



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail



FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES



D'EXCELLENCE

AU SERVICE DE L'AGRICULTURE IVOIRIENNE



RAPPORT
ANNUEL

2022

MOT DU PRÉSIDENT	P5
CONTEXTE INSTITUTIONNEL	P7
1.1 Le FIRCA en 2022	P7
1.2 Aperçu du Programme Annuel d'Actions	P8
CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS DU SECTEUR AGRICOLE EN 2022	P10
2.1 Situation au plan international et régional	P10
2.2 Situation des principales filières agricoles ivoiriennes	P19
PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	P25
3.1 Gouvernance et Fonctionnement du FIRCA en 2022	P25
<i>Gouvernance du FIRCA</i>	P25
<i>Fonctionnement de la Direction Exécutive</i>	P25
<i>Organisation du FIRCA</i>	P25
<i>Effectif du personnel</i>	P25
<i>Parc roulant</i>	P26
<i>Réunions du Comité de Direction</i>	P26
<i>Sessions du Comité des Agréments et des Marchés</i>	P26
<i>Publications du FIRCA</i>	P26
<i>Mise en oeuvre du PAA</i>	P27
<i>Ressources mobilisées, engagements et niveau d'exécution des programmes de développement agricole</i>	P27
<i>Rencontres et échanges avec les institutions et les partenaires</i>	P28
3.2 Gestion des ressources financières en 2022	P29
<i>Cotisations professionnelles des Filières</i>	P29
<i>Contribution de la Filière Café-Cacao</i>	P29
<i>Subvention de l'Etat</i>	P29
<i>Ressources issues de la TVA exonérée et répartition</i>	P30
<i>Mobilisation des ressources des programmes de développement agricole conventionnés</i>	P30
<i>Ressources globales mobilisées au 31 décembre 2022</i>	P32
<i>Bilan et analyse des cotisations des filières de janvier à 31 décembre 2022</i>	P33
<i>Bilan et analyse des cotisations des filières de 2004 à fin décembre 2022</i>	P34
3.3 Engagements pour les programmes agricoles en 2022	P35
<i>Engagements pour les Programmes de Développement des Filières</i>	P35
<i>Engagements pour les programmes de développement agricole conventionnés</i>	P36
3.4 Réalisations financières en 2022	P37
<i>Ressources mobilisées</i>	P37
<i>Charges exécutées</i>	P38
3.5 Gestion des Programmes de Développement des Filières en 2022	P40
<i>Résultats du Programme de développement des Filières Café-Cacao</i>	P40
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Cola</i>	P48
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Poivre</i>	P51
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Hévéa</i>	P53
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Karité</i>	P65
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Gingembre</i>	P66
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Forêt</i>	P68
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Palmier à Huile</i>	P69
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Cocotier</i>	P77
<i>Résultats du Programme de développement de la Filière Coton</i>	P79

Résultats du Programme de développement de la Filière Anacarde	P85
Résultats du Programme de développement de la Filière Banane Dessert	P94
Résultats du Programme de développement de la Filière Ananas	P96
Résultats du Programme de développement de la Filière Mangue	P98
Résultats du Programme de développement de la Filière Papaye	P100
Résultats du Programme de développement de la Filière Fleurs et Plantes Ornementales	P101
Résultats du Programme de développement de la Filière Safou	P102
Résultats du Programme de développement des Filières Riz et Maïs	P103
Résultats du Programme de développement de la Filière Légumes	P104
Résultats du Programme de développement de la Filière Oignon	P109
Résultats du Programme de développement de la Filière Banane Plantain	P112
Résultats du Programme de développement de la Filière Manioc	P113
Résultats du Programme de développement de la Filière Porcine	P119
Résultats du Programme de développement de la Filière des Ruminants	P120
Résultats du Programme de développement de la Filière Avicole	P122
Résultats du Programme de développement de la Filière des Elevages Non Conventionnels	P123
Résultats du Programme de développement de la Filière Pêche et Aquaculture	P125

3.6 Gestion des Programmes Transversaux en 2022 **P127**

Résultats du Programme de Formation aux métiers agricoles	P127
Résultats du Programme de Renforcement des capacités de gestion des exploitations agricoles et des OPA	P129
Résultats du Programme Innovation Transformation et Valorisation	P133
Résultats du Programme de Gestion durable et développement inclusif	P136
Résultats du Programme de Financement de l'agriculture	P144
Résultats du Programme Planification stratégique des programmes/projets des filières agricoles	P147
Résultats de la Communication institutionnelle du FIRCA et de la Promotion des filières agricoles	P155
Résultats du Programme Conformité et Gestion des Risques	P159

ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE 2023 **P162**

ANNEXES **P163**

SIGLES ET ABRÉVIATIONS **P176**



KONÉ KASSOUM
Président du Conseil d'Administration

Célébrons 20 ans d'excellence au service de l'Etat et des filières agricoles

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) célèbre 20 ans d'existence en 2023.

Cette institution clé du système national de développement agricole, est reconnue d'utilité publique par l'Etat, pour sa contribution en tant que principal outil de financement du « Progrès en agriculture » au service des filières agricoles et de l'Etat.

En effet, le FIRCA a acquis une expertise notoire, tant en matière de mobilisation des ressources financières, que de coordination technique et gestion fiduciaire de projets. Toutes choses qui lui valent la confiance des filières agricoles, des partenaires techniques et financiers, ainsi qu'un rayonnement sous-régional et continental.

En 20 années d'activités, le FIRCA a conçu 3 plans stratégiques, mis en œuvre à travers plus de 1000 programmes de recherche appliquée, de conseil agricole, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des OPA, ainsi que d'études.

L'année 2022 a vu 153 actions-projets exécutés sur 169 inscrits, qui ont bénéficié à 25 filières agricoles sur 26 prévues, à la satisfaction des différentes parties prenantes.

La commémoration des 20 ans du FIRCA offre également l'occasion unique d'une réflexion approfondie, à la fois rétrospective et projective, sur le thème « FIRCA, quel positionnement pour une contribution efficace au développement structurel durable de l'économie agricole ivoirienne, après 20 ans d'existence ».

Tout en remerciant son personnel dévoué à la réalisation d'une agriculture durable et compétitive, le FIRCA invite tous les acteurs de l'écosystème agricole national à venir célébrer ensemble, 20 ans d'excellence au service de l'Etat et des filières agricoles.

Le FIRCA est résolu à poursuivre ses efforts, afin de contribuer davantage à bâtir une agriculture et partant, une économie ivoirienne plus modernes et fortes, créatrice de valeur ajoutée et propice à une richesse mieux partagée.



1.1 LE FIRCA EN 2022

Personne morale de droit privé de type particulier, reconnue d'utilité publique, le **Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA)** est juridiquement constitué le 28 octobre 2003 à Yamoussoukro, lors des assises de la première Assemblée Générale. C'est au cours de cette première Assemblée que ses organes de gouvernance (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) ont été mis en place.

Le FIRCA représente, en Côte d'Ivoire, le principal outil de financement de la **«Filière du Progrès»** au service des filières, de leurs Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et de l'Etat. Son mandat est de mobiliser des ressources financières et d'assurer la fourniture des services relatifs aux programmes de recherche appliquée, de conseil agricole et de renforcement des capacités des OPA, en vue du développement d'une agriculture durable, inclusive et compétitive.

La vision pour la période 2021-2026 de cet outil de financement des services agricoles en Côte d'Ivoire est : **« FIRCA, leader du financement durable d'une agriculture innovante et compétitive ».**

Ses domaines d'intervention s'étendent à tous les secteurs de production végétale, forestière et de ressources animales et halieutiques.

Dans chaque secteur, le FIRCA assure le financement pérenne des programmes, portant notamment sur :

- » la recherche agronomique et forestière appliquée
- » la conduite d'expérimentations et de démonstrations pour la transmission du savoir entre la recherche et l'exploitation agricole
- » la recherche technologique (conservation, transformation, mécanisation) pour l'amélioration des productions agricoles et des produits finis
- » la diffusion des connaissances par l'information, la démonstration, la formation, le conseil technique et économique
- » la conduite d'études, d'expérimentations et d'expertises
- » l'appui au développement de la rentabilité économique des exploitations
- » le renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles
- » la formation professionnelle des producteurs, des dirigeants des organisations professionnelles agricoles (OPA) et de leurs personnels.



**FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR
LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES**

1.2 APERÇU DU PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS

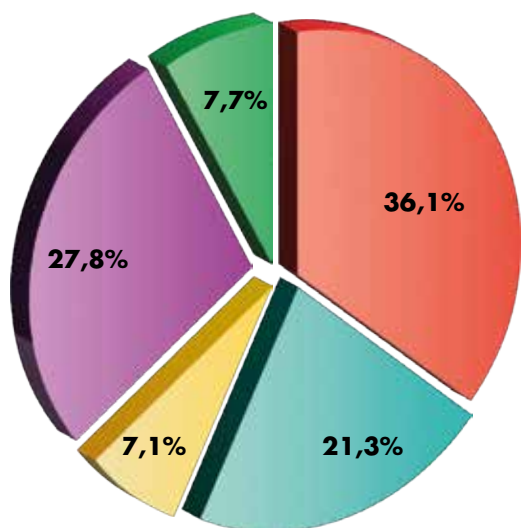
Adopté par le Conseil d'Administration en décembre 2021, **le Programme Annuel d'Actions (PAA) 2022** a été articulé autour des orientations et objectifs stratégiques poursuivis par le Plan Stratégique 2021-2026 et qui fondent les axes d'intervention sur lesquels s'appuie le Plan Opérationnel 2021-2023 du FIRCA.

Le PAA et le Budget 2022 consacrent la mise en œuvre des programmes de développement de **26 filières agricoles** et des actions relevant de **10 programmes transversaux**.

Au total, **169 actions-projets** ont été retenus au titre du **PAA 2022**, avec un coût total de **36,845 milliards F CFA**, contre **33,248 milliards F CFA** pour le **PAA 2021** recadré, soit **une hausse de 3,597 milliards F CFA (+10,82%)** et se répartissent selon les domaines d'intervention du FIRCA comme suit :

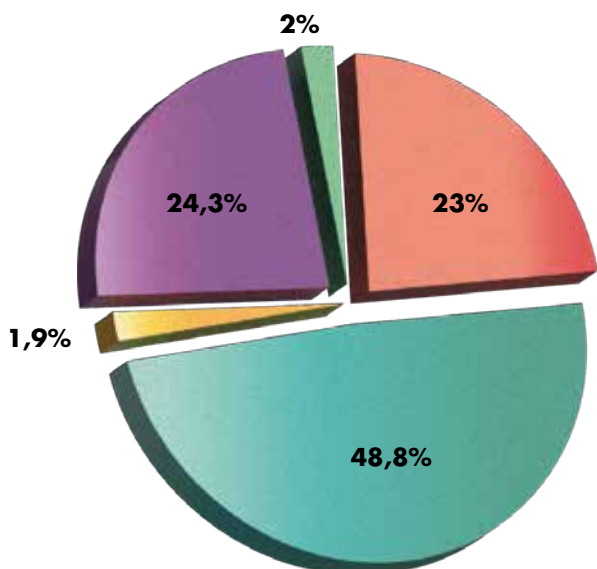
Le montant total requis pour le financement des actions du PAA 2022 est à mobiliser auprès de 4 principales sources de financement comme suit : **17,661 milliards F CFA (48%)** à financer par les filières agricoles ;

- **1,824 milliards F CFA (5%)** à financer par les Guichets Spécifiques des filières agricoles (Caisse de Solidarité et Appui Programmes) ;
- **13,360 milliards F CFA (36%)** à financer par les Partenaires Techniques et Financiers ;
- **4 milliards F CFA (11%)** à financer par le Trésor Public (Etat) dans le cadre du Programme d'Urgence du secteur de l'Agriculture Covid-19 (PURGA 2).



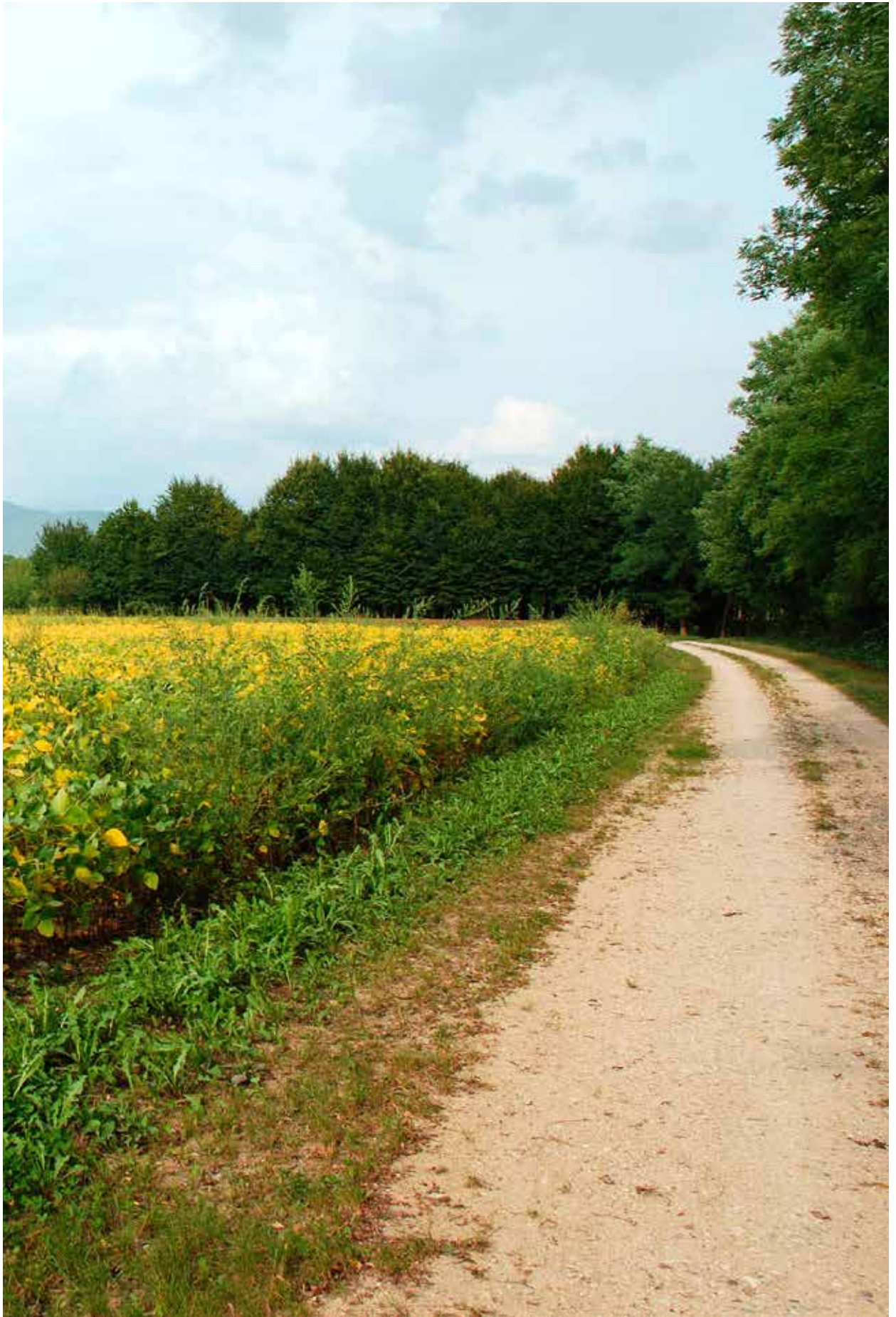
RÉPARTITION DES PROJETS À RÉALISER

- Etude d'Accompagnement
13 Actions Projets
- Renforcement des Capacités/Appui aux OPA
47 Actions Projets
- Formation Professionnelle Agricole
12 Actions Projets
- Conseil Agricole
36 Actions Projets
- Recherche Appliquée
61 Actions Projets



COÛT DES PROJETS À RÉALISER

- Etude d'Accompagnement
0,735 milliard F CFA
- Renforcement des Capacités/Appui aux OPA - 8,936 milliards F CFA
- Formation Professionnelle Agricole
0,683 milliard F CFA
- Conseil Agricole
17,967 milliards F CFA
- Recherche Appliquée
8,524 milliards F CFA



2.1 SITUATION AU PLAN INTERNATIONAL ET RÉGIONAL

CACAO

Au cours de la saison 2021-2022, selon l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO), la production mondiale de cacao serait de 4,823 millions de tonnes contre près de 5,24 millions de tonnes la campagne précédente.

En cause de cette baisse, des rendements plus faibles suite à une météorologie défavorable ainsi que la propagation de maladies dans la plupart des pays producteurs de cacao. La Côte d'Ivoire et le Ghana, sont de loin les deux plus grands producteurs avec plus de 60% de la production mondiale.

Du côté des broyages mondiaux, l'ICCO prévoyait une légère hausse à 5,08 millions de tonnes en 2021/2022, ce qui traduirait une hausse de 2 % par rapport à la campagne précédente.

Au plan international, l'année a été marquée par l'adoption en décembre 2022, du règlement de l'union européenne visant à interdire l'accès au marché européen, de produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts. Ce texte cible sept matières premières et produits, dont le café et le cacao.

CAFÉ

Au plan mondial, l'Organisation Internationale du Café (OIC) estime la production 2021/22 à 167,2 millions de sacs (sacs de 60 kg), en baisse de 2,1% par rapport à la campagne 2020/21.

La Colombie, troisième producteur mondial de café, a récolté 11,1 millions de sacs en 2022, en baisse de 12 % par rapport à l'année dernière. Le premier producteur africain de Robusta, l'Ouganda, a enregistré une baisse de ses exportations de 16,4% en 2022, soit 5,21 Ms contre

6,23 Ms en 2021. L'Afrique, prise globalement, a enregistré une hausse de ses ventes à l'étranger grâce à la Côte d'Ivoire qui, malgré ses volumes faibles, a connu un bond de ses exportations de 111,1%, à l'Éthiopie, au Kenya et au Rwanda avec respectivement des hausses de 29,2%, 16,6% et 63,6%.

La consommation mondiale devrait augmenter de 3,3% à 170,3 Ms en 2021/22 contre 164,9 Ms pour l'année caféière 2020-2021.

HÉVÉA

Le caoutchouc naturel est préféré au caoutchouc synthétique en raison de sa haute résistance à la traction et de ses propriétés d'amortissement des vibrations, ainsi que de sa résistance à la déchirure. Cela le rend important pour les industries de la construction, de l'automobile et de la chaussure.

Le plus grand utilisateur final de caoutchouc est l'industrie des pièces automobiles, qui utilise chaque année une quantité importante de caoutchouc pour fabriquer des tuyaux, des joints, des pneus de voiture et d'autres pièces. L'augmentation de la demande de produits en latex, tels que les cathéters, les gants et les ceintures, est également un facteur susceptible de contribuer à la croissance du marché du caoutchouc naturel.

Selon le cabinet Mordor Intelligence, la production mondiale de caoutchouc naturel devrait enregistrer un taux de croissance annuel de 5,0 %, sur la période 2022-2027.

Depuis 2021, les données de production évoluent au niveau mondial. Si les plus grands pays producteurs restent toujours de loin, la Thaïlande et l'Indonésie avec respectivement 4,9 millions de tonnes et 3,2 millions de tonnes (60 % de la production mondiale), la Côte d'Ivoire avec une production de caoutchouc sec à fin 2022, estimée à plus de 1,3 millions de tonnes de caoutchouc sec, consolide son rang de 3ème, le Vietnam n'atteignant que 1,26 millions de tonnes.

La Côte d'Ivoire gagne des parts de marché en Inde, mais aussi en Chine grâce à une plus grande compétitivité. La Côte d'Ivoire offre un avantage de coût considérable par rapport aux pays producteurs d'Asie du Sud-Est, avec une valeur CAF unitaire du TSR importé en Inde inférieure de 11% à celle de l'Indonésie et de 9% à celle du Vietnam.

Cependant, la Côte d'Ivoire ambitionne aussi de créer davantage de valeur ajoutée, en se donnant comme objectif, de porter le taux de transformation primaire du caoutchouc à 100% d'ici 2025 et en parallèle, de développer la transformation secondaire. Cela aura pour conséquence de diminuer potentiellement ses exportations de caoutchouc naturel, à relativement court terme.

La production mondiale en 2022, estimée à 14,625 Mt a permis de supporter la demande estimée à 14,415 millions de tonnes. Cependant, au niveau de la demande mondiale, il faut toujours craindre les nouvelles flambées de COVID, notamment en Chine, la forte inflation, la hausse importante du dollar et les menaces d'une récession mondiale à la suite de la crise en Ukraine.

Au niveau des regroupements des multinationales exerçant dans l'industrie du caoutchouc, il faut noter que le groupe chimique et pétrolier chinois SINOCHEM (plus grand conglomérat de l'industrie du caoutchouc) a cédé 36% du capital qu'il détient dans la structure de production de caoutchouc singapourien Halcyon Agri, à China Hainan Rubber Industry.

SINOCHEM, en devenant actionnaire majoritaire du groupe Halcyon en 2016, a créé ainsi, la plus grande chaîne de valeur de caoutchouc naturel au monde. Il détient des plantations et des usines de transformation du caoutchouc dans les principales régions productrices de caoutchouc naturel. En Afrique, le groupe est présent au Cameroun (Sud Cameroun Hevea et Hevea Cameroun) et en Côte d'Ivoire (Société de développement du caoutchouc ivoirien et Tropical Rubber).

La puissance du conglomérat SINOCHEM-HALCYON est ainsi renforcée avec le partenariat avec la China Hainan Rubber Industry.

PALMIER À HUILE

Selon les chiffres du Département de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique (USDA), la production mondiale d'huile de palme a augmenté en 2021/2022 de 73,826 millions de tonnes. Elle devrait continuer à progresser et atteindre 77,215 millions de tonnes en 2022/2023.

La hausse des cours de l'huile de palme entamée en janvier 2022, a atteint son plus haut niveau jamais enregistré à 1 777 USD/tonne en mars 2022, après le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ce niveau élevé des cours de l'huile de palme s'est maintenu tout au long du deuxième trimestre de l'année 2022, avant de baisser progressivement de 1 056,64 USD/tonne en juillet 2022, pour atteindre 940,39 USD/tonne en décembre 2022. Toutefois, la baisse des stocks en Malaisie et la décision de l'Indonésie, de passer de 30% à 35% d'huile de palme dans la composition de biodiésel à partir de février 2023, vont certainement occasionner une hausse des cours mondiaux de l'huile de palme. Cargill et Ferrero ont suspendu, respectivement en février et avril 2022, leur achat d'huile de palme de l'entreprise malaisienne Sime Darby. Cette décision s'inscrit dans la droite ligne de celle prise, en juillet 2021, par les douanes américaines, d'interdire les importations d'huile de palme de Sime Darby pour recours au travail forcé.

Une huile sans huile de palme sera sur le marché en 2023. La startup américaine C16 Biosciences, soutenue par Bill

Gates, commercialisera, sur le marché en début 2023, l'huile de palme de synthèse dénommée PALMLESS qu'elle a fabriquée.

Au plan régional, l'industrie africaine de l'huile de palme continue d'attirer tant les investissements nationaux qu'étrangers. Le gouvernement du Liberia a lancé en avril 2022, sa stratégie nationale de production de l'huile de palme sur cinq ans, ainsi que son Plan d'action. L'huile de palme a été identifiée comme une de ses filières agricoles prioritaires pour booster la croissance et le développement agricole ; l'huile de palme est, d'ores et déjà, le deuxième produit d'exportation de ce pays. PRESCO PLC, société nigériane, spécialisée dans la production et la transformation d'huile de palme, a réalisé avec succès en avril 2022, sa première émission obligataire sur les marchés des capitaux d'emprunt nigériens. Cette émission obligataire a permis à la société de lever 34,5 milliards de naira (€76 millions) sur sept ans. Une société malaisienne est actuellement en pourparlers avec l'Égypte pour établir un projet de production d'huile de palme en deux étapes avec des investissements totalisant \$30 millions. Dans une première étape, une installation de stockage et de conditionnement d'huile de palme malaisienne sera établie avec des investissements estimés à \$10 millions. Dans une deuxième étape, une raffinerie d'huile de palme sera construite dans la zone économique du canal de Suez (SCZONE) pour un coût de \$ 20 millions.





COTON

Pour la campagne 2021-2022, la production mondiale de coton est estimée à 24,959 millions de tonnes de fibres (Statistique sur le site web du CCIC, https://icac.shinyapps.io/ICAC_Open_Data_Dashboard/). Cette production est en hausse de plus de 3% par rapport à celle de la campagne 2020-2021, estimée à 24,057 millions de tonnes de fibres par le CCIC. Toutefois cette hausse est moins importante que les prévisions du CCIC. Le rendement moyen de coton fibre est estimé à 765 kg/ha pour une superficie de 32,634 millions d'ha. L'Australie enregistre, comme à la campagne dernière, le rendement fibre le plus élevé avec 2 011 kg/ha.

Le CCIC prévoit une baisse de 3% de la production au cours de la campagne 2022-2023, estimée à 24,271 millions de tonnes de fibres. Pour la campagne 2021-2022, les cinq plus grands producteurs dans le monde, dans l'ordre croissant, sont la Chine (5 730 000 tonnes de fibre), l'Inde (5 220 000), les Etats-Unis (3 815 000), le Brésil et l'Australie. En décembre 2022, les prévisions de prix du Secrétariat du CCIC vont de 97,9 cents à 151,5 cents, avec un point médian à 115 cents la livre de fibre.

En ce qui concerne l'Afrique, après le Cameroun, le Tchad a

adhéré, en 2021, au Programme Régional de Production Intégrée du Cotonnier (PR-PICA), portant à 8 le nombre de pays membres de cette organisation sous régionale. Au terme de la campagne 2021-2022, l'ensemble des pays du PR-PICA (Benin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Tchad et Togo) enregistre une production de 3 151 914 tonnes de coton graine, en hausse de 26% par rapport à la campagne 2020-2021, qui a enregistré une production définitive de 2 508 060 tonnes de coton graine. Le Bénin, avec une production estimée à 766 273 tonnes de coton graine, progresse de près 5% par rapport à la campagne 2020-2021 et conserve son rang de 1er producteur de coton de l'Afrique de l'Ouest.

Le rendement s'établit à 1 036 kg/ha de coton graine et moins de 445 kg/ha de fibre. Le rendement est en baisse par rapport à 2020-2021 (1 123 kg/ha). Le Cameroun affiche le rendement en coton graine le plus élevé avec 1 424 (contre 1 604 kg/ha en 2020-2021). Le Bénin passe devant la Côte d'Ivoire avec 1 199 kg/ha, qui enregistre un rendement de 1 135 kg/ha. Le Tchad enregistre le plus faible rendement avec 501 kg/ha. (Bulletin d'information du PR-PICA n°39 du mois de mai 2022).

ANACARDE

En 2022, la production mondiale a passé la barre de 4,1 millions de tonnes de noix brutes de cajou. Le marché du cajou a été marqué par la chute de 35% des exportations de noix de cajou brute du Cambodge vers le Vietnam, premier transformateur mondial, qui a enregistré une baisse de 37% de ses achats de noix de cajou.

La transformation de la noix de cajou en Afrique a continué sa progression en 2022.

Au cours des trois dernières années, le continent est monté en puissance dans les exportations d'amandes qui sont passées de 51 000 (2020) à 99 630 tonnes en 2022, soit une progression de 23% par rapport à 2021.

Aujourd'hui, l'Afrique représente plus de 60% de la production mondiale de noix brutes de cajou avec comme premier producteur et exportateur mondial, la Côte d'Ivoire qui, avec plus d'un million de tonnes, contribue à 25% de la production mondiale et 40% de l'offre mondiale de noix brutes de cajou.

En dépit d'une conjoncture difficile liée à la Covid-19 et la guerre en

Ukraine, les prix sont restés stables tant au niveau des amandes que des noix brutes.

En Afrique de l'Ouest, la production de cajou est en hausse de 10%, passant de 2,115 millions de tonnes en 2021 à 2,623 millions de tonnes en 2022. La Côte d'Ivoire demeure en tête des pays producteurs, avec 40% de la production, suivie par le Ghana (21%), le Nigeria (14%) et le Bénin (11%).

Avec la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine, sur les dix premiers mois de l'année 2022, les importations d'amandes de cajou aux Etats-Unis ont baissé de 17% par rapport à la même période en 2021. Dans l'Union Européenne (UE), elles n'ont pas augmenté avec 128 855 tonnes, contre 129 370 tonnes en 2021 et ont progressé de 8% dans le Royaume Uni, soit de 15 575 tonnes en 2022 contre 14 451 tonnes en 2021.

Le Viêt Nam, premier transformateur mondial de cajou, a enregistré une baisse 9% de ses exportations d'amandes de cajou, soit 237 000 tonnes en 2022, contre 260 000 tonnes en 2021.

BANANE DESSERT

Sur le marché mondial, l'offre de bananes n'est pas particulièrement abondante. Dans la plupart des régions, les volumes sont plutôt faibles, alors que la demande reste élevée. La baisse des volumes mondiaux entraîne une augmentation des prix dans le monde entier. Bien que relativement soutenus compte tenu de l'offre limitée, les prix de vente sur le marché ne compensent pas l'augmentation des coûts de production pour les producteurs.

Malgré la baisse du volume mondial de la banane dessert, les exportations de bananes d'Afrique affichent une bonne performance avec une progression de 3% par rapport à la moyenne biannuelle. Le recul des bananes dollars explique la baisse de l'approvisionnement du marché européen. Cette baisse est imputable à divers problèmes climatiques et à un recul de la productivité.



ANANAS

Actuellement, l'ananas représente environ 20 % de la production mondiale de fruits tropicaux. C'est le deuxième fruit tropical le plus cultivé après la banane. À l'échelle mondiale, l'industrie de l'ananas frais a connu une croissance d'environ 6 % par an depuis 2000. Le Costa Rica domine l'offre actuelle

dans le commerce.

Le marché de l'ananas se caractérise par des prix élevés et une situation d'approvisionnement difficile. Avec l'augmentation du prix du carburant et des conteneurs, le prix de l'ananas augmente, jusqu'à 13 euros le colis sur le marché de l'UE.



MANGUE

Sur le marché européen, la mangue ivoirienne est arrivée alors que la péruvienne était encore bien en place. Cette situation a mis en difficulté la vente des fruits sur ce marché.

La campagne de commercialisation 2022 de la mangue a été marquée par la survenue précoce des pluies,

ce qui a conduit à une explosion des populations de mouches des fruits dans de nombreuses zones de production avec pour conséquence de nombreuses interceptions de cargaisons de mangues sur le marché européen.



PRODUCTIONS ALIMENTAIRES ET ANIMALES

La production mondiale de viande a progressé de 5 % en 2021 pour atteindre un volume estimé à 339 millions de tonnes, tiré par le bond en avant de 34 % de la production chinoise de viande porcine, après deux années d'effondrement dû à une épidémie de peste porcine africaine (PPA). L'offre de viande de volaille et de viande bovine et ovine n'a que peu augmenté, le prix élevé des aliments pour animaux ayant rogné la rentabilité des élevages. Aussi, l'année 2022 a enregistré

une flambée des prix des produits animaux. Cette hausse des coûts se justifierait par l'explosion des coûts de production, à la suite du conflit en Ukraine qui induit une envolée des prix des céréales, puis, par une hausse sans précédent du coût de l'énergie.

L'augmentation des prix des produits a été la plus marquée pour la viande porcine qui a connu une hausse de 29,5% par rapport à la référence 2021 (1,332 €). Ce prix moyen est le plus élevé de toute l'histoire.



CÉRÉALES

Les prévisions de la FAO concernant la production mondiale de céréales, en 2021, ont été réduites de 2,1 millions de tonnes depuis le précédent rapport datant de novembre 2020 et s'établissent à présent à 2 791 millions de tonnes, soit un niveau encore supérieur de 0,7 pour cent (19,2 millions de tonnes) au résultat de l'année dernière. Ce recul est, avant tout, à mettre au compte de la baisse légère de la production mondiale de céréales secondaires, qui est envisagée.

Les prévisions concernant les échanges mondiaux de céréales secondaires indiquent toujours une possible contraction de 1,3 pour cent en 2021-2022 (juillet-juin) par rapport au niveau record de 2020-2021, contraction due au recul prévu des échanges de maïs et d'orge. La majeure partie de cette révision est imputable à la hausse des achats d'orge prévue en Turquie, laquelle est motivée par une diminution de la production et le remplacement attendu du blé et du maïs par l'orge dans l'alimentation animale.

Les stocks mondiaux de céréales, à la clôture des campagnes qui s'achèvent en 2022, devraient s'établir à 822 millions de tonnes, soit 2,9 pour cent de plus que ce qui était indiqué en novembre, mais devraient encore diminuer de 0,7 pour cent par rapport à leurs niveaux d'ouverture.

Selon la FAO, la production mondiale de riz en 2022 est estimée à 512,8 millions de tonnes (en équivalent riz usiné). Cette production est en baisse de 2,4% par rapport au record historique enregistré en 2021.

En 2022/2023, les analystes estiment que les exportations de riz de l'Inde devraient diminuer de près de 25% à 16,2 millions de tonnes et que les stocks mondiaux pourraient atteindre en 2022/2023, leur plus bas niveau depuis 4 ans.

Selon les prévisions actuelles, l'utilisation mondiale de riz en 2022-2023 devrait atteindre 519,0 millions de tonnes, soit environ 600 000 tonnes de plus que ce qui était prévu, mais un niveau toujours en baisse de 0,6% par rapport au pic historique de 2021-2022.



MANIOC

La production mondiale de manioc progresse de plus de 3 % par an, soit presque trois fois plus que la démographie. Elle se chiffre en 2021, selon la FAO, à 314 806 747 tonnes, réalisées sur 29 652 105 ha, pour un rendement de 10,61 t/ha.

Implantée principalement sous les tropiques et dans certaines des régions les plus pauvres du globe, elle a doublé en plus de vingt ans. 64,8 % de la production mondiale est réalisée en Afrique avec le Nigéria qui est le premier producteur au monde. L'Asie assure 26,8 % de la production mondiale, suivie des Amériques avec 8,5% et l'Océanie pour 0,1%.

Autrefois considéré comme une culture de subsistance, le manioc est aujourd'hui perçu comme un produit agricole essentiel pour la création de valeur, le développement rural et la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique ainsi que pour les importants avantages macroéconomiques qu'il procure.

La Filière Manioc présente deux faciès dans le monde. Dans la majorité des pays où il est cultivé, le manioc est une culture vivrière entrant dans l'alimentation de

base des populations (Afrique subtropicale, Amérique latine, Inde, Indonésie, etc.). Dans d'autres pays comme la Thaïlande, le Vietnam ou le Brésil, le manioc est une culture de rente servant de matière première pour l'industrie : les cossettes pour l'alimentation animale, l'amidon pour lequel le manioc est la source connue la plus économique, le textile et l'agro-alimentaire, les produits de fermentation dont le bioéthanol, l'acide lactique, la farine panifiable, etc. Il convient de préciser que le manioc est utilisé dans la fabrication de plus de 300 produits industriels. Ces considérations expliquent la commercialisation rapide de ce produit et les investissements considérables réalisés pour développer l'activité de transformation, le résultat étant une expansion substantielle de la production mondiale.

Face à la flambée des prix de la farine de blé, consécutive à la guerre en Ukraine, la farine panifiable de manioc se positionne, dans les pays africains producteurs, comme une alternative permettant ainsi d'alléger la facture liée aux importations et de conserver des devises précieuses.

IGNAME

La production mondiale de l'igname, en 2021, a connu une légère hausse de plus de 600 000 tonnes par rapport à 2020, se chiffrant à 75 142 630 tonnes, et a été réalisée sur 8 685 624 ha, selon la FAO.

Il faut noter que 97,8% de la production mondiale est réalisée en Afrique de l'Ouest par les cinq grands pays producteurs que sont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo. 1,4% de la production mondiale est réalisée en Amérique, 0,2% en Asie et 0,6% en Océanie.

Le marché mondial des ignames est segmenté géographiquement (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique, Amérique du Sud, Moyen-Orient et Afrique).

Selon l'UN Comtrade en 2019, les États-Unis, la Jamaïque, l'Inde, le Japon et la Belgique étaient les principaux exportateurs d'igname dans le monde, représentant 50 593,4 tonnes. La majeure partie de l'igname africaine produite est consommée dans le pays, représentant 15 millions de tonnes sur 18 millions de tonnes de consommation mondiale. La Chine représente une part importante des

17,0 % d'exportation d'igname, suivie du Mexique (10,8 %) et des États-Unis (6,6 %).

En 2021, les ventes d'ignames par le Ghana sur le marché international ont atteint un niveau record. Selon un rapport publié par l'Autorité de promotion des exportations (GEP), les expéditions du tubercule ont généré 48,2 millions \$ l'année dernière. Cette enveloppe est en hausse de 23 % par rapport au résultat enregistré en 2019 et confirme la place de leader du pays en Afrique de l'Ouest dans le commerce mondial du produit. Il détient désormais 24 % du marché global de l'igname, dont la valeur est estimée à 200 millions \$ par an. S'agissant des principales destinations, la GEP indique que les USA arrivent largement en tête avec des achats de 19 millions \$, soit près de 40 % du total des envois du Ghana. Le Ghana est ainsi le second fournisseur des USA derrière la Jamaïque. Parmi les autres débouchés du pays figurent notamment le Royaume-Uni, la Belgique et le Canada.

BANANE PLANTAIN

Selon la FAO, la production mondiale de banane plantain enregistrée en 2021 se chiffre à 45 321 642 tonnes, réalisée sur 6 792 294 ha, en hausse de plus de 2 205 000 tonnes par rapport à 2020. Cette production est assurée majoritairement par l'Afrique qui réalise 71,5%, suivie de l'Amérique avec 16,1% et 12,3% pour l'Asie.

Il convient de relever que les échanges internationaux sont extrêmement limités et concernent uniquement 5 % de la production, soit vraisemblablement 750 000 tonnes.

L'autoconsommation reste, en effet, la clé de voûte du marché du plantain : les bassins de production d'Afrique centrale et de l'Ouest et ceux d'Amérique latine sont aussi les principales zones de consommation. En dehors des marchés locaux et régionaux de ces zones, ce sont les États-Unis, largement en tête, et l'UE-28, loin derrière, qui animent les échanges internationaux, répondant principalement à une demande ethnique de populations originaires d'Amérique latine ou d'Afrique.

2.2 SITUATION DES PRINCIPALES FILIÈRES AGRICOLES IVOIRIENNES

Filière Cacao



La production ivoirienne de cacao a été maintenue autour de 2,2 millions de tonnes. Pour cette même campagne, les prix bord champ du café et du cacao pour la campagne 2022-2023, ont été fixés respectivement à 750 FCFA et 900 FCFA le kilogramme, en hausse de 9% pour le cacao (825 FCFA) et de 7% pour le café (700 FCFA). Le relèvement des prix à ce niveau a nécessité de la part de l'Etat, une subvention de 140 milliards de FCFA, selon le Ministre en charge de l'agriculture lors du lancement de la campagne de commercialisation 2022-2023.

Au cours de l'année, la filière a procédé au recensement des producteurs de café et de cacao et de leurs vergers. Le recensement a enregistré 993 031 producteurs dont 8% de femmes ; 71% des enfants âgés de 5 à 17 ans, dans

les familles des producteurs de café et de cacao, sont scolarisés.

Au plan de la transformation, l'année a été marquée par l'inauguration de la seconde tranche de l'unité de transformation de la société CARGILL, passant d'une capacité de 110 000 t/an à une capacité de 170 000 t/an. Cette unité devient ainsi la plus grande usine de broyage de cacao en Afrique. La Côte d'Ivoire dispose d'une capacité totale locale de transformation de 712 000 t/an selon le GEPEX (Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao de Côte d'Ivoire), mais demeure sous-utilisée malgré la belle progression ces dernières années. Globalement, le pays a transformé jusqu'à la fin août 2021, environ 506 000 tonnes de cacao pour le compte de la campagne 2020/2021.

Filière Café



À la clôture de la campagne 2020/2021, la production ivoirienne de café s'établissait à environ 63 000 tonnes (1,06 millions de sacs de 60 kg), en nette baisse par rapport aux deux précédentes campagnes, à savoir 120 000 tonnes en 2018-2019 (2 millions de sacs de 60 kg) et 103 500 tonnes en 2019/20 (1,725 millions de sacs de 60 kg), selon les chiffres du département américain de l'Agriculture (USDA).

Toujours selon cette même institution, la production ivoirienne est attendue en hausse d'au moins 38,7% sur la campagne 2021/2022, soit de 88 200 tonnes (1,47 millions de sacs de 60 kilos).

Toutes variétés de café confondues, la Côte d'Ivoire est au 16ème rang des producteurs mondiaux de café, mais le septième producteur mondial de café robusta.

Filière Hévéa



La Côte d'Ivoire produit plus de 1 300 000 tonnes de caoutchouc sec, dont 93% proviennent essentiellement des 195 544 plantations individuelles.

Les prix d'achat aux planteurs d'hévéa ont été légèrement meilleurs cette année qu'en 2021. De 321 FCFA/kg en moyenne en 2021, les cours sont remontés à 347 FCFA/kg en 2022, soit une hausse de 8%. Cependant, en décembre, les cours sont tombés en dessous de 300 FCFA/kg.

La commercialisation intérieure est toujours difficile à cause d'une capacité de transformation

industrielle insuffisante, malgré l'arrivée de nouveaux usiniers, notamment Chinois.

Sur le plan de la gouvernance de la filière, M. Charles Emmanuel Yacé, Directeur Général de la Société agro-industrielle EXAT, a été élu à l'unanimité, Président du Conseil d'Administration de l'Association des Professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), le 16 décembre 2022. Il remplace à ce poste, M. Eugène KREMIEN, Président Directeur Général de l'Ivoirienne de l'Hévéa (IDH).

Filière Palmier à Huile



Selon les données collectées par l'AIPH, en cours de consolidation, la production ivoirienne d'huile de palme brute est estimée au moins 541 530 tonnes en 2022, soit une baisse d'environ 10% par rapport à celle de 2021 (601 287 tonnes). Le gouvernement a plafonné les prix de 21 produits, dont des produits de grande consommation pour une période de trois mois tant à la production qu'à la distribution. Il est également exigé une autorisation préalable à l'exportation de tout produit vivrier à destination de l'étranger. Ces décisions ont été prises au cours du Conseil des ministres, le mercredi 09 mars 2022 à Abidjan. Ainsi, pour lutter contre l'inflation, des produits alimentaires de base ont été plafonnés en Côte d'Ivoire suite à l'arrêté ministériel des ministères de l'Economie et des finances, du Commerce, de l'industrie et de la promotion des PME et du Budget en date du 16 novembre 2022. Il s'agit du riz, sucre, concentré de tomate, lait, pâtes alimentaires,

huile de palme raffinée et viande de bœuf. Ainsi pour l'huile raffinée, le prix des bouteilles de 0,90 litre (L), 1,5 L et de 3 L sont respectivement fixés à FCFA 1200, FCFA 1 775 et FCFA 3 775 FCFA au maximum. Par ailleurs, dans le même élan, le Conseil Hévéc – Palmier à Huile a annoncé, le 7 décembre 2022, la suspension temporaire à titre conservatoire, des exportations d'huile de palme brute et d'huile de palme raffinée pour garantir l'approvisionnement du marché local.

Dans le cadre du Projet d'urgence d'appui aux Filières Hévéc et Palmier à Huile (PUA-HP) en Côte d'Ivoire, le Conseil Hévéc Palmier à Huile (CHPH) a lancé le 28 octobre 2022, son opération de distribution d'engrais à des bénéficiaires sélectionnés dans les différentes zones de production. Le coût global du Programme d'urgence de soutien aux Filières Hévéc et Palmier à Huile impactées par la Covid-19 est de 12 milliards FCFA.

Filière Coton



Au terme de la campagne 2020-2021, la production ivoirienne de coton graine a enregistré une hausse de 14%, passant de 490 359 tonnes à 559 453 tonnes. Le rendement a également connu une hausse de 5%. Il est passé de 1 201 kg/ha à 1 258 kg/ha. Le prix d'achat aux producteurs a été maintenu à 300 FCFA/kg pour la campagne 2020-2021. Le prix moyen de la sous-région ouest-africaine est de 263 FCFA, en baisse par rapport à la campagne 2019-2020.

Le revenu brut des producteurs a progressé de 146 118 446 425 FCFA en 2019-2020 à 166 676 623 800 FCFA en 2020-2021, soit une progression de 14%. Le revenu brut moyen par producteur a également progressé de 1 240 773 FCFA à 1 257 681 FCFA, soit une augmentation de 1%.

Filière Anacarde

Depuis 2021, la production nationale de noix brutes de cajou a atteint la barre de 1 million de tonnes (estimations de 1 123 000 tonnes en 2021, à 1 220 000 tonnes en 2022, dont environ 180 tonnes sorties en contrebande vers les pays voisins selon N'Kalo). Les exportations des noix brutes de cajou sont passées de 805 000 tonnes en 2021 à 866 000 tonnes en 2022, soit une hausse de 8%.

La transformation locale des noix de cajou a connu une hausse de 21,25% passant de 136 854 T en 2021, à 224 036 T en 2022 et fait de la Côte d'Ivoire, le 3ème fournisseur mondial d'amandes de cajou. La capacité des unités de transformation au niveau national est estimée à 340 000 tonnes de noix de cajou par an.

Les prix d'achat bord-champ aux producteurs ont connu quelques fluctuations. En effet, les nouveaux prix incitatifs fixés par le Gouvernement, avec un prix bord champ maintenu à 305 FCFA/kg en 2022 comme en 2021, ont atteint parfois 400 FCFA/kg en début de campagne de commercialisation, avant de baisser jusqu'à 250

FCFA/kg dans certaines localités.

Pour accroître la transformation et améliorer la performance et la compétitivité de toute la chaîne de valeur de l'anacarde, la Côte d'Ivoire et le Groupe de la Banque Mondiale ont convenu de soutenir la Filière Anacarde, à travers un prêt accordé au Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA), pour la mise en œuvre du Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA), d'une durée de cinq ans (août 2018-juillet 2023). La mise en œuvre de toutes les composantes de ce projet, démarré en 2019, s'est poursuivie en 2022. La seconde convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée entre le FIRCA et le CCA sur la période 2020-2023 a été signée le 06 octobre 2022.

Deux missions d'appui ont été organisées par la Banque mondiale du 02 au 10 juin 2022 et du 12 au 21 décembre 2022, à l'issue desquelles il a été suggéré la prolongation de la durée du PPCA à fin juin 2024. La décision de la Banque mondiale est attendue sur ce point.



Filière Ananas

À la suite de la 1ère phase du programme d'urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés par la crise sanitaire de la COVID-19 (PURGA), une 2ème phase a été initiée par l'Etat. La Filière Ananas a bénéficié d'un financement de 1 milliard FCFA pour le compte de trois filières (OCAB, OBAMCI, FENA-COFRUITEL). Les intrants de production ont été acquis :

- ▶ 3 265 306 rejets d'ananas, correspondant à 65,3 ha pour la mise en place de parcelles d'ananas, afin de poursuivre la relance de la production
- ▶ Des pesticides (Nématicides 2 664 litres, Fongicides 7,33 tonnes, Herbicides 1,917 tonnes, Insecticides 3 619 litres)
- ▶ Des fertilisants (Urée 192,510 tonnes, NPK 190 T et Solupotasse 125 T).



Filière Banane Dessert

Dans le cadre de la 2ème phase du programme d'urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés par la crise sanitaire de la COVID-19 (PURGA II), l'Etat a accordé un financement de 1 milliard de FCFA à la Filière Banane Dessert pour :

- ▶ Acquérir 10 tracteurs et du matériel de transport léger ;
- ▶ Préparer le sol pour la replantation de 100 hectares de banane dessert ;
- ▶ Acquérir 398 113 emballages cartons ;
- ▶ Acquérir des engrais et des équipements d'irrigation.



Filière Mangu



La production de mangue a été bonne en 2022. 746 000 pièges ont été acquis pour traiter 17 307 hectares contre les mouches des fruits dans le cadre du PURGA II. La campagne d'exportation de la mangue a débuté le 5 avril en Côte d'Ivoire. Elle a souffert de la flambée des coûts du fret et de l'insuffisance de conteneurs réfrigérés.

Quinze (15) interceptions de lots de mangues ont été notifiées à la Côte d'Ivoire par l'Union européenne au cours de la campagne 2022. Elles ont toutes, pour raison, la présence de larves de mouches des fruits

(Bactrocera, Ceratitis) dans les fruits des lots saisis. Un plan d'urgence a été élaboré pour la campagne 2023 pour réduire drastiquement les interceptions, afin d'éviter à la Côte d'Ivoire d'être sous embargo de l'UE.

Une usine de transformation de mangue construite sur un hectare à Sinématiali avec une capacité annuelle de 3 840 tonnes, a été inaugurée. Cette usine, d'un coût de construction de 482 millions FCFA, devrait produire 64 000 litres de jus de mangue par jour et 576 tonnes de pulpe (purée) par an.

Filière Cola



La Filière Cola ne faisant pas partie des filières cotisantes, le financement de ses projets se fait sur la Caisse de Solidarité. Ainsi, de 2009 à 2021 (soit sur 13 ans), plus de 700 000 000 FCFA ont été engagés par le FIRCA, en vertu du principe de la solidarité, pour réaliser les projets au profit de la Filière Cola. Ces financements s'inscrivent dans les domaines suivants : (i) Projets de Recherche (82%), (ii) Appui aux Organisations professionnelles Agricoles (16%) et (iii) Etudes d'accompagnement (2%). Cependant, ces montants mobilisés restent insuffisants face aux nombreux défis qui se présentent à la filière. En outre, avec la volonté du gouvernement ivoirien d'inscrire la noix de cola sur la liste des produits à introduire à la bourse des matières premières agricoles, le renforcement des maillons de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la mise à marché, devient un impératif pour ladite filière.

C'est pourquoi, le FIRCA et les acteurs de la Filière Cola ont entrepris, depuis février 2019, des négociations pour lever des cotisations professionnelles, en vue de mobiliser les ressources nécessaires au financement du programme de développement de la Filière Cola.

Ainsi, en application du décret n°2002-521 du 11 décembre 2002 portant modalités de fixation et de recouvrement des cotisations professionnelles, le FIRCA a soumis au Ministère d'Etat, Ministère de

l'Agriculture et du Développement Rural, un projet de décret relatif à la fixation du taux maximal de cotisation sur la noix de Cola, consécutivement aux résultats des négociations menées entre le FIRCA et les représentants de la Filière Cola, conformément aux procédures en vigueur pour la mobilisation des ressources auprès des filières agricoles.

En attendant la signature du décret, et pour permettre la mobilisation de ressources nécessaires au financement du programme de développement de ladite filière, l'arrêté interministériel n°791/MEMINADER/MEF/MBPE du 08 septembre 2021, fixant l'assiette et les niveaux de la taxe à l'exportation et des cotisations professionnelles perçues sur la Filière Cola, au titre de l'année 2021, a été pris. Cet arrêté définit les cotisations professionnelles comme suit :

- ▶ 10, 2 FCFA/kg de DUS et de taxe d'enregistrement sur la noix de cola fraîche ;
- ▶ 10 FCFA/kg de cotisations professionnelles par kg de noix fraîches à l'exportation. La répartition de ce montant est de 4,59 FCFA/kg pour le fonctionnement de l'organisation Interprofessionnelle de la Filière Cola (INTERCOLA) et 5,41 FCFA/kg pour le financement de programmes de recherche et de conseil agricoles ;
- ▶ 40 FCFA/kg pour la noix de cola transformée.

Filière Légumes

Le secteur du maraîchage est important dans l'économie ivoirienne par le volume de production (environ 700 000 tonnes par an au cours des deux dernières années) et du million de personnes (en grande majorité des jeunes femmes) qui opèrent dans la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à la commercialisation. En considérant les préconisations de la FAO et de l'OMS, la consommation journalière en légumes devrait être de 205 grammes par habitant ; ce qui porte les besoins globaux de la Côte d'Ivoire pour une alimentation équilibrée, à près de 2,1 millions de tonnes par an de légumes. Cependant, les importations sont de 300 000 t/an, dont 100 000 t/an importées d'Europe et du Maroc (tomates, carottes, etc.) et 200 000 tonnes provenant des pays de l'interland, essentiellement le Burkina Faso (tomate, aubergines, carottes et haricot vert) et le Niger (oignon de variété violet de Galmi). De ce qui précède, il apparaît un gap important d'un million de tonnes de légumes à combler.

C'est dans ce cadre que l'Etat avec l'appui des partenaires au développement, concentre ses efforts pour l'amélioration de la disponibilité de légumes sur les marchés ivoiriens. A cet effet, plusieurs projets sont mis en œuvre depuis 2011 : le PRO2M, le PROPACOM, le PROPACOM-

OUEST, le PADFA, le PARFACI, le FADCI, le PPMS, le 2 PAI-Bélier, le PDC2V et les programmes du Gouvernement (PUAPV, PURGA 1-2). Outre l'extension des exploitations dédiées aux cultures maraîchères, un accent a été également mis sur le renforcement de la structuration et de l'organisation au niveau des Filières Légumières et Protéagineuses, avec le lancement du processus de mise en place de l'OIA Légumes.

Il faut toutefois noter que les efforts du Gouvernement en vue d'accroître les productions légumières sont affectés par l'inflation constatée des prix des intrants et des semences certifiées sur le marché en 2021 et 2022. A titre d'illustration, il a été observé une augmentation de + 84% pour le NPK et 114% pour l'urée.

Par ailleurs, au titre de la campagne agricole 2022, la production de gombo (légume très consommé dans les ménages) a été considérablement affectée suite aux infestations massives des jassides dans les champs. Les résultats de la caractérisation morphologique des jassides ont révélé la présence de trois espèces, dont deux nouvelles (*Amrasca biguttula*, *Jacobiasca lybica* et *Jacobiella fascialis*). *Amrasca biguttula*, la plus invasive a été également observée sur d'autres plantes comme l'aubergine, le soja et le piment.



Filière Manioc

Selon la FAO, 6 961 619 tonnes de manioc frais ont été récoltées en 2021 sur 1 093 246 ha pour un rendement de 6,36 t/ha.

En Côte d'Ivoire, le gouvernement ivoirien a entériné en février 2022, une nouvelle norme prenant en compte le pain composé, à savoir la norme NI 380 (pain de boulangerie spécification). Cette nouvelle norme définit les exigences relatives au pain de boulangerie et identifie désormais trois types de pain. A la différence des pains courants et des pains spéciaux

qui sont fabriqués à partir de la farine de blé, le pain composé est fabriqué à partir de mélange de farines de blé dans une proportion d'environ 85% et de farine de maïs ou de manioc à hauteur de 15%. Cette mesure permettra de booster la production de manioc en offrant de nouveaux débouchés pour les producteurs.



Filière Banane Plantain



Selon la FAO, la production de banane plantain réalisée en 2021 est de 2 126 264 tonnes sur 554 604 ha, pour un rendement de 3,83 t/ha.

En Côte d'Ivoire, la production de la banane plantain qui se fait de manière traditionnelle, est marquée par une période d'abondance sur les marchés qui s'étend d'Octobre à Mars, suivie d'une période de pénurie d'Avril à Septembre.

Quelques producteurs ont entrepris

la modernisation de la culture de la banane plantain, avec un recours à l'irrigation, afin de ravitailler le marché pendant cette période de pénurie. Pour renforcer cette dynamique, l'Etat de Côte d'Ivoire a initié en 2022, le programme PURGA2 avec pour objectif, au niveau de la Filière Banane Plantain, d'aménager et d'équiper, en système d'irrigation, 350 ha pour la production de banane plantain de contre saison.

Filière des Ressources Animales



► Filière Cunicole

La Filière Cunicole, a été marquée, en 2022, par la résurgence de l'épizootie de la maladie à virus hémorragique du lapin (VHD). Ainsi, plusieurs foyers ont été notifiés, occasionnant une forte mortalité, notamment dans la périphérie d'Abidjan (Km 17, Songon, Dabou, etc.).



► Structuration des Filières Animales et Halieutiques

Un accent particulier a été mis, en 2022, sur la mise en place des Interprofessions au sein des Filières Bétail-viande, Lait, Pêche et Aquaculture, conformément à la réglementation en vigueur. Pour accompagner les acteurs des filières citées, 04 comités ad hoc ont été mis en place par le MIRAH. Dans la même veine, l'arrêté interministériel n°014/MIRAH/MEF/MBPE/MCIPPME, fixant les conditions de création, de reconnaissance et les modalités de fonctionnement des organisations interprofessionnelles du secteur des ressources animales et halieutiques a été signé en Décembre 2022.

Cet arrêté indique que la création d'une organisation

interprofessionnelle du secteur des ressources animales et halieutiques est faite en Assemblée Générale de l'ensemble des trois (03) collèges reconnus de la même filière. Par ailleurs, chaque collège doit représenter plus de 50% des quantités totales de la production des ressources animales et halieutiques de la filière dont il fait partie.

► Promotion du secteur de l'élevage

Dans le cadre de la mise en place de l'œuvre de la Politique Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022-2026), le MIRAH a organisé la première édition du Sommet de l'Élevage du 08 au 10 décembre 2022. Ce sommet qui visait à faire la promotion du secteur des ressources animales et halieutiques a vu la participation d'environ 300 exposants, la présentation de 700 animaux de 54 espèces. Ce sommet a été également meublé de panels et conférences thématiques qui ont servi de cadre de réflexion sur les enjeux et défis de la sécurité alimentaire en protéines animales et halieutiques.



3.1 GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DU FIRCA EN 2022

Gouvernance du FIRCA

Le **Conseil d'Administration** a tenu trois (3) sessions comme suit :

- La 56ème session, tenue le 02 juin 2022, a adopté les rapports annuels de l'exercice 2021 (Rapport Technique 2021, Comptes clos au 31 décembre 2021) ;
- La 57ème session, tenue le 27 Octobre 2022, a approuvé le principe de la création d'une FONDATION-FIRCA ;
- La 58ème session, tenue le 21 décembre 2022, a adopté le PAA et du budget 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire, lors de sa 23ème session, tenue le 21 juin 2022, a délibéré et approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les Comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Fonctionnement de la Direction Exécutive

Organisation du FIRCA

L'organisation du FIRCA, adoptée pour la **période 2021-2026** et qui a servi à la mise en œuvre des activités et des projets du PAA et du budget de l'exercice 2021, après le recadrage, est schématisée par la figure en **annexe 1**.

Outre les 10 unités et services transversaux rattachés à la Direction Exécutive (Unité Planification Suivi-Evaluation et Statistique, Unité Audit Interne, Unité Marchés et Conventions, Unité Financement Agricole, Service Genre et Environnement, Service Communication, Service Informatique et Télécommunications, Service Formation et Renforcement des Capacités, Service Innovation, Transformation et Valorisation, Service Affaires Juridiques), l'organisation de base du FIRCA est structurée autour des **4 Départements** suivants :

- le **Département Administration, Finances et Comptabilité (DAFC)**, regroupant le Service Gestion des Cotisations Professionnelles, le Service Gestion des Projets, le Service Gestion du Fonctionnement, le Service Informatique et le Service Gestion des Ressources Humaines et Moyens Généraux
- le **Département Café-Cacao et Autres Plantes Stimulantes (DCCAPS)**, comportant le Chargé de Programmes Appui à la Production et à la Diversification, le Chargé de Programmes Recherche-Développement et Etudes et le Chargé de Programmes Cola et Autres Plantes Stimulantes

- le **Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières (DCEPF)**, regroupant le Chargé de Programmes Hévée et Productions Forestières, le Chargé de Programmes Palmier à Huile, Cocotier et Autres Plantes Oléagineuses, le Chargé de Programmes Coton et Plantes à Fibres, le Chargé de Programmes Anacarde et Canne à Sucre, le Chargé de Programmes Fruits, Agrumes, Fleurs et Plantes Ornementales et deux (2) Chargés de Programmes Appui

- le **Département Cultures Annuelles et Ressources Animales (DCARA)**, comportant le Chargé de Programmes Riz et Autres Céréales, le Chargé de Programmes Productions Légumières, le Chargé de Programmes Racines, Tubercules et Plantain et le Chargé de Programmes Elevages et Pêches.

Effectif du personnel

En **2022**, l'effectif du personnel mobilisé pour assurer le fonctionnement optimum de l'institution et la gestion des programmes de développement des filières agricoles, y compris les programmes conventionnés, sur financement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), s'établit à **118 agents** comme en 2021.

Toutefois, au cours de l'exercice 2022, 3 départs, du fait de 2 fins de contrat et une démission, et 3 entrées ont été enregistrés. Les 3 nouveaux agents recrutés se composent de deux cadres (Chargé de programmes Elevages et Pêche et Chargé de programmes Transformation et valorisation) et d'un Agent de maîtrise (Secrétaire d'appui DEA). Ces mouvements ont amené l'effectif du personnel à se stabiliser à **118 agents** au **31 décembre 2022**.

Les caractéristiques de base de l'effectif des agents du FIRCA au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- **39%** de l'effectif (46 agents sur 118) sont constitués de **femmes**
- **61%** de l'effectif (72 agents sur 118) sont des **hommes**
- **47%** de l'effectif (55 agents sur 118) se composent de **cadres**
- **36%** de l'effectif (43 agents sur 118) se composent d'**agents de maîtrise**
- **17%** de l'effectif (20 agents sur 118) se composent d'**employés**.

Parc roulant

Au 31 décembre 2022, le parc roulant comprend **40** engins dont **14** véhicules affectés aux activités de coordination des Programmes de Développement des Filières, ainsi que **14** véhicules et **12** motos affectés aux activités de coordination des Programmes Conventionnés.

Réunions du Comité de Direction

Au 31 décembre 2022, six (06) réunions du Comité de Direction ont été tenues.

La première réunion, tenue le 27 janvier 2022, a porté sur l'état d'avancement du PRO2M.

La deuxième réunion, organisée le 29 mars 2022, a été consacrée à l'état d'avancement du PPCA.

La troisième réunion, tenue le 26 avril 2022, a porté sur la présentation et l'adoption des droits et obligations relatifs à la maternité en entreprise.

La quatrième réunion, tenue le 02 août 2022, a porté sur la présentation et l'adoption de la sécurisation des réseaux du système informatique du FIRCA.

La cinquième réunion, organisée le 18 août 2022, a été consacrée au bilan d'exécution à mi-parcours du PAA et du Budget 2022.

La sixième réunion, tenue le 23 novembre 2022, a porté sur l'analyse et l'arbitrage du PAA et du budget 2023.

Sessions du Comité des Agréments et des Marchés

Le Comité des Agréments et des Marchés (CAM) a tenu 40 sessions en 2022. Ces 40 séances ont permis de traiter 93 dossiers, dont 02 dossiers de recrutement du personnel.

Les sessions consacrées à l'adjudication des marchés ont porté sur 29 dossiers d'acquisition de biens/travaux, 07 projets de recherche-développement, 15 projets de formation professionnelle agricole/renforcement des capacités, 11 actions de suivi/évaluation des projets/planification, 16 projets d'étude, 03 dossiers de conseil agricole, 01 dossier d'appui aux OPA et 09 dossiers d'édition de documents/production audiovisuelle.

Publications du FIRCA

L'année 2022 a vu la production et la diffusion de diverses publications par le FIRCA : Rapport annuel, Plans stratégique et opérationnel, Brochures, Boîtes à images, etc.

Pour le compte de l'institution, il a été édité :

- ▷ le rapport annuel 2021, en 1000 exemplaires ;
- ▷ les Statuts et Règlement intérieur du FIRCA en 500 exemplaires ;
- ▷ le plan stratégique 2021-2026 et le plan opérationnel 2021-2023, en 500 exemplaires chacun ;
- ▷ la charte environnementale et sociale du FIRCA, en 41 tableaux muraux ;
- ▷ la plaquette institutionnelle en 700 exemplaires ;
- ▷ le journal « La Filière du Progrès » N° 24, portant à sa Une « la Filière Oignon », en 2000 exemplaires.

Pour le compte des filières agricoles, il a été édité :

- ▷ un répertoire des acquis des projets de recherche, en 1000 exemplaires, suivi de sa réédition en 10 000 exemplaires pour le compte de la Filière Hévéa ;
- ▷ un répertoire illustré des équipementiers de la Filière Alimentaire, en 200 exemplaires ;
- ▷ un cahier de rapportage et deux boîtes à images, en 800 exemplaires chacun, pour le compte de la Filière Coton ;
- ▷ un guide de conduite d'une pépinière d'anacarde, en 300 exemplaires ;
- ▷ un guide de la réhabilitation des vergers d'anacardier, en 1000 exemplaires ;
- ▷ le répertoire des innovations technologiques générés par le projet FCIAD, en 500 exemplaires ;
- ▷ 3 boîtes à images, pour le compte de la Filière Hévéa, en 1000 exemplaires chacune ;
- ▷ 15 dépliants (format A4 à 3 volets), en 50 000 exemplaires chacun, pour le compte de la Filière Hévéa.

Pour le compte des projets conventionnés, l'édition et la distribution aux acteurs du Projet PRO2M de 700 exemplaires du 4ème numéro du bulletin d'informations « Info PRO2M », avec à la Une, le lancement des activités des CPSAM ; de même que 1000 autocollants brandés, pour assurer la visibilité du projet via les équipements cédés aux bénéficiaires (dans le cadre du projet PRO2M).

A cela s'ajoutent les éditions de fin d'année (agendas, semainiers, calendriers, cartes de vœux, etc.).

Mise en œuvre du PAA

Au titre de l'année 2022, **153 projets et actions de développement des filières agricoles** sur les **169** inscrits au PAA 2022 sont exécutés ou en cours d'exécution, soit un taux de réalisation de **90,53%** contre **90,36%** (soit une progression de **0,17%**) à la même période en 2021 (150 projets sur 166 retenus).

Selon les domaines d'intervention du FIRCA, les **153** projets-actions exécutés et/ou en cours d'exécution se répartissent comme suit :

- ▶ **59 projets (96,72%)** de Recherche appliquée sur les 61 prévus ;
- ▶ **31 projets (86,11%)** de Conseil agricole sur les 36 prévus ;
- ▶ **11 projets (91,67%)** de Formation professionnelle agricole sur les 12 prévus ;
- ▶ **40 projets (85,11%)** d'Appui aux OPA sur les 47 prévus ;
- ▶ **12 projets (92,31%)** d'Étude d'accompagnement des filières les 13 retenus.

Sur les **26 filières agricoles** programmées au PAA de l'exercice 2022, **25 filières** ont vu l'exécution ou le démarrage effectif de leurs projets de développement. Il s'agit de **6 filières cotisantes autonomes (94,37%)** sur 8 (Café, Cacao, Hévéa, Palmier, Coton, Anacarde, Banane dessert et Aviculture), de **4 filières cotisantes non autonomes (93,98 %)** sur 5 (Ananas, Mangue Porcine, Ruminants et Pêche et Aquaculture) et de **7 filières non cotisantes (88 %)** sur 13 (Cola, Riz & Maïs, Manioc, Banane Plantain, Légumes, Oignon, Elevages Non Conventionnels, Cocotier, Karité, Gingembre, Poivre et Fruits & Fleurs).

Aucune activité n'a été mise en œuvre pour le compte de la Filière Forêt au titre de laquelle, des concertations sont en cours avec les acteurs.

Les réalisations essentielles qui se dégagent de la mise en œuvre des activités du FIRCA et des programmes de développement des filières sont ci-après rappelées en guise de conclusion.

Ressources mobilisées, engagements et niveau d'exécution des programmes de développement agricole

- ▶ Les **ressources financières** mobilisées, toutes sources confondues, s'établissent, à la fin de l'exercice 2022, à **36 836 034 395 FCFA**, contre 30 588 168 669 FCFA, en 2021 (**20,43%**), se répartissant comme suit :
 - ▶ **52% (19 134 042 456 FCFA)** des filières agricoles ;
 - ▶ **43% (15 983 024 816 FCFA)** des partenaires au développement ;
 - ▶ **2% (807 190 010 FCFA)** des subventions directes et indirectes (TVA exonérée) de l'Etat ;
 - ▶ **3% (911 777 113 FCFA)** d'autres sources.
- Les **engagements financiers**, d'un montant total de **32 670 555 255 FCFA (toutes sources confondues)**, ont été consacrés à l'exécution et/ou à la poursuite de l'exécution de **153 projets** sur les 169 inscrits au PAA 2022, soit un taux de réalisation de **90,53%**. Les projets exécutés et/ou en cours d'exécution se répartissent, selon les domaines d'intervention du FIRCA, comme suit :
 - ▶ **59** projets de Recherche appliquée sur les 61 prévus (96,72%) ;
 - ▶ **31** projets de Conseil agricole sur les 36 prévus (86,11%) ;
 - ▶ **11** projets de Formation professionnelle agricole sur les 12 prévus (91,67%) ;
 - ▶ **40** projets d'Appui aux OPA sur les 47 prévus (85,11%) ;
 - ▶ **12** projets d'Étude d'accompagnement des filières sur les 13 retenus (92,31%).

Rencontres et échanges avec les institutions et les partenaires

- I. la rencontre de signature du Mémoire d'Entente avec l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI), le 25 mars 2022 ;
- II. la réception, le 17 mai 2022 à son siège, respectivement des délégations du Fonds pour l'Adaptation aux changements climatiques et du Fonds Vert pour le climat, en marge de la 15ème Conférence des Parties (COP15) de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et la Sécheresse (CNULC) qui s'est ouverte à Abidjan le lundi 9 mai 2022 ;
- III. la participation au lancement du Fonds d'Investissement Norvégien « Nordfund », le 15 juin 2022 à NOOM Hôtel à Abidjan ;
- IV. la participation à la session de renforcement des capacités, organisée du 21 au 23 juin 2022 au Costa Rica par le Fonds pour l'Adaptation aux changements climatiques, au bénéfice des entités nationales accréditées sur le mécanisme de mobilisation de la finance climatique, particulièrement sur les guichets destinés à l'accès direct amélioré (EDA) ;
- V. la participation à un voyage d'étude au Ghana sur la Filière Karité, du 10 au 17 juillet 2022, avec le projet Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET) ;
- VI. la conduite, du 04 au 08 juillet 2022, d'une mission d'échange d'expérience de la Confédération nationale des organisations socio-professionnelles du secteur de l'élevage de la Guinée (CONASEG) ;
- VII. l'atelier bilan du SITRACOT organisé par INTERCOTON du 2 au 3 août 2022 à Bouaké ;
- VIII. la cérémonie d'aurevoir à Monsieur Cissé Ahmadou, ex Directeur Pays de Solidaridad West Africa en Côte d'Ivoire, organisée le 4 août 2022 au siège de Solidaridad à Abidjan ;
- IX. l'atelier de revue de l'état d'avancement du projet RESCO et de révision du PTBA des dix-huit premiers mois, organisé par INTERCOTON du 25 au 27 août 2022 à Grand-Bassam ;
- X. la réunion, avec les experts du groupe italien Ente Nazionale Idrocarburi (ENI), portant sur le projet de création d'énergie à partir de produits agricoles, organisée par la DPPF/MINADER le 1er septembre 2022 à l'immeuble CAISTAB à Abidjan ;
- XI. la participation du Directeur Exécutif du FIRCA à la 2ème Conférence Mondiale de programmation du Fonds Vert pour le Climat, du 13 au 15 septembre 2022 à Incheon, en Corée du Sud, sur invitation du Secrétariat du Fonds Vert pour le Climat ;
- XII. la mission de l'Agence Brésilienne de Coopération en Côte d'Ivoire, organisée par le Conseil du Coton et de l'Anacarde, du 12 au 22 septembre 2022 ;
- XIII. la réunion pour le lancement du Consortium International de la Recherche, organisée par de l'Alliance des Bailleurs Union Africaine-Union Européenne, du 14 au 16 septembre 2022 à Accra ;
- XIV. l'atelier sur le dialogue des Plateformes Multipartites pour les chaînes de valeur cacao et palmier à huile sur les thématiques de la Déforestation et du Travail des Enfants, organisé par TrustAfrica, le 20 septembre 2022 à l'hôtel Novotel à Abidjan ;
- XV. la participation, du 19 au 20 septembre 2022, à l'atelier de restitution de la mission d'échanges et de rencontres avec les acteurs de la chaîne de valeur mangue, organisé par le Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET) ;
- XVI. la participation à la formation sur les nouvelles exigences de l'UE en matière d'exportation de fruits, le 22 septembre 2022 ;
- XVII. la participation, du 26 au 29 septembre 2022, à N'SA Hôtel de Grand-Bassam, à l'atelier de Co-Construction du Plan de Mise en Œuvre et du Plan d'investissement des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), organisé par le MINEDD ;
- XVIII. la mission de sensibilisation des producteurs sur les méthodes de réduction de l'infestation des jassides organisée par le Conseil du Coton et de l'Anacarde du 25 septembre au 1er octobre 2022 dans le bassin cotonnier ;
- XIX. la participation au séminaire annuel du Fonds d'Adaptation sur la préparation des entités nationales d'Exécution à la finance climatique, qui s'est tenu du 26 au 30 septembre 2022 à Washington DC, aux Etats Unis d'Amérique ;
- XX. la participation à l'atelier de restitution de la mission d'échanges et de rencontre avec les acteurs de la Chaîne de valeur hévéa. du 10 au 14 octobre 2022 à San Pedro ;
- XXI. la participation, du 17 au 18 octobre 2022, à l'atelier de restitution de la mission d'échanges et de rencontres avec les acteurs de la chaîne de valeur ananas, organisé par le Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation économique (PCCET) au Golden Palace Hôtel de Grand Bassam ;
- XXII. la participation du FIRCA à la COP 27 sur les changements climatiques qui s'est tenue du 04 au 19 Novembre 2022 à Sharm EL Sheikh en Egypte ;
- XXIII. la Participation à la 3ème édition de la Conférence internationale de la mangue (CIM) tenue du 17 au 19 novembre 2022 à Korhogo ;
- XXIV. la participation à la visite de la station CNRA Marc Delorme de Port-Bouët organisée par le MEMINADER le 25 novembre 2022, dans le cadre de la redynamisation de la Filière Cocotier ;
- XXV. la participation à la journée mondiale du cocotier organisée par la Fédération Ivoirienne de Producteurs, Exportateurs et Industriels de Coco (FIPEXICO) le 30 novembre 2022 à l'espace CRRAE-UMOA du Plateau à Abidjan ;
- XXVI. la participation du CSERGEN au séminaire de formation en renforcement des capacités pour les entités africaines à accès direct organisé par le Fonds Vert pour le Climat en collaboration avec la BAD du 06 au 07 Décembre 2022 à Abidjan ;
- XXVII. la participation, du 8 au 9 décembre 2022, à Sunlodge Hôtel d'Accra au Ghana, à l'atelier de formation des formateurs sur les services numériques de conseil climatique en Afrique de l'Ouest, organisé par Centre Mondial pour l'Adaptation (GCA) en partenariat avec le Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA) ;
- XXVIII. la participation du FIRCA au séminaire de formation des formateurs sur la digitalisation du conseil agricole sur le climat en Afrique qui s'est tenue du 08 au 10 décembre 2022 à Accra au Ghana ;
- XXIX. la participation du FIRCA au Sommet de l'élevage, du 08 au 10 décembre 2022 au Palais de la Culture d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

3.2 GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2022

Cotisations professionnelles des Filières

Sur les **26** filières agricoles programmées au PAA 2021, **10** participent au mécanisme formel de cotisation professionnelle du FIRCA, dont **6 filières cotisantes autonomes** (Filières Hévéa, Palmier à Huile, Coton, Anacarde, Banane Dessert et Aviculture) et **4 filières cotisantes non autonomes** (Filières Ananas, Mangue, Porcine et Pêche).

Au 31 décembre 2022, les cotisations professionnelles (**tous guichets confondus**) mobilisées auprès de ces 10 filières agricoles s'élevaient à **17 112 981 667 FCFA** contre 18 886 461 758 FCFA à la même période en 2021, soit une baisse de **1 773 480 091 (+26%)**.

Ce montant de **17 112 981 667 FCFA** mobilisé au cours de la période, se répartit comme suit :

Désignation	Montant 2022 (en FCFA)	Montant 2021 (en FCFA)	Variation	Montant cumulé des cotisations
Filière Hévéa	9 751 947 631	11 035 797 908	-12%	82 627 714 401
Filière Palmier à Huile	3 028 162 522	2 902 636 723	+4%	31 978 438 659
Filière Coton	2 712 573 382	3 110 224 178	-13%	24 334 234 862
Filière Anacarde	1 409 746 503	1 633 583 619	-14%	13 604 535 763
Filière Banane	152 450 823	151 735 076	+0,5%	1 643 325 742
Filière Ananas	6 680 625	8 175 832	-18%	167 924 067
Filière Mangue	15 000 000	15 000 000	0%	144 632 050
Filière Porcine	1 729 600	1 456 800	+19%	69 371 025
Filière Avicole	31 690 581	26 056 122	+22%	310 632 805
Filière Pêche	3 000 000	1 795 500	+60%	26 581 500

Au 31 décembre 2022, la baisse provient essentiellement des Filières Hévéa (-12%),

Anacarde (-14%), Coton (-13%) et Ananas (-18%).

Contribution de la Filière Café-Cacao

La Filière Café-Cacao ne participe pas au système formel de cotisation professionnelle en vigueur, mais contribue au fonctionnement du FIRCA et assure le financement de son programme de développement, sur la base des projets approuvés par l'organe de gestion de la filière, en l'occurrence le Conseil du Café-Cacao.

Au 31 décembre 2022, la Filière Café-Cacao a contribué pour un montant de **2 021 060 789 FCFA** contre **1 555 665 194 FCFA** en 2021, se répartissant comme suit :

Désignation	Montant 2022 (en FCFA)	Montant 2021 (en FCFA)	Variation
financement du FIRCA	782 074 474	816 002 242	-4%
programme de développement de la filière	1 238 986 315	739 662 952	+68%

Subvention de l'Etat

Au 31 décembre 2022, le FIRCA a mobilisé, au titre de la subvention de l'Etat pour le fonctionnement, un montant de **750 000 000 FCFA**, sur une prévision de **300 000 000 FCFA**, contre **300 000 000 FCFA en 2021**, soit une hausse de **+150%**.

Ressources issues de la TVA exonérée et répartition

Au titre des produits de la TVA exonérée, au 31 décembre 2022 un montant de **57 190 010 FCFA** a été collecté contre **579 302 539 FCFA** à la

même période en 2021, soit une baisse de **522 112 529 FCFA (-90%)**.

Ce montant est reparti comme suit :

Désignation	Montant 2022 (en FCFA)	Montant 2021 (en FCFA)
appui aux programmes de développement des filières	14 297 502	144 825 634
communication et promotion des filières	11 438 002	115 860 508
construction du siège	28 595 005	289 651 270
Caisse de solidarité	2 859 501	28 965 127

Mobilisation des ressources des programmes de développement agricole conventionnés

Convention pour la mise en œuvre de la sous composante "Appui à la mise en valeur agricole des périmètres irrigués"

Cette convention d'exécution du projet FADCI, financée initialement à hauteur de **2 363 906 000 FCFA** a été résiliée par l'arrêté **n°0842/MBPE/DGMP** du 30 novembre 2022.

Aucune activité n'a été réalisée en 2022.

Convention pour la mise en œuvre de la composante Conseil de Gestion

Cette convention financée, dans le cadre du FADCI, à hauteur de **958 048 758 FCFA**, dont **894 343 758 FCFA** de l'AFD et **63 705 000 FCFA** provenant des ressources FIRCA, a été résiliée par l'arrêté **n°0842/MBPE/DGMP** du 30 novembre 2022.

Les activités de cette composante ont pris fin le 30 juin 2021.

Convention pour la mise en œuvre du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

Dans le cadre du FADCI, une convention d'exécution a été signée, le 30 décembre 2016, entre le FIRCA et le MEMINADER, pour la mise en œuvre du **Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD)**. Elle est financée à hauteur de **5 000 000 000 FCFA**.

Au 31 décembre 2022, le cumul des fonds mobilisés sur le compte projet, représentant le transfert de la totalité du financement prévu pour l'exécution de cette composante, s'élève à **5 000 000 000 FCFA**. Toutefois, au 31 décembre 2022, le montant de **518 010 983 FCFA**, cumul des produits issus du

placement DAT/ rémunération du compte courant effectué, viendra réabonder ce financement comme l'indique la convention.

Contrat de subvention FIRCA-UE (PRO2M)

Le FIRCA a bénéficié de l'Union Européenne (UE), dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Vivrier (PASAV), du contrat de subvention **N° FED/2017/390-441**, signé le 17 novembre 2017, portant sur un appui aux Filières Manioc et Maraîchers, à travers le Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchers en Côte d'Ivoire (PRO2M). Le projet, composé de trois volets (Manioc, Maraîcher et Nutrition), d'un montant de **17 000 000 d'Euros (11 151 269 000 FCFA)**, sera exécuté dans 21 régions administratives de la Côte d'Ivoire.

L'objectif global du PASV est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable, permettant un approvisionnement régulier des marchés.

Les fonds mobilisés, sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, s'élèvent à **2 712 868 735 FCFA**. Le cumul des ressources mobilisées depuis le début du Projet s'élève à **8 098 622 654 FCFA**.

Phase II du Programme d'Urgence de soutien aux filières agricoles d'exportation et au secteur des productions alimentaires impactés par la crise sanitaire de la covid - 19 (PURGA II)

Afin d'alléger les effets néfastes induits par la crise liée à la pandémie de la COVID-19 dans le secteur agricole ivoirien, l'Etat de Côte d'Ivoire a décidé de la mise en œuvre du programme d'urgence du

secteur de l'agriculture, issu du plan de soutien économique, social et humanitaire pour faire face aux effets de la COVID-19 (PURGA-COVID 19).

Ce programme, financé par le Trésor Public de Côte d'Ivoire, concerne les filières de production animale (Porcine, Aquacole, Apicole, Cunicole, Avicole et Pêche) et les filières fruitières (Mangues et

Ananas). Conformément au plan d'opération et de décaissement, le FIRCA a été retenu pour assurer la gestion fiduciaire des projets des différentes filières.

➤ **Filières Animales et végétales**

Au 31 décembre 2022, 1 086 199 960 FCFA ont été mobilisés pour les Filières Manioc et Banane Plantain et se décomposent comme suit :

Tableau 1 : Ressources mobilisées Filières Animales et Végétales

Filières	Cumul au 31 décembre 2021	Ressources mobilisées au 31 décembre 2022	Cumul au 31 décembre 2022
Porcine	300 000 000		300 000 000
Avicole	2 000 000 000		2 000 000 000
Elevage en développement	70 000 000		70 000 000
Aquacole	300 000 000		300 000 000
Pêche Artisanale	400 000 000		400 000 000
Manioc		103 943 960	103 943 960
Banane Plantain		982 256 000	982 256 000
TOTAL	3 070 000 000	1 086 199 960	4 156 199 960

➤ **Filières Fruitières**

Les fonds mobilisés, sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, s'élèvent à **2 800 000 000 FCFA** portant le cumul des ressources mobilisées depuis le début du Projet à **5 140 000 000 FCFA**.

Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PCCET)

Le 09 novembre 2020, une convention de partenariat, pour la gestion fiduciaire par le FIRCA des fonds de préparation (PPF) du PCCET, a été signée pour une valeur de 2 516 745 dollars US, soit environ **1 394 558 069 FCFA**.

La mise en vigueur du projet a été accordé le 12 octobre 2021 sous les crédits IDA-6935 et IDA-6936. Le montant de cet accord est de 165 600 000 Euros, soit environ **108 626 479 200 FCFA**.

Le cumul des fonds mobilisés à la fin de la convention de partenariat au 12/10/2022 est de **7 004 731 239 FCFA**, dont **663 084 951 FCFA** collectés en 2022 et provenant des paiements de DRF IDA, des ressources de la part Etat, ainsi que des intérêts générés dans le cadre de la rémunération du compte courant.

Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V)

L'Etat de Côte d'Ivoire a reçu un financement de **250 millions de dollars US** soit environ **135 milliards 750 millions FCFA** pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V) sur une période de six (06) ans à compter de juin 2021. La contribution de l'Etat de Côte d'Ivoire est de **7 milliards FCFA** et les bénéficiaires de **16 milliards FCFA**. La mise en vigueur du projet a été accordée le 14 octobre 2021.

L'objectif du projet est de soutenir le développement de chaînes de valeur agroalimentaires inclusives, résilientes et compétitives, dont leurs acteurs tirent parti dans les zones du projet.

De manière spécifique, le projet vise à :

- Stimuler la transformation des chaînes de valeurs pour répondre à une demande croissante dans le pays et la sous-région pour des produits alimentaires sains, de qualité et diversifiés ;
- Accélérer les investissements privés en agribusiness pour répondre à la demande domestique en produits alimentaires ;
- Renforcer les institutions pour la fourniture de services ;
- Assurer le développement de chaînes de valeur vivrières inclusives et compétitives générant de la croissance économique et diversifiant les opportunités d'emploi.

Le 11 octobre 2021, une convention de partenariat, pour la gestion fiduciaire par le FIRCA, a été signée avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour une valeur de **361 331 207 FCFA**.

Les fonds mobilisés, sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, s'élèvent à **7 163 222 480 FCFA** (part IDA : **6 359 080 145 FCFA**, part Trésor : **785 811 213**, fonds intérêts créditeurs **18 331 213**). Le cumul des ressources mobilisées depuis le début du Projet s'élève à **7 163 222 480 FCFA**.

Projet Résilience des Systèmes Cotonniers du nord de la Côte d'Ivoire (RESCO)

Le FIRCA et l'INTERCOTON ont signé la convention de financement N° 2022-0-5-0009/INT-RESCO pour la mise en œuvre des sous-composantes **1.2 « renforcement du conseil agricole en lien avec le changement climatique et l'intensification durable »** et **2.2 « développement du conseil de gestion au niveau des exploitations agricoles et des OPA dans le bassin cotonnier »**, d'un montant global de **5 664 814 001 FCFA** et couvre la période allant du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2025.

Cette convention cofinancée par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Interprofession de la Filière Coton (INTERCOTON) et par l'Etat de Côte d'Ivoire, s'inscrit dans le cadre du projet Résilience des Systèmes Cotonniers du nord de la Côte d'Ivoire (RESCO).

Au 31 décembre 2022, les ressources mobilisées s'élèvent à **925 446 961 FCFA**.

Convention avec le Fonds Vert pour le Climat

Dans le cadre de son processus d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat (FVC), le FIRCA bénéficie d'un appui technique et financier pour le renforcement des capacités des acteurs nationaux pour accéder aux financements climatiques, en vue de la mise en œuvre du programme pays du FVC.

Une convention a donc été signée entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (en anglais UNOPS) et le FIRCA, le 22 février 2021, d'un montant de 477 135 USD, pour la mise en œuvre de la Readiness.

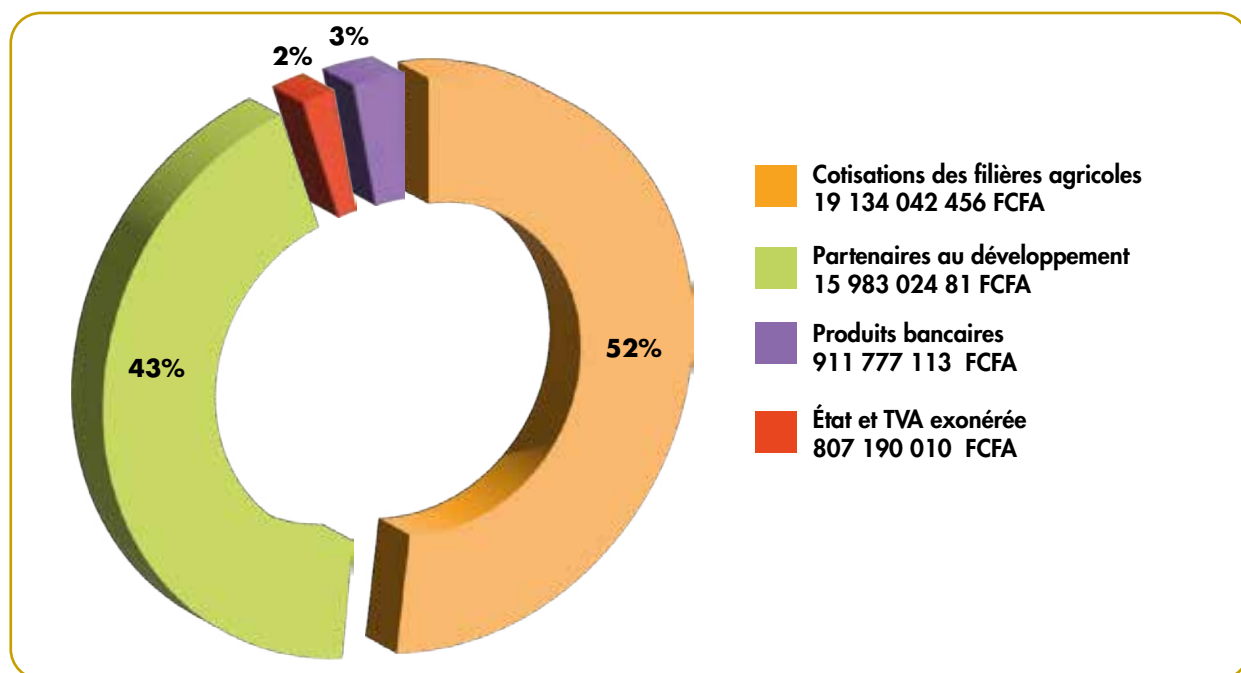
Au 31 décembre 2022, les ressources mobilisées s'élèvent à **114 190 746 FCFA** portant à **249 414 821 FCFA** les ressources mobilisées depuis le début du projet.

Ressources globales mobilisées au 31 décembre 2022

Les ressources globales mobilisées, au 31 décembre 2022 (toutes sources confondues), d'un montant total de **36 836 034 395 FCFA** contre **30 588 168 669 FCFA** à la même période en 2021 (**+21%**), se répartissent comme suit :

Désignation	Montant 2022 (en FCFA)	Montant 2021 (en FCFA)	Variation
cotisations professionnelles	17 112 981 667	18 886 461 758	-9,39%
contribution de la Filière Café-Cacao	2 021 060 789	1 555 665 194	+30%
subventions de l'Etat	750 000 000	300 000 000	+150%
TVA exonérée	57 190 010	579 302 539	-90%
PDC2V	7 163 222 480	ND	+100%
FADCI/FCIAD	518 010 983	ND	+100%
PRO2M	2 712 868 735	1 238 770 498	+119%
PURGA 2 / Fruits	2 800 000 000	540 000 000	-30%
PURGA 2 / Manioc	103 943 960	ND	+100%
PURGA 2 / Banane Plantain	982 256 000	ND	+100%
Produits Bancaires	911 777 113	910 946 228	+13%
PCCET	663 084 951	6 341 646 288	-90%
Projet RESCO	925 446 961	ND	+100
Fonds Vert pour le Climat	114 190 746	135 224 075	-16%

Sur la base des données chiffrées ci-dessus, les ressources du FIRCA au 31 décembre 2022, d'un montant total de **36 836 034 395 FCFA**, proviennent de quatre sources, à hauteur de :



Bilan et analyse des cotisations des filières de janvier au 31 décembre 2022

Le bilan des cotisations mobilisées auprès des 11 filières agricoles cotisantes et leur comparaison par rapport aux prévisions de l'exercice 2022 figurent dans le **tableau 2**.

Tableau 2 : Réalisation de la mobilisation des cotisations des filières au 31 décembre 2022

Filières	Prévision 2022 (en FCFA)	Réalisations au 31 décembre 2022 (en FCFA)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions au 31/12/2022	Poids de chaque filière
Hévéa	11 200 000 000	9 751 947 631	87,07%	50,97%
Palmier à Huile	2 700 200 000	3 028 162 522	112,15%	15,82%
Coton	2 600 000 000	2 712 573 382	104,33%	14,18%
Café-Cacao	2 148 784 000	2 021 060 789	94,06%	10,56%
Anacarde	1 521 500 000	1 409 746 503	92,66%	7,37%
Banane dessert	145 000 000	152 450 823	105,14%	0,80%
Avicole	30 900 000	31 690 581	102,56%	0,17%
Porcine	3 000 000	1 729 600	57,65%	0,01%
Ananas	8 000 000	6 680 625	83,51%	0,03%
Mangue	17 000 000	15 000 000	88,24%	0,08%
Pêche	3 000 000	3 000 000	100,00%	0,01%
Total	20 377 384 000	19 134 042 456	93,90%	100%

A fin décembre 2022, la contribution des filières à la mobilisation des ressources est de **112,15%** pour la Filière Palmier à Huile, **104,33%** pour la Filière Coton, **105,14%** pour la Filière Banane dessert, **102,56%** pour la Filière Avicole et **100%** pour la Filière Pêche. Ces cinq filières ont contribué à hauteur de plus de **100%** du montant attendu.

Bilan et analyse des cotisations des filières de 2004 à fin décembre 2022

Sur la période de **juin 2004 au 31 décembre 2022**, le cumul des ressources collectées (**toutes filières confondues**) se chiffre à **199 096 792 289 FCFA**, dont la répartition par filière est consignée dans le **tableau 3**.

La contribution de la Filière Café-Cacao, d'un montant de **1 000 000 000 FCFA**, allouée au fonds d'établissement au démarrage des activités du FIRCA, n'a pas été intégrée dans le **tableau 3**.

Il est à noter que le fonctionnement du FIRCA est assuré à hauteur de **10%** par toutes les filières agricoles. Mais, en tenant compte des filières participant au mécanisme de cotisation professionnelle du FIRCA (hors Filières Café-Cacao et Ruminants), cette contribution représente **5%**.

Le taux de contribution de 5% au fonctionnement du FIRCA, par les filières cotisantes, est en conformité avec le Décret régissant la répartition des cotisations mobilisées auprès des filières agricoles. La contribution de la Filière Café-Cacao au fonctionnement du FIRCA, depuis le démarrage des activités, en 2004, évaluée à hauteur de 61% (12 201 567 639 FCFA sur 20 145 796 339 FCFA), reste déterminante.

Tableau 3 : Bilan des ressources mobilisées de 2004 au 31 décembre 2022 et répartition dans les Guichets du FIRCA

Filières	Recherche	Conseil	Appui aux OPA	Solidarité	Fonctionnement	Total	% Cotisation par filière
Hévéa	8 498 303 296	68 079 079 471	2 124 404 151	4 072 860 257	4 300 381 922	87 075 029 097	43,74%
Palmier à Huile	8 803 637 150	21 088 885 795	0	971 460 108	1 651 875 046	32 515 858 099	16,33%
Café-Cacao	10 162 939 471	16 137 136 538		300 000 000	12 201 567 639	38 801 643 648	19,49%
Coton	4 894 744 905	14 684 234 950	2 447 372 497	1 223 686 329	1 223 686 262	24 473 724 943	12,29%
Anacarde	2 556 596 103	8 175 049 621	1 731 753 279	635 811 409	635 811 468	13 735 021 880	6,90%
Banane	845 053 315	461 535 074	205 408 191	89 055 033	89 054 997	1 690 106 610	0,85%
Avicole	0	143 335 152	143 335 169	15 926 135	15 926 121	318 522 577	0,16%
Porcine	20 994 308	24 493 359	17 495 256	3 499 251	3 499 251	69 981 425	0,04%
Ananas	85 104 529	34 041 803	30 637 621	10 212 543	10 212 564	170 209 060	0,09%
Ruminants	22 644 420	22 644 420	22 644 420	3 774 070	3 774 070	75 481 400	0,04%
Mangue	50 621 216	50 621 216	26 033 771	8 677 923	8 677 924	144 632 050	0,07%
Pêche	7 974 450	10 632 600	5 316 300	1 329 075	1 329 075	26 581 500	0,01%
Total	35 948 613 163	128 911 689 999	6 754 400 655	7 336 292 133	20 145 796 339	199 096 792 289	100,00%
%Cotisation par Guichet	18%	65%	3%	4%	10%	100%	
TOTAL HORS CAFE-CACAO	25 785 673 692	112 774 553 461	6 754 400 655	7 036 292 133	7 944 228 700	160 295 148 641	
%Cotisation par Guichet	16%	70%	4%	4%	5%	100%	



3.3 ENGAGEMENTS POUR LES PROGRAMMES DES FILIÈRES EN 2022

Engagements pour les programmes de développement des filières

Au 31 décembre 2022, les engagements contractés à partir des différents guichets pour le financement des programmes de développement des filières, sur leurs cotisations professionnelles, s'élèvent à

18 931 132 179 FCFA (tableau 4).

Le montant de **18 931 132 179 FCFA** des engagements, indiqué dans le **tableau 4**, se répartit de la manière suivante :

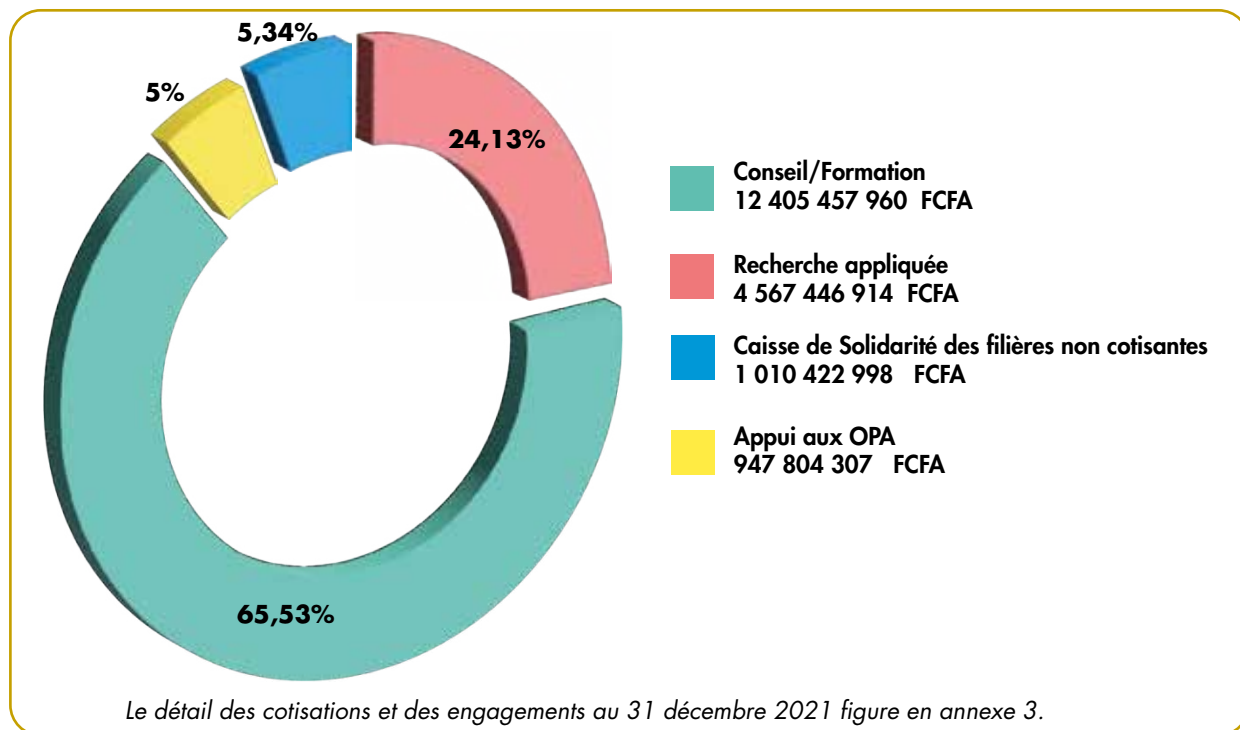


Tableau 4 : Engagements pour les programmes de développement des filières au 31 décembre 2022

FILIERES	GUICHET RECHERCHE	GUICHET CONSEIL/ FORMATION	GUICHET APPUI AUX OPA	GUICHET CAISSE DE SOLIDARITE	TOTAL
Hévéa	245 964 876	7 507 014 404	136 332 639		7 889 311 919
Palmier à Huile	1 951 148 799	1 490 749 637			3 441 898 436
Café-Cacao	1 232 637 780				1 232 637 780
Coton	559 283 831	2 718 487 726	781 527 630		4 059 299 187
Anacarde	494 561 383	614 462 700	3 075 000		1 112 099 083
Ananas		38 965 750			38 965 750
Banane Dessert	61 645 059	277 500	10 966 538		72 889 097
Mangue	22 205 186	1 356 000	3 382 500		26 943 686
Ruminants		4 804 375	2 520 000		7 324 375
Avicole		14 759 500			14 759 500
Porcine		14 580 368			14 580 368,00
Pêche			10 000 000		10 000 000
Caisse de Solidarité				1 010 422 998	1 010 422 998
TOTAL	4 567 446 914	12 405 457 960	947 804 307	1 010 422 998	18 931 132 179
%	24,13%	65,53%	5,00%	5,34%	100%

Engagements pour les programmes de développement agricole conventionnés

Convention pour la mise en œuvre du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable

Les décaissements effectués du 1er janvier au 31 décembre 2022 s'élèvent à **650 261 661 FCFA**, portant le cumul à **4 963 647 367 FCFA**.

Contrat de subvention FIRCA-UE (PRO2M)

Les décaissements effectués du 1er octobre au 31 décembre 2022 s'élèvent à **895 323 123 FCFA**. Ces décaissements se répartissent comme suit:

- Volet maraîcher : **488 430 033 FCFA** ;
- Volet manioc : **279 184 645 FCFA** ;
- Volet coordination : **127 708 445 FCFA**.

Les décaissements sur ce trimestre portent le cumul annuel à **2 749 507 738 FCFA**.

Les décaissements cumulés depuis le début du projet s'élèvent, quant à eux, à **8 126 675 364 FCFA**.

Conventions avec le Fonds Vert pour le Climat

Les décaissements effectués, du 1er janvier au 31 décembre 2022 s'élèvent à **93 870 670 FCFA**, portant ainsi le cumul des décaissements depuis le début du projet à **104 138 637 FCFA**.

Conventions PURGA COVID-19

➤ Filières Animales et végétales

Les décaissements effectués du 1er janvier au 30 septembre 2022 s'élèvent à **2 031 852 438 FCFA**, portant le cumul des décaissements depuis le début du projet à **3 288 319 868 FCFA**.

Tableau 5 : Cumul des décaissements des Filières Animales et végétales

Filières	Cumul décaissements au 31 décembre 2021	Décaissements au 31 décembre 2022	Cumul décaissements au 31 décembre 2022
Filières Animales			
Porcine	221 914 021	71 840 000	293 754 021
Avicole	430 857 336	1 386 887 940	1 817 745 276
Élevage en développement	69 098 716		69 098 716
Aquacole	137 071 456	119 945 620	257 017 076
Pêche artisanale	397 525 901	1 360 000	398 885 901
Filières Végétales			
Manioc		8 795 000	8 795 000
Banane Plantain		443 023 878	443 023 878
TOTAL	1 256 467 430	2 031 852 438	3 288 319 868

➤ Filières fruits

➤ PURGA COVID-19 Filière Mangue

Les décaissements du 1er janvier au 31 décembre 2022 s'élèvent à **1 365 192 950 FCFA**

➤ PURGA COVID-19 Filière Ananas

Les décaissements du 1er janvier au 31 décembre 2022 s'élèvent à **703 493 528 FCFA**

➤ PURGA COVID-19 Filière Banane dessert

Les décaissements du 1er janvier au 31 décembre 2022 s'élèvent à **100 814 000 FCFA**.

Projet des Chaînes de valeur Compétitives pour l'Emploi et la Transformation Economique (PCCET)

Au 12 octobre 2022, le cumul des décaissements effectués à la clôture de la convention de gestion temporaire est de **3 011 933 351 FCFA**, dont 2 989 972 210 FCFA issus des ressources IDA, 21 960 141 FCFA des ressources de contrepartie et 1 000 FCFA pour demande de chèques intérêts créditeurs.

Projet Résilience des Systèmes Cotonniers du nord de la Côte d'Ivoire (RESCO)

Les décaissements effectués pour le financement des activités du RESCO au 31 décembre 2022 s'élevèrent à **542 469 090 FCFA**.

Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V)

Les décaissements effectués du 1er janvier au 31 décembre 2022 s'élevèrent à **3 028 716 574 FCFA**.

3.4 RÉALISATIONS FINANCIÈRES EN 2022

Ressources mobilisées

Un montant total de **36 820 037 000 FCFA** a été mobilisé au cours de l'exercice 2022, sur un objectif de **32 506 429 000 FCFA**, soit un **taux de mobilisation de 116%** pour l'ensemble des ressources attendues.

La synthèse des réalisations au 31 décembre 2022, pour les ressources du budget 2022 du FIRCA, est résumée dans le **tableau 6**.

Tableau 6 : Exécution des produits

PRODUITS (milliers de FCFA)	BUDGET 2022	REALISATIONS AU 31/12/2022	TAUX
1. COTISATIONS FILIERES	18 228 600	17 112 982	94%
Financement des Programmes (*)	17 323 462	16 263 178	94%
Administration FIRCA (**)	905 138	849 804	94%
2. CONTRIBUTION FILIERE CAFE CACAO	2 148 784	2 021 060	94%
Financement des Programmes (*)	1 402 384	1 238 986	88%
Administration FIRCA (**)	746 400	782 074	105%
3. SUBVENTIONS DE L'ETAT	300 000	750 000	250%
Financement des Programmes (*)	0	0	0%
Administration FIRCA (**)	300 000	750 000	250%
4. PRODUITS BANCAIRES	650 000	911 777	140%
Administration FIRCA (**)	650 000	911 777	140%
5. TVA EXONEREE (*)		28 595	0%
6. PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	11 169 045	15 983 025	143%
Financement des Programmes (*)	10 299 352	14 761 464	143%
Administration FIRCA (**)	869 693	1 221 561	140%
7. RESSOURCES SPECIFIQUES	10 000	12 597	126%
Ressources spécifiques (**)	10 000	12 597	126%
TOTAL PRODUITS	32 506 429	36 820 037	113%
(*) Financement des programmes des Filières	29 025 198	32 292 223	111%
(**) Administration du FIRCA	3 481 231	4 527 814	131%

Le taux de mobilisation spécifique pour les programmes (toutes sources confondues) représente

111% des ressources à mobiliser, provenant essentiellement de :

- **16 263 177 649 FCFA** des cotisations professionnelles, sur une prévision de **17 323 462 000 FCFA** à mobiliser (**94%**) ;
- **1 238 986 315 FCFA** de la contribution de la Filière Café-Cacao sur une prévision de **1 402 384 000 FCFA** à mobiliser (**88%**) ;

- **28 595 005 FCFA** de l'Etat et de la TVA exonérée ;
- **4 761 463 938 FCFA** des partenaires techniques et financiers sur une prévision de **10 299 352 000 FCFA** à mobiliser (**143%**).

Le taux de mobilisation spécifique pour l'administration du FIRCA représente 131% des ressources mobilisées, provenant essentiellement des ressources des filières cotisantes pour **849 804 018 FCFA**, de la contribution de la Filière Café-Cacao pour **782 074 474 FCFA**, de la subvention de l'Etat pour

750 000 000 FCFA, de la contribution des PTF pour **1 221 560 878 FCFA**, des produits spécifiques **12 597 438 FCFA** et des produits bancaires pour **911 777 113 FCFA**, soit un montant total de **4 527 814 FCFA**, sur une prévision de **3 481 231 000 FCFA (131%)**.

Charges exécutées

La synthèse des réalisations, au 31 décembre 2022,

pour les charges du budget 2022 du FIRCA, est résumée dans le **tableau 7**.

Tableau 7 : Exécution des charges

CHARGES	BUDGET 2022	REALISATION AU 31/12/2022	
		Montant	Taux
1. INVESTISSEMENTS	65 000 000	64 601 950	99%
LOGICIELS & EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	12 000 000	9 801 950	82%
EQUIPEMENT DE BUREAU	3 000 000	0	0%
MATERIEL DE TRANSPORT	50 000 000	54 800 000	110%
2. FONCTIONNEMENT	3 416 231 001	3 307 369 680	97%
ACHAT	194 757 130	176 745 029	91%
TRANSPORTS	6 652 000	3 769 000	57%
LOCATIONS & CHARGES LOCATIVES	49 980 000	40 381 124	81%
ENTRETIEN, MAINTENANCE & REPARATION	53 448 000	45 177 767	85%
ASSURANCE	271 586 000	292 149 296	108%
ETUDE, RECHERCHE & DOCUMENTATION	5 088 000	3 152 000	62%
PUBLICITE, PUBLICATIONS & RELATIONS PUBLIQUES	17 070 000	19 059 626	112%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	75 692 000	74 899 593	99%
FRAIS BANCAIRES	20 400 000	46 424 252	228%
HONORAIRES	74 330 000	62 065 907	84%
FORMATION	56 626 000	21 059 500	37%
MISSIONS	8 000 000	3 804 000	48%
A.G. C.A. & APPUI INSTITUTIONNEL	323 321 000	274 160 412	85%
SALAIRES, PRIMES & INDEMNITES	1 798 034 200	1 778 303 937	99%
IMPOTS, CNPS & CGRAE	168 946 671	153 502 462	91%
AUTRES IMPOTS & TAXES	3 500 000	0	0%
AUTRES CHARGES SOCIALES	288 800 000	312 715 775	108%
3. PROGRAMMES	36 844 824 800	32 670 555 255	89%
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 481 231 001	3 371 971 630	97%
TOTAL PROGRAMMES	36 844 824 800	32 670 555 255	89%
TOTAL GENERAL	40 326 055 801	36 042 526 885	89%

Conformément aux données présentées au tableau 7 ci-dessus, le budget des charges du FIRCA pour l'exercice 2022, s'élève à **40 326 055 801 FCFA** et se répartit comme suit :

- **36 844 824 800 FCFA** pour le financement des programmes ;
- **3 481 231 001 FCFA** pour l'administration du FIRCA.

Au 31 décembre 2022, les charges du FIRCA ont été exécutées à hauteur de **36 042 526 885**, soit

un taux d'exécution de **89%** du budget, dont :

➤ **32 670 555 255 FCFA** pour les programmes des filières, soit **89%** du budget dédié ;

➤ **3 371 971 630 FCFA** pour l'administration du FIRCA, soit **97%** du budget de fonctionnement.

Le détail de la réalisation du budget de fonctionnement, au 31 décembre 2022, est présenté

dans le tableau en annexe 3.



3.5 GESTION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES EN 2022

Les programmes de développement des filières en 2022 concernent **26 filières agricoles**. Ces programmes sont constitués de **169 projets**, relevant des domaines de compétence du FIRCA (Recherche appliquée, Conseil agricole, Formation professionnelle agricole et renforcement des capacités des filières, Appui aux OPA et Etudes d'accompagnement). Ils comportent également **10 programmes transversaux** (Formation aux métiers agricoles, Renforcement des capacités en Gestion des exploitants agricoles et des OPA, Innovation Transformation et Valorisation, Gestion Durable et Développement inclusif, Financement agricole, Réseaux et coopération, Planification et Suivi-évaluation des programmes de développement des filières agricoles, Communication institutionnelle et promotion des filières, Appui au Système d'Agréments et Marchés et Conformité et Gestion des Risques).

L'objectif général visé par les programmes de développement des filières est : **“Les services rendus aux filières contribuent à l'amélioration durable de la productivité et du niveau de vie des populations”** et pour objectif spécifique **“Des services performants sont rendus aux filières”**.

L'état des actions conduites au niveau de chacun des programmes de développement pour le compte de chaque filière agricole donnée, de janvier à fin septembre 2022, avec une extrapolation à fin décembre 2022, est présenté ci-dessous.

Résultats du Programme de développement de la Filière Café-Cacao

Le programme annuel 2022 exécuté par le FIRCA pour le compte de la Filière Café - Cacao est tiré

de la convention de financement des programmes de recherche signée avec le Conseil du Café-Cacao en juin 2018 et modifiée par un avenant en janvier 2021.

Le programme 2022 porte principalement sur la mise en œuvre des programmes de recherche, comprenant le sous-programme cacao et le sous-programme café.

Les activités de l'année 2022 sont la continuité des activités exécutées en 2021.

Sous-programme Cacao

L'effet escompté est **« des technologies d'amélioration de la productivité du cacaoyer sont développées »**.

Les extrants attendus sont au nombre de trois, à savoir :

- ▶ Du matériel végétal performant de cacao est mis au point
- ▶ Des méthodes de lutte régionalisées contre les maladies et ravageurs du cacaoyer sont mises au point
- ▶ Des itinéraires techniques régionalisés pour la cacaoculture sont mis au point.

Pour atteindre les objectifs et les résultats visés, six (06) actions-projets articulés autour des 3 extrants escomptés ont été définis : (i) amélioration variétale du cacaoyer, (ii) mise au point des technologies de lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer, (iii) gestion efficace des maladies et des ravageurs du cacaoyer, (iv) amélioration des techniques de production du cacao, (v) diagnostic du *Moliniophthora sp* (balai de sorcière) et (vi) renforcement du réseau de parcs agrométéorologiques.



🕒 **Amélioration variétale du cacaoyer**

Ce projet vise à gérer et conserver les ressources génétiques de cacaoyer du CNRA et à sélectionner du matériel végétal haut producteur, résistant à la pourriture brune, au swollen shoot, aux mirides, à la sécheresse et donnant des fèves de bonne qualité technologique.

En 2022, les actions réalisées sont les suivantes :

➤ **Au niveau du volet conservation et gestion des ressources génétiques :** 953 clones de la collection de Divo et 153 clones de la collection de Soubré ont été suivis et entretenus. Un catalogue de 165 clones de la collection de Divo avec leurs traits distinctifs a en outre été élaboré ;

➤ **S'agissant du volet sélection de matériel végétal,** l'étude du grainage a révélé 3 familles d'hybrides et 3 clones remarquables par le poids d'une fève de cacao marchand compris entre 1,28 et 1,70 g. Six familles d'hybrides et deux clones de cacaoyer ont en outre été remarquables pour la qualité sensorielle avec des saveurs de fruits frais et fruits florals. Relativement aux travaux de sélection du matériel végétal pour la résistance au swollen shoot, trois familles dont F4 (PA150 X T60/887), F6 (P7 X PA150) et F8 (P7 X T60/887) n'ont présenté aucun symptôme de swollen shoot, trois (3) mois après les inoculations. Trois autres familles (F2, F10 et F3) ont moins de 20 % de plants infectés. Par ailleurs, un effet significatif du régime d'irrigation (100 % de CC ; 50 % de CC et 20 % de CC) a été mis en évidence sur la croissance et le développement de jeunes plants issus de 26 familles d'hybrides ;

En prélude à la diffusion à grande échelle de familles d'hybrides résistantes à la maladie du swollen shoot, des parcs à bois et des champs semenciers incluant des clones parents d'hybrides potentiellement résistants/tolérants à la maladie sont en cours d'installation sur les stations du CNRA de Divo et Soubré.

🕒 **Mise au point des technologies de lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer**

Le projet a pour objectif l'amélioration et le renforcement des connaissances sur l'agent pathogène de la maladie du Swollen Shoot et l'amélioration des méthodes de lutte. Il porte sur (i) l'étude de l'agent pathogène du swollen shoot, (ii) l'étude du vecteur du virus, (iii) l'étude des plantes hôtes du virus et (iv) la mise au point de méthodes de lutte intégrée contre la maladie.

➤ **Relativement à l'étude de l'agent pathogène et du vecteur du swollen shoot,** 14 départements (Blolequin, Zouan-Hounien, Danane, Man, Biankouma, Kouibly, Bangolo, Divo, Soubre, Gueyo, San-Pedro, Tabou, Sassandra et Fresco) ont été visités et 338 échantillons de feuilles de cacaoyers atteints de CSSVD ont été collectés. L'extraction d'ADN, l'amplification par PCR et le séquençage des amplicons de ces échantillons ont été réalisés. Cependant, les séquences d'ADN sont en cours d'analyse. Les 3 espèces virales connues (B, D et E), sont conservées dans le muséum. Par ailleurs, des colonies de cochenilles ont été utilisées pour des tests de transmission du CSSV en serre. Ainsi, le nombre de colonies disponible par espèce de cochenilles est de : 07 colonies de *Formicococcus njalensis*, 792 colonies de *Planococcus citri*, 103 colonies de *Ferrisia virgata* et 216 colonies de spécimens non identifiés. En outre, les périodes de pullulations des cochenilles ont été actualisées dans les 11 bases d'observations.

➤ **S'agissant de l'étude des plantes hôtes du virus,** 10 nouvelles cultures vivrières ont été inoculées à la serre de Bouaflé. Les amplifications PCR de l'ADN ont révélé que les échantillons de feuilles du corossolier, de l'anacardier, de la tomate et du goyavier ont été positifs à la PCR, suggérant que ces cultures sont réservoirs du virus du swollen shoot. Pour confirmer les résultats, les produits PCR ont été séquencés et sont en cours d'analyse. Pour ce qui concerne les plantes potentiellement réservoirs du virus collectées dans les parcelles infectées, 360 échantillons de feuilles de 25 espèces végétales ont été prélevés. Après diagnostic moléculaire, les résultats ont révélé le statut de plantes réservoirs du CSSV de *Hibiscus sabdariffa*, *Albizia gizya*, *Phaseolus vulgaris* et *Solanum americanum*.

➤ **Concernant la mise au point de méthodes de lutte intégrée contre la maladie du swollen shoot,** le suivi des parcelles replantées par le CNRA en zones infectées par la maladie a été réalisé. De même, 6 parcelles ont été mises en place dans les localités de Soubré et Bouaflé pour l'évaluation de l'efficacité des cultures annuelles dans les barrières, soit 3 parcelles avec barrières de maïs et 3 avec barrières d'aubergine. A ce jour, les 6 parcelles sont indemnes du CSSVD.

🔍 **Gestion efficace des maladies et ravageurs du cacaoyer**

L'objectif du projet est de mettre au point des méthodes de lutte efficaces et régionalisées contre les maladies et insectes nuisibles du caféier et du cacaoyer.

- ▶ **S'agissant de la mise en place d'un dispositif de surveillance sanitaire des vergers**, les données sur les niveaux de pertes de récolte dues à la pourriture brune des cabosses, sur les variations mensuelles des populations des mirides, des foreurs et d'autres insectes nuisibles du cacaoyer ainsi que les dégâts dus aux plantes parasites ont été collectées dans l'ensemble des 11 bases d'observations. Ainsi, au niveau du volet maladie, les pertes de récolte dues à la pourriture brune des cabosses qui nécessitent une intervention (+ de 20%) ont été observées dans les régions du Guémon, du Sud-Comoé et du Tonkpi (27,27 % à 30,76 %). Aussi, l'ADN de 50 isolats de *Phytophthora* issus des départements de Biankouma, Bloléquin, Guiglo, Toulepleu et Zagné a-t-il été extrait et amplifié puis envoyé dans un laboratoire pour séquençage, en vue de confirmer la structure de la population de *Phytophthora* préalablement établie morphologiquement. Dans le cadre des prospections réalisées dans les bases d'observations et/ou en dehors, une mission de prospection réalisée dans le département de Soubré a permis de visiter 19 parcelles dont 11 ont présenté des symptômes s'apparentant à la maladie rose du cacaoyer soit un taux d'attaque de 57,89 %. Aussi, des échantillons d'organes attaqués ont-ils été prélevés pour une meilleure identification de l'agent causal. L'analyse des caractéristiques morphologiques des isolats issus de ces échantillons a mis en évidence le genre fongique *Erythricium* sp. En outre, en vue d'identifier l'espèce de ce genre fongique, l'extraction et l'amplification de l'ADN de ces isolats ont été réalisées et les produits PCR ont été soumis à un laboratoire extérieur pour séquençage.
- ▶ Relativement à la **mise au point de méthodes de lutte efficaces contre les maladies et les insectes nuisibles du cacaoyer, des techniques de lutte biologiques** contre *Phytophthora megakarya* **sont en étude**. Ainsi, l'efficacité des huiles essentielles de *Zingiber officinale*, de *Cymbopogon citratus* et d'*Ocimum gratissimum* a été évaluée sur des cabosses détachées.

Il ressort de l'analyse des résultats que, les huiles essentielles de *Cymbopogon citratus* et d'*Ocimum gratissimum* ont exprimé la plus forte activité antifongique à la concentration de 5 ml/l avec des taux d'inhibition respectifs de 77,78 % et 79,72 %. De même, un essai impliquant 2 parcelles d'au moins 1ha chacune a été installé dans les localités de Divo et d'Aboisso pour évaluer les propriétés phytosanitaires et agronomiques de 5 types de composts formulés.

- ▶ **S'agissant de l'étude sur la détermination des périodes optimales de traitement**, où plusieurs régimes ont fait l'objet d'évaluation, les résultats de 2022 confirment ceux de 2021. Ainsi, les régimes de traitement Juin-Juillet-Août-Décembre-Janvier, Juillet-Août-Décembre-Janvier-Février et Juillet-Août-Septembre-Décembre-Janvier se sont avérés aussi efficaces que le témoin Juillet-Août-Décembre-Janvier à Duékoué, Daloa et Danané. Dans le Lôh-Djiboua, c'est le régime Juin-Juillet-Décembre-Janvier et Juillet-Août-Septembre-Décembre qui se sont avérés aussi efficaces que le régime témoin de référence Juillet-Août-Décembre-Janvier. A Aboisso, le régime de 3 traitements par an en Juillet-Août-Décembre s'est avéré aussi efficace que le témoin de traitement en Juillet-Août-Décembre-Janvier.

🔍 **Amélioration des techniques de production de cacao**

L'objectif du projet est de mieux orienter le choix des zones et des sols pour la culture du cacaoyer. Les actions, en 2022, ont porté sur (i) la **détermination des aptitudes culturelles de chaque zone de production**, (ii) le **développement de techniques culturelles régionalisées** et (iii) le développement des systèmes agroforestiers.

Concernant le volet « **identification des sols favorables à la caféiculture et à la cacaoculture par zone agro-climatique** », il a été élaboré :

- ▶ 9 cartes de zonage agro-climatique, dont trois (3) pour la cacaoculture, trois (3) pour la caféiculture Robusta et (3) Arabusta au 1/1 000 000 des degrés carrés de Toulepleu, Taï et Tabou ;
- ▶ 6 cartes d'aptitude culturelle, dont trois (3) pour la cacaoculture et trois (3) pour la caféiculture au 1/50 000 des degrés carrés de Toulepleu, Taï et Tabou ;

- ▶ 9 cartes de zonage agro-pédo-climatique, dont trois (3) pour la cacaoculture, trois (3) pour la caféiculture Robusta et trois (3) pour l'Arabusta au 1/50 000 des degrés carrés de Toulepleu, Taï et Tabou.

Au niveau des travaux en laboratoire, 7 paramètres physiques et physico-chimiques sur les 750 échantillons de sol du degré carré de Gagnoa ont été déterminés aux fins de l'élaboration des cartes de fertilité relatives en cours de consolidation.

Relativement au **développement d'itinéraires techniques régionalisés pour l'amélioration de la productivité du cacaoyer**, la collecte de données sur les parcelles de détermination de la date optimale de plantations mises en place à Divo, Soubré, Abengourou a mis en évidence un taux de mortalité élevé pour les cacaoyers plantés en Mars-Avril par rapport à ceux plantés en Mai et juin. Quant à la détermination de la densité optimale de plantation, l'analyse des données collectées, n'a montré aucune différence significative entre les taux de mortalité au niveau des densités évaluées. Concernant l'identification d'autres espèces de plantes d'ombrage temporaire autres que le bananier, la collecte de données agronomiques s'est poursuivie sur les 3 parcelles (Divo, Soubré et Abengourou) et a mis en évidence le démarrage de la production des cabosses, sans toutefois montrer de différence significative entre les traitements. Quant à la fertilité des sols, les résultats ont montré une plus grande extraction des éléments minéraux du sol par l'ombrage du manioc, par rapport à celui du bananier. Toutefois, cette extraction n'influence pas négativement le bon développement des cacaoyers.

Sur les parcelles d'association cacaoyers –arbres à usage multiple (cocotier, akpi, kplé, fraké), les activités de suivi, d'entretien et de collecte de données aussi bien sur les arbres associés que sur les cacaoyers se sont poursuivies. Sur les nouveaux sites d'association cacaoyers–arbres à usage multiple (cocotiers, akpi, kplé et fraké), les cacaoyers ont été plantés avec un taux de survie de 75 %. Quant aux arbres à usage multiple, une bonne croissance végétative a été observée chez les cocotiers, kplé et fraké. Par contre, les plants d'Akpi ont présenté des difficultés de croissance.

Au niveau de la détermination d'un barème de fumure minérale d'engrais adaptée aux nouveaux hybrides de cacaoyers et aux conditions agropédo-climatiques, un essai comparatif de 3 doses (T1 = 50, T2 = 100 et T3 = 150 g/pied) de TSP et la fertilisation selon le diagnostic sol (T4) ont été réalisés sur les jeunes plants dans les stations de recherche de Divo, Abengourou et Soubré. A cet effet, une densification par le remplacement des cacaoyers morts, un apport d'engrais aux différentes doses ci-dessus a été réalisé

et la collecte de données agronomiques a été faite. Les résultats ont montré que la dose d'engrais 100 g de TSP (T2) et les traitements selon le diagnostic sol (T4) ont eu des indices de vigueur qui ne sont pas statistiquement différents, dans les trois zones d'étude. Ces indices de vigueur inférieurs ou égaux à 6, traduisent un bon développement des plants.

Quant aux plants adultes, deux parcelles ont été choisies dans trois stations de recherches (Divo, Soubré et Abengourou) en vue de déterminer un barème de fumure des plants. La taille et la récolte sanitaire des plants ont été faites. Le dispositif expérimental a été mis également en place pour tester 4 doses d'engrais NPK 0-23-19 (T1=250, T2=300 et T3=350 et T4=400 g/pied/an) à Divo et Abengourou et 4 autres doses d'engrais NPK 0-23-19 (T1=350, T2=400 et T3=450 et T4=500 g/pied/an) à Soubré. Enfin, les apports d'engrais ont été faits et les données agronomiques sont en cours de collecte.

🔍 **Etude diagnostique du *Moniliophthora* dans la zone de production du cacao**

Au titre de la convention intérimaire, il est prévu le diagnostic du *Moniliophthora* sp, genre de champignon dont l'espèce *M. perniciosa* est responsable de la maladie du balai de sorcière sur cacao. Cette étude diagnostique a pour objectif de disposer d'informations sur l'occurrence de *Moniliophthora perniciosa* dans les zones de production de Côte d'Ivoire. Elle s'étend à toute la zone cacaoyère et permettra de déterminer les espèces de *Moniliophthora* sp présentes dans les vergers ivoiriens.

A fin Décembre 2022, le niveau de réalisation des activités est jugé très satisfaisant : les prospections ont été réalisées à 110%, 18 régions administratives de la zone de production du cacao ont été couvertes, la fréquence de la maladie a été déterminée (84,8% des parcelles sont infectées), les champignons en présence ont été isolés et purifiés (597 isolats obtenus), les isolats obtenus ont tous été caractérisés au plan morphologique. Les analyses moléculaires ont démarré avec 50 échantillons.

🔍 **Renforcement du réseau de « parcs météorologiques » de la zone de production du café et du cacao**

Ce projet est une contribution de la Filière Café-Cacao au renforcement du réseau de parcs agro météorologiques existant. Il a pour objectif d'acquies et installer 30 stations agro météorologiques dans la zone de production du café et du cacao et d'apporter un appui pour la mutualisation des données fournies par l'ensemble des stations.

Les équipements ont été acquis et installés par ICRAF

dans 30 localités de la zone de production du café et du cacao selon le maillage proposé par la SODEXAM.

Du 06 au 21 mars 2022, le FIRCA a organisé la mission de réception des 30 stations avec la participation de la SODEXAM. Les non-conformités constatées au cours de cette mission ont été corrigées en novembre 2022.

Pour un meilleur entretien des stations, 30 points focaux, majoritairement des agents du Conseil du Café-Cacao ont été formés par ICRAF. A ce jour, les stations fonctionnent bien et transmettent les données au serveur.



● Localisation des stations acquises dans le cadre des programmes de recherche sur le café et le cacao

Sous-programme Café

L'effet escompté est « **des technologies d'amélioration de la productivité du caféier sont développées** ».

Les extrants attendus sont au nombre de cinq, à savoir :

- ▶ du matériel végétal performant de café est mis au point ;
- ▶ des méthodes de lutte régionalisées contre les maladies et ravageurs du caféier sont mises au point ;
- ▶ des itinéraires techniques régionalisées pour la caféiculture sont mis au point ;
- ▶ les spécificités des cafés de Côte d'Ivoire sont valorisées ;
- ▶ les capacités opérationnelles du CNRA sont améliorées.

Pour atteindre les objectifs et les résultats visés par le Plan de développement de la Filière Café, quatre (4) actions/projets articulés autour des quatre (4) extrants escomptés ont été définis. Il s'agit : (i) amélioration variétale du caféier, (ii) gestion efficace des maladies et des ravageurs du caféier, (iii) amélioration des techniques de production du café et (iv) valorisation des spécificités des cafés de Côte d'Ivoire.



🕒 Amélioration variétale du caféier

L'amélioration variétale au niveau du café se focalise sur deux principales actions : (i) la gestion des ressources génétiques et (ii) la sélection de clones et d'hybrides précoces, hauts producteurs et résistants à la sécheresse et aux maladies.

L'état des réalisations à fin Décembre 2022 se présente comme suit :

- **Au niveau de la gestion et conservation des ressources génétiques**, 87 nouvelles accessions ont été dupliquées sur 0,5 ha, portant à 1 ha au total la superficie de la collection établie sur le nouveau site dédié aux caféiers sauvages de basse altitude à Soubré ; 13 génotypes issus de 08 espèces de caféiers mis en culture in vitro pour la conservation in vitro ; 0,5 ha de la collection de haute altitude a été régénéré à Man avec 56 génotypes de *C. arabica* et 4 génotypes de *C. fadenii* en 2022 ; 40 géniteurs Robusta de 3^{ème} cycle de SRR et 10 génotypes Canephora tétraploïdes de la collection de Divo, ont été plantés en parc à bois à Man en 2022 ; l'évaluation des accessions paysannes a permis d'identifier 2 génotypes résistants à la sécheresse (17018 et 17024) et à la rouille orangée ; 487 accessions paysannes de caféier ont été caractérisées au plan moléculaire.
- Concernant la **sélection de clones et d'hybrides précoces, hauts producteurs et résistants à la sécheresse et aux maladies**, les réalisations sont les suivantes :
- **pour la sélection des hybrides performants de caféier Robusta** : cent (100) croisements réalisés ont permis de créer 53 nouveaux hybrides pour la grosseur des grains et la réduction du taux de caféine ; 9 parcelles d'essais de confirmation multi locale de 29 nouveaux hybrides de café robusta en milieu réel ont été mises en place, ramenant le nombre total de parcelles de cet essai à 35 ; un nouvel essai de 23 nouveaux hybrides a été mis en place sur 1 ha à la station de Divo pour l'amélioration de la production et la qualité des grains
- **pour la sélection de *C. canephora* pour la qualité technologique des grains**, 43 hybrides ont été caractérisés au plan physico-chimiques, les paramètres étudiés sont le pH, l'acidité titrable, la teneur en matière sèche, l'humidité et le taux de sucres réducteurs. La collecte de données de profil sensoriel et les teneurs en caféine sont en cours.
- **pour la sélection de clones performants**

d'Arabusta et autres diploïdes interspécifiques : 41 croisements ont permis la création de 10 nouvelles descendances hybrides Arabusta.

Un nouvel essai de 20 descendances a été mis en place sur 0,5 ha pour la sélection de clones résistants à la sécheresse. Dix (10) descendances intergroupes guinéens-congolais ont été créées pour évaluer les fertilités des descendances hybrides tétraploïdes intergroupes guinéens-congolais.

L'essai de confirmation par voie multi locale de 24 nouveaux clones diploïdes interspécifiques (Congusta et Libusta) pour la productivité, la résistance à la sécheresse et aux maladies se poursuit. Les données Congusta ont mis en évidence trois classes phénotypiques pour l'ensemble des paramètres étudiés. Au niveau des clones Libusta, l'analyse des données de précocité et sécheresse n'a révélé aucune différence significative entre les familles.

🕒 Gestion efficace des maladies et ravageurs du caféier

L'objectif de cette composante est de mettre au point des méthodes de lutte efficaces et régionalisées contre les maladies et les insectes nuisibles du caféier. Les activités menées en 2022 se présentent comme suit :

- Les données sur les attaques du scolyte des fruits, des autres insectes et des maladies du caféier sont disponibles :
- **Taux d'infestation des scolytes** : Aboisso (10,9%), Abengourou (9,31%), Yamoussoukro (8%), Daloa (7,69%), Danané (7,26%), Sassandra (6,55%), Agboville (6,4%), Divo (6,4%), Bongouanou (6,3%), Soubré (6,2%), Duékoué (6,1%) ;
- **Taux d'infestation des foreurs** : Daloa (16%), Aboisso (11,09%), Abengourou (10,31%), Danané (8,26%), Sassandra (7,55%), Agboville (6,56%), Yamoussoukro (5,54), Divo (4,3%) Soubré (4,1%) Duékoué (4,1%), Bongouanou (3,81%) ;
- **Taux d'infestation des termites** : Bongouanou (49%), Abengourou (49%), Yamoussoukro (48%), Aboisso (47%), Danané (46%), Daloa (46%), Sassandra (45%), Divo (40%), Agboville (30%), Soubré (25%), Duékoué (25%) ;
- **Taux de prévalence de la rouille** : Divo (16%), Bongouanou (14%), Daloa (6%), Abengourou (5%), Agboville (5%), Danané (4%), Duékoué (3%) Yamoussoukro (3,3%), Aboisso (2,9%), Sassandra (2,8%), Soubré (2,5%) ;

- Une enquête sur la trachéomycose du caféier, réalisée dans la région du hautassandra, a relevé que sur 79 plantations de caféiers visitées, 75 abritent des plants présentant des symptômes qui s'apparentent à la trachéomycose. Des échantillons d'organes malades seront prélevés pour l'identification formelle de l'agent responsable de la trachéomycose par l'analyse moléculaire.

Par ailleurs, les analyses moléculaires effectuées sur des échantillons symptomatiques prélevés dans la région du Gôh ont permis d'identifier 64 isolats de champignons. La caractérisation partielle indique qu'à l'exception de deux isolats, tous les autres ont été identifiés comme des champignons appartenant au genre *Fusarium*. Des analyses supplémentaires seront nécessaires en 2023 pour déterminer les espèces en présence.

- les techniques de production de parasitoïdes et d'élevage des scolytes au laboratoire, portant sur la mise au point de méthodes de lutte efficaces contre les maladies et insectes nuisibles du caféier, sont maîtrisées, permettant une bonne avancée sur la lutte biologique contre le scolyte des fruits. En effet, 486 parasitoïdes dont 186 *Cephalonomia stephanoderis* et 300 *Phymastichus coffea* ainsi que 5000 scolytes des fruits (*Hypothenemus hampei*) ont été produits. De même, un test d'évaluation de la tolérance des parasitoïdes aux biopesticides efficaces contre les scolytes du fruit a été mis en place.
- Une note d'orientation pour les traitements contre les maladies et ravageurs du caféier a été rédigée et transmise au Conseil du Café-Cacao.

🔗 Amélioration des techniques de production du caféier

Cette composante vise à mettre au point des itinéraires adaptés aux contraintes de chaque région de production du café et à orienter le choix des zones et des sols pour la culture du caféier. Les activités réalisées en 2022 sont les suivantes :

- **Au niveau de l'amélioration des techniques de régénération des vergers de caféier**, les essais « Détermination de l'âge de recépage des nouveaux hybrides de caféiers robusta » et « Détermination du mode d'écimage adapté aux nouveaux hybrides de caféiers robusta » ont été suivis et entretenus. Les données de production, pour le premier essai, indiquent que les caféiers laissés en croissance libre donnent les meilleurs résultats

(**2 452 kg cmd/ha**) par rapport aux caféiers recépés après cinq (5), six (6), sept (7) et huit (8) récoltes (**entre 1 128 et 1 983 kg cmd/ha**).

- **Au niveau de l'amélioration des techniques culturales du caféier robusta**, les essais portant sur « la détermination de la densité optimale de plantation des nouveaux hybrides de caféier robusta » et sur « l'évaluation de l'efficacité de l'hydro-réteneur « Pluie solide » pour l'établissement des caféiers » ont été suivis et entretenus. L'analyse des données de l'essai « Pluie solide », six mois après la mise en place, ne donne pas de différence significative entre les traitements pour les variables taux de mortalité, hauteur de la plus grande tige et le nombre de rejets émis par tige.
- **Au niveau de l'étude de la fertilisation du caféier**, les activités ont porté sur (i) le suivi, l'entretien et la collecte des données de mortalité et de production sur « l'essai de détermination d'un barème de fumure pour les nouveaux hybrides de caféiers » et (ii) la détermination de la composition de deux types de compost produits à base de résidus de décorticage et de dépulpage de café. Cette analyse donne les résultats suivants :
 - compost à base de résidus de décorticage + fientes de poule : Ph (7,2), C (67), N (2,17), P (0,38mg/kg), K (1,705), Ca (2,118), Mg (0,400) ;
 - compost à base de résidus de décorticage + résidus de dépulpage : Ph (7,1), C (69), N (2,00), P (0,26mg/kg), K (1,108), Ca (1,765), Mg (0,382).
- **Au niveau de la gestion durable des associations culturales à base de caféier**, (i) un essai d'associations permanentes caféiers/légumineuses de 2 ha (*Gliricidia sepium*, *Albizia guashapele*, *Acacia auriculiformis*, *Albizia lebec*) a été mis en place à la station de Divo, avec un taux de mortalité de 7,1% ; (ii) un essai d'associations d'espèces à PFNL (Akpi, Pklé, Petit cola) avec les caféiers, avec un taux de mortalité de 9% ; (iii) une enquête sur la caractérisation des caféières conduites sous ombrage à Arrah, Bongouanou, Bocanda, Dimbokro, Kouassi-Kouassikro et M'Batto a été réalisée.

- **Concernant le renforcement des capacités de production de semence de café 12 mois**, un champ semencier de 2 ha a été mis en place à Soubré et 6000 plants ont été produits pour la mise en place de 4 ha de champs semenciers en 2023.

Au cours de l'année, 53 agents ANADER ont été formés sur la trachéomycose et les techniques d'économie en eau (Paillage), du 09 au 12 Janvier 2022 à Gagnoa.

- **Valorisation des spécificités des cafés d'origine Côte d'Ivoire**

Ce projet a pour objectif général de redynamiser la production du café en Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'agit d'identifier et de valoriser les cafés, selon leurs terroirs de production et de valoriser le café Arabusta dans un contexte de production pour des marchés de niches.

Les activités en 2022 se sont axées sur le **développement et la promotion de l'Arabusta**. A ce titre, les actions suivantes ont été menées :

- **Pour la mise au point d'itinéraires techniques adaptés à l'Arabusta**, les essais de « Validation de la densité optimale de plantation de l'arabusta en milieu réel », de « Détermination de la dose d'engrais adaptée aux caféiers Arabusta », et de « Etude de la fréquence de recépage de l'Arabusta » à Divo, Daloa, Soubré, Grand Zattri et Man ont été suivis et entretenus. L'analyse des données de l'essai densité, indique une différence de hauteur des arbres variant, entre 6 et 19 cm en faveur de la densité la plus élevée (1666 pieds/ha). En ce qui concerne la production, cette densité se classe en tête avec 1 909 kg cmd/ha contre 1077 kg cmd/ha pour la densité faible (1333 pieds/ha).
- **Concernant l'assistance technique aux producteurs pour la conduite du réseau de 46 parcelles de production de café arabusta** (29,5 ha), les parcelles installées ont été suivies et entretenues. Par ailleurs, 3156,5 kg de café coques ont été récoltés sur 14,5 ha. Les parcs à bois de 10 clones créés à Divo, Daloa et Man (1,5 ha) ont été entretenus.
- **Au niveau de la caractérisation et la délimitation des terroirs caféicoles**, les analyses des échantillons de sol (600) et des échantillons de café (647) sont achevées. 5 terroirs caféicoles ont été confirmés. Les résultats de caractérisation et délimitation

des terroirs caféicoles sont disponibles ; la carte des terroirs caféicoles est disponible.



CARTE DE REPARTITION DE LA QUALITE DU BREUVAGE CAFE SUIVANT LES ZONES DE PRODUCTION EN COTE D'IVOIRE



- **Renforcement des capacités opérationnelles du CNRA**

Cette action a pour objet de renforcer la mobilité des chercheurs et de fournir des équipements et matériel de recherche au CNRA.

En 2022, deux (2) véhicules 4X4 tout terrain, 60 tablettes et logiciels, 50 dataloggers et 2 groupes électrogènes ont été acquis pour le compte du CNRA.

La livraison des autres équipements dont les marchés ont été passés est attendue. Il s'agit d'un onduleur et circuit ondulé, d'une balance de laboratoire, de 5 ordinateurs portables, d'un hydro distillateur, d'un extracteur SOXHLET et de 2 photocopieuses.



Résultats du Programme de développement de la Filière Cola

Le financement des projets conduits pour la Filière Cola provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif du programme de développement de la filière est de mettre en place une filière performante, avec une amélioration du niveau de valorisation de la production.

Le programme 2022 porte sur (i) le Programme d'amélioration de la productivité du colatier en Côte d'Ivoire, (ii) l'appui à la mise en place du Conseil Agricole de la Filière Cola et (iii) l'appui à l'opérationnalisation de INTERCOLA.

Programme d'amélioration de la productivité du colatier en Côte d'Ivoire

Ce programme comprend 03 projets de recherche appliquée formulés sur la base de l'actualisation des axes de recherche de la 1^{ère} phase (2018-2020). Ce sont : (i) Amélioration Génétique et Création Variétale du Colatier, (ii) Amélioration de l'itinéraire technique du colatier et (iii) Gestion des maladies et ravageurs du colatier.

Les projets 1 et 2 sont mis en œuvre par le CNRA et le projet 3 par l'Université Félix Houphouët Boigny.

Le bilan des activités au 31 décembre 2022 s'établit comme suit :

➤ Amélioration Génétique et Création Variétale du Colatier

L'effet attendu est de disposer de matériel végétal performant avec pour principaux résultats (i) la gestion des ressources génétiques, (ii) la caractérisation du matériel végétal, (iii) la sélection de matériel végétal

performant, (iv) et la production de matériel végétal sélectionné.

➤ **Gestion et conservation des ressources génétiques** : 09 anciennes collections sont entretenues (désherbage et lutte contre les épiphytes) dont 06 densifiées (Man avec 36 génotypes, Abengourou avec 19 génotypes, Divo avec 28 génotypes, Zro-Troya avec 09 génotypes et 1145 plants de 28 génotypes produits pour poursuivre l'enrichissement des collections). En outre, 112 nouvelles accessions collectées à Sikensi, Tiassalé, Dabou, Anyama et Niablé **et 03** nouvelles espèces introduites en collection : *Cola acuminata*, *C. cariceafolia* (cola d'araignée) et *Garcinia kola* (petit cola).

➤ **Caractérisation du matériel végétal** : 88 accessions et 31 clones sont en cours de caractérisation morphologique, leurs feuilles sont conditionnées pour les extractions d'ADN en vue de l'analyse moléculaire. Un article a été publié sur l'utilisation des marqueurs SNP pour la détermination de la diversité génétique du colatier : « Genetic diversity and structure of kola tree clones germplasm in Côte d'Ivoire using SNP markers ». Sur la base des acquis des phases précédentes du programme, une base de données (Access) de 513 génotypes et un catalogue de 25 clones ont été élaborés. Un logiciel est en cours de développement pour la gestion de la base de données des ressources génétiques du colatier.

➤ **Sélection de matériel végétal performant**, 15 géniteurs (clones) sont à priori jugés inter-compatibles (taux de nouaison des fleurs estimé à 100%) après évaluations.

32 descendances inter-clones sont évaluées en pépinière et 1 essai comparatif (1 ha) de 10 descendances est mis en place. Aussi, 03 descendances BC1 sont créées entre 06 géniteurs et 09 descendances F2 créées entre 09 géniteurs pour identifier des gènes (QTLs) liés à des caractères d'intérêt agronomique. En outre, une fiche technique provisoire sur la pollinisation manuelle ainsi qu'un article ont été rédigés sur la pollinisation manuelle : **Manual pollination in kola tree (Cola nitida) : a technique to explore for increasing follicles and seeds production.**

En vue de la production de matériel végétal sélectionné, 02 champs semenciers (01 ha à Divo et 1 ha Abengourou) et 0,5 ha de parc à bois (à Divo) ont été créés.

🕒 **Au niveau du Projet Amélioration de l'itinéraire technique du colatier**

Ce projet a pour effet de disposer de technologies de production et de traitement post-récolte de la noix de cola. Les résultats attendus sont (i) les techniques culturales adaptées au colatier sont améliorées et (ii) des critères de qualité de la noix de cola sont identifiés.

Le point de la mise en œuvre des activités au 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

- **Amélioration des techniques culturales adaptées au colatier**, 17 clones de la collection évalués en pépinière, dont 13 avec une bonne aptitude au greffage (Taux de réussite compris entre 60% et 100%), 02 substances rhizogènes (Bioactivator et AIB) en cours de test pour l'amélioration du système racinaire. Quant au bouturage, 10 clones de colatier ont été évalués pour leur aptitude au bouturage avec des taux de réussite étalés entre 20 et 71% ; cependant 06 clones ont des taux de réussite de plus de 50%. Un essai d'évaluation de l'aptitude au greffage de 03 nouveaux clones a été mis en place en Septembre 2022.

Pour étudier la fertilisation du colatier, 02 techniques de compostage sont mises au point avec la détermination des compositions physico-chimique.

Sur 03 essais (conduite, densité, recépage à blanc) densifiés à Man et à Soubré, des données de croissances sont collectées (Taux de mortalité, Hauteur et diamètre au collet). Au niveau de la régénération du vieux verger par le recépage à blanc, le taux de reprise des souches à Zro-troya est de 89 %, de 85%

à San Pedro et 71% à Toulepleu. En outre, la meilleure hauteur de recépage semble être de 2,2 m. A cet effet, un article scientifique « **Détermination d'une hauteur optimale de recépage pour la régénération des vergers de colatier (Cola nitida [Vent.] Schott. & Endl.) en Côte d'Ivoire** » a été publié. Une fiche technique provisoire « **Comment régénérer un vieux verger de colatiers ?** » est mise au point.

- **Identification des critères de qualité de la noix de cola**, une liste de critères empiriques (à affiner avec les données collectées en station) est disponible à l'issue d'enquêtes auprès des producteurs. 208 follicules de cola sont suivis sur une parcelle d'observation pour la collecte des paramètres morphologiques et biochimiques.

🕒 **Au niveau du projet « Gestion des maladies et ravageurs du colatier »**

L'effet escompté est de disposer de techniques améliorées de lutte contre les maladies et ravageurs du colatier. 02 résultats sont attendus du projet : (i) la gestion des ravageurs est assurée et (ii) la gestion des maladies est assurée.

Des missions de prospections et de collecte de données sur parcelles, en vue de (i) l'étude épidémiologique de la Maladie du Balai de Sorcière sur Colatier (MBSC) et de (ii) l'inventaire de l'entomofaune du colatier, ont été réalisées dans 09 régions productrices de cola en Côte d'Ivoire : Agneby Tiassa, La Mé, Grand Pont, Loh Djiboua, Gboklè, Nawa, Tonpki, Haut Sassandra, Marahoue.

L'analyse des données collectées a permis d'évaluer de façon provisoire la sévérité de la maladie du balai de sorcière, de faire un premier inventaire de l'entomofaune du colatier et des dégâts des insectes ravageurs. Ainsi, la maladie a été observée dans presque toutes les régions visitées et sur tous les organes du colatier.

Au niveau de l'entomologie, l'étude de l'abondance relative aux différentes espèces a montré que *Balanogastri colae* était l'espèce majoritaire avec 80% de la population. Elle est suivie de l'espèce *Paremydica sp* avec 20% de la population. Ces espèces ont par ailleurs été observées dans presque toutes les régions prospectées.

Les images ci-contre présentent les dégâts causés par les Coléoptères.



Larves et les adultes de *Balanogastriis colae*



Orifice de *Apate terebrans*



Symptômes observés sur feuille, fleurs et sur fruits

Appui à la mise en place du Conseil Agricole de la Filière Cola

Pour le développement du Conseil Agricole et sur la base des fiches techniques produites par la recherche, il est prévu en 2022, l'élaboration des outils de vulgarisation et la conduite d'un projet pilote de Conseil Agricole.

Vu les dissensions entre les acteurs, les projets d'appui à l'INTERCOLA et la mise en place du Conseil Agricole sont suspendus. Le FIRCA participe par ailleurs, aux échanges initiés par l'Administration en vue du règlement de la situation.

Appui à l'opérationnalisation de INTERCOLA

Dans le cadre de cet appui, il est prévu trois grandes actions dont (i) l'actualisation du PSD 2015-2020 de la Filière Cola, (ii) l'appui institutionnel à INTERCOLA pour l'ouverture de ses délégations régionales et (iii) la formation des dirigeants des OPA de INTERCOLA à la gestion. Ces actions ont été planifiées en prélude à la signature de textes pour la mobilisation de ressources internes à la Filière Cola.

Le FIRCA a initié depuis 2019, un projet de décret de cotisations professionnelles au profit de la Filière Cola, conformément au décret n°2002-521 du 11

décembre 2002 portant modalités de fixation et de recouvrement des cotisations professionnelles pour le FIRCA. En attendant l'instruction et la signature dudit décret, l'arrêté interministériel n°791/MEMINADER/MEF/MBPE du 08 septembre 2021, fixant l'assiette et les niveaux de la taxe à l'exportation et des cotisations professionnelles perçues sur la Filière Cola au titre de l'année 2021, a été signé pour permettre l'opérationnalisation de l'INTERCOLA et la mise en œuvre de ses activités. En vue de l'opérationnalisation de l'arrêté, une série de missions d'explication du circuit de commercialisation et de sensibilisation des parties prenantes, notamment les services de Douanes et impôts a été organisée.

La 1^{ère} mission s'est tenue, le lundi 10 janvier 2022, auprès des services des impôts d'Anyama, des Douanes du quai fruitier et du Ministère du Budget. Elle a permis non seulement d'informer et de sensibiliser, mais aussi de trouver une solution palliative quant au paiement des cotisations auprès des services des impôts en attendant la configuration du e-impôt pour la cotisation cola. Dans la même lancée, une autre mission a été organisée au Marché de Gros de Bouaké (point de chargement de la noix de cola pour l'exportation) du mercredi 12 au vendredi 14 janvier 2022.

Ces actions ont été arrêtées suite à la suspension de l'arrêté interministériel n°791/MEMINADER/MEF/MBPE du 08 septembre 2021.

Résultats du Programme de développement de la Filière Poivre

Le financement des projets conduits pour la Filière Poivre provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif du Programme d'Actions 2022 est d'initier la mise en place d'une Filière Poivre performante. Trois (03) effets sont escomptés de la mise en œuvre du programme d'action 2022, à savoir :

Effet 1 : La Filière Poivre est mieux structurée ;

Effet 2 : Des technologies améliorées pour la production du poivre sont générées ;

Effet 3 : La commercialisation du poivre est facilitée.

Pour ce faire, cinq (05) projets ont été identifiés pour être mis en œuvre au cours de l'exercice 2022 dont 04 projets de recherche appliquée et 1 projet d'appui aux OPA.

Programme de recherche sur le poivrier

Pour appuyer le développement de la filière, des projets de recherche appliquée visant la mise à disposition d'un package technologique amélioré pour la production du poivre (matériel végétal et techniques culturales) sont prévus. Dans la continuité de la 1^{ère} phase des projets démarrée en 2019 et achevée en 2021, une seconde phase couvrant la période de 2022 à 2025 est en phase de démarrage.



Pour l'atteinte des objectifs fixés, les axes d'actions de recherche seront développés. Ce sont entre autres :

➤ **Caractérisation du poivre de Côte d'Ivoire**

Dans l'objectif de faciliter l'accès du poivre de Côte d'Ivoire au marché national et international, un projet de caractérisation du poivre par l'identification et la valorisation des spécificités du poivre national est mis en œuvre pour une période de 03 ans.

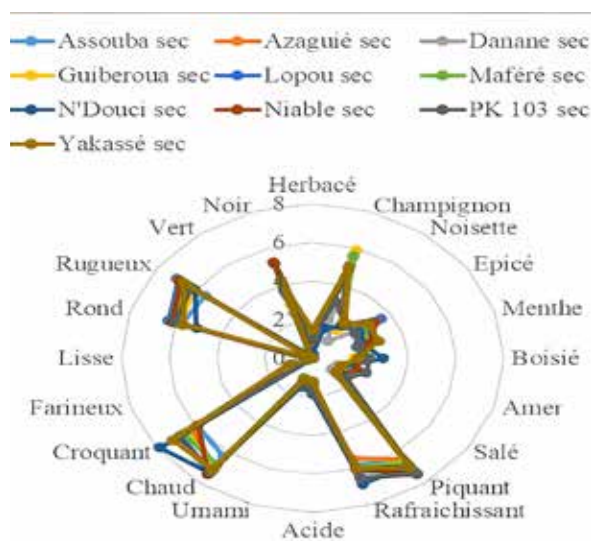
Il s'agit de façon spécifique de (i) décrire les typicités (originalités, caractères distinctifs, facteurs déterminants) des poivres de chaque zone de production et de (ii) déterminer les terroirs de chaque type de poivre identifiés.

Les résultats obtenus à fin décembre 2022 sont les suivants :

- 120 échantillons ont été collectés et géoréférencés ;
- Un panel de dégustation a été mis en place ;
- Les profils sensoriels sont disponibles ;
- Les valeurs des paramètres physiques sont connues (Densité, Couleur et Forme (diamètre) ;
- Les valeurs des paramètres chimiques sont connues (pH, Humidité, MS, Cendre, Flavonoïdes, Polyphénols totaux, Sucres totaux, Sucres réducteurs, Protéines) ;
- L'extraction des huiles est en cours pour l'analyse fine.



Echantillons de poivre noir conditionné



Représentation graphique des données sensorielles des échantillons de poivre sec prélevés dans les 10 localités

➤ « Amélioration variétale du poivrier » et « Amélioration de l'itinéraire technique du poivrier »

Les activités portent sur (i) l'optimisation de la technique de production des plants en pépinière ; (ii) l'optimisation de la technique de conduite au champ du poivrier ; (iii) l'introduction de nouveaux matériels végétal en station ; (iv) la gestion et la conservation des ressources génétiques du poivrier et (v) la production de matériel végétal performant pour la diffusion.

Le contrat de mise en œuvre a été signé en décembre 2022, le CNRA est en attente du paiement de l'avance pour le démarrage du projet.

➤ **Gestion des maladies et ravageurs du poivrier**

Les activités portent sur (i) la caractérisation des ravageurs et des agents pathogènes responsables des maladies et (ii) la proposition de méthodes de lutte raisonnée contre les ravageurs et maladies du poivrier. Le contrat de mise en œuvre entre le FIRCA et l'ESA a été signé le 18 juillet 2022. La mise en œuvre du projet a effectivement démarré avec le paiement de de l'avance de démarrage en **décembre 2022**.

Projet d'appui aux OPA

➤ Appui à la structuration et à l'organisation de la Filière Poivre

L'objectif visé est de contribuer à la mise en place d'une organisation forte et stable au sein de la filière. Pour l'année 2022, 02 activités sont prévues. Ce sont (i) l'élaboration du plan de développement de la Filière Poivre et (ii) le renforcement des capacités technique et opérationnelle de la Société Coopérative des Producteurs de Poivre Sélectionné de Côte d'Ivoire.

Au premier semestre 2022, la principale activité réalisée est l'élaboration du Plan de développement de la Filière Poivre. Cette activité intervient dans la continuité des actions entreprises.

Ainsi, un Programme de Développement de la Filière Poivre a été élaboré lors d'un atelier organisé du 1^{er} au 03 février 2022 à Grand Bassam, avec la participation des acteurs, de l'administration et de personnes ressources. A l'issue de cet atelier, un portefeuille de quatorze (14) projets, dont cinq (5) classés prioritaires a été défini. Ce sont :

1. **Amélioration variétale du poivrier ;**
2. **Amélioration de l'itinéraire technique du poivrier ;**
3. **Gestion des maladies et ravageurs du poivrier ;**
4. **Appui à l'organisation de la filière ;**
5. **Appui à la promotion du poivre et de ses produits dérivés.**

En vue d'accompagner la promotion de la filière, le FIRCA a permis la participation de producteurs de la CPPSCI au salon des épices et condiments qui s'est tenu du 11 au 14 juillet 2022 à Abidjan. Le FIRCA a mis à disposition un stand à travers lequel le poivre et ses produits ont été exposés et présentés au public.



Quelques activités du SEPIC (formation des exposants sur l'exportation des épices par la GIZ en vue de leur conformation aux normes internationales, visite de stand par une autorité, présentation de produits exposés par les producteurs).

Résultats du Programme de développement de la Filière Hévéa

Le financement des projets pour la Filière Hévéa provient des cotisations de cette filière. L'objectif du programme de développement de la filière est de rendre plus professionnels les acteurs de la filière pour une hévéaculture durable.

Les effets escomptés de la mise en œuvre du Programme de développement de la Filière Hévéa sont :

Effet 1 : Des technologies innovantes de production sont développées ;

Effet 2 : L'organisation et la promotion de la filière sont renforcées ;

Effet 3 : La couverture des besoins d'assistance technique aux planteurs est améliorée ;

Effet 4 : La durabilité de la filière est renforcée.

Le programme de développement de la Filière Hévée est composé en 2022 **de 14 projets, dont 6 projets de recherche appliquée, 6 projets de conseil agricole, 1 projet de formation, 1 projet d'appui aux OPA.**

Projets de Recherche appliquée

L'objectif de la mise en œuvre de ces projets est de développer des technologies innovantes de production de l'hévée. A cet effet, six actions/projets ont été définies pour l'année 2022.

Le bilan de la mise en œuvre de ces 6 actions/projets au premier semestre 2022 est présenté ci-dessous :

➤ **Adaptation des clones en zones marginales : valorisation des jachères de l'ancienne Boucle du cacao (phase II)**

Le projet a pour objectif d'évaluer les performances agronomiques des plantations créées dans la région de l'IFFOU (Bongouanou, Arrah et Bocanda) et des clones prometteurs issus des champs de comportement des plants immatures.

Dans chacune des localités, l'on a enregistré deux (02) à quatre (04) mois consécutifs avec moins de 50 mm de pluies et huit (08) à neuf (09) mois avec moins de 100 mm de pluies.

La période favorable pour minimiser l'incidence de la faible pluviométrie sur l'établissement des plantations se situe entre avril et juin. Les plantations pilotes mises en place ont permis de montrer que les plants débourrés en sacs constituent le matériel de plantation le mieux adapté à la zone d'étude. A défaut, il est conseillé d'utiliser des plants non débourrés en sacs. Les stumps nus sont par contre à proscrire dans cette zone.

Les plantations pilotes de Bongouanou, Arrah et de Bocanda (Images A et B) ont été mises en saignée 7 ans après le planting.

Des 6 clones évalués (PB235, IRCA230, IRCA 317, IRCA 111, PB260 et IRCA 41), PB260 et surtout IRCA41 se sont révélés les moins adaptés à cette zone. Les données de 4-5 ans de production ne sont pas suffisantes pour se prononcer sans ambiguïté sur les autres clones. Cependant, le clone IRCA 230 qui a montré une plus grande stabilité de sa production d'une année à une autre et d'une localité à une autre, paraît être le mieux adapté à la zone.

Le projet se termine cette année avec l'étape des ateliers de restitution aux bénéficiaires, prévues en novembre 2022.

Au terme de la période contractuelle du projet, des ateliers de restitution des résultats du projet aux bénéficiaires de la région du NZI Comoé (Bocanda, Arrah et Bongouanou) ont été organisés, du 08 au 10 novembre 2022.



A - Collecte de production dans la plantation pilote de Bongouanou



B - Regroupement de production après pesée sur point de stockage à Arrah



Etape de Bocanda



Etape de Bongouanou

🕒 **Projet IRRDB d'échange multilatéral de clones d'hévéa et de prospection au Pérou**

Ce projet vise à mettre à la disposition des participants au programme d'échange international, du matériel végétal performant, en utilisant la diversité génétique disponible dans chaque pays membre.

Le JBG de quarantaine du CNRA (image A) a été entretenu, recépé, densifié, fertilisé et traité contre les parasites, afin de disposer de bois de greffes sain pour le greffage des plants devant servir à la création des JBG multi-locaux à la SOGB (Grand Bereby), à la SCASO (San-Pedro), à EXAT (Prikro) et à la SAPH (Bongou).

Les clones échangés et les témoins ont été greffés en sac puis plantés en JBG à la SCASO (image B), à la SAPH et à la SOGB. EXAT et le CNRA-Zro-Troya ont opté pour la création de JBG sur champ. Le greffage des porte-greffes est en cours dans le dispositif de JBG CNRA-Zro-Troya (image C).

Les travaux d'installation et de densification des JBG se poursuivent.



A - Vue du dispositif de quarantaine installé à la station CNRA Marc Delorme



B - Jardin à bois de greffes de SCASO



C - Greffage dans le dispositif du Jardin à bois de greffes de CNRA-Zro-Troya

🕒 **Mise en place d'un dispositif de veille sanitaire**

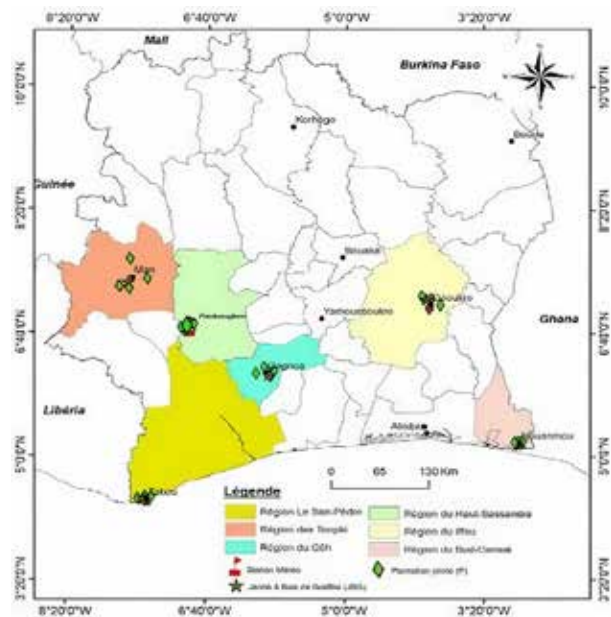
Le projet vise à mettre en place un système de veille et d'alerte phytosanitaire pour la prévention des épidémies sur le verger hévéicole en Côte d'Ivoire.

Le dispositif repose sur trois composantes : les JBG, des plantations pilotes et les stations météo.

En milieu non industriel, six (6) JBG servant de sites d'observation en plantations villageoises ont été installés et sont suivis dans les localités de Aboisso, Daoukro, Gagnoa, Man, Tabou, Zoukougbeu (Photo D).



D - JBG de Daoukro et de Zoukougbeu, présentant un bon état sanitaire



E - Zone d'implantation du dispositif de veille phytosanitaire en milieu villageois

Ces JBG comprennent 17 clones (IRCA 18, IRCA 27, IRCA 41, IRCA 101, IRCA 321, IRCA 323, IRCA 230, IRCA 317, IRCA 331, IRCA 523, IRCA 538, IRCA 733, RRIM 712, RRIC 100, PB 217, PB 260, GT1). Ils ont été densifiés cette année, à partir de plants en jauge.

A partir de chacun des JBG implantés, 4 plantations choisies suivant les quatre points cardinaux (N, S, E, O) font aussi l'objet d'observation (Image E).

Les 6 stations agro-météorologiques autonomes servant à mesurer les paramètres agro-climatiques et à déterminer leur incidence sur le développement des parasites affectant l'hévéaculture, installées sur les 6 sites, sont fonctionnelles.

Le dispositif d'alerte a été renforcé par le choix de 165 nouvelles parcelles réparties sur les 18 secteurs hévéicoles dont 3 par lot (Aboisso, Abengourou, Bonoua, Anguédedou, Dabou, Grand Lahou, San Pedro, Grand Bereby, Soubré, Gagnoa, Daloa, Guiglo, Man, Yamoussoukro, Bondoukou, Tiassalé, Daoukro, Bettié). Ces parcelles appartiennent aux planteurs leaders, qui sont des planteurs résidents.

Dans le cadre du projet, ils doivent transmettre des informations sur la pluviométrie et prévenir le Coordonnateur du CNRA en cas d'attaques observées. Pour rendre ces planteurs opérationnels, des sessions de renforcement de leurs capacités, aussi bien à la reconnaissance des maladies, qu'à la reconnaissance au champ, des clones recommandés, ont été organisées du 11 décembre 2022 au 19 janvier 2023.

Les observations sur les différents sites de veille, ont permis d'identifier ces principaux bioagresseurs par ordre d'importance, *Colletotrichum gloeosporioides*, *Corynespora cassiicola*, *Helminthosporium heveae*, en JBG et Loranthacée, Fomès et *Corynespora cassiicola*, en plantation. Toutefois, le niveau de

ces attaques parasitaires reste faible. La sensibilité des clones aux bioagresseurs a varié en fonction des zones géographiques. A Tabou, les fortes précipitations et les longues durées d'humectation des feuilles ont été à l'origine de la forte incidence des maladies foliaires causées par *Colletotrichum gloeosporioides* et *Corynespora cassiicola*.

🔗 Promotion de nouveaux clones

Le projet de «valorisation des résultats des champs de comportement en Côte d'Ivoire et diffusion de nouveaux clones performants d'hévéa» conduit par le CNRA, a abouti à la présélection de 22 clones au niveau des séries 400 à 1000. A l'issue des tests de sensibilité de ces 22 clones à *Corynespora*, 2 clones (IRCA 321 et IRCA 538) ont présenté un bon niveau de tolérance.

Ces clones ainsi que ceux recommandés par la filière (GT1, du PB 217, des IRCA 41, 230 et 331) seront répertoriés dans un catalogue, avec pour chacun les caractéristiques permettant de les différencier ; à savoir la description morphologique, le branchement, la production, le nombre de folioles, etc.

🔗 Mise en place de Champs de Clones à Grandes Echelles pour les clones des séries 1100 à 1400

L'objectif du projet est d'identifier les clones les plus performants des séries IRCA 1100 à 1400 par la mise en place de nouveaux Champs de Clones à Grandes Echelles (CCGE).

En janvier 2016, la sélection dans les Champs de Clones à Petite Echelle (CCPE) existant en Côte d'Ivoire, a permis de retenir dix (10) génotypes au sein de chacune des séries IRCA1100, IRCA1200, IRCA 1300 et IRCA 1400 (tableau 8).

Tableau 8 : Clones des séries 1100 à 1400 à introduire en CCGE

	Série 1100	Série 1200	Série 1300	Série 1400
1	1102	1203	IRCA 1303	IRCA 1402
2	1103	1207	IRCA 1304	IRCA 1406
3	1109	1211	IRCA 1305	IRCA 1419
4	1112	1213	IRCA 1313	IRCA 1420
5	1131	1217	IRCA 1319	IRCA 1423
6	1142	1227	IRCA 1323	IRCA 1425
7	1146	1233	IRCA 1330	IRCA 1429
8	1162	1235	IRCA 1334	IRCA 1431
9	1163	1258	IRCA 1352	IRCA 1451
10	1165	1264	IRCA 1371	IRCA 1464

Ce sont ces clones ainsi sélectionnés qui sont destinés à la création des CCGE et qui seront d'abord mis en JBG.

L'installation des JBG de base de la SCASO et du CNRA (Images A et B) est achevée et la distribution des bois de greffes aux partenaires pour l'installation des JBG de multiplication a débuté.

Les JBG multilocaux sont en cours de mise en place à la SOGB (Grand Bereby), à la SCASO (San Pedro), à EXAT (Prikro) et à la SAPH (Bongo).

sont conformes aux offres et susceptibles d'atteindre les objectifs définis.

Du 06 au 17 septembre 2022, le FIRCA et l'APROMAC ont organisé la 2^{ème} mission de suivi des quatre (4) projets de la Filière Hévéa conduits par le CNRA. On note que les projets d'amélioration variétale sont bien conduits avec l'installation des JBG multi-locaux devant servir à la mise en place des Champs de comportement à Grande Echelle.



A - JBG de multiplication de SCASO



B - JBG de multiplication du CNRA

🔗 **Elaboration d'un Programme National de Recherche sur l'Hévéa**

L'objectif général du projet est de définir un Programme National de Recherche sur l'Hévéa dans le but d'améliorer la productivité, la transformation et la commercialisation de l'hévéa et de ses produits dérivés.

🔗 **Missions de suivi des projets de recherche**

Du 15 au 25 février 2022, le FIRCA et l'APROMAC ont organisé la 1^{ère} mission de suivi des projets de la Filière Hévéa conduits par le CNRA, dans les principales zones de leur exécution. Cette mission a vu la participation des représentants des principaux acteurs de cette Filière. Il ressort des visites et des échanges que les chercheurs rencontrés affichent une réelle motivation pour la conduite des travaux et l'atteinte des objectifs. Certains résultats sont valorisables et transférables. Pour la plupart des projets, les actions et les méthodologies en cours



Projet de Conseil agricole

Les projets de conseil agricole ont pour objectif de renforcer l'organisation et la promotion de la Filière Hévéa.

A cet effet, six (06) projets/actions ont été définis pour 2022. Le bilan de la mise en œuvre des activités en 2022 est présenté ci-dessous :

Assistance technique aux planteurs d'hévéa

Le projet vise l'amélioration de la productivité des exploitations d'hévéa, grâce à une assistance technique performante et soutenue aux producteurs.

Le dispositif déployé sur le terrain en 2022, pour l'assistance technique de 180 643 plantations, est composé de 25 chefs secteurs, 566 moniteurs, 52 contrôleurs de saignée, 55 formateurs de saignée, 94 contrôleurs ordinaires et 258 ouvriers d'intervention. Cette assistance technique est assurée par sept (7) opérateurs techniques (SAPH, SOGB, CCP, CHC, EXAT, TRCI, IDH).

Les contrats pour 2022 ont été signés avec l'ensemble des sept (7) opérateurs d'assistance technique. Il est prévu de réaliser trois missions de suivi des prestations d'assistance technique en 2022.

La première mission de suivi des prestations d'encadrement s'est déroulée du 10 juillet au 05 août 2022. La deuxième mission s'est tenue du 06 au 30 novembre 2022. Les activités d'assistance technique se déroulent normalement, conformément aux cahiers des charges.

La troisième mission se déroulera du 13 février au 15 mars 2023.

➤ Réédition des supports didactiques (guides et catalogues)

L'objectif de ce projet est de produire des boîtes à images illustrées à l'usage des encadreurs pour la formation et l'information des planteurs et des ouvriers agricoles, lors des séances d'animation des groupes de vulgarisation.

➤ Renforcement des capacités des encadreurs d'hévéa sur 8 thématiques liées à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement du caoutchouc en Côte d'Ivoire

Cette formation a visé à renforcer les capacités des encadreurs pour l'animation de huit (8) thématiques liées à la durabilité de la Chaîne d'approvisionnement du caoutchouc en Côte d'Ivoire. Elles ont porté sur i) la conséquence des défauts de qualité du caoutchouc à l'usinage, ii) la sensibilisation des planteurs au respect de la Loi du Travail, à leurs obligations, au

droit des employés, iii) l'interdiction du travail des enfants, iv) les formations et informations liées à la Santé & Sécurité au Travail : port des Équipements de Protection Individuelle (EPI), v) l'utilisation réglementée des pesticides, vi) la sensibilisation à la conservation de la Forêt, vii) le processus d'acquisition de Titres Fonciers par la majorité des planteurs d'hévéa, viii) les systèmes d'exploitation compensateurs de la rareté et/ou de la cherté de la main d'œuvre saigneur en milieu hévéicole (utilisation des basses fréquences de saignée).

25 Chefs secteur, 534 moniteurs et 90 Contrôleurs ont été formés.

➤ Restitution régionalisée de l'assistance technique et des projets de recherche

L'objectif global de ces restitutions régionalisées est de rendre directement compte aux planteurs, des prestations d'assistance technique et de recherche appliquée assurées par les prestataires.

Les ateliers de restitution se dérouleront en 4 étapes, à partir du 19 septembre 2022.

La première étape de ces ateliers s'est déroulée du 19 au 22 septembre 2022 et a concerné les secteurs de Bettié, de Daoukro, d'Abengourou et de Bondoukou. Les producteurs, au nombre de 70 à chaque atelier, ont suivi avec attention, les présentations du CNRA et des opérateurs d'encadrement. Les attentes des producteurs ont surtout porté sur les méventes actuelles de leurs productions et la distribution des ressources du PURGA.

➤ Diversification des sources de revenus par la formation des planteurs d'hévéa à la pratique de cultures associées innovantes

L'objectif global du projet est de contribuer à assurer durablement la diversification de sources de revenus des planteurs d'hévéa et leur sécurité alimentaire. De façon spécifique, il s'agira de promouvoir la pratique de l'élevage dans les exploitations à base d'hévéa.

La première phase de ce projet a porté sur la validation des candidatures des planteurs proposés par les opérateurs techniques d'encadrement. Parmi les planteurs retenus, 47 ont opté définitivement pour l'élevage de poulets, 8 pour l'élevage porcins et 5 pour la cuniculture.

Pour mener à bien les activités, le projet a été scindé en 3 lots, lot 1 (Grand-Béréby, San-Pédro, Soubré, Daloa, Guiglo et Man) ; lot 2 (Aboisso, Bonoua, Anguédédou, Dabou, Grand Lahou et Tiassalé) et lot 3 (Bettié, Bondoukou, Daoukro, Yamoussoukro, Gagnoa et Abengourou).

La 2^{ème} phase du projet a permis l'installation de 60 élevages retenus par les planteurs (image 19), dont 48 pour les poulets, 8 pour les porcs et 4 pour les lapins. Chacun des élevages de volaille a reçu 30 poules et 3 coqs. Les éleveurs de porcs ont reçu 5 truies et 1 verrat. Ceux de lapins ont reçu 15 femelles et 2 mâles.



Poulailler à Daoukro

➤ Conseil de gestion aux planteurs d'hévéa- phase pilote

L'objectif global de ce projet est d'apporter le conseil de gestion aux planteurs d'hévéa de Côte d'Ivoire, à travers le Farmer Business School (FBS) initié par la GIZ. Plus spécifiquement, il s'agira d'élaborer des matériels pédagogiques adaptés à l'environnement de la Filière Hévéa, de former d'éventuels futurs formateurs en FBS que sont les Chefs secteurs, les Contrôleurs, les Directeurs des coopératives, les planteurs leaders et de former une centaine de planteurs dans le cadre d'une phase pilote.

Les documents d'adaptation au contexte hévéicole ont été élaborés. Il s'agit (i) du cahier de formation des modules FBS, (ii) du cahier d'application, (iii) du guide du formateur et (iv) du certificat de formation.

Les Chefs Secteurs (CS) qui doivent mettre en œuvre le FBS dans leur zone d'encadrement auprès des planteurs, ont été formés.

Les phases pilotes ont consisté à implémenter le FBS en regroupant les chefs secteurs par lot de 4, de 2, puis de façon individuelle (image 20).



Formation des planteurs au FBS à Adzopé par les Chefs secteur de Bettié, Bondoukou, Daoukro-TRCI et Daoukro-EXAT

La deuxième étape s'est déroulée du 21 juin au 02 octobre 2021.

A la suite de leur formation, 12 Chefs Secteurs ont eu l'opportunité de diffuser de façon individuelle des formations aux producteurs sous la supervision des maîtres formateurs.

Le processus a pris fin avec l'évaluation et la certification des CS, du 05 mai au 12 juin 2022 par une équipe dirigée par le Conseiller technique Senior en FBS/EEA du GIZ. Au total, 175 planteurs dont trente-trois (33) femmes ont fait l'objet d'entretiens et d'enquêtes. On note des résultats encourageants au niveau de l'élaboration des calendriers culturaux, du calcul des marges brutes et de l'ouverture de comptes d'épargne par les producteurs.

Cependant, le suivi post-formation des producteurs formés a besoin d'être amélioré pour renforcer leurs capacités entrepreneuriales. Ainsi, dans la perspective de la pérennisation de la diffusion de l'approche Ecole d'entrepreneuriat agricole et du Conseil de Gestion des planteurs, il est recommandé d'organiser dans les meilleurs délais, des formations FBS/EEA des contrôleurs (ou tout autre agent de base) avec un accent particulier sur les activités de suivi post-formation. Les chefs secteurs pourraient donc être affectés principalement à l'animation des sessions de formation aux producteurs.

Du 11 au 12 octobre 2022, s'est tenue la restitution des résultats du projet de mise en œuvre du FBS dans la Filière Hévéa et de la présentation du concept de CeGER.

Outre le FBS dans la Filière Hévéa, le conseil de gestion aux planteurs a été mis en œuvre par le FIRCA, à la faveur du 2^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) sur la période 2017-2020, avec l'un des volets du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) relatif au renforcement du conseil de gestion auprès des planteurs et des organisations de producteurs des Filières Riz, Maïs, Légumes, Pisciculture et Porc, des régions du Poro, Gbêkê et Haut-Sassandra.

Ce volet mis en œuvre par le FIRCA, dans les 3 régions, a enregistré des résultats très encourageants, qui ont été présentés aux planteurs d'hévéa.

A la suite de l'atelier, une mission a été diligentée à Touih et à Tiassalé, du 24 au 27 août 2022, pour apprécier l'impact des formations au FBS reçues par les planteurs d'hévéa.

Pour la mise en œuvre efficiente du conseil de gestion, il a été recommandé lors de l'atelier de restitution du FBS et de la mission à Touih et Tiassalé, d'élaborer un manuel de formation harmonisé, à partir des modules de formation du FBS et du conseil de gestion économique.

A cet effet, un atelier d'harmonisation des modules de formation du FBS et du Conseil de Gestion a été organisé du 30 novembre au 02 décembre 2022 à l'hôtel Suprême de Grand-Bassam, afin de mettre en place dans la Filière Hévéa, un outil unique de « Conseil de Gestion Economique et Entrepreneurial ». Le référentiel de formation harmonisé qui servira de corpus à la formation des futurs conseillers de gestion et d'entrepreneuriat agricole sera subdivisé en 10 modules qui sont, i) Le métier du Conseiller de gestion et d'entrepreneuriat agricole, ii) La méthodologie du diagnostic et d'élaboration de situation de référence, iii) Faire de l'argent avec l'agriculture, iv) Gérer l'exploitation agricole pour assez de nourritures, v) Les outils de la gestion et d'enregistrement des données, vi) Analyse des données, contrôle de cohérence des données, clôture et remise des résultats, vii) La stratégie commerciale de mise en marché des produits agricoles et d'acquisition d'intrants, viii) Investir dans la replantation de l'hévéa, ix) Etude de faisabilité et formulation de projet, x) Devenir entrepreneur en pratique.

➤ **Mise en place d'un système informatique pour l'amélioration de l'assistance technique au profit des planteurs d'hévéa**

➤ **Amélioration de l'assistance technique à partir d'un système d'information géographique (SIG) phase pilote**

L'objectif global du projet est de concevoir une application informatique intégrant les Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour améliorer les prestations d'assistance technique aux planteurs d'hévéa.

Ce projet est mis en œuvre par Comafrique Technologies. La plateforme a été validée, avec la conception des versions web et mobile (image 21).



Présentation du portail de saisie du chef secteur

La phase pilote est en cours de préparation avec les acquisitions d'équipements (serveurs, tablettes) nécessaires et la désignation des équipes pilotes au niveau de chacun des opérateurs d'encadrement. Chaque équipe pilote comprend un Chef secteur, un contrôleur ordinaire, six moniteurs et 3 ouvriers d'intervention.

➤ **Développement d'un call center**

L'objectif global de ce projet est de renforcer le dispositif d'assistance technique apporté aux planteurs d'hévéa par la mise en place et l'animation d'une plateforme téléphonique.

Ce projet, mis en œuvre par Digital Afrique Technologies, est logé au sein de l'APROMAC. Les équipements informatiques ainsi que les tables et fauteuils sont installés. La mise en place de la plateforme est achevée. Le numéro vert de quatre chiffres obtenu auprès de l'ATCI est le 1375.

Les téléopérateurs sont en cours de recrutement et une campagne de promotion est en cours de préparation.

➤ **Animation de la clinique phytosanitaire en ligne et PIC Hévéa**

L'objectif de ce projet est de répondre aux préoccupations de l'ensemble des acteurs de la Filière Hévéa et du public sur les affections qui pourraient survenir sur des parcelles d'hévéa.

Les applications en ligne *clinique phytosanitaire* et *PIC Hévéa*, élaborées respectivement en 2013 et 2014, ne répondent plus aux innovations informatiques actuelles.

Ainsi, la présente phase du projet a permis d'actualiser les versions web de ces applications (voir image 22).



Présentation du portail de saisie du chef secteur

Le lien pour la consultation de la clinique phytosanitaire en ligne est cliniquehevea-ci.net. Celui pour accéder aux informations sur PIC Hévéa est firca.ci/pichevea.

➤ **Mise en œuvre d'une stratégie efficace de lutte contre le Fomès**

L'objectif du projet est de lutter contre le Fomès. La production du caoutchouc naturel de la Côte d'Ivoire est confrontée à la pression parasitaire, notamment celle du Fomès. Cette maladie qui est due à deux champignons (*Fomes lignosus* et *F. noxius*), est la plus nocive pour l'hévéa en Côte d'Ivoire.

L'étude pour l'élaboration d'un document de stratégies de lutte contre le Fomès a préconisé des axes d'intervention. Il s'agit d'une proposition de i) schémas pertinents de détection et de traitement du Fomès, ii) mécanisme de suivi et d'évaluation des opérations de détection et de traitement du Fomès, iii) modèles de financement de la lutte contre cette maladie.

Dans le cadre des deux premiers axes, un groupe de travail présidé par l'APROMAC a été mis en place pour affiner les activités à mettre en œuvre.

➤ **Phase pilote du projet de transfert des technologies de valorisation des graines d'hévéa**

L'objectif général de la première phase du projet était d'élaborer un répertoire de technologies innovantes de valorisation des graines d'hévéa, par l'identification des technologies performantes de valorisation des graines, l'analyse des possibilités de leur transfert en Côte d'Ivoire, l'évaluation des coûts de mise en place d'unités pilotes et de la formulation des recommandations à la Filière Hévéa.

Cette phase a permis d'établir les critères de reconnaissance des bonnes graines à utiliser dans le processus de transformation : ce sont l'éclat de la couleur brune de la coque et l'état de non germination de la graine. Le processus de production de l'huile et du tourteau de graines d'hévéa a également été décrit. Ainsi, après leur chute, les graines doivent être ramassées dans un délai de 4 jours pour avoir une huile de bonne qualité. L'huile de la graine d'hévéa a un pH situé entre 6 et 7, indiquant la présence d'acides gras libres. Cette huile est utilisée en savonnerie et peut être introduite dans la fabrication de lubrifiants, d'encres, de biodiesel, en remplacement partiel de l'huile de lin qui est importée dans la formulation des peintures et des revêtements corrosifs. Le processus d'extraction utilisé permet d'obtenir un rendement en huile de 35%.

L'analyse de quelques paramètres physico-chimiques de la graine entière d'hévéa révèle que quel que soit le clone, l'amande représente 49,87 % (IRCA 41) à 57,94% (RRIC 100) du poids de la graine entière. L'amande de graine d'hévéa séchée au soleil et préchauffée à 70°C contient plus d'huile (38,3 à 43 %) que l'amande fraîche (33,35 à 39,56 %). En effet, le traitement thermique des amandes favorise la rupture des lipocytes et contribue donc à une amélioration du rendement d'huile.

Les teneurs en huile des cinq clones d'hévéa étudiées sont supérieures aux teneurs en huile des graines de coton et du soja (18%), mais demeurent inférieures à la teneur en huile du palmier (45 à 50 %) ou de l'arachide (46%).

L'analyse chromatographique des acides gras de l'huile de la graine d'hévéa révèle qu'elle contient 36,2% d'acide palmitique; 26.2% d'acide stéarique; 20% d'acide linoléique et 17,6 % d'acide oléique.

Les intrants pour la production d'un savon à base de

100% d'huile d'hévéa sont de l'huile d'hévéa (1050 g), 134,2 g de soude (NaOH) et 330 ml d'eau.

L'objectif de la deuxième phase du projet est de contribuer à la diversification des sources de revenus du planteur d'hévéa en Côte d'Ivoire en mettant en place des unités pilotes de valorisation des graines d'hévéa en huile et en d'autres sous-produits, au sein de coopératives et de sociétés agro-industrielles de la Filière Hévéa.

A cet effet, en plus du CNRA, 3 opérateurs ont été retenus comme bénéficiaires du projet, en l'occurrence, la SCASO et deux (02) Coopératives (PROCANSO de Soubré et CAPHET de Tiassalé).

Les équipements de transformation ont été acquis en Chine auprès de l'entreprise Gongyi Vega Machinery Trade Co. Ltd. Ces équipements ont été montés au niveau des quatre structures bénéficiaires. Les essais sont en cours à Bimbresso (image A) pour améliorer le taux d'extraction, en attendant ceux des 3 autres opérateurs qui vont débiter au mois d'août avec l'achat des graines qui chutent à cette période.



A - Huile des graines d'hévéa produite à la station de Bimbresso

Le tourteau de la graine d'hévéa riche en protéines a été introduit dans l'alimentation du bétail et de la volaille.

Les unités pilotes de production d'huile et de tourteaux de Bimbresso et de la SCASO sont opérationnelles, en attendant celles des 2 autres opérateurs qui vont débiter au mois d'août 2023, avec l'achat des graines qui chutent à cette période. Au total, 95 T et 14 T de graines ont été achetées à Bimbresso et à SCASO (image B).



B - Graines d'hévéa collectées et transportées à la station de Bimbresso

A la fin de 2022, 76T de graines ont été transformées à Bimbresso et 14T l'ont été à la SCASO. Cette quantité de graines a permis d'obtenir 22 770 L d'huile à Bimbresso et 1 692 L à la SCASO (image C).



C - Huile de graines d'hévéa conservée

A Bimbresso, 193,24 kg de savon ont été fabriqués à partir de l'huile de graine d'hévéa produite (image A).



A - Savons obtenus à partir d'huile de graines d'hévéa à Bimbresso

Par ailleurs, à la suite de la trituration, 66,5 tonnes et 42 tonnes de tourteaux ont été obtenues.

Le tourteau de la graine d'hévéa riche en protéines, a été introduit dans l'alimentation de la volaille à la Station d'élevage du CNRA à Bouaké pour des tests zootechniques (image B).



B - Poussins nourris avec le tourteau de graines d'hévéa

Projets de formation professionnelle agricole

Pour l'année 2022, il est prévu (i) la formation des femmes à la pratique de la saignée, (ii) la formation aux métiers de l'hévéa.

Les activités menées en 2022 sont présentées ci-dessous :

🕒 Formation initiale des femmes à la saignée dans les centres de Tiébissou, Gagnoa, Kotobi et Yamoussoukro

La formation initiale des femmes à la saignée vise à augmenter significativement l'offre de saigneurs en recourant à une main d'œuvre stable.

🕒 Formation aux métiers de l'hévéa

La formation aux métiers d'hévéa vise à assurer la maîtrise de la pratique des métiers hévéicoles par les bénéficiaires.

Pour 2022, il s'agit de (i) la formation de 100 saigneurs à la saignée inversée, (ii) la formation de 120 régisseurs aux normes de gestion technique, administrative et comptable d'une plantation d'hévéa et (iii) de la formation de 60 femmes à la pratique de la saignée.

L'initiation des femmes à la saignée a eu lieu à Gagnoa avec la participation effective de 40 femmes du 17 octobre au 16 novembre 2022. A Yamoussoukro, 20 femmes ont été formées, du 24 octobre au 13 novembre 2022.

➤ Sécurisation foncière de 25 écoles vertes de saignée de la Filière Hévéa mises en place dans les zones ordinaires

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de formation des nouveaux saigneurs d'hévéa, il a été retenu en 2018, de mettre en place des plantations de 3 ha qui serviraient à maturité, d'écoles vertes de saignée. Les opérateurs d'encadrement apportent un appui aux planteurs dans la création de ces plantations (préparation de terrain, planting, entretien, mise en saignée). En retour, le planteur doit permettre aux encadreurs d'implanter et d'animer les écoles vertes de saignée sur sa plantation. Pour pérenniser cet outil, un contrat doit être signé entre le Planteur et la Filière Hévéa. En prélude à la signature de ce contrat, il est important d'assurer la sécurisation de cet investissement, en apportant un appui aux planteurs en vue d'obtenir un certificat foncier des parcelles concernées. Celles-ci, au nombre de 46, sont situées dans la zone hévéicole ordinaire.

A cet effet, deux cabinets ont été commis pour assurer la certification foncière des écoles vertes et les démarches sont en cours.

Les ouvertures des enquêtes ont été réalisées chez 12 planteurs et 17 planteurs ont vu leurs parcelles levées.

Projets d'appui aux OPA

🕒 Appui à la création et au renforcement des capacités des coopératives du secteur hévéicole

L'objectif de ce projet est d'apporter un appui à la création et au renforcement des coopératives du secteur hévéicole, pour une meilleure structuration du secteur hévéicole villageois, à travers des coopératives

stables, opérationnelles et économiquement viables.

Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance au sein des coopératives de producteurs d'hévéa, le cabinet d'expertise comptable LEADDEX a été commis pour assurer le renforcement des capacités des comptables des scoops du programme.

La mission du cabinet a permis la délivrance des visas des états financiers de fin d'exercice de 21 coopératives d'hévéa du Programme, pour les assemblées générales ordinaires de fin d'exercice en 2022.

Ce projet permet donc aux coopératives d'hévéa du Programme d'être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale, qui enjoint toutes les PME depuis 2018, à faire certifier leurs comptes par un cabinet d'expertise comptable.

Le programme d'appui aux coopératives conduit par l'ANADER a été reconduit pour 2022. Le contrat signé le 22 avril 2022 entre le FIRCA et l'ANADER, va permettre d'encadrer 23 coopératives et de i) apporter un appui à la création et au renforcement des unions des SCOOP, ii) renforcer les capacités techniques des OPA, iii) apporter un appui au renforcement de la coopération inter coopérative des SCOOP d'hévéa, iv) apporter un appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de continuité des **activités dans les SCOOP** et v) suivre l'application des dispositions fiscales dans les SCOOP.

🔗 **Renforcement des capacités des OPA de la Filière Hévéa**

L'objectif de cette formation est de renforcer les capacités des dirigeants du collège des producteurs de la Filière Hévéa. Les procédures pour les sélections des prestataires sont en cours.

🔗 **Etude des modèles d'épuration des eaux usées des unités de transformation en fonction de la capacité de production de caoutchouc naturel**

Ce rapport répond ainsi au premier objectif spécifique de l'étude qui est de réaliser l'état des lieux des pratiques d'épuration des eaux usées des unités de transformation en fonction de la capacité de production de caoutchouc granulé en Côte d'Ivoire.

La mission de diagnostic des installations des unités de traitement des effluents a eu lieu du 07 au 20 septembre 2022. Elle a été conduite avec la participation d'un représentant de l'APROMAC. Au total, trente-trois (33) usines de transformation ont été visitées. Leur capacité d'usinage varie de 2 à 10 tonnes/heure.

Sur les unités de transformation visitées, vingt-deux (22) disposent effectivement de systèmes de traitement des effluents par lagunage à plusieurs étages (1 à 8 bassins). Pour les usines récentes, leurs systèmes de traitement sont en cours de mise en œuvre. La durée de vie des bassins de traitement va de 1 à 20 ans, voire plus.

Toutes les usines visitées et qui disposent de bassins de traitement, réutilisent en majorité les effluents traités pour le pré-lavage du caoutchouc brut.

🔗 **Elaboration d'un programme national de recherche sur l'Hévéa**

Cette activité sera mise en œuvre en 2023 et concernera particulièrement l'état des lieux de la Recherche hévéicole en Côte d'Ivoire.





Résultats du Programme de développement de la Filière Karité

Le financement des projets de la Filière Karité provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif général du programme de développement de la filière est de contribuer à la professionnalisation de ses acteurs. Il est constitué en 2022 de 3 projets dont 1 projet de recherche appliquée et de 2 projets d'appui aux OPA.

Projets de recherche appliquée

L'objectif visé est l'amélioration de la production du karité. Pour l'année 2022, il a été prévu la mise en œuvre d'un projet de recherche.

► Mise en place d'une collection d'arbres élités

Le projet vise à contribuer à la préservation des ressources génétiques du karité et à mettre au point du matériel végétal performant, répondant aux critères de productivité et de qualité des noix.

Dans ce cadre, des collections d'arbres élités seront mises en place sur des parcelles appartenant à des producteurs.

L'UPGC de Korhogo a transmis des offres techniques et financières pour la mise en œuvre du projet. La contractualisation est en cours.

Projets d'appui aux OPA

Les actions prévues ont pour objectif d'améliorer le niveau de transformation des produits de la Filière Karité. A cet effet, il est prévu le renforcement des capacités des groupements de productrices de karité et un appui à la gestion et à la protection des parcs naturels à karité.

► Renforcement des capacités des groupements de productrices de karité

➤ Transfert de technologies de production et de transformation du beurre de karité

Le projet vise à partager des innovations en matière de recherche, de collecte du karité, de production, de transformation et de commercialisation du beurre de karité.

En 2022, 4 séchoirs solaires fabriqués par I2T ont été installés à Doropo, Bouna, Korhogo et Boundiali (image A), pour le compte des groupements des femmes collectrices et productrices de beurre. Ces équipements participent à la réduction de la pénibilité du travail, les femmes peuvent ainsi sécher facilement les noix et les amandes.

Les chaînes complètes de production de beurre de karité acquises au Burkina Faso pour le compte des groupements des femmes de Bouna et de Bondoukou, sont installées et sont désormais fonctionnelles. Elles comprennent des torrificateurs, des barattes et un filtre qui permet d'obtenir du beurre de karité de qualité (image B).



A - Séchoirs solaires acquis et installés pour le compte des groupements de femmes de Doropo et de Boundiali



B - Production de beurre de karité filtré au Centre de Développement du Karité à Bondoukou

🔗 Appui à la gestion et à la protection des parcs naturels à karité

L'objectif de ce projet est de sécuriser (voire acquérir) et de densifier le parc naturel à karité de Tengrela.



Résultats du Programme de développement de la Filière Gingembre

Le financement des projets de la Filière Gingembre provient de la Caisse de Solidarité. L'objectif général du programme de développement de la filière est de contribuer à la professionnalisation des acteurs de la Filière Gingembre.

Trois (03) effets sont escomptés de la mise en œuvre du programme d'action, à savoir :

Effet 1 : La Filière Gingembre est structurée et promue ;

Effet 2 : Les performances de la production de gingembre sont renforcées ;

Effet 3 : La valorisation des produits et sous-produits du gingembre est renforcée.

Il comprend 3 projets en 2022, dont 1 projet de recherche appliquée et 2 projets d'Appui aux OPA.

Projet de recherche appliquée

➤ Identification de variétés à haut rendement et des techniques améliorées de production de gingembre

Cette action/projet porte sur (i) la caractérisation biochimique et moléculaire des accessions de gingembre récoltées et (ii) la conservation des ressources phylogénétiques de gingembre. Le point de la mise en œuvre des activités en 2022 est le suivant :

➤ **Caractérisation biochimique et moléculaire des accessions de gingembre récoltées**

Le projet a pour objectif d'identifier, à la suite de prospections dans les principales zones de production du gingembre en Côte d'Ivoire, du matériel végétal performant de gingembre et des techniques améliorées de production.



A - parcelle de conservation des ressources phylogénétiques de gingembre à l'Université Nangui Abrogoua



B - parcelle de conservation de Daloa



Les missions de prospection ont permis d'obtenir cent quatre-vingt-huit (188) accessions de gingembre collectées dans 16 régions administratives (Agneby-Tiassa, Loh-Djiboua, Nawa, Moronou, Iffou, Gontougo, Goh, Haut-Sassandra, Guémon, Tonkpi, Marahoué, Béré, Bagoué, Poro, Lacs, Kabadougou).

Pour la deuxième phase du projet en cours, il s'agit de (i) évaluer les performances agronomiques de la collection, afin de sélectionner les géotypes haut producteurs, (ii) optimiser les itinéraires techniques pour améliorer le rendement des géotypes élites et (iii) conserver en champ et in vitro les ressources génétiques disponibles.

Les parcelles de conservation et de caractérisation agro morphologique des différentes accessions collectées ont été mises en place à l'Université Nangui Abrogoua et à l'UJLog (image A et B).

La caractérisation agro morphologique des plantes permet de classer les accessions et éventuellement, mettre en évidence l'existence de doublons au sein de la collection constituée.

➤ **Variabilités morphométriques sur le plan qualitatif**

Quatre paramètres qualitatifs (couleur de l'épiderme (CoEp), couleur de la chair (CoCh), épaisseur des doigts (EpDo) et longueurs des doigts (LgDo)) sur les huit étudiés ont révélé trois modalités distinctes et les quatre autres paramètres (aspect des stries (AsSt), agencement des doigts (AgDo) et présence d'écaillés (PrEc)) avec deux modalités.

Sur l'ensemble des accessions, les modalités les plus courantes sont la couleur kaki (56,38%) de l'épiderme, la chair jaune (51,06%), la présence d'écaillés sur la peau (100%), l'aspect non saillant des stries (77,12%), la forte teneur en fibres (74,46%), de gros doigts de rhizomes (51,60%)

avec des longueurs moyennes des doigts (51,06%). 100% des accessions caractérisées ont présenté des écaillés sur les rhizomes.

➤ **Variabilités morphométriques sur le plan quantitatif**

L'analyse typologique effectuée sur des moyennes pondérées de la distance euclidienne a mis en évidence trois groupes d'accessions de gingembre, sur la base de caractères quantitatifs tels que la longueur des tiges, le nombre de ramification, la largeur des doigts, la longueur des ramifications secondaires et aussi le nombre de nœuds.

➤ **Conservation in vitro des accessions de gingembre**

Les activités de conservation in vitro des différentes accessions ont débuté après la récolte des rhizomes, au laboratoire de culture in vitro de l'UNA.



Vitroplants de gingembre en conservation

Projets d'appui aux OPA

Deux (02) projets ont été prévus pour l'année 2022 : (i) Appui à l'organisation de la Filière Gingembre et (ii) Appui à la création et au renforcement des capacités des coopératives de gingembre du Gontougo.

🕒 **Appui à l'organisation de la Filière Gingembre**

L'objectif est de contribuer à la mise en place de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la Filière Gingembre. Il s'est agi, de façon spécifique, après les mises en place des collèges des producteurs, des transformateurs et des commerçants, d'organiser l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) de l'OIA de la Filière Gingembre.

L'AGC s'est déroulée du 26 au 28 avril 2022, avec l'élection du Producteur KOUAME KOFFI comme Président de l'Interprofession.

🕒 **Appui à la création et au renforcement des capacités des coopératives de gingembre du Gontougo**

L'objectif de ce projet est d'apporter un appui à la création et au renforcement des coopératives de gingembre, pour une meilleure structuration à travers des coopératives stables, opérationnelles et économiquement viables.



Résultats du Programme de développement de la Filière Forêt

Le financement des projets de la Filière Forêt provient de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière est composé, en 2022, d'un (01) projet d'Appui aux OPA.

Il s'agit de la planification des projets de la Filière Forêt pour la période 2023-2028. Au cours du premier semestre, le Consultant devant conduire le processus de planification a été recruté. Cependant, la planification ne pourra pas être réalisée. Elle sera inscrite au PAA 2023.



Résultats du Programme de développement de la Filière Palmier à Huile

Le financement des projets de la Filière Palmier à Huile provient des cotisations de cette filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la compétitivité de la Filière Palmier à Huile ivoirienne.

Trois (03) effets sont escomptés de la mise en œuvre du Programme de développement de la Filière Palmier à Huile.

Effet 1 : La gestion de la filière est améliorée ;

Effet 2 : L'image de l'huile de palme et des produits dérivés est améliorée auprès des consommateurs et du grand public ;

Effet 3 : Les performances de la chaîne des valeurs du palmier à huile sont améliorées.

Le programme de développement de la Filière Palmier à Huile est constitué en 2022 de 13 projets dont 10 projets de recherche appliquée, 2 projets de conseil agricole et 1 projet d'études d'accompagnement.

Projets de Recherche appliquée

➤ **Création de matériel végétal performant et adapté de palmier à huile-phase III**

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la productivité du palmier à huile, par la sélection de matériel végétal performant.

Le contrat de prestation avec le CNRA a été signé en juin 2022.

Une mission de suivi du démarrage du projet a été organisée du 30 août au 2 septembre 2022. La mission a constaté que les activités du projet prévues au premier trimestre de mise en œuvre n'ont pas encore démarré hormis les parcelles expérimentales (5 ha) qui ont été entretenues dans le cadre du renouvellement de la population de Yangambi 49. Aucune commande du CNRA n'a été transmise au FIRCA pour l'acquisition des équipements du projet conformément aux clauses contractuelles.

Concernant le renouvellement de la population de Yangambi 49, la collecte de pollen a été réalisée et les observations sont en cours de réalisation pour l'ensachage et la fécondation assistée des fleurs femelles. Un (01) fécondateur a été recruté et est en formation à la station de la Mé en vue de réaliser les fécondations assistées à Man.

La récolte des régimes a débuté depuis le 25 octobre 2022 sur les parcelles C8/1, C8/3, C8/4, C9/1, C9/3 et C9/4 du bloc génétique d'Ehania. Au total, 808 régimes ont été traités par le laboratoire de Biochimie et d'analyse de régimes de la Station de La Mé. Par ailleurs, les données de production collectées lors des campagnes précédentes sur le logiciel PREDEC ont été entièrement converties sur fichier Excel. Les matrices d'analyses ont été effectuées et le traitement statistique des données est en cours d'exécution.

Concernant la sélection de matériel végétal bon producteur à croissance lente, les régimes à maturité des dix-huit (18) croisements ont été collectés et soumis au processus de préparation de semences et de germination à la station de La Mé.

➤ **Identification de nouveaux hybrides tolérants à la fusariose**

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire des plantations de palmier à huile par l'élargissement de la gamme de matériel

végétal de palmier à huile tolérant à la fusariose.

Les derniers tests de la tolérance à la fusariose vasculaire en pépinière de 5 nouveaux hybrides des catégories sont achevés. Ainsi, **les résultats ont permis d'identifier trois lignées de la catégorie C2501 et deux lignées de la catégorie J1942 tolérantes à la fusariose.**

Les catégories C2501 et J1942 viennent renforcer la gamme de matériel végétal tolérant en s'ajoutant à la catégorie C1001F qui est la seule catégorie de semences tolérantes à la fusariose actuellement commercialisée par le CNRA.

Les listes des croisements des catégories C2501 et J1942 ont été établies.

Les fécondations assistées, en vue d'amplifier le pôle de croisements tolérants à la fusariose, sont en cours de réalisation.

Les demandes de proposition d'offres de service, pour la sélection d'un consultant individuel pour la réalisation de deux missions de suivi du projet, ont été transmises à 5 soumissionnaires. Ces deux missions de suivi concernent également le projet portant sur la mise au point de méthodes de lutte contre la maladie de la pourriture basale du stipe due à Ganoderma.

La mission d'évaluation à mi-parcours du projet a été organisée du 12 au 19 septembre 2022. Les conclusions de l'évaluation se présentent comme suit : (i) le projet est pertinent ; (ii) le choix de la méthode de lutte est approprié ; (iii) l'efficacité et l'efficience du projet sont faibles ; (iv) la planification du projet est insuffisante et peu réaliste pour atteindre les objectifs du projet dans le délai prévu et (v) faire une nouvelle planification plus cohérente avec toutes les parties prenantes et tenir compte de la gravité du problème à résoudre, des insuffisances constatées et des objectifs à atteindre.

L'atelier de restitution des résultats de la mission d'évaluation à mi-parcours et de planification opérationnelle de la suite du projet a été organisé du 2 au 5 octobre 2022. L'évaluation à mi-parcours a jugé que les activités n'ont pas été bien planifiées pour atteindre les objectifs du projet dans le délai prévu. En effet, toutes les activités du projet ont démarré en retard compte tenu des lourdeurs dans les appels de fonds, ainsi que les passations des marchés pour la mise à disposition des équipements. Ce qui a occasionné un très faible taux de réalisation à 8 mois de la fin du projet (mai 2023). Au vu de tout ce qui précède, la mission d'évaluation a jugé le niveau de réalisation du projet à mi-parcours globalement faible et insatisfaisant. Elle a notamment

recommandé aux parties prenantes (AIPH, FIRCA et CNRA) de procéder à une replanification des activités du projet et d'établir un avenant au contrat pour atteindre les résultats (Définir des objectifs, les situations de référence, les méthodologies et des cibles bien claires dans un délai précis et réaliste ainsi qu'une budgétisation cohérente).

Par ailleurs, les représentants des parties prenantes (AIPH, FIRCA et CNRA) à cette restitution, ont décidé, à l'unanimité, de mettre fin à la mise en œuvre de ce projet en état et de procéder à la planification opérationnelle d'un nouveau projet. Ainsi, le CNRA a été invité à transmettre au FIRCA, dans un délai d'un (1) mois, à partir du 6 décembre 2022, des offres technique et financière pour un nouveau projet, sur la même thématique, en se basant sur les résultats de la planification opérationnelle réalisée lors de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation à mi-parcours.

➤ Identification précoce de matériel végétal tolérant à la sécheresse

Le projet a pour objet de proposer du matériel végétal adapté aux zones à déficit hydrique marqué.

Le contrat de prestation avec le CNRA a été signé en mai 2022.

Une mission de suivi du démarrage du projet a été organisée du 30 août au 2 septembre 2022. La mission a constaté que les activités du projet, prévues au premier trimestre de mise en œuvre, n'ont pas encore démarré. Par ailleurs, l'acquisition des équipements du projet accuse un retard dû à la transmission tardive par le CNRA des premières commandes au FIRCA.

Le site d'installation de la serre a été identifié à la station CNRA de La Mé mais les travaux d'installation et l'équipement de la serre n'ont pas encore démarré. Les graines sèches des 25 génotypes concernés par le projet sont disponibles et sont en attente d'être mises en germe. Les données agro-climatiques sont en cours de collecte dans les zones d'étude du projet.

Tous les équipements pour le fonctionnement de la serre ont été acquis et livrés au CNRA. Les travaux d'installation de la serre ont démarré sur le site de La Mé. 39 140 graines sèches issues de 24 génotypes concernés par l'étude ont été mises en germe.

Le site d'installation de la pépinière pour la production des plants des génotypes a été choisi et nettoyé. Les travaux de ramassage et de préparation du terreau pour les sachets de pépinière sont en cours de réalisation.

➤ **Actualisation des barèmes de fumure minérale par zone agro-écologique de culture et adaptés au matériel végétal de palmier à huile vulgarisé**

Le projet vise à contribuer à l'accroissement de la productivité des plantations de palmier à huile par l'amélioration de la fertilité des sols.

Le CNRA a été sélectionné pour l'exécution de ce projet.

➤ **Nouvelle approche de lutte intégrée contre les ravageurs du palmier à huile**

Le Projet vise à contribuer à l'accroissement de la productivité des plantations de palmier à huile en Côte d'Ivoire à travers la lutte intégrée contre les ravageurs.

Le contrat de prestation avec le CNRA a été signé en mai 2022.

Une mission de suivi du démarrage du projet a été organisée du 30 août au 2 septembre 2022. La mission a constaté que les activités du projet prévues au premier trimestre de mise en œuvre ont démarré. Cependant, aucune commande du CNRA n'a été transmise au FIRCA pour l'acquisition des équipements du projet conformément aux clauses contractuelles.

Les listes des pesticides homologués (biopesticides, insecticides chimiques) dont l'efficacité sera évaluée au cours du projet, sont disponibles.

Dans le cadre de l'activité portant sur « l'évaluation de

l'efficacité d'ennemis naturels et de bio-insecticides », le repiquage du champignon *Metharhizium* est en cours de réalisation au laboratoire de Bimbresso.

Le CNRA a adressé des courriers à PALMCI, PALMAFRIQUE, SIPEF-CI et FENACOPAH-CI pour solliciter leur collaboration pour la mise en place des essais sur leurs sites.

➤ **Mise au point de méthodes de lutte contre la maladie de la pourriture basale du stipe due à *Ganoderma***

Le projet vise à contribuer à l'accroissement de la productivité des plantations de palmier à huile en Côte d'Ivoire à travers la lutte contre la pourriture basale du stipe due à *Ganoderma*.

Les premières observations du suivi épidémiologique montrent que la maladie a **une incidence plus importante dans la localité d'Ehania**. Elle est également présente à Eloka, Boubo et Anguédedou. Toutefois, la maladie sera absente à Iboké. Une carte sommaire de distribution de la maladie est disponible.

Les analyses préliminaires du séquençage de l'ADN de l'agent pathogène ont montré que **la maladie pourrait être causée par *Ganoderma lucidum*** qui s'apparente au *Ganoderma boninense*, responsable des pertes de production dans les plantations de palmier à huile d'Asie du Sud-Est.

Par ailleurs, ce séquençage a permis également de constater la présence du champignon antagoniste *Trichoderma hizaranum*.



Ce champignon, qui phagocyte le *Ganoderma* en milieu de culture au laboratoire et en milieu naturel, représente une opportunité de lutte biologique contre la maladie de la pourriture basale du stipe du palmier à huile.

Les 71 géniteurs concernés par le projet ont été équipés en échelles fixes et les parcelles abritant ces géniteurs ont été entretenues.

Les fécondations assistées en vue de la sélection de génotypes tolérants sont en cours de réalisation.

La mission d'évaluation à mi-parcours du projet a été organisée du 12 au 19 septembre 2022. Les conclusions de l'évaluation se présentent comme suit : (i) le projet est pertinent ; (ii) le choix de la méthode de lutte est approprié ; (iii) l'efficacité et l'efficience du projet sont faibles ; (iv) la planification du projet est insuffisante et peu réaliste pour atteindre les objectifs du projet dans le délai prévu et (v) faire une nouvelle planification plus cohérente avec toutes les parties prenantes et qui tienne compte de la gravité du problème à résoudre, des insuffisances constatées et des objectifs à atteindre.

L'atelier de restitution des résultats de la mission d'évaluation à mi-parcours et de planification opérationnelle de la suite du projet a été organisée du 2 au 5 octobre 2022. L'évaluation à mi-parcours a jugé que le niveau de réalisation du projet « Mise au point de méthodes de lutte contre la pourriture basale du stipe du palmier à huile due au champignon du genre *Ganoderma* » est globalement insatisfaisant. Dans l'ensemble, le projet n'a pas été bien planifié pour atteindre les objectifs dans le délai prévu ; ce qui a occasionné un faible taux de réalisation à 8 mois de la fin du projet (mai 2023).

Par ailleurs, les représentants des parties prenantes (AIPH, FIRCA et CNRA) à cette restitution, ont décidé, à l'unanimité, qu'un projet d'avenant de prolongation du contrat de base soit établi jusqu'à fin décembre 2023. Ainsi, le CNRA a été invité à transmettre au FIRCA, dans un délai d'un (1) mois, à partir du 6 décembre 2022, des offres technique et financière pour un avenant au projet, sur la même thématique, en se basant sur les résultats de la planification opérationnelle réalisée lors de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation à mi-parcours.

Conformément aux recommandations de l'atelier de restitution, le FIRCA a sollicité les services d'un Expert en Recherche et de Développement du Palmier à Huile, spécialiste du *Ganoderma* pour apporter un appui au CNRA pour une meilleure reconnaissance des symptômes de la maladie et pour la réalisation des tests de tolérance à *Ganoderma*. L'intervention

de cet Expert démarrera à partir du 9 janvier 2023.

➤ **Facilitation du transfert de nouvelles technologies dans la Filière Palmier à Huile**

➤ **Transfert de la technologie de la perche motorisée de récolte des régimes de palme**

Ce projet a pour objet de contribuer à améliorer la compétitivité de la Filière Palmier à Huile par la réduction des coûts d'exploitation d'une plantation.

Le projet est en cours d'exécution par le CNRA. 24 récolteurs, 6 superviseurs et 11 techniciens (mécaniciens) des 6 structures concernées par le projet (SIPEF-CI, SOGB, PALMAFRIQUE, CNRA, COOPABLI et COOPTOSA) ont été formés au montage, à l'utilisation et à la maintenance de la perche motorisée KINGOYA de récolte de régimes de palme.

24 perches motorisées avec batteries et accessoires, à raison de 4 perches par structure, ont été distribuées après la formation.

La première mission de suivi des activités du projet, organisée en février 2022 par les membres du Comité d'experts chargés du transfert de technologies dans la Filière Palmier à Huile, a constaté que le dispositif expérimental a été respecté à COOPABLI et à COOPTOSA. Par contre, la SOGB, au regard de la longueur de la perche motorisée (3 m maximum), n'a pu installer que 2 parcelles expérimentales sur les 4 parcelles prévues. Quant à la SIPEF-CI, 3 parcelles de 15 ha chacune ont été installées. La 4^{ème} parcelle n'a pas encore été installée car une des quatre perches motorisées n'est pas fonctionnelle pour cause de batterie défectueuse.

Les ressources humaines déployées par COOPABLI et COOPTOSA sont conformes aux prescriptions requises par le protocole expérimental. Quant à la SOGB et la SIPEF-CI, les ressources humaines déployées sont fonction respectivement des 2 et 3 parcelles mises en place.

Les principales difficultés de mise en œuvre du projet sont liées à l'utilisation de la perche motorisée. Il s'agit de :

- Rupture fréquente des points de fixation du câble d'alimentation sur la batterie due à la longueur du câble ;
- Perche motorisée jugée plus lourde que la perche manuelle ;

- ▶ Rupture des bretelles du sac à dos contenant la batterie ;
- ▶ Fragilité des anneaux de serrage de la perche motorisée due aux vibrations ;
- ▶ Difficultés de transport à vélo des perches motorisées sur les parcelles expérimentales en plantation villageoise ;
- ▶ Absence de pièces de rechange pour les faucilles cassées de perches motorisées ;
- ▶ Dysfonctionnement de certaines batteries ;
- ▶ Rupture de faucilles ;
- ▶ Rupture de la tige d'insertion de la faucille.

Hormis le poids de la batterie et l'absence de pièce de rechange pour les faucilles, les opérateurs ont trouvé localement des solutions pour contourner les autres difficultés.

Pour assurer la continuité des opérations de récolte, le FIRCA a mis des perches supplémentaires à la disposition des opérateurs comme suit : 3 perches à PALMAFRIQUE ; 3 perches à COOPTOSA ; 3 perches à la SIPEFCI ; 2 perches à COOPABLI ; 2 perches à la SOGB et 2 perches au CNRA.

Les opérations de récolte des régimes de palme se poursuivent sur les 6 sites expérimentaux. Les données de récolte sont transmises mensuellement au CNRA qui a démarré leur traitement et analyse.

Une deuxième mission de suivi des activités du projet a été organisée du 5 au 10 décembre 2022, sur les 6 sites d'expérimentation. La mission a constaté que les récoltes de régimes sont achevées sur tous les sites. Les données de récolte, hormis celles des mois d'octobre et novembre 2022, ont été transmises au CNRA pour analyse.

➤ **Transfert de la technologie de conduite de pépinière de palmier à huile avec des alvéoles à conteneur**

Ce projet a pour objet de contribuer à la mise à disposition des producteurs d'une méthode innovante de production de plants de palmier à huile.

La première mission de suivi des activités du projet, organisée en février 2022 par les membres du Comité d'experts chargés du transfert de technologies dans la Filière Palmier à Huile, a constaté que **deux parcelles expérimentales, de 5 ha chacune, ont été installées** en novembre 2021 à Bongo et Tamabo avec des **plants de palmier à huile obtenus après 7 mois de pépinière.**

Deux agents d'observation, équipés de moto, ont été déployés (soit un agent par parcelle expérimentale pour assurer la gestion des activités sur les parcelles expérimentales). Leurs activités consistent à : (i) suivre la mortalité des plants ; (ii) réaliser les observations phytosanitaires, (iii) mesurer la croissance des palmiers et (iv) compter le nombre de feuilles.

Les principales difficultés rencontrées se présentent comme suit :

- ▶ Mise en place tardive des plantations expérimentales (juste avant la sécheresse) due aux difficultés de sélection des sites des parcelles ;
- ▶ Difficultés pour avoir de la main d'œuvre pour la mise en place de la parcelle ;
- ▶ Impossibilité de mesurer la circonférence des plants à cause de la pose des grillages.

Les collectes des données végétatives (mesure de la croissance en hauteur, comptage des feuilles) et phytosanitaires (observations phytosanitaires et mortalité des plants) se poursuivent sur les parcelles expérimentales de Bongo et de Tamabo.

Une deuxième mission de suivi des activités du projet a été organisée du 5 au 10 décembre 2022, sur les deux plantations expérimentales. Les collectes des données végétatives se poursuivent sur ces deux parcelles.



➤ **Facilitation de l'adoption des principes de durabilité par les acteurs de la filière**

➤ **Organisation des ateliers de la Plateforme de l'huile de palme durable**

L'initiative de l'huile de palme (APOI) de la Tropical Forest Alliance (TFA) 2020 vise la production durable de l'huile de palme. Le but de l'initiative est de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un ensemble de principes régionaux qui régiront le développement d'un secteur palmier à huile responsable.

C'est dans ce cadre que la première rencontre de la Plateforme de l'huile de palme durable de Côte d'Ivoire a été organisée lors de l'atelier tenu les 22 et 23 mars 2022, à Grand-Bassam.

Cet atelier a enregistré la participation de 22 acteurs et partenaires membres de ladite plateforme. Au terme de cet atelier, les résultats suivants ont été obtenus : (i) les membres connaissent mieux l'initiative d'huile de palme durable en Afrique (historique, contexte et objectif) ; (ii) les principes et le plan d'actions de l'initiative de l'huile de palme durable en Afrique est rappelé aux membres ; (iii) le programme d'activités de TFA pour l'année 2022 est validé ; (iv) une stratégie pour la mobilisation des ressources pour le financement de la plateforme et de l'initiative est proposée et (v) les prochaines étapes des activités de la plateforme sont définies.

La deuxième rencontre de la Plateforme de l'huile de palme durable de Côte d'Ivoire a été organisée lors de l'atelier tenu le 16 septembre 2022, à l'hôtel Palm Club de Cocody.

Ce second atelier a enregistré la participation de 27 acteurs et partenaires membres de ladite plateforme. L'AIPH, la SAPH et le Ministère des Eaux et Forêts ont partagé respectivement avec les participants, l'approche du modèle de zéro déforestation de la Filière Palmier à Huile, les expériences en matière de zéro déforestation en hévéaculture et cacaoculture.

Le troisième atelier de la Plateforme de l'huile de palme durable de Côte d'Ivoire a été organisée du 15 au 16 décembre 2022, à l'Hôtel Suprême de Grand-Bassam. Cet atelier a enregistré la participation de 20 acteurs et partenaires membres de ladite plateforme. Au cours de cette rencontre, les acteurs de la Plateforme ont validé le bilan de l'exercice 2022 et ont adopté le plan d'actions de l'année 2023.

➤ **Diagnostic de la certification des petits exploitants indépendants de palmier à huile**

Cette étude vise à contribuer à la détermination du niveau de performance des petits exploitants de palmier à huile en matière de durabilité.

Les demandes de proposition d'offres de service pour la sélection d'un consultant individuel ont été transmises à 5 soumissionnaires. Le consultant a été recruté.

➤ **Formation des acteurs de la filière sur le développement durable**

5 membres du Comité de Développement Durable (CDD) ont participé à la deuxième édition de la formation Impact -In Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) portant sur les « Nouvelles normes de reporting RSE : comment prendre en compte les directives UE 2021 et opérer la transition aux nouveaux standards Global Reporting Initiative (GRI) 2021 », du 15 au 18 février 2022 à Yamoussoukro.

➤ **Introduction de la technologie de foyer amélioré « trois pierres » dans les pratiques artisanales de production d'huile de palme**

Ce projet a pour objet de contribuer à une gestion durable des ressources forestières à travers le renforcement des capacités des transformatrices artisanales d'huile de palme en techniques de construction et d'utilisation de foyers améliorés « trois pierres ».

Une mission d'identification des bénéficiaires et du site de mise en œuvre du projet a été organisée du 4 au 7 avril 2022, à Maféré (Aboisso) et Divo. Après la visite des sites des zones d'Aboisso et de Divo, il ressort que :

- Le cadre de production artisanale de l'huile de palme brute et du savon kabakrou rencontre beaucoup de problèmes environnementaux en termes d'assainissement et d'émissions de fumées générées par les différents combustibles utilisés, notamment la fibre ;
- 3 types d'équipements sont utilisés pour le processus de production artisanale de l'huile de palme brute et du savon kabakrou (fût de 200L, demi fût et des marmites N°30) ;
- 2 types de combustibles sont utilisés (bois de chauffe et fibre) ;

- ▶ Les supports de combustion sont des blocs de moteur, des briques ou des moellons ;
- ▶ Les acteurs rencontrés éprouvent un grand besoin en renforcement des capacités sur les notions d'efficacité énergétique, de pollution, de santé, liées à l'exercice de leurs activités pour leur permettre d'apprécier les dangers de la production artisanale d'huile de palme brute et de savon, ainsi que les pistes de solution pour y faire face. De même, il importe d'améliorer le dispositif de production des deux produits (savon et huile de palme brute). Pour ce faire, il a été recommandé qu'une étude plus approfondie de cette catégorie d'acteurs de la filière puisse être réalisée, afin de ressortir un plan d'action globale pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Au terme de la mission, il convient de noter que la zone de Divo présente le plus grand potentiel pour l'implémentation de ce projet. En effet, sur l'ensemble des sites visités, seul le groupement Benkadi de Tableguikou, de par sa structuration et son organisation au niveau des activités (potentiel en termes de bénéficiaires, exécution des activités dans un espace circonscrit, volonté à participer au projet) pourra être retenu pour lancer le projet pilote.

La formation des transformatrices artisanales d'huile de palme s'est déroulée du 19 juillet au 17 Août 2022, dans les villages de Tabléguikou et de Gazaville, dans le Département de Divo. Les résultats de la formation se présentent comme suit : (i) 25 transformatrices artisanales d'huile de palme ont été formées à la construction et à l'utilisation de foyers améliorés ; (ii) 26 foyers à grand diamètre et 16 foyers à petit diamètre ont été bien construits par les participantes et deux foyers à petit diamètre par deux non participantes et (iii) les participantes ont acquis le savoir-faire pour la construction, l'utilisation et l'entretien des foyers améliorés.

🕒 **Réalisation des études spécifiques pour le déploiement de la stratégie de durabilité**

➤ **Réalisation de l'analyse genre de la Filière Palmier à Huile**

Cette étude a pour objet d'analyser les questions de Genre, qui affectent le développement de la Filière Palmier à Huile et de procéder à une description du profil Genre de la Filière Palmier à Huile.

Les demandes de proposition d'offres de service pour la sélection d'un consultant individuel ont été transmises à 5 soumissionnaires.

Le consultant a été recruté et le contrat de prestation est signé. L'atelier de lancement de l'étude sera réalisé en 2023.

➤ **Elaboration d'une stratégie pour faciliter l'accès de la Filière Palmier à huile au financement climatique**

L'objectif global de cette étude est de contribuer au renforcement de la durabilité de la Filière Palmier à Huile en mettant à la disposition des acteurs de la Filière Palmier à Huile, une stratégie d'accès au financement climatique.

Le consultant a été recruté et la contractualisation est en cours de finalisation.

🕒 **Elaboration d'un programme national de recherche sur le Palmier à Huile**

L'objectif général du projet est de définir un Programme National de Recherche sur le Palmier à huile dans le but d'améliorer la productivité, la transformation et la commercialisation du palmier à huile et de ses produits dérivés.

Les termes de référence de l'état des lieux de la recherche sur le palmier à huile ont été transmis à l'AIPH le 24 mars 2022 pour approbation. Malgré plusieurs relances, la réaction de l'AIPH est toujours attendue.

Le processus de contractualisation avec les trois consultants concernés par l'étude est entamé.

Projets de Conseil agricole

🕒 **Assistance technique aux planteurs villageois de palmier à huile**

Le projet a pour objet de contribuer à l'amélioration de la productivité des plantations villageoises de palmier à huile.

L'assistance technique concerne 46 204 planteurs de palmier à huile exploitant 224 261 ha. Le dispositif de conseil agricole est composé, en 2022, de 229 agents d'encadrement, dont 173 encadreurs "habillés", 15 chefs d'exploitation et 41 superviseurs. 15 contrats de prestations de conseil agricole ont été signés avec 7 sociétés coopératives, 8 unions de sociétés coopératives et la FENACOPAH-CI.

Les sociétés coopératives PALM EHANIA, COOPENCO, USCG et UCOOPEL ne sont plus sous la tutelle financière de la FENACOPAH-CI.

Le Cabinet de Formation et de Gestion Agréée (CFGA) a été recruté pour la réalisation de deux (02) missions de suivi des prestations de conseil agricole. La première mission de suivi a été organisée du 25 juillet au 27 août 2022.

La mission a noté que pour l'exécution des prestations de conseil agricole du premier semestre 2022, les 15 sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile ont déployé 240 agents d'encadrement, dont 174 encadreurs, 12 chefs d'exploitation et 39 superviseurs et 15 directeurs. Les sociétés coopératives COOPENEK, COOPABLI et COOPALEN n'avaient pas achevé le processus de recrutement pour remplacer leurs chefs d'exploitation démissionnaires ; il en est de même pour COOPENCO au sujet d'un encadreur. Les prestations de conseil agricole ont concerné 44 444 planteurs de palmier à huile exploitant 231 920,44 ha.

Le matériel roulant (véhicules 4x4 et motos) a été déployé en général en nombre et selon les spécifications du cahier des charges, sauf à COOPENCO (absence de véhicule 4x4 pour le chef d'exploitation). De façon générale, les prestataires ont déployé en quantité et en qualité les autres équipements et matériels nécessaires pour l'exécution des prestations. Le ratio moyen d'encadrement est de 256 planteurs par encadreur. Toutefois, ce ratio varie d'un prestataire à un autre, allant de 165 planteurs par encadreur à l'UCOPPE à 442 planteurs par encadreur à l'USCG.

Les taux d'encadrement pour les deux premiers trimestres de l'année 2022 sont en général supérieurs ou égal à 100 %, sauf chez une minorité de prestataires.

L'état d'entretien des parcelles est en général satisfaisant pour la plupart des opérations, à l'exception du sarclage des ronds pour lequel des efforts restent à faire.

Les conditions de travail sont en général bonnes chez la majorité des prestataires, avec un paiement régulier des salaires et une dotation adéquate du carburant pour les engins. Par contre, chez certains prestataires (une minorité), des efforts restent à faire dans ce sens. Chez la majorité des prestataires, les agents ne bénéficient pas d'une assurance santé.

Projets de formation professionnelle agricole

➤ Formation du personnel d'encadrement des planteurs de palmier à huile

Le projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration des prestations de conseil agricole à travers la formation du personnel d'encadrement des sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile.

Les demandes de propositions d'offres de service, pour la sélection d'un consultant pour la formation du personnel d'encadrement des sociétés coopératives de la Filière Palmier à Huile sur la gestion d'une exploitation de palmier à huile, ont été transmises à 5 opérateurs de formation.

La formation a débuté le 16 décembre 2022 et s'achèvera le 25 février 2023. Cette formation concerne 15 chefs d'exploitation, 39 superviseurs et 174 encadreurs des sociétés coopératives prestataires de conseil agricole.

➤ Elaboration du répertoire des emplois/métiers et des référentiels de formation de la Filière Palmier à huile

Le projet vise à renforcer la professionnalisation des acteurs de la Filière Palmier à huile à travers la détermination des métiers majeurs de ladite filière et l'élaboration des référentiels pour la formation à la pratique de ces métiers.

L'AGEFOP, en charge de la réalisation de l'étude, a transmis les versions provisoires du Répertoire des Emplois Métiers de la Filière Palmier à Huile en Côte d'Ivoire et du rapport de l'étude sectorielle de la Filière Palmier à Huile en Côte d'Ivoire.

Divers (12) emplois-métiers ont été validés et quatre (04) métiers ont été retenus comme majeurs pour la Filière Palmier à Huile par les participants. Ce sont les emplois de (i) Agent de traitement phytosanitaire, (ii) Récolteur, (iii) Pépiniériste et (iv) Encadreur.

Ces 4 métiers majeurs seront approfondis, en vue de l'élaboration des documents de soutien à la formation des acteurs de la Filière Palmier à Huile. Les séminaires d'Analyse des Situations de Travail (AST) pour chacun des quatre (04) métiers retenus ont débuté le 12 septembre 2022 et se sont achevés le 6 octobre 2022. Ils ont concerné 36 agents des plantations industrielles et villageoises de palmier à huile. L'atelier de validation des référentiels emplois-activités et compétences (REAC) et Référentiels de Formation (RF) des quatre métiers (Pépiniériste, Récolteur, Encadreur Agent phytosanitaire) est prévu du 17 au 20 janvier 2023.

Résultats du Programme de développement de la Filière Cocotier

Le financement des projets de la Filière Cocotier provient de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de redynamiser la Filière Cocotier.

Projets de Recherche appliquée

Les actions/projets prévus pour 2022 visent une production accrue de noix de coco. Le bilan de la mise en œuvre des activités est présenté ci-dessous.



Trois (03) effets sont escomptés de la mise en œuvre du programme de développement de la Filière Cocotier :

Effet 1 : l'organisation de la Filière Cocotier est améliorée ;

Effet 2 : la production de noix de coco est accrue ;

Effet 3 : la valorisation des produits et sous-produits du cocotier est renforcée.

Le programme de développement de la Filière Cocotier est constitué en 2022, de 2 projets de recherche appliquée et 4 projets de renforcement des capacités des OPA.

► Sélection de cultivars tolérants à la maladie du jaunissement mortel des cocotiers dans le Département de Grand Lahou (phase II)

Le projet vise à mettre à la disposition des planteurs de cocotier des cultivars tolérants à la maladie du jaunissement mortel des cocotiers.

A la suite de l'atelier de planification opérationnel du projet, le CNRA a transmis les offres de service au FIRCA le 26 juin 2022.

Les propositions du CNRA ont été analysées par un Comité Scientifique et Technique (CST) mis en place à cet effet. Les observations du CST sont en cours de transmission au CNRA.

🔗 **Formulation de biopesticides pour la lutte contre la punaise du cocotier *Pseudotheraptus devastans***

Le projet vise à identifier des huiles essentielles efficaces contre la punaise *Pseudotheraptus devastans* DISTANT, en vue d'une vulgarisation en milieu naturel.

L'extraction des huiles essentielles des 8 plantes à effet insecticide, étudiée lors de la phase précédente du projet, est confiée à l'Unité de Recherche Industrielle (URI) sur les biopesticides de l'Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY.

L'extraction des huiles essentielles de 4 plantes aromatiques (*Lippia multiflora*, *Ocimum gratissimum*, *Cymbopogon citratus*, *Zingiber officinale*) a été réalisée pour les tests d'efficacité contre la punaise du cocotier *P. devastans* (Heteroptera).

Concernant la collecte et la reproduction des différents stades de développement de *P. devastans*, 19 cages ont été installées dans les parcelles 040, 060 et 062 de la Station Marc Delorme du CNRA. Au total, 363 insectes ont été dénombrés dans les 19 cages, comprenant 275 larves à différents stades de développement, avec 88 adultes dont 37 mâles et 51 femelles.

La toxicologie de 5 concentrations (0,1% ; 0,5% ; 1% ; 2% et 5%) d'huiles essentielles (gingembre, Eucalyptus, Thé de savane, Citronnelle et Basilic africain) a été mesurée sur *Pseudotheraptus devastans*. Pour chaque concentration, 10 insectes adultes dont 5 mâles et 5 femelles ont été utilisés, avec 3 répétitions pour chaque concentration. Les taux de mortalité des insectes sont inférieurs à 30% pour les doses de 0,1% à 1% sauf pour les huiles essentielles de Gingembre et d'Eucalyptus dont la mortalité est de 100% à la dose de 1%. Quant aux doses de 2% et 5%, les taux de mortalité ont varié de 30% à 100% en fonction des huiles essentielles.

Projets de renforcement des capacités des OPA

Les projets de renforcement des capacités des OPA visent une Filière Cocotier structurée et organisée. Le bilan de la mise en œuvre des activités au premier semestre 2022 est présenté ci-dessous :

🔗 **Planification opérationnelle de trois projets de la Filière Cocotier pour la période (2022-2026)**

Cette planification a pour objet de contribuer à une mise en œuvre efficace du portefeuille de projets de la Filière Cocotier.

Trois (3) projets sur les neuf (9) inscrits dans le PSD de la Filière Cocotier, ont été retenus dans le Plan d'Actions Annuel (PAA) du FIRCA, pour être mis en œuvre à partir de 2022. Il s'agit de deux (2) projets d'appui aux OPA et un (1) projet de recherche : (i) Projet 1 : Appui à la structuration et à l'organisation de la Filière Cocotier ; (ii) Projet 2 : Valorisation de la sève de l'inflorescence du cocotier en « sucre » et (iii) Projet 3 : Diffusion de méthodes de lutte efficace contre la maladie du jaunissement mortel.

L'atelier de planification opérationnelle a été organisé du 26 au 28 janvier 2022 au siège du FIRCA. Les résultats des travaux de cet atelier sont constitués pour chaque projet des trois (3) outils renseignés (Fiche projet, cadre logique et plan opérationnel). Pour les trois projets, les fiches projet et le cadre logique ont été finalisés et validés. Une ébauche de plan opérationnel a été proposée par le CNRA pour le projet 2 « **Valorisation de la sève de l'inflorescence du cocotier en sucre** ».

🔗 **Valorisation de la sève de l'inflorescence du cocotier en sucre**

Le projet vise à produire du sucre de coco à travers l'installation d'une unité pilote.

A la suite de l'atelier de planification opérationnel du projet, le CNRA a transmis les offres de service au FIRCA le 26 juin 2022.

Un Comité Scientifique et Technique (CST) a été mis en place pour l'analyse des propositions de service du CNRA. Les travaux du CST n'ont pas démarré pour insuffisance de ressources sur le Guichet Solidarité.

🔗 **Appui à la structuration et à l'organisation de la Filière Cocotier**

Le projet vise à accompagner les professionnels de la Filière Cocotier à la mise en place de leur Organisation Interprofessionnelle Agricole.

Une séance de travail avec le Directeur de la DOPA/ME-MINADER a été organisée le 27 septembre 2022 pour la poursuite du processus de structuration de la Filière Cocotier. Il a été convenu d'actualiser le chronogramme de mise en œuvre.

La DOPA/ME-MINADER a transmis le 16 novembre 2022, une proposition de chronogramme et de budget (101 000 000 FCFA) pour la mise en place de l'Organisation Interprofessionnelle de la Filière Cocotier. Cette proposition est en cours d'analyse.

🔗 Edition des répertoires des technologies et des équipements de la valorisation des produits et sous-produits du cocotier

L'objectif du projet est de contribuer à l'accroissement du niveau de valorisation des produits et sous-produits du cocotier à travers la mise à disposition

d'un répertoire des technologies et des équipements de la valorisation des produits et sous-produits du cocotier.

Le processus d'édition du répertoire des technologies de la valorisation des produits et sous-produits du cocotier est entamé.



Résultats du Programme de développement de la Filière Coton

Le financement des projets de la Filière Coton provient des cotisations de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les revenus des producteurs et de rendre la filière professionnelle, pour une culture cotonnière durable. Il est composé en 2021 de 6 projets dont 2 projets de recherche appliquée, 2 projets de conseil agricole et 2 projets d'appui aux OPA.

Projets de Recherche appliquée

🔗 Production de semences de pré base et de base coton

Les objectifs de production des semences de pré-base et de base ont été revus à la faveur du quatrième contrat triennal avec le CNRA, pour tenir compte de l'augmentation des surfaces coton. Le CNRA doit produire annuellement 120 000 kg de semences coton G3 de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences R1 la campagne suivante, 5 000 kg de semences coton G2 de bonne qualité pour assurer la multiplication de semences G3 la campagne suivante, 300 kg de semences coton G1 de bonne qualité pour assurer la production de semences G2 la campagne suivante et 20 kg de semences G0 de bonne qualité pour assurer la production de semences G1 la campagne suivante.

Au terme de la campagne 2021-2022, les quantités de semences produites s'établissent comme suit : **118 530 kg de G3 (99% de prévision), 5 220 kg de G2 (104% de prévision), 546 kg de G1 (182% de prévision) et 543 kg de G0 (2 715 % de prévision)**. Les taux potentiels moyens de germination des semences G3 varient entre **65% et 82% pour une norme de 60% pour les semences vêtues**. Deux variétés ont été produites en G2 et G3, à savoir la **CI 123** et la **CI 128**.

Au titre de la campagne 2022-2023, les superficies prévues ont été toutes réalisées avec les trois variétés : la CI 123, la CI 128 et la Y 331 BLT. Les superficies semées sont : G0 : 1 725 m² ; G1 : 7 474 m² ; G2 : 5 ha ; G3 : 100 ha.



Semences G3 produites à Korhogo

🔗 Mise au point de stratégies de lutte contre les ravageurs, les maladies, les mauvaises herbes et expérimentation de nouvelles formules d'engrais (PR-PICA) Phase III

La phase III de la mise en œuvre du programme minimum du **Programme Régional de Production Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA)**, s'est achevée au cours de la campagne agricole 2021-2022.

Les résultats obtenus par l'équipe de chercheurs du CNRA au terme de cette troisième phase sont les suivants :

- ▶ un itinéraire technique adapté aux nouvelles variétés CI-123 et CI-128 a été déterminé ;
- ▶ dix (10) kilogrammes de semences de 196 hybrides F1 sont disponibles pour initier la sélection de variétés plus performantes sur le plan agronomique et technologique ;
- ▶ deux nouvelles formules d'engrais (CNRAB et PR-PICA), adaptées chacune à une aire de culture, sont disponibles ;
- ▶ la décade du 1er au 10 juin 2022 assure les meilleurs rendements coton graine, suivie de la décade du 11 au 20 juin 2022 ;
- ▶ deux modalités de semis en double lignes, permettant de réduire l'enherbement et d'assurer un bon rendement ont été déterminées en station ;
- ▶ la diversité des populations de mouches blanches et de jassides sur le cotonnier a été déterminée ;
- ▶ le spectre d'activité de plusieurs matières actives a été déterminé ;
- ▶ deux nouveaux programmes de protection phytosanitaire adaptés aux zones parasitaires ont été déterminés ;
- ▶ une stratégie de protection phytosanitaire intégrant des biopesticides pour réduire le recours à la lutte chimique est proposée ;
- ▶ une modalité d'utilisation de l'atomiseur pour le traitement insecticide en culture cotonnière a été définie ;
- ▶ les capacités de 60 agents R&D des sociétés cotonnières ont été renforcées sur plusieurs aspects à travers des formations ;
- ▶ le transfert et la diffusion des innovations technologiques ont été assurés à travers les formations, la publication d'articles scientifiques et la production de documents didactiques.

Tous ces résultats ont été restitués aux principaux acteurs de la Filière Coton au cours d'un atelier organisé par le CNRA les 17 et 18 mars 2022 à Yamoussoukro.

La campagne 2022-2023 a été marquée par une forte attaque de jassides (images A et B). Il faut noter que ces fortes infestations de jassides ont été observées au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal et dans le Nord du Togo selon le bulletin d'information du PR-PICA N°42 du mois d'août 2022.



A - Forme adulte des jassides à la face inférieure de la feuille à Ferké 1 (SECO)



B - Dégâts de jassides dans la zone de Korhogo Sud (COIC)

Projet de Conseil agricole

🔗 Assistance technique aux producteurs de coton

➤ Encadrement classique

Au niveau du dispositif d'encadrement déployé sur le terrain, les cinq sociétés cotonnières ont déployé **853** Conseillers Agricoles (C/A) contre 819 pour la campagne 2020-2021, soit une hausse d'environ **4%**. Le nombre moyen de producteurs par C/A est passé de 162 en 2020-2021 à **154** en 2021-2022, pour une norme de 200 producteurs par C/A.

Les sociétés cotonnières ont réalisé **8 797 Journées-Formation (JF)** pour 7 164 JF prévues (**123%**) **à l'endroit de leur personnel technique et**

445 678 JF pour 390 005 prévues (**114%**) à l'endroit des producteurs. La tendance des trois paramètres observés, à savoir le nombre de producteurs, la production et le rendement, est à la baisse.

Ce sont les premières baisses depuis la mise en place du zonage agro-industriel du bassin cotonnier. Le nombre de producteurs a enregistré une baisse d'environ **0,8%** par rapport à la campagne 2020-2021, passant de 132 527 à **131 456**. La production a connu une baisse après trois campagnes consécutives d'augmentation. Elle est passée de 559 453 tonnes en 2020-2021 à **539 600 tonnes** au terme de la campagne 2021-2022, soit une baisse de **3,5%**.

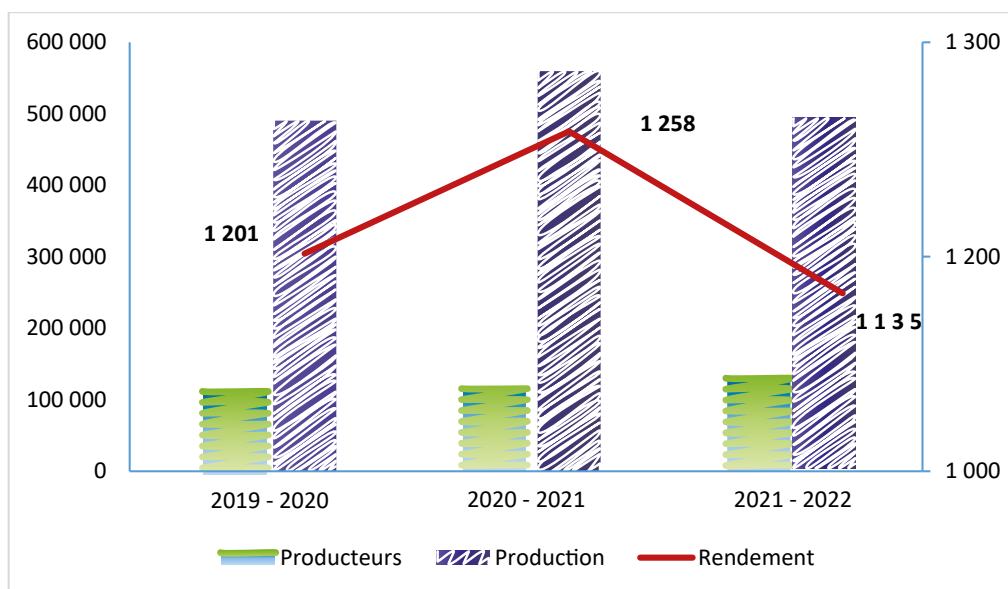
L'image ci-dessous nous donne la progression, sur les trois dernières campagnes, du nombre de producteurs, de la production et du rendement.

Le revenu brut est le chiffre d'affaires du producteur relativement à sa production de coton. Il est obtenu en multipliant la quantité de coton graine produite par son prix d'achat. Le revenu brut global est en baisse, comme tous les autres paramètres analysés, au terme de la campagne 2021-2022. Il est passé de 166 676 623 800 FCFA en 2020-2021 à 159 867 642 650 FCFA en 2021-2022, soit environ **4%** de baisse.

On note que le revenu brut moyen par producteur a baissé de 3% au niveau de la Filière Coton, passant de 1 257 681 FCFA en 2020-2021 à **1 216 130 FCFA** en 2021-2022.

➤ **Innovations techniques**

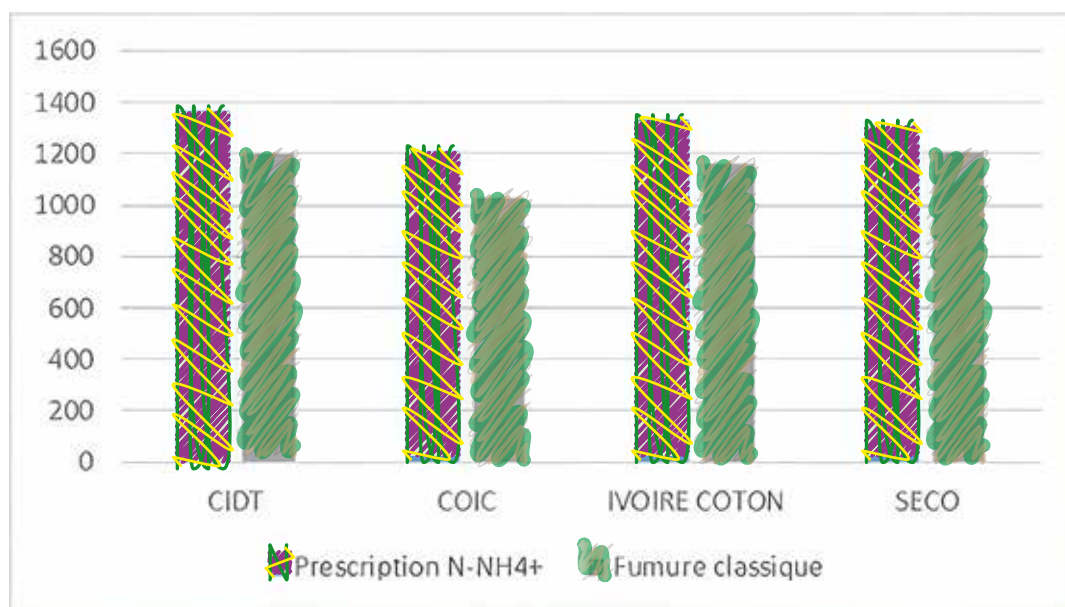
Quatre innovations techniques, en cours de vulgarisation, ont été conduites au cours de la campagne 2021-2022.



Évolution du nombre de producteurs, de la production et du rendement

➤ **Fertilisation raisonnée par la méthode N-NH4+.** Pour la campagne 2021-2022, 5 000 échantillons (100% des 5 000 attendus) ont été analysés comme à la campagne dernière. Près de 1 222 échantillons n'ont pas été analysés, parce que le quota prévu par la filière était de 5 000 échantillons. Les prescriptions faites aux sociétés cotonnières ont été appliquées sur 26% des parcelles ayant leurs sols analysés.

Les résultats de l'application des prescriptions de fumure minérale, issues des résultats d'analyse des sols, montrent des rendements moyens supérieurs à ceux de la fumure minérale classique, comme l'indique le graphique à la page suivante.



Comparaison entre les rendements moyens avec la fumure classique et les prescriptions issues des analyses de sols

► **Traitement insecticide sur seuil.** Au bilan de la campagne 2021-2022, ce sont 7 119 producteurs qui ont conduit la technique dans leurs exploitations pour une prévision de 8 880, soit 80% de taux de réalisation. Les traitements insecticides sur seuil ont permis de réduire de 32% les traitements insecticides classiques, soit environ 5 608 traitements non réalisés. Les rendements moyens sur les parcelles ayant fait l'objet de traitement sur seuil pour la première fenêtre et les autres avec les traitements classiques sont quasiment identiques en dépit des traitements insecticides non réalisés parce qu'aucun seuil des nuisibles n'a été atteint.



CEP de Pokouyaakro dans la zone de Global Cotton

► **Fumure organique et lutte antiérosive.** Pour la fumure organique, 46 770 producteurs ont utilisé la fumure organique sur 96 810 ha contre 36 032 producteurs sur 64 513,75 ha au cours de la campagne 2020-2021. Par rapport à l'objectif fixé à l'actualisation du cahier des charges du conseil agricole, soit 36 000 producteurs, cela représente 130% de réalisation. Les producteurs représentent **36%** de l'ensemble de leur effectif et **20%** des surfaces totales de coton sont concernées. En ce qui concerne la lutte antiérosive, 23 951 les producteurs ont aménagé 64 533 ha, ce qui représente respectivement 214% et 138% des prévisions. La surface aménagée représente 14% de la surface totale de coton.

► **Champ Ecole Paysan (CEP)**
Les Champs Écoles Paysans (CEP) sont à leur quatrième campagne de mise en œuvre dans la Filière Coton. Cette activité, comme les autres innovations techniques, a été intégrée au projet RESCO. Dans le cadre du projet, les objectifs de la campagne 2021-2022 étaient de 1 600 CEP à raison de 2 CEP par section et pour 800 Conseillers Agricoles. Sur la base des prévisions des sociétés, il était prévu 2 794 CEP. Au terme de la campagne, INADES FORMATION CÔTE D'IVOIRE (IFC) a dénombré 2 522 CEP, soit 90% de réalisation.

SECO compte à elle seule 1 242 CEP, soit 55%. Le nombre de producteurs inscrits est de 40 410 dont 220 femmes (0,5% environ), pour une norme de 56 300 producteurs pour les CEP prévus (72% de réalisation). Tous les thèmes ont été dispensés, soit onze (11) traitant de l'itinéraire technique et des opérations post-récolte pour garantir la qualité du coton graine et partant celle du coton fibre.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de ce nouvel outil de vulgarisation dans la Filière Coton sur les trois campagnes de sa mise en œuvre.

➤ **Ateliers de restitution des activités du conseil agricole aux producteurs et atelier bilan de la campagne 2021-2022**

➤ **Ateliers de restitution des activités du conseil agricole aux producteurs.** Les ateliers de restitution se sont déroulés, **du 17 au 21 mai 2022** dans cinq (5) localités, chacune encadrée par l'une des cinq sociétés cotonnières ayant conduit les activités. Au total, **226 producteurs** ont pris part aux cinq (5) ateliers de restitution contre 250 attendus, soit **90%** de taux de présence.

Au-delà de la chute de la production, les producteurs ont apprécié à leur juste valeur les efforts consentis par les sociétés cotonnières pour la satisfaction de leurs besoins en appui technique et en approvisionnement en intrant quantitativement et qualitativement. Néanmoins, ils ont invité les sociétés cotonnières à multiplier les actions sociales pour le bien être de leur communauté. Ils se sont engagés à relever le défi de la hausse de la production sans toutefois

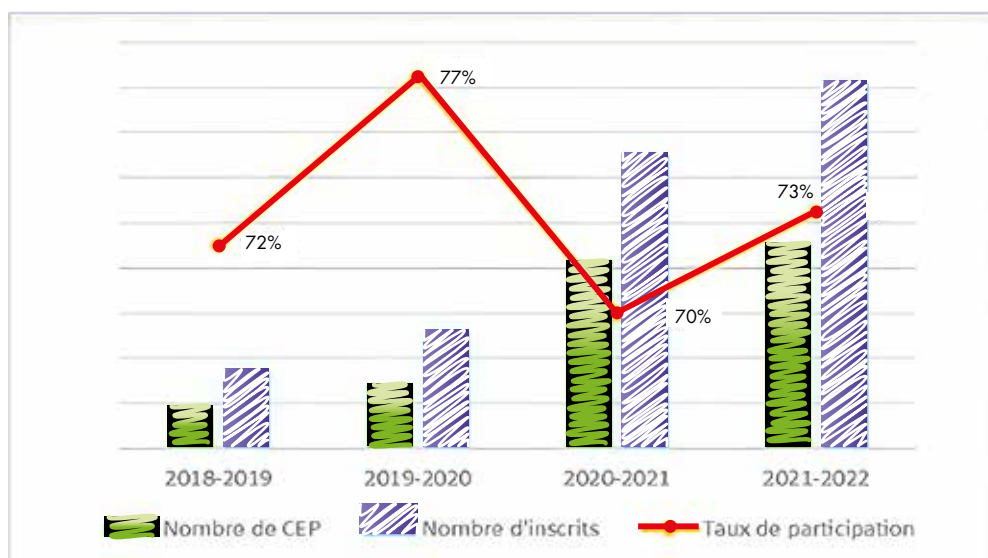
oublier d'émettre des réserves sur les variétés de semences. Ils ont souhaité des variétés performantes et adaptées au changement climatique.

➤ **Atelier bilan de la campagne 2021-2022.** L'atelier bilan a été organisé **du 13 au 15 juin 2022** à Yamoussoukro. Il a également permis d'actualiser le cahier des charges du conseil agricole pour la campagne 2022-2023. Les paramètres d'appréciation de l'adoption des innovations techniques ont été jugés acceptables, en dehors du taux d'application des recommandations de fumure minérale, issues de l'analyse du sol. Les modifications majeures apportées au cahier des charges du conseil agricole ont concerné la prise en compte des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) dans l'encadrement des producteurs, réalisé par les sociétés cotonnières, notamment l'aide à la formalisation des OPA.

➤ **Appui à INTERCOTON pour le renforcement du Système d'Identification et de Traçabilité de la production de Coton (SITRACOT)**

Comme chaque année, le FIRCA a signé avec INTERCOTON, le 07 janvier 2022, une convention pour le financement des activités du SITRACOT pour la campagne 2021-2022.

INTERCOTON a transmis, le 28 juin 2022, les rapports technique et financier à mi-parcours. Il ressort du rapport technique qu'à la date du 31 mars 2022, 11 numéros du flash décadaire ont été produits contre 13 à la même période de la campagne dernière.



Graphique présentant l'évolution de la mise en œuvre des CEP

L'atelier bilan du fonctionnement du SITRACOT pour la campagne 2021-2022 s'est déroulé du 2 au 3 août 2022 dans la salle de réunion de la CIDT à Bouaké. Les échanges ont porté sur les excédents de poids, qui deviennent de plus en plus importants, les producteurs enregistrés dans la base du SITRACOT et qui ne fournissent pas de coton graine au terme de la campagne, les rendements trop élevés, la difficulté de faire la situation nominative des Producteurs des Sociétés Coopératives, les chargements en vrac, etc.

Des recommandations ont été faites à tous les acteurs intervenant dans le fonctionnement du SITRACOT, pour une meilleure traçabilité de la production cotonnière après dix années de fonctionnement du système.

Pour la campagne 2022-2023, le FIRCA a signé une autre convention avec INTERCOTON, le 09 décembre 2022 pour le financement des activités du SITRACOT.

Projets de renforcement des capacités des OPA

Appui à la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI) pour la mise en œuvre de son programme de formation

Comme les années précédentes, le FIRCA a signé une convention avec la FPC-CI, le 02 juin 2022, pour la mise en œuvre de son programme de formation de ses élus et de ses techniciens au titre de la campagne 2022-2023. A ce jour, 1 234 personnes dont 15 femmes, ont été formées, soit 49% des effectifs prévus.

Le programme 2022-2023 a démarré avec la formation d'une quatrième vague de producteurs sur l'organisation et le fonctionnement des Comités de Gestion Intrants (CGI). Cette formation a touché 1 164 personnes (95% des prévisions) dont 5 femmes (0,4%).

La deuxième formation, relative au contrôle de la qualité du coton graine à l'usine, a touché 70 personnes (100% des prévisions) dont 10 femmes (14%). Les formations se poursuivent avec le thème sur l'organisation et le fonctionnement du SITRACOT.

Cette formation est prévue pour 1 230 caissiers comptables de 205 sociétés coopératives.

Planification des activités de la Filière Coton pour la période 2022 - 2027

Le processus de planification des activités de la Filière Coton, à mettre en œuvre par le FIRCA, pour la période 2022-2027, a commencé par un atelier organisé par le FIRCA du 9 au 11 juin 2022 à Korhogo. Cet atelier a regroupé 50 personnes représentant le MEMINADER, les structures de la Filière Coton, les instituts de recherche, le FIRCA et le cabinet assurant la modération.

Les contraintes qui ont été identifiées au cours du diagnostic ont été regroupées par catégorie pour déterminer les idées de projets. Ces idées ont permis de formuler les projets pour constituer par la suite, un portefeuille global de 18 projets à mettre en œuvre pour l'ensemble de la Filière Coton.

Le processus de planification des activités de la Filière Coton, s'est poursuivi avec la planification opérationnelle des projets de la filière, organisée par le FIRCA du 9 au 14 août 2022 à Yamoussoukro. L'atelier de planification opérationnelle a permis d'élaborer le plan opérationnel des onze (11) projets de la Filière Coton. Pour chaque projet, le plan opérationnel élaboré consigne, les extrants, les principales activités, les sous-activités, les indicateurs de mesure et le chronogramme de mise en œuvre.

À l'issue de l'atelier, l'unique recommandation formulée a porté sur le financement des projets. En effet, le FIRCA devra s'assurer, avant de financer les différents projets, qu'ils ne sont pas déjà pris en compte sur d'autres financements de la Filière Coton.





Résultats du Programme de développement de la Filière Anacarde

Le financement des projets de la Filière Anacarde provient des cotisations de cette filière et des ressources mobilisées à travers le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaîne de valeur de l'Anacarde (PPCA). L'objectif général de ce programme est d'accroître la productivité, la qualité et la valeur ajoutée de la noix de cajou.

Projets de recherche appliquée

Sous-composante 2.1 du PPCA : Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré

L'objectif du programme est de contribuer à l'intensification de la cajouculture, par la mise au point de matériel végétal de plantation performant, répondant aux critères de précocité, de rendement, de qualité des noix et de résistance aux maladies et ravageurs.

Quatre (04) effets sont escomptés de la mise en œuvre du Programme de la Filière Anacarde, à savoir :

Effet 1 : Les performances de production de l'anacarde sont améliorées ;

Effet 2 : Les produits de l'anacardier sont valorisés ;

Effet 3 : La qualité des produits est améliorée ;

Effet 4 : La Filière Anacarde est structurée et les OPA sont opérationnelles.

Pour 2022, il s'agit spécifiquement (i) d'appuyer la mise en œuvre du PNRA à travers les six axes (Amélioration Variétale et Agronomie, Défenses des

Cultures, Biotechnologie, Valorisation des produits de l'anacarde, Socio-Economie), (ii) de développer l'accès des producteurs au matériel végétal amélioré et (iii) de soutenir un programme de partenariat de recherche avec les autres pays producteurs d'anacarde (Brésil, Viêt Nam, Tanzanie...).

🔗 **Mise en place et animation des instances de gestion et d'opérationnalisation du PNRA**

En 2022, l'opérationnalisation du PNRA s'est traduite par la réalisation des activités du Groupe de Travail en tant que **Comité Technique (CT)** et de **la Coordination Scientifique (CS)**.

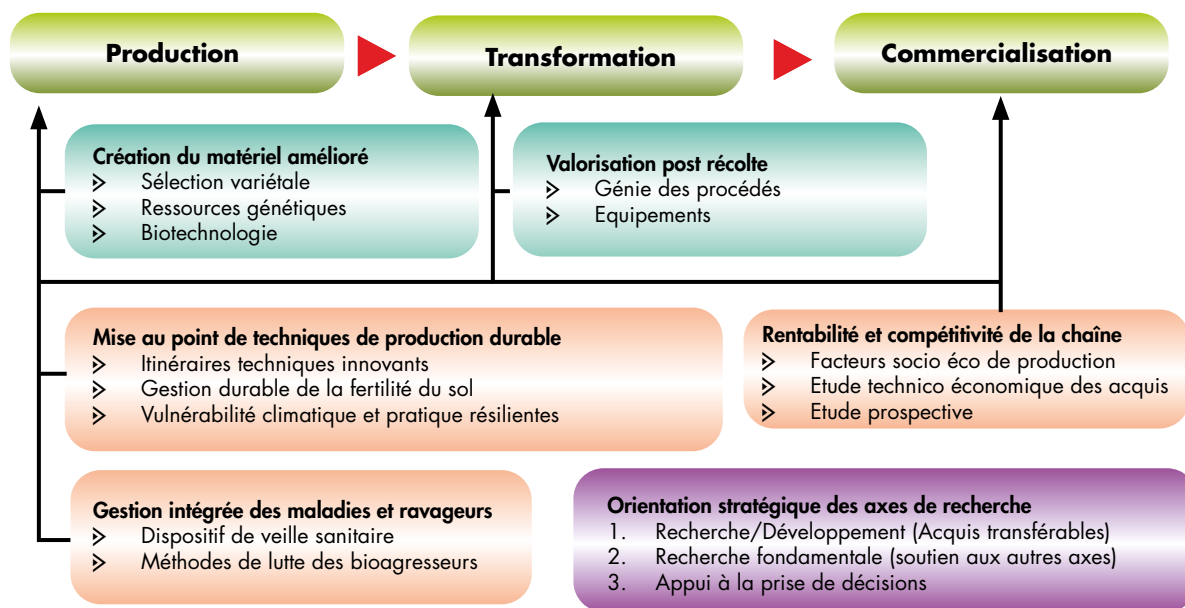
Les activités réalisées jusqu'au second semestre 2022, sont les suivantes :

- (i) La relecture du document du PNRA, qui a abouti à la restructuration des axes majeurs du programme en vue d'une synergie et d'une forte interaction entre les institutions impliquées dans sa mise en œuvre ;
- (ii) Une mission de suivi-évaluation interne des activités des prestataires du PNRA, qui a permis de ressortir les acquis majeurs des différents projets et de mettre en exergue les perspectives de la poursuite ;
- (iii) La validation par le Groupe de Travail, des programmes, budgets et tableaux de bord annuels des prestataires du PNRA ;
- (iv) L'élaboration des TDR de la poursuite de la coordination scientifique et de l'étude de faisabilité de mise en place des laboratoires agronomiques au Centre des Innovations et des Technologies de l'Anacarde (CITA) ;

(v) Une mission d'appui aux Unités Opérationnelles (UOP) du PNRA par le Coordonnateur Scientifique ;

(vi) L'élaboration et la soumission des TDR à l'UC-PPCA pour la préparation d'une mission exploratoire au Burkina Faso, dans le cadre de l'étude de faisabilité de mise en place des laboratoires agronomiques au CITA ;

(vii) Deux missions d'évaluation du niveau d'infestation des vergers anacardiens par les jassides.



🔍 Mise en œuvre des activités d'Amélioration variétale du PNRA

Pour cette action mise en œuvre par le CNRA, les principales activités réalisées au premier semestre 2022, sont les suivantes :

Poursuite des activités depuis trois années liées à (i) la sélection massale par le suivi rapproché des 08 Arbres Potentiels Hauts Producteurs (APHP) en vue d'augmenter le nombre de génotypes à diffuser, (ii) la création variétale par hybridation et (iii) la mise en œuvre des pépinières des plants pour les parcelles des essais sur les CDC.

Les résultats majeurs obtenus en 2022 sont les suivants :

- Huit (08) génotypes à bon potentiel de rendement identifiés ;
- 219 APHP évalués simultanément dont 59 sont bons avec une production comprise entre 20-101 kg / an et tolérants aux principaux bio-agresseurs, 84 acceptables et 73 médiocres ;
- Une banque de gènes de 176 génotypes mise en place à Ferké ;
- La création variétale par hybridation amorcée : 600 plants hybrides issus de 868 noix en évaluation : 343 plants présélectionnés ;
- Deux groupes de compatibilité identifiés parmi les 15 APHP à Lataha.



Plants hybrides en évaluation (868 plants)



Plants hybrides présélectionnés (343 plants)



Une fleur hermaphrodite et un fruit issu de l'hybridation



➤ Mise en œuvre des activités d'Agronomie du PNRA

Pour cette action mise en œuvre par le CNRA, les principales activités réalisées en 2022, sont les suivantes : poursuite des activités depuis trois années liées à (i) la régénération des vergers improductifs par greffage, (ii) l'essai sur la densité à la station de recherche CNRA de Ferké, (iii) l'essai association anacardiens /cultures vivrières à la station de recherche CNRA de Ferké et (iv) l'étude du comportement des trois géotypes mis en diffusion en milieu réel dans trois zones agroécologiques.

Les résultats majeurs obtenus en 2022 sont les suivants :

- Maîtrise de la technique de base de greffage avec un taux de succès de 89% ;
- A 18 mois d'âge, morphologiquement et en termes de production en noix brutes, les performances des arbres greffés sont similaires à celles des géotypes améliorés (plants greffés) de 5 à 6 ans d'âge ;
- Les travaux d'amélioration de cette technique se poursuivent.



Arbres greffés de 18 mois d'âge

➤ Appui aux volets de gestion durable des sols et de la résilience des producteurs au changement climatique

Le projet vise à améliorer la durabilité des systèmes de production de l'anacarde en Côte d'Ivoire. Les activités de ce volet sont exécutées par ICRAF.

De manière spécifique, il s'agit d'améliorer les connaissances sur l'état de fertilité des sols dans les systèmes de culture à base d'anacardier et fournir des recommandations pour une meilleure gestion de ces sols et de développer des pratiques de gestion des cultures pour une meilleure adaptation à la variabilité et au changement climatique.

Poursuite également des activités depuis trois années liées à (i) la mise en place des trois (3) villages climato-intelligents (Badikaha, Sanankoro, Koflandé) et (ii) au prétraitement, traitement et analyse des échantillons de sols issus des sites de recherche.

En 2022, les principales activités réalisées ou résultats saillants se présentent comme suit :

- 170 producteurs de trois villages formés pour la perception du risque climatique ;
- Essais de gestion durable de sols par des légumineuses arbustives installées ;



- ▶ Pratiques climato-intelligentes (Régénération Naturelle Assistée, ruche d'abeille, etc.) appliquées par des producteurs à Badikaha, Koflandé et Koro-Sanankoro ;



Pratiques climato-intelligentes portant sur les ruches d'abeilles

- ▶ Accroissement de 58% du revenu additionnel moyen des cajouculteurs ayant associé l'apiculture à l'anacardier, soit de **54 000 FCFA** en 2021 à **86 000 FCFA** en 2022.

➤ Mise en œuvre des activités de gestion de la fertilité des sols en culture d'anacardier en vue d'une amélioration de sa productivité

Le projet a pour objectif d'élaborer la carte d'aptitude culturale des sols sous les vergers d'anacardiers et de proposer un plan de gestion durable des sols dégradés. Les activités de ce projet sont exécutées par l'UPGC de Korhogo dans le cadre du PNRA et se résument à la poursuite des travaux liés à (i) l'élaboration de la carte d'occupation des sols par les vergers d'anacardiers dans le degré-carré de Touba et Mankono, (ii) la détermination du niveau de fertilité des sols sous les anacardiers et (iii) aux propositions de plan de gestion durable par type de sol pour améliorer les rendements des vergers d'anacardiers.

En 2022, les résultats saillants obtenus se présentent comme suit :

- ▶ Cartes d'occupation du sol du Poro, de la Bagoué et du Worodougou disponibles ;
- ▶ Indicateurs visuels de fertilité du sol pour l'anacardier ;
- ▶ Essai de 3 biofertilisants indiquant une influence type de sol et génotype.



Carte d'occupation des sols, dans le degré-carré Odiénné



Profil granulométrique de 3 types de sols

➤ Mise en œuvre des activités de l'axe « Défense des Cultures » du PNRA

Le projet a pour objectif d'améliorer le revenu des producteurs d'anacarde et la productivité des vergers à travers l'accès aux stratégies de lutte durable contre les nuisibles.

Les principales activités réalisées par l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), concernent la poursuite des travaux liés à (i) l'actualisation de la carte sanitaire et du catalogue de l'anacardier, (ii) l'opérationnalisation du système de veille sanitaire de la Filière Anacarde, (iii) l'évaluation du comportement sanitaire du matériel végétal sélectionné, (iv) la mise au point des méthodes de lutte intégrée contre les nuisibles de l'anacardier, et (v) l'évaluation de l'efficacité des biopesticides sur les parasites et les insectes ravageurs.

Les résultats majeurs obtenus en 2022 sont les suivants :

- Deux biopesticides (Neco & Astoun) testés efficaces sur des insectes et des champignons en milieu réel ;
- Élaboration d'un plan de riposte de la Filière Anacarde contre les infestations des vergers d'anacardiens par les jassides ;
- Système de veille renforcé avec recyclage de 309 agents en octobre 2022 et augmentation du nombre de points d'observation scientifique ;
- Note conceptuelle de l'outil numérique d'assistance et de stockage de données disponible ;
- Mise en place d'une plateforme (WhatsApp) pour le suivi et le conseil en temps réel ;
- Efficacité de quatre (4) biopesticides (2 insecticides, 1 fongicide, 1 bactéricide) sur les jassides, obtenue au laboratoire par le CNRA.



Photo d'un adulte de Jassides et ses dégâts sur l'anacardier

➤ Mise en œuvre des activités de l'axe « Biotechnologie » du PNRA

Le projet a pour objectif d'améliorer les revenus et la compétitivité des producteurs à travers l'accès au matériel végétal performant.

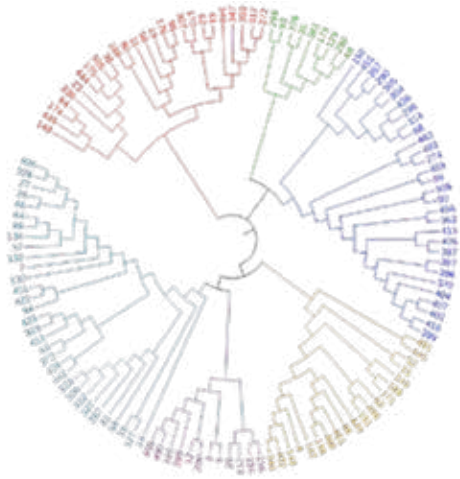
Les principales activités réalisées par l'Université Nangui-Abrogoua (UNA), concernent la poursuite des travaux liés (i) à la caractérisation agro morphologique et moléculaire des APHP, (ii) au développement et à l'optimisation d'un protocole d'organogénèse in vitro, et (iii) à la mise au point des marqueurs moléculaires des génotypes en diffusion.

Les résultats majeurs obtenus en 2022 sont les suivants :

- Marqueurs de certification des trois clones en diffusion disponibles (machine d'exploitation, en cours d'acquisition) ;
- Marqueurs de sélection variétale pour le rendement en noix disponibles (385 SNPs) ;
- Filiation génétique entre les APHP élucidée : six familles génétiques.

Category	Trait	SNPs
Morphology	EnNS	12
	EnOE	188
	HaAr	15
	NoRa	11
Reproduction	NoFH	1
	NoFM	2
	NoFS	4
	SeRa	2
Yield	ReNo	150
TOTAL	TOTAL	385

Répartition des marqueurs moléculaires selon les caractères de rendement



Répartition des anacardiens en 6 familles génétiques (ADN)

➤ Mise en œuvre des activités de l'axe «Valorisation des produits de l'Anacarde» du PNRA

Le projet a pour objectif de valoriser l'anacarde et ses sous-produits afin d'améliorer la compétitivité de la chaîne de valeur de l'anacarde.

Les principales activités réalisées par l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro concernent la poursuite des travaux liés à (i) la Conception et la fabrication des prototypes des équipements de décortiquage et de dépelliculage automatiques, des prototypes des équipements de valorisation des amandes, des prototypes des équipements de valorisation de la pomme de cajou, des prototypes des équipements d'extraction du CNSL, (ii) l'optimisation des techniques de décortiquage des noix de cajou, de production de nouveaux produits à partir des amandes et de tourteaux de pomme de cajou, (iii) la mise au point de formules alimentaires de volaille à base de tourteaux d'amande et de pommes de cajou, (iv) la caractérisation des pommes et optimisation des procédés de valorisation des pommes de cajou en bioproduits et (v) l'animation de la plate-forme pour la technologie de transformation et valorisation des résultats de recherche.

Les résultats majeurs obtenus en 2022 sont les suivants :

- Huit procédés de production des produits dérivés de la pomme de cajou, optimisés (vin, vinaigre, jus pasteurisé, confiture...) avec une augmentation du taux d'extraction du jus de 5%, réduction du taux d'astringence de 99% ;
- Formulation d'aliments de volaille en cours de test ;

- Un prototype d'extraction du CNSL et un pyrolyseur (valorisation des coques) conçus et fabriqués ;
- Presse hydraulique pour l'extraction de jus de pommes conçue, avec un bâti et des plateaux optimisés ;
- Dépelleur automatique à variateur de vitesse ;
- Décortiqueur automatique à lames améliorées ;



Séchoir amélioré



Prototype de ramassage de la récolte avec 2 tambours



Un distillateur et un pyrolyseur



Fabrication du charbon à partir des coques à l'aide d'un pyrolyseur

➤ Mise au point des outils de mécanisation du ramassage de la récolte de l'anacarde

Le projet vise à accroître la productivité et la rentabilité économique des vergers d'anacardiens et la durabilité des exploitations familiales, par la petite mécanisation des opérations de ramassage de la production d'anacarde dans les plantations.

Conduit par le groupement Université Nangui-Abrogoua et Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro, les activités réalisées en 2022, sont les suivantes :

- Optimisation des prototypes d'équipements de ramassage, fabriqués et adaptés à l'anacarde ;
- Test en milieu paysan, des équipements adaptés ;
- Conception et fabrication d'un prototype motorisé de ramassage ;
- Trois équipements de ramassage de pommes à deux tambours, adaptés et testés en milieu paysan, sont à l'étape d'amélioration pour être ensuite éprouvés en milieu réel.

➤ Acquisition des équipements techniques pour les institutions prestataires du PNRA

Au cours de l'année 2022, le fournisseur de la deuxième tranche des équipements des INRA, a été sélectionné. Le contrat a été signé par le PPCA.

La serre du CNRA de Lataha pour la sélection des anacardiens tolérants au déficit hydrique, a été réhabilitée et est opérationnelle.

➤ Appui à la création de Centres de Développement du Cajou (CDC)

Le projet a pour objectif général de réaliser l'analyse complète et pertinente des aspects techniques, logistiques et financiers relatifs à la création de centres pour la promotion, la diffusion et la vulgarisation de plants améliorés, la production de greffons/semences, la formation de pépiniéristes aux techniques de greffage/surgreffage, la gestion de pépinières d'anacardiens et toutes autres innovations mises au point par la recherche.

Les principales activités réalisées et les résultats obtenus en 2022, sont les suivantes :

- Acquisition de 50 ha à Koflandé et 30 ha à Koro-Sanankoro par la Filière Anacarde ;
- Purge des droits coutumiers et dédommagement des PAP, réalisés ;
- Processus d'immatriculation des parcelles des 2 CDC pour le compte du CCA, en cours ;
- Préparation des parcelles de recherche, en cours ;
- Travaux de réalisation des forages des 2 CDC, en cours.



Certificat Foncier du CCA des 50 ha du CDC de Koflandé



Paiement des frais de dédommagement des Personnes Affectées par le Projet (PAP) du CDC et réunion après la délimitation de la parcelle de CDC de Koro-Sanankoro

🕒 **Appui à la mise en œuvre des activités de résilience des producteurs au changement climatique**

Les activités réalisées en 2022, sont les suivantes :

- ▶ Les missions de mise aux normes des dix (10) stations agro-météo (SAM) supplémentaires, réalisées par la SODEXAM ;
- ▶ La convention PPCA-SODEXAM signée et en cours d'exécution ;
- ▶ La fourniture des bulletins mensuels de la pluviométrie, réalisée par la SODEXAM.

🕒 **Mise en œuvre de la convention CCA-FIRCA relative aux activités prioritaires de la Filière Anacarde non prises en compte par le PPCA**

Les activités réalisées et les résultats obtenus en 2022, sont les suivants :

- ▶ La consolidation de la base de données des Arbres Potentiellement Haut Producteurs (AHP) ;
- ▶ La réalisation par le CCA, des missions de sensibilisation des acteurs sur la qualité dans les zones de production de l'anacarde dans le cadre de la plateforme qualité ;
- ▶ La réalisation par le CCA, des missions de sensibilisation des acteurs sur les paramètres de qualité des noix de cajou et la sortie illicite des produits vers les pays limitrophes ;
- ▶ La réalisation par le CCA, d'une campagne de communication sur la qualité à travers les médias ;
- ▶ La réalisation de la cartographie du KOR et de l'étude du coût de production des noix brutes de cajou et des plants greffés d'anacardier, et l'actualisation du coût de production du cajou ;
- ▶ Une mission d'observation des infestations des vergers d'anacardiens par des jassides réalisée du 22 au 27 septembre 2022 ;
- ▶ Une seconde mission d'observation des infestations des vergers d'anacardiens par des jassides dans les zones non couvertes par la première mission est prévue du 10 au 15 octobre 2022 ;
- ▶ Des tests de l'efficacité des biopesticides contre les bioagresseurs de l'anacardier, en cours.

🕒 **Mise en œuvre du projet de sécurisation des sites acquis dans le cadre du Projet d'Amélioration Variétale de l'Anacardier, phases 1 et 2 (PAVA I et II)**

Dans le cadre du développement du matériel végétal amélioré, il importe de sécuriser les acquis du PAVA (parcs à bois et parcelles des tests de comportement des génotypes) exécuté par le CNRA. Ainsi, après la réalisation de l'étude technique en 2018, il a été entrepris, en 2019, la sécurisation physique et foncière des sites. Au cours de l'année 2022, les activités réalisées sont les suivantes :

- ▶ La poursuite des activités de nettoyage, d'entretien, de surveillance et de collecte des données sur les arbres haut producteurs (AHP) sur les sites du PAVA ;
- ▶ La collecte des données sur les Arbres haut producteurs (AHP) et leur transmission au CNRA ;
- ▶ La reconduction des prestations pour la période 2022-2023 (contrats de prestations signés).

🕒 **Appui à l'accès au matériel végétal amélioré**

Le projet vise à mettre à la disposition des producteurs des plants greffés pour la création de nouvelles plantations.

Les principales activités réalisées en 2022, sont la mission d'évaluation des parcs à bois des pépiniéristes privées et la mission d'audit des pépinières privées. Ces missions ont mis en exergue les résultats suivants :

- ▶ 410 250 portes greffes ont été mis en place ;
- ▶ 224 738 greffons ont été collectés ;
- ▶ 255 559 plants ont été greffés ;
- ▶ 194 414 plants greffés vendus à 723 producteurs pour la création de 1 396 ha de nouvelles plantations, dont 147 500 plants vendus dans le cadre de la Subvention à Coût Partagée (SCP) avec la contribution des bénéficiaires à hauteur de 20% du coût du plant, soit 150 FCFA/plant sur les 750 FCFA/plant.

Projets de Conseil Agricole

Sous-composante 2.2 : Appui aux services de vulgarisation agricole et de transfert de technologies sur l'anacarde

➤ Mise en œuvre du conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde

Il s'agit d'assurer la formation des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles, en vue d'accroître durablement la production, d'améliorer la qualité de la noix de cajou et les revenus des producteurs.

Conduit par l'ANADER, le conseil agricole dédié aux producteurs d'anacarde a mobilisé, au titre de l'exercice 2021, **274 conseillers agricoles** et **35 techniciens spécialisés** anacarde qui sont déployés sur le terrain et équipés chacun de moyens de déplacement (**309 motos** au total) et de tablettes pour la collecte électronique des données.

Au quatrième trimestre 2022, les activités de conseil agricole se sont poursuivies avec au total, (i) 54 090 producteurs formés, à travers 2 710 Champs Ecoles Paysan (CEP) mis en place et animés durant 21 680 sessions et 1 370 Formations Villages (FV) réalisées durant 8 220 sessions avec 27400 producteurs formés, (ii) 5 632 producteurs suivis sur 29 794 prévus dans le cadre du FBS, et 1 660 producteurs appuyés pour la mise en place de 1 660 claies de séchage dans le cadre de la nouvelle stratégie de qualité des NBC, (iii) 272 émissions radio réalisées sur les BPA et 80 émissions sur la qualité avec 40 radios conventionnées, (iv) 1 937 ventes groupées (VG) et 153 Marchés Cajou (MC) organisés, (v) la sensibilisation et la formation (59 sessions de formation) de 1808 producteurs dont 985 productrices (54%) à la transformation domestique de la pomme de cajou (alloco, gnonmi, klaklo, jus de pomme), (vi) 174 séances de ciné-villages organisées avec 7 201 producteurs dont 1 686 femmes (23%), (vii) 19 Scoop dont 6 Scoop-ca et 13 Scoops créées avec 1 204 membres. Par ailleurs, des semences de soja inoculées (4950 kg) produites par le CNRA ont été mises à la disposition de l'ANADER pour les cultures intercalaires dans les parcelles de producteurs volontaires. 53 Centres de Vulgarisation (CV) ont été concernés, avec 129 producteurs dont 10 femmes, pour 4840,5 kg mis en place sur 96,8 ha. La production obtenue est de 65 534,5 kg dont 6 762 kg autoconsommés et le reste commercialisé à un prix moyen de 356 f/kg.

Globalement, le rendement moyen des parcelles réhabilitées est passé de 752 kg/ha en 2021 à 799 kg/ha en 2022 pour un KOR bord champ moyen de 49.

Au cours de la campagne 2022, dans le cadre du dispositif de suivi-évaluation des prestations du conseil agricole exécuté par l'ANADER, une mission de suivi de la mise en œuvre effective des activités a été réalisée du 03 au 17 juillet 2022, par le DCPEF et l'UPSES du FIRCA.

Cette mission a permis de faire le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre des activités du Conseil Agricole et du niveau de satisfaction des producteurs bénéficiaires, conformément aux indicateurs du tableau de bord 2022.

➤ Mise en œuvre de la vulgarisation électronique (e-extension) dans la Filière Anacarde

Le projet consiste à mettre en œuvre, par l'ANADER, la vulgarisation électronique des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) et des innovations technologiques dans la Filière Anacarde.

- (i) 65 messages techniques vocaux préenregistrés sur le serveur en 14 langues (13 langues locales et le français), sont disponibles et susceptibles d'être consultés par les producteurs à chaque appel gratuit, un call center opérationnel avec 14 téléopérateurs dans les 14 langues (Français, Baoulé, Malinké, Agni, Lobi, Bété, Gouro, Senoufo, Tagbana, Moré, Koulango, Djimini, Yacouba et Guéré). Les numéros d'appels gratuits sont le 154 (Moov), 451 (MTN), 744 (Orange), ou le 25 21 00 47 44.
- (ii) Le call center a reçu 1 826 appels entrant dont 62 venant de productrices d'anacarde. 3 564 340 messages vocaux sont diffusés 2 fois par jour et 3 jours par semaine à 54 836 producteurs, sur les thèmes du moment.
- (iii) Les requêtes des appelants formulées au Call-center ont principalement porté sur l'insuffisance des sacs en jute distribués aux producteurs en début de campagne et le non-respect du prix plancher bord champ dans certaines localités, ainsi que le type d'intrants (pesticides et fertilisants) homologués et adaptés à l'entretien des parcelles d'anacardiers.

➤ Mise en œuvre du programme des Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA)

La mise en œuvre d'un programme des **Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA)** dans la Filière Anacarde a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité des vergers d'anacardier et accroître les revenus des producteurs.

Ces entreprises de proximité dénommées « **Opérateurs Professionnels du Cajou (OPCA)** » interviendront sur toutes les activités de l'itinéraire technique de production agricole de l'anacarde en côte d'Ivoire. En 2022, la réhabilitation des plantations denses d'anacardiers a été mise en œuvre sous la conduite de l'UC-PPCA et financée par les Subventions à Coûts Partagés avec la contribution des bénéficiaires à hauteur de 20% du coût des opérations. Sur la base du coût unitaire de 125 000 FCFA/ha, la quote-part du bénéficiaire était de 25 000 FCFA/ha.

Au cours de l'année 2022, les activités réalisées sont les suivantes :

- ▶ Participation aux travaux du Groupe de Travail composé du CCA, de l'UC-PPCA, du FIRCA et de l'ANADER ;
- ▶ Contribution à la validation de la liste des OPCA agréés par le CCA au titre de la campagne 2022 ;
- ▶ Poursuite de l'analyse des documents justificatifs et des factures des OPCA, relatifs aux opérations réalisées au cours de la campagne 2021 ;
- ▶ Participation aux ateliers bilans de la campagne 2021 et de préparation de la campagne 2022 ;

- ▶ Contribution à l'élaboration de la stratégie et du mode opératoire de réhabilitation des vergers au titre de la campagne 2022 ;
- ▶ Avance de démarrage de 10 % payée aux OPCA.

Les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- ▶ 1 464 producteurs dont 180 femmes (12%) ont payé leurs quotes-parts pour une superficie de **2 354 ha** ;
- ▶ **1 051 ha** ont été abattus, soit **45%** de la superficie prévue dont 719 ha taillés ;
- ▶ Les autres opérations de réhabilitation exceptée la taille des arbres, sont en cours.

Du 18 au 23 juillet 2022 à Grand-Bassam, l'atelier de planification opérationnelle des activités de poursuite des sous composantes 2.1 et 2.2 du PPCA mises en œuvre par le FIRCA, a permis d'identifier cinq (5) axes d'intervention ou projets pour le PNRA et deux (2) axes d'intervention pour des actions de vulgarisation agricole (classique et électronique) répondant aux problématiques de la Filière Anacarde.

Pour chaque projet identifié, un plan opérationnel sera élaboré dans lequel sera consigné les extraits, les principales activités, les sous-activités, les indicateurs de mesure et le chronogramme de mise en œuvre.



Programme de développement de la Filière Banane dessert

Le financement des projets de la Filière Banane dessert provient des cotisations de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de rendre la Filière Banane compétitive.

Deux (02) effets sont escomptés de la mise en œuvre du programme de développement de la Filière Banane Dessert.

Effet 1 : Les technologies générées sont suffisamment disponibles ;

Effet 2 : L'adoption des technologies générées est améliorée.

Le programme de la Filière Banane Dessert est composé en 2022 de 6 projets dont 3 projets de recherche appliquée, 1 projet de conseil agricole et 2 projets de renforcement des capacités des OPA.

Projets de recherche

🔗 **Monitoring cercosporiose du bananier**

L'objectif général du monitoring cercosporiose est de contribuer à l'amélioration de la productivité des exploitations de banane, par la mise à disposition des producteurs, d'un outil d'aide à la décision, pour un meilleur contrôle sanitaire de la maladie.

Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) a été identifié comme prestataire pour la mise en œuvre du 4^{ème} cycle du monitoring cercosporiose du bananier.

Un contrat a été signé entre le FIRCA et le CIRAD en mars 2022 pour la mise en œuvre du projet monitoring cercosporiose des exploitations industrielles de production de banane dessert.

Des échantillons de feuilles de bananiers nécrosées par la cercosporiose, ont été collectés dans les différentes zones de production industrielle de la banane dessert et transmis au laboratoire pour analyse d'avril à octobre 2022. La sensibilité des souches du champignon aux différentes familles de fongicides utilisées dans la bananeraie ivoirienne a été évaluée. Un atelier de restitution des résultats du monitoring est prévu pour le 24 janvier 2023.

🔗 **Monitoring des champignons post récolte de la banane**

Le projet vise l'identification des champignons post récolte, présents au cours de l'usage des bananes dans les stations de conditionnement, le suivi de la sensibilité des champignons post récolte aux différents fongicides utilisés dans les stations de conditionnement de la banane et le contrôle efficace des maladies fongiques post récolte sur l'ensemble des stations.

Le FIRCA a signé avec le Laboratoire de Phytopathologie de l'Université Nangui Abrogoua, un contrat pour la mise en œuvre du 3^{ème} cycle du monitoring des champignons post récolte de la banane. Le Contrat d'une durée de deux (2) ans, couvrira quatre (4) campagnes d'analyses monitoring.

Les activités de la première campagne d'analyses du 3^{ème} cycle du monitoring des champignons post récolte de la banane se sont achevées en février 2022. Un atelier de restitution des résultats a eu lieu le 05 avril 2022.

Les activités de la deuxième campagne d'analyses du 3^{ème} cycle monitoring des champignons post récolte de la banane (échantillonnage et analyses des bananes au laboratoire) sont en cours.

🔗 **Mise en place d'un système de veille sanitaire contre les nouvelles menaces (Fusariose, Virose etc.)**

L'objectif général du projet est de mettre en place un système de veille sanitaire contre la fusariose TR 4 du bananier afin d'éviter ou retarder le plus longtemps possible son introduction sur le territoire national.

Une convention entre le FIRCA et la Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité (DPVCQ) portant sur le financement d'un plan d'actions pour la prévention de la fusariose TR4 du bananier en Côte d'Ivoire a été signée le 03 janvier 2022. Un plan d'actions pour la prévention de la fusariose TR4 du bananier en Côte d'Ivoire a été élaboré par l'ensemble des acteurs de la Filière Banane et transmis au FIRCA.

L'exécution de ce plan d'actions a été confiée à la DPVCQ qui est en charge de la protection des productions végétales en Côte d'Ivoire. La mise en œuvre des activités du plan d'actions pour la prévention de la fusariose a été reportée en 2023 compte tenu de la réorganisation de la DPVCQ en 2022.

Projets de Conseil agricole

🔗 **Appui à la prise en compte des questions environnementales dans la conduite des activités de production de la banane dessert**

L'objectif du projet est de renforcer les capacités des responsables de production, des équipes phytosanitaires et des membres du service environnement des plantations de banane dessert en matière de protection de l'environnement.

Un appel d'offres pour le recrutement d'un consultant en vue de l'exécution du projet d'appui à la prise en compte des questions environnementales dans la conduite des activités de production de la banane dessert a été lancé en juin 2022.

L'analyse des offres n'a pas permis de sélectionner un prestataire. Le marché a été relancé et un consultant

a été retenu. Le processus de contractualisation est en cours.

Projets de Renforcement des capacités des OPA

► Planification des projets de la Filière Banane dessert

Au terme de l'exécution du cycle de projets 2017-2022, il s'est avéré nécessaire de faire le bilan des interventions du FIRCA dans la Filière Banane dessert et d'identifier de nouveaux projets à exécuter sur la période 2023-2028.

Une planification a été réalisée du 05 au 08 octobre 2022. 6 projets prioritaires ont été identifiés pour la Filière Banane dessert.

► Programme d'Urgence de soutien aux Filières Agricoles impactées par la COVID-19 (PURGA-2)

Quatre (4) activités ont été retenues par la Filière Banane dessert et visent à la pérennisation de l'outil de production, à savoir :

- Acquérir 10 tracteurs et matériel de transport léger ;
- Replanter 100 hectares de banane dessert ;
- Acquérir des emballages cartons ;
- Acquérir des engrais et des équipements d'irrigation.

Un contrat d'un montant de 329 070 000 FCFA a été signé le 04 novembre 2022 entre le FIRCA et la SCB pour la préparation de sol en vue de la replantation de 100 hectares de banane dessert dans le cadre d'une subvention du PURGA 2. 48 hectares de parcelles de culture ont été aménagés sur les 100 prévus.

Une autorisation de passer un marché de gré à gré avec la société SONACO pour la livraison de 398 113 cartons d'un montant de 359 894 152 FCFA a été obtenue. La lettre de marché est en cours d'enregistrement à la Direction Générale des Marchés Publics.



Résultats du Programme de développement de la Filière Ananas

Le financement des projets de la Filière Ananas provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière ananas a pour objectif général d'augmenter les exportations et d'améliorer le niveau de vie des producteurs villageois.

Deux (02) effets sont escomptés de la mise en œuvre du Programme de développement de la Filière Ananas.

Effet 1 : l'organisation de la filière ananas est améliorée ;

Effet 2 : la production et la valorisation de l'ananas sont renforcées.

Le programme de développement de la Filière Ananas est composé en 2022 de 3 projets dont 2 projets de conseil agricole et 1 projet de renforcement des capacités des OPA.

Projets de conseil agricole

➤ Appui à la production et à la diffusion de matériel végétal performant

L'objectif du projet est de produire en masse et de mettre à la disposition des petits producteurs d'ananas des rejets de l'ananas MD2.

Pour la mise en œuvre de ce projet, deux techniques de production de rejets ont été identifiées :

- 1) Production de rejets d'ananas à partir de tiges d'ananas ;
- 2) Production de rejets d'ananas sur pied mère.

En mars 2022, 666 666 rejets d'ananas MD2 de poids compris entre 400 et 500 grammes ont été produits et livrés à deux faîtières de la Filière Ananas (OCAB et FENACOFRUITEL).

Chaque faîtière a reçu 333 333 rejets d'ananas MD2 pour ses membres.

➤ Appui à la maîtrise de la gestion technico-économique d'une exploitation d'ananas

Le projet vise à assister vingt-cinq (25) producteurs d'ananas à la maîtrise de la gestion technico-économique de leurs exploitations. Un consultant a été retenu pour la mise en œuvre du projet. Un contrat pour l'exécution du projet a été signé le 16 décembre 2022. Les activités du projet démarrent effectivement en début janvier 2023.

Projets de Renforcement des capacités des OPA

➤ Programme d'Urgence de soutien aux Filières Agricoles impactées par la COVID-19 (PURGA-2)

Quatre (4) principales activités de la Filière Ananas sont mises en œuvre dans le cadre du PURGA 2 :

➤ Préparation de sols

168 hectares ont été labourés sur 168 hectares prévus, soit un taux de réalisation de 100%.

➤ Acquisition de matériel végétal (rejets d'ananas)

Une autorisation de passer un marché de gré à gré, d'un montant 160 millions pour la fourniture de matériel végétal (**3 265 306 rejets d'ananas MD2**), a été obtenue de la Direction Générale

des Marchés Publics (DGMP) le 25 mai 2022. 3 265 306 de rejets ont été remis à 32 producteurs sur 3 265 306 rejets à livrer, soit un taux de 100%.

➤ Acquisition de matériels et des équipements

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) portant sur l'acquisition d'équipements et de matériels agricoles établi en trois (03) lots, a été publié le 29 juin 2022 sur le site de la DGMP.

L'ouverture des offres a eu lieu le vendredi 29 juillet 2022 à 10 heures 30 minutes GMT. Deux lots ont été attribués. Le 3^{ème} lot n'a pas pu être attribué à cause des propositions financières élevées des soumissionnaires. Deux lettres de marchés concernant les lots 1 et 2 sont en cours d'enregistrement à la Direction Générale des Marchés Publics. La livraison des lots 1 et 2 est prévue en janvier 2023.

➤ Acquisition de produits de traitement (fertilisants, pesticides)

L'acquisition des produits de traitement (fertilisants, pesticides) a fait l'objet de deux Appels d'Offres Nationaux (AON). Le 1^{er} Appel d'Offres concerne l'acquisition des pesticides (Nématicides, Fongicides, Herbicides, Insecticides et Régulateurs de croissance) et le 2nd Appel d'Offres établi en 3 lots, porte sur l'acquisition d'engrais (Urée, Solupotasse et NPK).

L'ouverture des plis s'est faite le 13 mai 2022. Le jugement des offres a donné les résultats suivants :

Le marché relatif aux pesticides (Nématicides, Fongicides, Herbicides, Insecticides et Régulateurs de croissance) a été attribué.

Pour le 2nd Appel d'Offres, un lot a été attribué et concerne l'urée qui sera distribué également aux producteurs en juillet 2022. Concernant les lots relatifs au solupotasse et au NPK, les marchés n'ont pas été attribués à cause des montants excessifs des offres liées à la flambée des prix des engrais sur le marché international. Les marchés ont été relancés en tenant compte de cette situation.

L'analyse des propositions des soumissionnaires a permis d'attribuer les lots relatifs au solupotasse et au NPK à un fournisseur.

Deux lettres de marchés concernant le solupotasse et le NPK sont en cours d'enregistrement à la Direction Générale des Marchés Publics. La livraison des fertilisants est prévue début janvier 2023.



Résultats du Programme de développement de la Filière Mangue

Le financement des projets de la Filière Mangue provient des cotisations de la filière et de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la Filière Mangue a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité de la mangue ivoirienne.

Trois (03) effets sont escomptés de la mise en œuvre du programme de développement de la Filière Mangue.

Effet 1 : La gestion de la filière mangue est améliorée

Effet 2 : La production de mangue est renforcée

Effet 3 : La valorisation des produits et sous-produits de la mangue est renforcée.

Il est composé en 2022 de 5 projets dont 3 projets de recherche et 2 projets de renforcement des capacités des OPA.

Projets de recherche appliquée

➤ Mise au point d'aliments d'animaux à base des déchets de la mangue

L'objectif du projet est de mettre au point des aliments à base de déchets de mangue pour les animaux (bovins, ovins, porc, volaille, etc.) dans les conditions des zones de production de mangue en Côte d'Ivoire.

Le FIRCA a signé en juillet 2018 avec l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) du Burkina Faso, un contrat de transfert de technologie

de valorisation des sous-produits de la mangue. Dans ce cadre, une unité pilote de production d'aliments à base de déchets de mangue a été installée entre 2018 et 2019 sur le site de l'unité de séchage de mangue de la société coopérative Koto Wobin de Tengréla.

Toutes les activités du projet ont été réalisées, à savoir la formulation, la production des aliments et les tests sur les animaux (volaille, ruminants), ainsi que l'évaluation technico-économique du projet.

Un atelier de restitution des résultats du projet aux acteurs des Filières Mangue et Elevage a eu lieu le 03 août 2022 à Korhogo. Cet atelier a permis de présenter des formules alimentaires efficaces et économiquement rentables à base de déchets de mangue et de discuter des conditions de vulgarisation des résultats et des acquis du projet.

➤ Identification et caractérisation des variétés précoces et tardives adaptées à la transformation et au marché international

Le projet a pour but d'identifier dans la collection du verger manguié du CNRA de Lataha, des variétés de mangues précoces et tardives adaptées à la transformation et à la commercialisation sur le marché international en vue de prolonger la campagne d'exportation et les activités de transformation de la mangue.

Le FIRCA a transmis le 30 mars 2022 au Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), un avis à manifestation pour la mise en œuvre du projet de recherche portant sur l'identification et la

caractérisation des variétés précoces et tardives de mangue adaptées à la transformation et au marché international.

Le 21 avril 2022, le CNRA a transmis au FIRCA, les offres technique et financière correspondantes. Après analyse des offres par un Comité Scientifique et Technique (CST) comprenant des personnes ressources à qualité mis en place par le FIRCA, il ressort que les offres technique et financière proposées par le CNRA, ne remplissent pas les conditions technique et financière minima requises.

Des nouvelles offres prenant en compte les observations du CST, ont été transmises et analysées. À la suite de la validation des offres et une négociation avec le CNRA sur le budget du projet, un contrat est en cours d'élaboration.

🔍 **Mise au point d'un process d'extraction optimale du beurre de mangue**

L'objectif du projet est de proposer un process performant d'extraction de beurre de mangue.

Un appel d'offres pour le recrutement d'une structure de recherche en vue de l'exécution du projet de mise au point d'un process performant d'extraction de beurre de mangue **a été lancé en avril 2022.**

Suite à l'analyse des offres des soumissionnaires (INP-HB, CNRA, UNA), le marché a été attribué à l'INP-HB. Un contrat FIRCA- INP-HB a été signé le 15 juillet 2022. Les activités du projet sont en cours.

Projets de renforcement des capacités des OPA

🔍 **Appui à la commercialisation intérieure et extérieure de la mangue et ses dérivés**

Le projet a pour but d'aider les acteurs de la Filière Fruitière pour une participation au 12^{ème} salon Fruit Attraction en vue de (i) présenter leurs produits, (ii) rechercher de nouveaux marchés, (iii) s'informer sur l'évolution du secteur fruits et (iv) saisir des opportunités d'affaires.

La participation au 12^{ème} salon Fruit Attraction à Madrid a été annulée par le FIRCA pour manque de préparation des acteurs de la Filière Fruit.

🔍 **Programme d'Urgence de soutien aux Filières Agricoles impactées par la COVID-19 (PURGA-2)**

Les activités de la Filière Mangue dans le cadre du PURGA 2 concernent :

➤ **Acquisition des pièges des mouches des fruits avec attractifs alimentaires**

500 000 pièges ont été livrés par la structure MANUCHAR du 22 au 24 avril 2022 aux Directions Régionales du MEMINADER du Poro (Korhogo, Dikodougou, M'Bengue).

246 154 pièges ont été livrés par la structure KOPPERT du 26 au 04 mai 2022 au MEMINADER (Directions Départementales et Directions Régionales) sur 14 sites. Les régions concernées sont : Poro, Tchologo, Folon, Kabadougou, Worodougou et Hambol.

Tous les pièges ont été mis à la disposition des producteurs de mangues au plus tard le 06 mai 2022. Environ 2 500 producteurs de mangue ont été formés par la structure MANUCHAR et 4000 guides de traitement ont été distribués par la structure KOPPERT.

Le FIRCA a signé une convention avec la Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle de la Qualité (DPVCQ) pour le suivi et l'évaluation des traitements sur le terrain.

➤ **Amélioration du plateau technique des unités de transformation et de conditionnement de la mangue**

50 bénéficiaires ont été identifiés dont 39 stations de conditionnement et 11 unités de transformation (mangue séchée, jus, concentré).

La détermination des spécifications techniques du matériel et des équipements pour chaque bénéficiaire est en cours.

➤ **Entretien des vergers**

L'entretien des vergers débute généralement en août-septembre. 21 opérateurs de la filière susceptibles de mener à bien cette activité ont été identifiés (13 sociétés coopératives et 8 prestataires de service). Les ressources sont attendues du PURGA 2 pour le démarrage des activités.

🔍 **Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)**

Considérant l'expertise du FIRCA en matière de développement des Filières agricoles, le PADFA lui a confié l'exécution de certaines activités de son Programme de Travail et du Budget Annuel (PTBA) 2022, portant sur la conduite d'études d'appui et le renforcement des capacités des filières, dont la Filière Mangue.

Le FIRCA a sélectionné deux prestataires à savoir les Cabinets ENVAL et LOMANA pour conduire respectivement deux études de faisabilité (i) amélioration du plateau technique de stations de conditionnement de la mangue et (ii) installation de nouvelles unités de séchage de mangue.

Le rapport provisoire du Cabinet ENVAL a été reçu le 27/10/2022 et indique que sept (7) stations de conditionnement de mangue ont été visitées. Le

diagnostic technique et financier des stations de conditionnement a été réalisé et des solutions pour le financement des besoins d'amélioration pour chacune des entreprises ont été proposées.

Le rapport provisoire du Cabinet LOMANA a été reçu le 18/11/2022 et indique que sur les 10 promoteurs visités, 5 ont réellement la capacité technique et financière pour la conduite de l'installation d'une unité de séchage de mangue.



Résultats du Programme de développement de la Filière Papaye

Le financement des projets de la Filière Papaye provient de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la Filière Papaye a pour objectif général d'améliorer la productivité et la commercialisation de la papaye.

Trois (03) effets sont escomptés de la mise en œuvre du programme de développement de la Filière Papaye.

Effet 1 : Les performances de production et de valorisation de la papaye sont améliorées

Effet 2 : La professionnalisation de la Filière Papaye est améliorée

Effet 3 : Les produits sont bien vendus.

Le programme de développement de la Filière Papaye composé en 2022 de 1 projet de renforcement des capacités des OPA.

Projets de renforcement des capacités des OPA

Appui à la conservation et à la transformation de la papaye

Le projet vise à aider les OPA de la Filière Papaye à mieux conserver et transformer la papaye.

Des échanges ont été menés avec une entreprise chinoise (CNTIC) spécialisée dans l'importation des équipements (agro-industrie, génie civil etc.) pour l'acquisition d'un séchoir en vue de la production de la papaye séchée. Une proposition de séchoir a été faite. Cependant, compte tenu de l'indisponibilité des ressources, l'achat du séchoir a été reporté en 2023.



Résultats du Programme de développement de la Filière Fleurs et Plantes Ornementales

Le financement des projets de la Filière Fleurs et Plantes Ornementales provient de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la filière Fleurs et Plantes Ornementales a pour objectif général d'améliorer la productivité et la commercialisation des fleurs et plantes ornementales.

Il est composé en 2022 d'un (01) projet de renforcement des capacités des OPA.

🔗 Appui à la recherche de marchés d'exportation

Le projet a pour but d'organiser une mission commerciale en Europe avec la FLORACI (Société coopérative des producteurs de fleurs et plantes ornementales de Côte d'Ivoire) en vue d'acquérir de nouveaux marchés d'exportation et d'accroître les volumes exportés de fleurs, feuillages et plantes ornementales.

Le FIRCA a signé le 23 juin 2021, un contrat avec une structure de prestation de service européenne dénommée HOW2GO pour (i) prospecter des marchés de fleurs et plantes ornementales en Europe (Belgique, Hollande, Espagne, France, Allemagne), (ii) identifier et contacter des importateurs de fleurs et de plantes ornementales européens en vue de faire des propositions d'offres commerciales en provenance de la Côte d'Ivoire et (iii) apporter une assistance et des conseils à la FLORACI pour conquérir de nouveaux marchés en Europe et les maintenir.

Deux études ont été réalisées. Il s'agit de l'étude sur la concurrence de la Côte d'Ivoire et de l'étude de sélection de Marchés. Ces études relèvent que les marchés européens tels que les Pays-Bas, la France, la Belgique, l'Espagne et le Portugal peuvent être intéressants pour la FLORACI. Six potentiels importateurs européens se sont manifestés.

Les envois d'échantillons de fleurs par la FLORACI sont prévus pour le 1^{er} trimestre 2023, en vue d'entamer les discussions commerciales.



Résultats du Programme de développement de la Filière Safou

Le financement des projets de la Filière Safou provient de la Caisse de solidarité. Le programme de développement de la Filière Safou a pour objectif général d'améliorer l'organisation des acteurs, la promotion de la filière et la transformation du fruit. Il est composé en 2022 d'un (01) projet de recherche appliquée et d'un (01) projet de Conseil Agricole.

Projets de recherche appliquée

🔗 Appui à la conservation du safou

Le projet a pour objectif d'élaborer une ou des méthodes pour une meilleure conservation du Safou. Une Equipe de l'UFR des Sciences et Technologie des Aliments de l'Université Nangui Abrogoua, qui a une expérience dans la conservation des fruits avec l'hexanal, a été retenue par entente directe pour la mise en œuvre du projet.

Un contrat d'exécution du projet a été signé le 27 juillet 2021 avec une équipe de l'UFR des Sciences et Technologie des Aliments de l'Université Nangui Abrogoua.

Les criblages physiologiques et biochimiques des fruits ont été réalisés et ont permis de montrer que la maturation des fruits se caractérise par un changement de coloration et de caractéristiques organoleptiques et biochimiques.

Les premiers essais de conservation réalisés sur les fruits ont enregistré un gain de 4 jours lorsque les fruits sont traités avec l'hexanal à une concentration de 0.075% et entreposés à 18°C.

Les travaux de recherche sont achevés sur le terrain et au laboratoire. Le rapport final du projet a été transmis au FIRCA le 25 octobre 2022. Un atelier de restitution des résultats aux bénéficiaires est prévu la deuxième quinzaine de février 2023.

Projets de conseil agricole

🔗 Promotion de la culture du Safou et des produits dérivés

Le projet a pour but d'apporter un appui à la promotion de la culture du safou et de ses produits dérivés à travers la semaine de promotion du safou. Il s'agit d'informer le grand public sur la Filière Safou depuis la production jusqu'à la mise en marché aussi bien du safou frais que des produits dérivés.

Un comité de travail composé des membres des deux sociétés coopératives de la Filière Safou (SAFPADA-COOP-CA et PROSAFCI-COOP-CA) a été mis en place. Ce comité est chargé de l'organisation (identification des sites de promotion, déroulement de la semaine de promotion, animation, budget etc.) de la semaine de promotion du safou et ses dérivés avec l'appui technique et financier du FIRCA.

La semaine de promotion du safou et ses dérivés démarrera début février 2023.



Résultats du Programme de développement des Filières Riz et Maïs

Le financement des projets conduits pour les Filières Riz et Maïs provient de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement des Filières Riz et Maïs a pour objectif général de renforcer durablement la sécurité alimentaire, à travers la professionnalisation des acteurs des Filières Riz et Maïs et la facilitation de leur accès à des technologies appropriées et des services financiers formels.

Le programme est composé en 2022 de 3 projets de formation aux acteurs dont 2 pour la Filière Riz et 1 pour la Filière Maïs.

Renforcement des capacités des acteurs

En 2022, il était prévu la formation :

- ▶ des membres statutaires de l'Interprofession Riz, à la gestion coopérative ;
- ▶ des Sociétés Coopératives de l'Interprofession Riz, à la comptabilité simplifiée ;
- ▶ des membres statutaires de l'Interprofession Maïs, à la gestion coopérative.



Vue des participants lors des travaux en plénière de la formation sur la comptabilité simplifiée

S'agissant de la Filière Riz, **la formation portant sur la gestion coopérative** s'est déroulée du 25 au 27 juillet 2022. Elle a enregistré la participation de 22 responsables de l'Interprofession Riz dont 4 femmes, sur 30 attendus, soit 73% de taux de participation.

La formation portant sur la comptabilité simplifiée s'est, quant à elle, déroulée du 28 au 30 juillet 2022. Celle-ci a enregistré la participation de 22 responsables des organisations (comptables et gestionnaires) de l'Interprofession Riz dont 4 femmes, sur 30 attendus, soit 73% de taux de participation. Les participants ont apprécié la formation.

Le suivi-post formation est en cours et prendra fin en fin janvier 2023.

La formation des membres statutaires de l'Interprofession Maïs à la gestion coopérative s'est déroulée du 22 au 25 août 2022. Elle a enregistré la participation de 29 responsables de l'INTERMAÏS dont 6 femmes, sur 30 attendus, soit 96,67% de taux de participation.

Le suivi-post formation est en cours et prendra fin en fin janvier 2023.



Photo de famille des participants à la formation sur la gestion coopérative



Résultats du Programme de développement de la Filière Légumes

Le financement des projets conduits pour la Filière Légumes provient de la Caisse de Solidarité et du PRO2M.

Le programme de développement de cette filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité des légumes, à une meilleure structuration de la filière et à une professionnalisation des acteurs. Il est composé en 2022 de 4 projets de conseil agricole et de 5 projets d'appui aux OPA.

Projets de conseil agricole

➤ Apporter un appui conseil aux agro-entrepreneurs bénéficiaires des périmètres maraîchers aménagés (PRO2M)

Il est prévu la formation et l'accompagnement de 32 agro-entrepreneurs bénéficiaires des périmètres maraîchers. A cet effet, des TDR ont été élaborés et validés.

A l'issue de l'appel d'offres pour le recrutement du prestataire pour l'appui conseil aux agro-entrepreneurs bénéficiaires des périmètres maraîchers aménagés, la structure LOMANA a été sélectionnée. L'appui conseil apporté par LOMANA a débuté, le 1^{er} octobre 2022, pour une durée de 12 mois, sur onze (11) sites, à savoir : Niamoué, Angbavia, Djamalabo, Zambakro, Angoua kongokro, Soungassou 3, Kokomian, N'dakro, Koun-fao, Nakouroubélékaha et Ex-SODEFEL.

Pour rappel, les travaux d'aménagement sont

achevés sur 11 des 32 sites, soit 59,62 ha aménagés sur 180 ha prévus (soit 33% de taux de réalisation). La production enregistrée sur les sites en cours de récolte est de 29,16 T, à la date du 31 décembre 2022.

➤ Apporter un appui conseil et un appui à la commercialisation sur les périmètres maraîchers existants (PRO2M)

Il est prévu la formation et l'accompagnement de 33 groupements bénéficiaires des périmètres réhabilités, pour la production de légumes chaque année.

En ce qui concerne l'appui conseil et l'appui à la commercialisation aux bénéficiaires des périmètres maraîchers réhabilités, deux contrats ont été signés entre le FIRCA et ADCVI, le 06 avril 2021 pour l'assistance technique des bénéficiaires du lot 1 (Régions du Bélier et Gbèkè) et du lot 2 (Régions du Gontougo et du Bounkani). Par ailleurs, un contrat a été signé entre le FIRCA et BFCD, en avril 2021, pour l'assistance technique des bénéficiaires du lot 3 (Régions du Poro et du Tchologo).

Les Ordres de service des contrats ont été donnés aux structures pour le démarrage de l'appui conseil, le 13 septembre 2021, sur une durée de 10 mois. Un avenant de prolongation de 8 mois a été signé en juillet 2022, avec les structures d'appui conseil.

Au 31 décembre 2022, deux cycles de production (dont un de contre saison et un pluvial) ont été réalisés sur les sites des lots 1 et 2, et un 3^{ème} cycle lancé en saison sèche est en cours. Sur les sites du lot 3, en plus des deux précédents cycles (saison sèche et pluviale), un cycle de production dit intermédiaire a été réalisé, portant à trois (03) le

nombre de cycles achevés sur ce lot. Il faut toutefois noter que les cultures ont été mises en place pour la campagne de contre saison 2022-23.

Au 31 décembre 2022, les travaux de réhabilitation ont été achevés sur la totalité des sites, soit une superficie de 133 ha réhabilités. Cependant, ce sont 115,78 ha réhabilités (sur 133 ha) qui ont fait l'objet de réception provisoire. La production totale enregistrée à cette date est de 2 042,42 T.

➤ Apporter un appui à la mise à marché des produits issus des périmètres aménagés (PRO2M)

Pour cette activité, il est prévu le recrutement d'une structure devant apporter un appui à la commercialisation d'au moins 80% des légumes produits sur les sites aménagés.

Le DAO a été publié et les candidatures ont été réceptionnées le 12 juillet 2022. A l'issue de l'évaluation des offres, INADES FORMATION CI a été sélectionné. Le démarrage de la prestation a été effectif en Novembre 2022, par une prise de contact du cabinet avec les sites déjà en production. Il faut noter qu'il s'agit d'un processus continu qui devrait aboutir aux échanges avec l'ensemble des 32 agro-entrepreneurs.

➤ Apporter un appui à la mise à marché des produits issus des serres

En vue d'apporter un appui à la commercialisation des produits issus des serres, le cabinet SONET-CI a été sélectionné. Un contrat a été signé entre le FIRCA et ledit cabinet, le 28 août 2020 et s'est achevé le 27 août 2021. Il s'agit à travers ce contrat, d'apporter un appui aux 10 agro-entrepreneurs, dans la recherche de marchés de niche afin de mieux commercialiser leurs productions.

Un avenant de prolongation du contrat de SONET CI a été signé, pour une durée supplémentaire de 16 mois, en vue de la poursuite des activités prévues dans le contrat et l'atteinte des résultats attendus.

Au 31 décembre 2022, 46,63 Tonnes de légumes (tomate, concombre, poivron) ont été produites et commercialisées.

➤ Réaliser les travaux d'aménagement et d'équipement des périmètres maraîchers des sites des agro-entrepreneurs

Pour rappel, les études APS et APD ont permis de retenir 180 ha (32 sites) à aménager. Pour l'aménagement de ces sites, 3 entreprises ont été retenues. La répartition qui a été faite est la suivante :

Lot 1 (6 sites) : GLOBAL KHIS, Lot 2 (6 sites) : ABEDA SARL, Lot 3 (7 sites) et lot 4 (8 sites) : CITI, Lot 5 (5 sites) : ABEDA. Un contrat a été signé entre le FIRCA et chacune de ces entreprises, le 28 septembre 2020 pour une durée maximale de 10 mois.

Le contrôle et le suivi de ces travaux ont été attribués au Consortium CIRA SAS/HYDRO-CO. D'une durée de 15 mois, la mission dudit Consortium a démarré en octobre 2020. Les travaux d'aménagement ont démarré le 02 novembre 2020, par la remise des sites aux entreprises.

Cependant, du fait des retards de livraison des équipements, en provenance de l'Europe (restriction liée à la COVID-19) et certaines contraintes internes aux entreprises, les travaux n'ont pas pu être achevés à temps. Aussi, un avenant a-t-il été signé pour proroger les délais d'exécution jusqu'en septembre 2022.

Les avancées, au terme la période, ont été jugées faibles. De ce fait, un avenant de prolongation du délai d'exécution des travaux a été signé en novembre 2022 pour une période allant jusqu'en juin 2023.

Au 31 décembre 2022, l'état d'avancement des travaux d'aménagement se présente comme suit :

- Les travaux sont achevés sur 11 sites sur 32, notamment : Niamoué, Angbavia, Djamalabo, Zambakro, Angoua kongokro, Soungassou 3, Kokomian, N'dakro, Kounfao, Nakouroubélékaha et Ex-SODEFEL, soit 59,62 ha aménagés sur 180 ha prévus (soit 33% de taux de réalisation) ;
- Pour les 21 autres sites, les travaux de défrichage, de dessouchement, de planage, de fouilles en tranchée ont été déjà réalisés.

En ce qui concerne l'exploitation des parcelles, l'exploitation des sites aménagés a démarré sur 10 des 11 sites achevés et les récoltes ont démarré sur six (6) des dix (10) sites (notamment Zambakro, Angoua Kongobo, Djamalabo, Kokomian, N'dakro et Niamoué). Les spéculations produites sur ces 6 sites sont les suivantes : concombre, aubergine Ndrowa, gombo, piment, aubergine violette et chou.

Au total **18,1 ha** ont été emblavés et une récolte partielle de **29,187 T** a été enregistrée en décembre 2022.

Le détail des superficies emblavées et des productions obtenues à ce jour est contenu dans le tableau 9.

Tableau 9 : Quantité produite sur les sites aménagés au 31 décembre 2022

Sites	1 ^{er} cycle (Février-Juin 2022)		2 ^{ème} cycle (Juillet-Décembre 2022)		TOTAL
	Superficie emblavée (ha)	Quantité produite (T)	Superficie emblavée (ha)	Quantité produite (T)	Quantité produite (T)
Zambakro	3,1	7,417	2,65	1,127	8,544
Niamoué			2,00	6,701	6,701
Ndakro			7	2,876	2,876
Djamalabo			3,25	0,686	0,686
Kokomian			2,2	4,28	4,28
Angoua Kongobo			1	6,1	6,1
TOTAL	3,1	7,417	18,1	21,77	29,187



Parcelle de gombo en cours d'arrosage sur le périmètre de Zambakro



Visite du site exploité de Djamalabo en présence de l'entreprise des travaux et la structure d'appui conseil

N.B : les récoltes se poursuivent pour le 2^{ème} cycle sur les deux sites sur lesquels les récoltes ont démarré.

➤ Réaliser les travaux de réhabilitation des périmètres maraichers existants

Pour rappel, 33 sites (130 ha) ont été identifiés pour être réhabilités. Les travaux de réhabilitation ont été attribués à 2 entreprises :

- l'entreprise CITI, pour le lot 1 (8 sites), le lot 2 (8 sites) et le lot 4 (8 sites)
- l'entreprise CODE D'IVOIRE pour le lot 3 (9 sites).

Les travaux de réhabilitation ont démarré depuis le 02 novembre 2020, par la remise de chantier aux entreprises.

Au terme des délais contractuels, le taux d'avancement global des travaux de réhabilitation des 33 périmètres maraichers existants s'établissait à 62,82%.

Du fait des retards de livraison des équipements, généralement commandés en Europe, un avenant de prolongation a été signé pour l'ensemble des lots.

Au 31 décembre 2022, le taux d'avancement global des travaux **est de 100%**. L'état d'avancement des travaux de réhabilitation se présente comme suit :

- Les travaux sont achevés sur l'ensemble des sites des lots 1, 2 et 3. Les réceptions provisoires ont été faites du 28 mars 2022 au 10 avril 2022. Il faut noter que les sites de Logbakro et Duybo-Kpato n'ont pu être réceptionnés pour les raisons suivantes :
 - Pour le périmètre de Logbakro, assèchement du barrage par les travaux de construction de l'autoroute Yamoussoukro – Bouaké. Les équipements de surface ont été désinstallés et sécurisés dans le baraquement de chantier ;
 - Pour le périmètre de Duybo-Kpato, les équipements de surface ont été désinstallés par les bénéficiaires du fait d'un conflit existant entre les bénéficiaires et les riziculteurs qui exploitent le même barrage. Il est prévu avec le concours des ressources issues du guichet Solidarité, le déplacement et l'installation des équipements sur le nouveau site en cours d'exploitation par les bénéficiaires.
 - Les travaux sont achevés sur les sites du lot 4 (8 sites).

Il est toutefois prévu, le remplacement de certains équipements (MP et GE) anciennement acquis dans le cadre du PARFACI (2017) et dont le fonctionnement est sujet à de nombreuses pannes. 9 des 33 sites sont concernés.



Récolte de l'aubergine Djamba sur le site de Sahabo



Pesées des productions sur le site de Pokaha avant la vente groupée

➤ **Acquérir et mettre à la disposition des agro-entrepreneurs et des groupements, des semences de qualité et autres intrants de production**

Faisant suite au recueil des besoins des bénéficiaires, en termes de spéculation et de variétés à cultiver, un appel d'offres a été lancé en juin 2021 pour l'acquisition des semences.

A la suite de cet appel d'offres, un contrat a été signé entre le FIRCA et FIRMAGRO, le 14 septembre 2021 pour la fourniture de semences. Par ailleurs, l'entreprise Kétalon a été recrutée pour la fourniture de produits phytosanitaires aux bénéficiaires des sites aménagés et réhabilités.

Au 31 décembre 2022, la livraison des semences aux bénéficiaires des périmètres réhabilités (au nombre de 33) et une partie des semences prévues pour les sites aménagés (17 sites sur 32) a été faite. Au total, ce sont **2 156 kg de semences** qui ont été acquises et distribuées aux bénéficiaires maraîchers.

Ces semences concernent les spéculations suivantes : Tomate (variété cobra 26 F1), Gombo (variétés Divo et Teriman), Piment (variétés Big Sun, Jaune du Burkina, Rouge africain, Cayenne), Aubergine (Djamba F1, Aubergine africaine Bouaké), Poivron (Yolo Wonder et Goliath F1), Chou (King Of King Cross F1 et Madiba F1), Concombre (Tokyo F1), Courgette (Yaoundé F1), Aubergine violet (Sofia F1), Oignon (violet de Galmi, Ares), Carotte (New Kuroda), Pastèque (Grey Bell) et Haricot (vert Sideral).

Concernant, les produits phytosanitaires, la livraison a été réalisée par l'entreprise en septembre 2021. Il s'agit de 11 725,7 unités d'herbicides, acaricides, fongicides, nématicides et insecticides.

➤ **Acquérir des dotations en carburant pour les motopompes et groupes électrogènes des bénéficiaires**

Il est prévu l'acquisition de cartes de carburant au profit des bénéficiaires des périmètres aménagés et

réhabilités pour l'alimentation des motopompes des sites ainsi que des tricycles. L'acquisition des cartes de carburant a été faite auprès des structures VIVO ENERGY et TOTAL CI, à l'issue d'un processus de sélection. Sur un montant total de 50 416 776,3 F CFA prévus, ce sont 2 800 000 FCFA (y compris 100.000 FCFA pour la création des cartes) qui ont été planifiés par la phase 1 de production. La dotation est intervenue en avril 2022, pour l'alimentation en carburant des motopompes et des tricycles de 27 sites réhabilités.

En 2022, une dotation totale supplémentaire de **16 000 000 FCFA** et la création des cartes restantes a été faite, portant le montant de la dotation totale réalisée à **18 872 000 FCFA (y compris 172 000 FCFA pour la création des cartes)**.

➤ **Réaliser les travaux de construction des aires de conditionnement de légumes**

Le projet prévoit la construction d'aires de conditionnement de légumes sur chaque périmètre à aménager (soit 32 aires).

A l'issue de l'appel d'offres pour le recrutement des entreprises des travaux des aires de conditionnement, deux entreprises ont été sélectionnées en juin 2021. Il s'agit de MANOU HOLDING et ETS NES.

Selon la programmation des actions identifiées pour la mise en œuvre de l'activité, les aires de conditionnement devraient être disponibles pour les *1^{ères} récoltes sur les périmètres aménagés, c'est-à-dire au plus tard en décembre 2021.*

Les difficultés financières qu'a connu le projet depuis la fin du contrat de subvention du FIRCA en novembre 2021, n'ont pas permis de payer les entreprises à temps pour leur permettre de booster l'avancement des travaux, dont elles sont attributaires dans le cadre de la réalisation des infrastructures de transformation du manioc. Cela n'a pas permis de remettre les chantiers aux entreprises et de démarrer les travaux de construction des aires de conditionnement à la date prévisionnelle.

Les chantiers ont finalement été remis aux entreprises du 03 au 05 novembre 2021. Cependant, compte

tenu de certaines contraintes, l'ordre de service pour le démarrage des travaux a été donné le 21 avril 2022 pour Manou holding (lot 3) et le 02 mai 2022 pour ETS NES (lots 1 et 2).

Au 31 décembre 2022, seuls les lots 1 et 2 ont connu un début d'activités. 10 aires de conditionnement ont été construites soit un taux de réalisation de 31%.

Projets d'appui aux OPA

➤ Appuyer l'organisation de la Filière Maraîchère

Le FIRCA, dans le cadre de son PAA 2022, a prévu d'appuyer le fonctionnement du comité ad hoc en vue de la mise en place de l'interprofession de la Filière Légumes. A cet effet, la convention N° 3300/FIRCA/GIE VIVRE IVOIRE/ LEGUMES/OPA/2021 entre le FIRCA et le GIE VIVRE IVOIRE, d'un montant de 20 000 000 F CFA a été signé en avril 2021 et est en cours sur l'année 2022. Cet appui a permis de :

- Former le comité ad hoc de la Filière Légumes au plaidoyer et à la négociation ;
- Appuyer le fonctionnement du comité Adhoc ;
- Organiser une réunion d'information des acteurs ;
- Mener un plaidoyer auprès des autorités administratives pour un appui au processus de création de l'Interprofession ;
- Initier le processus de constitution et d'opérationnalisation de l'Interprofession.

Par ailleurs, les actions suivantes ont été initiées :

- **Organisation en avril 2022 à Yamoussoukro, d'un atelier national d'information, de sensibilisation et de présentation du projet de création de l'OIA Légumes aux acteurs.**

L'atelier était placé sous l'égide du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et a été présidé par Monsieur le Directeur des Organisations Professionnelles Agricoles. Plus de soixante **(60) participants**, constitués des acteurs directs de la filière légumes (semenciers, producteurs, distributeurs et transformateurs), des représentants des services du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, **(DOPA, DGPSA, DAJCCI)**, du Ministère du Commerce de l'Industrie et des PME, représenté par le Directeur Central de **l'OCPV**, du représentant du **FIRCA**,

du Président du Forum des **DR-MEMINADER**, des fournisseurs d'intrants légumes (CROPLIFE et AMEPHIC) ont pris part à cet atelier.

➤ Mise en place d'une base de données des acteurs de la Filière Légume

Dans la perspective d'avancer dans le processus de mise en place des différents collèges identifiés lors de l'atelier d'information et de concertation national, il a été recommandé, d'identifier dans les différentes régions de production de légumes, les acteurs en activité (production, commercialisation, etc.). Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, 10 missions ont été déployées sur le terrain depuis juin 2022.

Ces équipes ont réalisé, en collaboration avec les Directions Régionales du MEMINADER, l'élaboration des listes des acteurs par région. Au total, ce sont 24 régions qui ont été concernées par la collecte de données. Les données quantitatives et qualitatives sont en cours de traitement pour l'élaboration de la « base de données des acteurs du vivriers en Côte d'Ivoire » à l'aide du logiciel KOBOTOOLBOX. Une fois la base de données finalisée et validée, s'en suivra la vague des AG.

➤ Formation des responsables des OPA de la plateforme des femmes du secteur vivrier de Côte d'Ivoire à la gestion coopérative et à la comptabilité simplifiée

En vue d'apporter un appui organisationnel aux acteurs de la filière vivrière, le FIRCA a répondu favorablement à la demande de la plateforme des femmes du secteur vivrier de Côte d'Ivoire, à travers la signature d'un contrat avec M. KOUAME Ahilé (Consultant) pour la formation de 27 responsables d'OPA. Cette formation s'est tenue du 23 au 26 août 2022 à Yamoussoukro (Hôtel Mienswa).

A l'issue de la formation, un chronogramme a été élaboré, de manière participative avec les bénéficiaires, pour le suivi des OPA. La mission de suivi a débuté en Novembre 2022 et s'est poursuivie en Décembre 2022, pour les villes de l'intérieur. Ce suivi a concerné pour l'instant, 6 OPA : COOP ETADAH de Diabo, SCOOPS COFIDA de Bouaflé, SCOOP COOPROVIGA de Bayota, SCOOP Bléblénou de Koun Fao, SCOOP ELFEBO de Bonoua et SCOOP Victoire de Fresco. Le suivi est prévu se poursuivre en janvier 2023 auprès des OPA sélectionnées dans le Grand Abidjan.

Il faut aussi noter que le prestataire Shalom Expertise a été sélectionné pour la fourniture d'un kit informatique, composé d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un vidéoprojecteur. La remise du

kit a été faite le vendredi 23 décembre 2022, en présence du DDCARA et de l'équipe conduite par Mme BAKAYORO (Présidente de la plateforme des femmes du secteur vivrier de Côte d'Ivoire (PFSV CI)).



Suivi post-formation de la SCOOP ELFEBO de Bonoua



Suivi post-formation de la SCOOP COOPROVIGA de Bayota



Remise de matériel informatique à la PFSV CI et prise d'une photo de famille à la rotonde



Résultats du Programme de développement de la Filière Oignon

Le financement des projets conduits pour la Filière Oignon provient de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la Filière Oignon a pour objectif général de contribuer à la professionnalisation de la filière. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- ▶ Améliorer la sécurité semencière ;
- ▶ Améliorer la conservation de l'oignon ;

- ▶ Améliorer le circuit de commercialisation ;
- ▶ Appuyer le fonctionnement de l'Interprofession Oignon (IOCI).

En 2021, le contrat N° 3255/FIRCA/IOCI/OIGNON/OPA/2021 a été signé entre le FIRCA et l'IOCI. Les actions émanant dudit contrat, se poursuivent en 2022 et portent sur 1 projet de conseil agricole et 1 projet d'appui aux OPA. En 2022, la priorité a été portée sur les acteurs à la base. A cet effet, deux activités ont été initiées :

- ▶ Former des responsables des OPA de la filière oignon à la gestion coopérative ;
- ▶ Former des membres des coopératives aux techniques améliorées de production d'oignon.

Outre ces deux activités, un appui hors PAA 2022 a été accordé à l'IOCI et porte sur l'appui au fonctionnement.

Projets de conseil agricole

🕒 Mettre en place un réseau de paysans producteurs de semences

Cette activité a connu beaucoup de retard dans sa mise en œuvre. En effet, en 2021, l'IOCI, en charge de la conduite de l'activité, a identifié un site dans la zone de Zuenoula. C'est au premier trimestre de l'année 2022 que les travaux de préparation du site (désherbage, labour, billonnage, etc.) ont été réalisés. La mise en place des cultures prévue, pour se faire en début Octobre 2022, n'a été possible. En effet, l'IOCI dans sa stratégie visant à mettre en place les parcelles et produire les semences en régie, a été confrontée à un problème de main d'œuvre, toute chose ayant provoqué l'arrêt de l'activité. A ce jour, une partie des ressources mobilisées (10 000 000 FCFA) est encore disponible au sein de l'organisation.

🕒 Formation des membres des coopératives aux techniques améliorées de production d'oignon

Les sessions de formation se sont déroulées du 14 au 30 novembre 2022 venues des régions du Bélier, de la Marahoué, du Fromager, du Poro, de la Bagoué et du Tchologo, treize (13) sociétés coopératives regroupant plusieurs groupements venus de diverses localités (villages et campements) ont été formées aux techniques améliorées de production de l'oignon. Deux modules de formation ont été déroulés, à savoir : (i) Itinéraire technique de la culture de l'oignon et (ii) Gestion de la fertilité des sols.

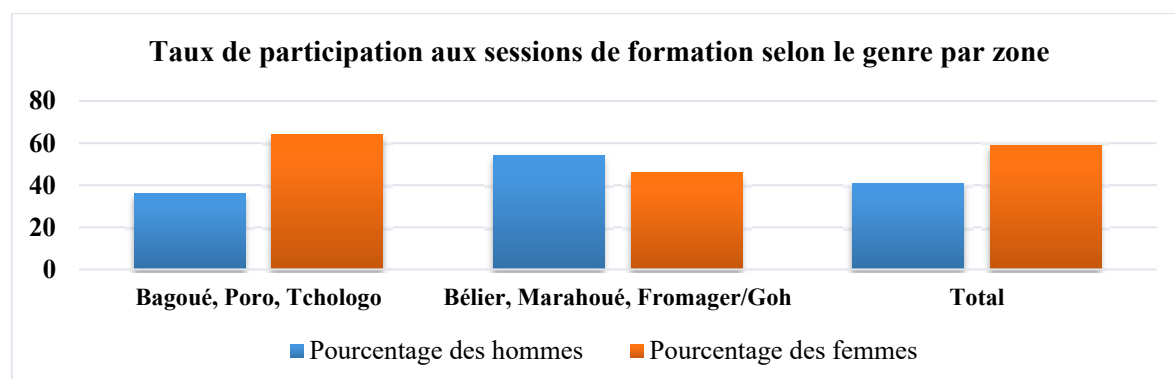
Sur 1500 bénéficiaires prévus provenant de 15 OPA, 915 producteurs membres des 13 OPA ont effectivement participé aux sessions de formation soit 80%. Les données ci-dessous donnent des statistiques sur les apprenants.

- ▶ Evaluation statistique des participations selon le genre

Concernant le taux de participation aux sessions de formation selon le genre par zone, la figure ci-dessous montre, de façon générale, une forte proportion féminine (59%) par rapport à celle masculine (41%).

De manière spécifique, en comparant le taux de participation des femmes des deux zones (régions de la Bagoué, du Poro et du Tchologo et celles du Bélier, de la Marahoué et du Fromager/Goh), l'on constate une forte participation des femmes des régions de la Bagoué, du Poro et du Tchologo (64%) par rapport à celle des femmes des régions du Bélier, de la Marahoué et du Fromager/Goh (46%).

Zones	Nombre d'hommes	Pourcentage des hommes	Nombre de femmes	Pourcentage des femmes	Total participants par zone
Bagoué, Poro, Tchologo	247	36%	435	64%	682
Bélier, Marahoué, Fromager/Goh	126	54%	107	46%	233
Total	373	41%	542	59%	915



Projets d'appui aux OPA

➤ Appui à l'opérationnalisation de l'interprofession oignon

➤ Améliorer le circuit de commercialisation

Dans le cadre de cette activité, il est prévu la mise en place de deux (02) bureaux de l'IOCI aux postes frontaliers du Burkina Faso. A ce jour, un (01) seul bureau a été installé à Laleraba (Ouangolo). En ce qui concerne le poste de Doropo, son ouverture est prévue en janvier 2023.

➤ Formation des responsables des OPA de la Filière Oignon à la gestion coopérative

Du 12 au 16 septembre 2022, 15 responsables d'OPA de la Filière Oignon ont été formés à la gestion coopérative. Au total, ce sont 5 femmes et 10 hommes qui ont pris part à cette formation (tableau 10).



Formation des membres de la Coop SOCOMA FOOD CROPS du village BAZRA 2



Formation des membres de la Coopérative Co-coignons sur la trouaison à l'aide d'un gabarit



Formation des membres de la Coopérative Chongagnigui de Karakoro

Tableau 10 : Liste des bénéficiaires de la Filière Oignon ayant pris part à la formation à la gestion coopérative

OPA/Association/Groupement	Département	Localité	Participants à la formation
Coopérative des Commerçants d'Oignon (COCOOIGNONS COOP-CA)	Abidjan-Attécoubé	Abidjan-Attécoubé	DJE Bouzé Patricia
Société Coopérative des Commerçants de Produits Vivriers « Deborah »	ABIDJAN YOPOUGON	ABIDJAN YOPOUGON	DJE Josée Emilie EPSE BOLI
Coopérative GAILD	FERKE	FERKE	YEO Wamimba
Coopérative REHOBOTH CÔTE D'IVOIRE	Vavoua	Vavoua	KOUASSI Kouadio François
Coopérative CHAGAGNIGUI	Korhogo	Korhogo	YEO Fanta
Coopérative SOCOMA.FOOD CROPS	Zuenoula	Zuenoula	NANA N'Guessan Arsène Cyrille
Coopérative WOWEDEMINE	Korhogo	Korhogo	DAGNOGO Fatouma
Coopérative WEBEWOGNON-PONGALA	Kasséré	Kasséré	KONE Kassoum
Association DEBORAH	Bangolo	Bangolo	GUEHOU FIDELE
Coopérative BLIPALOMOU	Zuenoula	Zuenoula	KOUASSI Kouakou
Association BALEFE	Zuenoula	Zuenoula	KOFFI Konan Geoffroy
Coopérative des Producteurs et Commerçants de Côte d'Ivoire (CCPCCI)	Yamoussoukro	Yamoussoukro	DJAHAN'Dri Moïse
Coopérative CIP12V	Abidjan Adjamé gbeba	Abidjan Adjamé gbeba	OUEDRAOGO Brahim
Coopérative AGRINORD COOP CA	KORHOGO	KORHOGO	SORO Sibirina
GIE WONSE	MAN	MAN	OULAI Claude-François



Résultats du Programme de développement de la Filière Banane Plantain

Le financement des projets conduits pour la Filière Banane Plantain provient de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité et à la professionnalisation des acteurs de la chaîne de valeur de la banane plantain.

Ainsi, un (01) projet d'appui aux OPA a été inscrit pour 2022.

Projets d'appui aux OPA

➤ Appui budgétaire à l'APROBAP pour le financement des activités de promotion de la banane plantain pour l'année 2022

L'objectif est de renforcer la professionnalisation des acteurs et développer des innovations techniques pour soutenir le développement de la Filière Banane Plantain.

Les activités à mener consistent en (i) la prise en charge des frais de fonctionnement de l'APROBAP, (ii) la préparation et mise en conformité des textes organiques de l'association unique regroupant l'APROBAP et l'APMAV et (iii) la mise en place des représentations régionales et la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive (8 représentations nationales).

La convention a été signée le 04 mars 2022.



Résultats du Programme de développement de la Filière Manioc

Le financement des projets conduits pour la Filière Manioc provient du PRO2M et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la Filière Manioc a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la productivité et la professionnalisation des acteurs de la chaîne de valeur du manioc. En 2022, il est composé de 3 projets de recherche appliquée et de 5 projets de conseil agricole.

Projets de recherche appliquée

➤ Introduction de nouvelles variétés et production de matériel végétal de base

Il s'agit de produire des boutures de base, afin de pouvoir ravitailler, de manière continue, les pépiniéristes de boutures de base de manioc.

Deux nouvelles variétés ont été introduites en mars 2021. Ces variétés ont subi une première évaluation agronomique en station. Les données préliminaires issues du premier test d'évaluation en station ont

permis d'enregistrer un taux de germination de plus de 90% après 21 jours, un rendement de 35 t/ha pour la variété H1 et 30 t/ha pour la variété H2. Ces deux variétés sont toutes douces et fondantes à la cuisson.

Les essais multi-locaux d'évaluation agronomique et technologique des quatre variétés améliorées de manioc introduites de l'IITA en 2018, sont achevés. Les derniers tests agronomiques et organoleptiques pour le dernier cycle d'évaluation multilocale, mis en place en juin 2021, ont été réalisés.

Les meilleurs rendements, supérieurs à 20 t/ha pour toutes les variétés, ont été obtenus à Bonahouin tandis que le site de Man a enregistré les rendements faibles, avec un maximum de 18 t/ha. Ces rendements sont liés à la qualité des parcelles, car seule, celle de Bonahouin présentait un bon niveau de peuplement à la récolte.

Concernant les résultats technologiques, les taux de transformation des différentes variétés selon les zones de production sont présentés dans le tableau ci-après.

Variétés	Localités	Taux de transformation (%)	
		Unité de Bouaké	Unité de Bouaflé
IBA 1	Aboisso	54,84	ND
	Akoupé	64,41	44,79
	Bouaké	45,86	44,00
	Man	40,82	ND
IBA 2	Aboisso	68,47	42,24
	Akoupé	47,98	45,44
	Bouaké	55,14	68,52
	Man	62,37	44,74
IBA 3	Aboisso	53,98	48,86
	Akoupé	19,95	50,90
	Bouaké	33,91	46,67
	Man	56,56	37,80
Karibu	Aboisso	53,31	39,92
	Akoupé	50,67	43,67
	Bouaké	42,13	39,62
	Man	55,25	29,73
Bahiré	Aboisso	55,01	45,47
	Akoupé	38,37	43,99
	Bouaké	45,47	51,79
	Man	51,78	36,51
Olekanga	Aboisso	53,02	33,52
	Akoupé	48,03	48,91
	Bouaké	53,38	46,15
	Man	49,73	50,00
Accra Bankye	Aboisso	69,87	30,05
	Akoupé	47,56	44,78
	Bouaké	59,87	44,19
	Man	64,16	50,00

Il a été constaté que les taux de transformation varient en fonction de la zone de production et selon l'unité de transformation. Toutefois, les taux de transformation enregistrés sont très bons car supérieurs à 40% pour toutes les variétés, selon les sites. Concernant la production de boutures de base, sur 7 000 000 à produire par le CSRS sur la durée du PRO2M, 350 000 boutures ont été produites à ce jour, ce qui porte à 3 716 900, la quantité totale de boutures produites depuis le démarrage du projet.

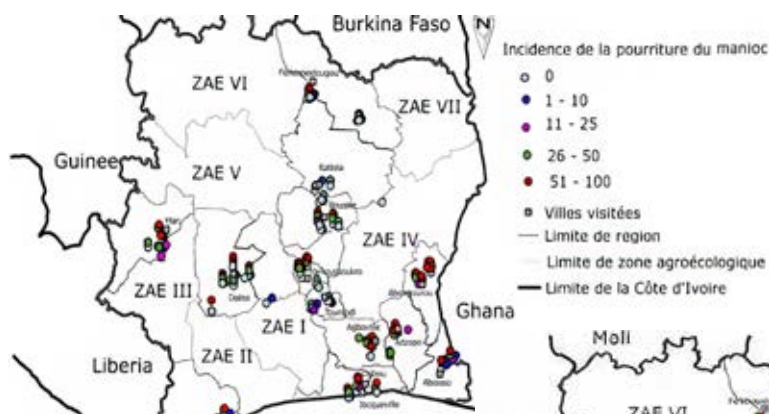
Pour cette année, 6,7 ha dont 3,2 ha à la station du CSRS à Bringakro et 3,5 ha sur les sites annexes du CSRS à Bouaké (2,25 ha) et Yamoussoukro (1,25 ha) a été mis en place pour la production des boutures de base en 2023. Les superficies par variété sont Olekanga (1,60 ha), Accra bankye (1,45 ha), Bahiré (1,20 ha) Yavo (1,10 ha), Sika (0,60 ha), Ampong (0,15 ha), Broni bankye (0,15 ha), IBA 3 (0,15 ha), Karibu (0,15 ha) et Otuhia (0,15 ha).

➤ Identifier les causes de la pourriture des racines de manioc en Côte d'Ivoire

L'objectif du projet est d'identifier les principales causes de la pourriture des racines de manioc et de proposer des méthodes de lutte adaptées aux conditions de production.

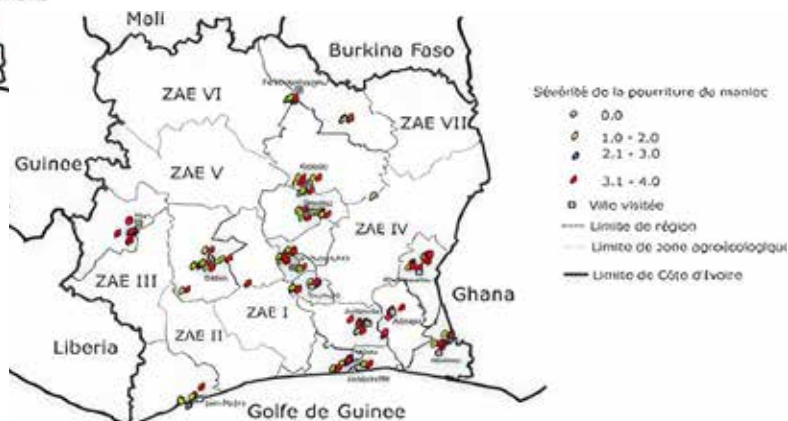
Le contrat a été signé le 19 mai 2021 et un avenant a permis de prolonger le délai de mise en œuvre en janvier 2023.

La prospection proprement dite a été réalisée dans 12 régions et 14 départements à forte production de manioc. Au total, 245 champs ont été évalués, soit une moyenne de 18 champs par département. Le nombre de variétés rencontrées a varié en moyenne entre 1 et 6 par localité. Aussi, 871 échantillons de racines présentant les symptômes de pourriture et 245 échantillons de sol ont-ils été collectés.



Carte de l'incidence de la pourriture des racines du manioc dans les zones prospectées en Côte d'Ivoire

Carte de la sévérité de la pourriture des racines du manioc dans les zones prospectées en Côte d'Ivoire



L'incidence et la sévérité de la pourriture des racines ont été évaluées dans les 14 localités. La distribution de la maladie a été cartographiée. Il ressort de cette évaluation que la maladie sévit fortement dans toutes les zones prospectées avec des incidences variant entre 31 et 57% pour les localités les plus attaquées qui sont par ordre décroissant du niveau d'attaque : Adzopé (56,9%) ; Abengourou (53,9%) ; Dabou (53,7%) ; Man (48,3%) ; Yamoussoukro (47,9%) ; Aboisso (46,9%) ; Agboville (39,6%) ; Jacquelineville (35,9%) et San-pédro (31,1%).

Les localités de Bouaké (26,7%) ; Daloa (22,8%) et Ferkessédougou (21,8%) ont présenté des niveaux d'attaque moyen, alors que Toumodi (11,1%) et Katiola (10,5%) ont montré des niveaux d'incidence les plus faibles. La maladie est très sévère avec des indices oscillant de 2 à 4 et les différentes variétés de manioc rencontrées ont montré des incidences variables selon les zones. Parmi les variétés de manioc rencontrées dans les localités prospectées, neuf ont été fortement attaquées avec des incidences moyennes de 40 à 100 %. Quelques soient les variétés cultivées, les racines tubéreuses sont sévèrement attaquées avec des indices de sévérité toujours élevés. Ainsi, la typologie des variétés est fonction des localités et de leur niveau de sensibilité à la maladie. Aussi, une nouvelle variété telle que Sika est-elle fortement infectée dans les localités de Yamoussoukro, Abengourou et Daloa.

➤ **Caractériser les variétés de manioc existantes en diffusion et réaliser un répertoire**

L'objectif général du projet est de caractériser les différentes variétés et d'élaborer un répertoire à l'attention des utilisateurs du manioc devant faciliter l'identification et la reconnaissance des variétés de manioc cultivées en Côte d'Ivoire pour mieux guider leurs choix en fonction des usages.

Le contrat a été signé le 1^{er} avril 2021 avec le CSRS, pour une durée initiale de 52 mois qui a été portée à 66 mois.

Des enquêtes ont été également conduites dans 80 villages repartis dans huit zones, pour déterminer l'importance du manioc pour les populations et les pratiques culturelles des producteurs, à travers des focus groups et des entretiens individuels. Trois cent quatre-vingt-cinq (385) accessions de manioc, cultivées par les producteurs de ces villages, ont été collectées et une collection de travail a été constituée à la station expérimentale du CSRS à Bringakro à partir de ces accessions.

Sur trois cent quatre-vingt-cinq (385) accessions collectées, la caractérisation morphologique réalisée a permis de différencier cent six (106) accessions qui ont été plantées dans la parcelle de multiplication (1,15 ha) en vue de produire les boutures qui seront utilisées pour mettre en place les essais multi-locaux en 2023.

Projets de conseil agricole

➤ **Fournir et installer les systèmes d'irrigation sur les parcelles des pépiniéristes de manioc**

Le projet vise à équiper 150 ha de parcelles de production de boutures de manioc en système d'irrigation au profit de 75 pépiniéristes.

Le marché de fourniture et d'installation des systèmes d'irrigation a été attribué à deux prestataires : ICONCEPTS et RIVULIS IRRIGATION SA. Les ordres de service ont été signés pour un démarrage effectif le 03 mars 2021. Les activités prévues pour durer cinq (5) mois devraient s'achever le 02 Août 2021.

L'entreprise ICONCEPTS/SBW a sollicité un avenant de prolongation de délais de 12 mois supplémentaires, signé le 16 mai 2022, en raison des difficultés survenues et qui ont impacté le bon déroulement des activités.

Une mission de réception provisoire organisée du 08 au 18 novembre 2022 a concerné les 17 parcelles (34 ha) composant le lot 1 et 13 parcelles sur les 16 du lot 4, soit un total de 30 parcelles pour les 2 lots. La mission a prononcé sous réserves, la réception provisoire des travaux de fourniture et installation de 17 parcelles (soit 34 ha) de pépiniéristes de manioc sur 25 effectivement visitées. 5 parcelles dont les équipements ont été partiellement désinstallés pour cause d'inondation n'ont pas été prises en compte, lors du passage de la mission.

Concernant les lots attribués à l'entreprise RIVULIS IRRIGATION SAS dont le marché a été résilié, un nouvel appel d'offres **a été lancé le 03 octobre 2022.**

🔗 **Assurer l'appui conseil aux pépiniéristes de manioc**

L'objectif est de permettre aux pépiniéristes de manioc d'appliquer les techniques de production de boutures de manioc de qualité et d'assurer la gestion professionnelle de leur activité.

Le marché pour cette prestation qui a été attribué au CSRS (contrat signé le 22 juin 2020) pour une durée de 17 mois, a été prolongé de 12 mois supplémentaires.

Les activités réalisées ont concerné le suivi régulier des parcelles, divers appuis techniques, deux diagnostics de la gestion économique des parcelles et l'évaluation des quantités de boutures disponibles ainsi que la certification des boutures pendant la récolte.

Au total, 12 329 700 boutures commerciales ont été fournies par 32 pépiniéristes sur la période du 1er avril au 15 août 2022 avec une majorité de boutures de Sika (3 063 750 boutures), Olekanga

(2 908 500 boutures), Yavo (2 365 000 boutures), Accra bankye (1 955 000 boutures), Bahiré (1 021 200 boutures). Ces boutures ont été essentiellement fournies par Kouamé Kadjané Théodore et Yoboué Amenan Félicité avec respectivement 1 045 000 et 1 032 500 boutures suivie de Koffi Awo Adelphe Martinien (760 000 boutures) et Aguia Gnamien (707 500 boutures).

L'analyse socio-économique de l'activité révèle que la production de boutures commerciale, sur une superficie de 2 ha, consomme très peu de main d'œuvre (68 personnes en moyenne) et un temps de travail (52 jours en moyenne) avec une marge nette pouvant atteindre 3 500 000 F CFA sur l'ensemble des 2 cycles. La plantation est l'une des activités la plus consommatrice de main d'œuvre (22 personnes en moyenne) mais très peu consommatrice de temps de travail (7 jours), probablement à cause de la pression sur la qualité des boutures. Le sarclage consomme également beaucoup de main d'œuvre (22 personnes en moyenne) et de temps (15 jours en moyenne) probablement à cause de la pression des adventices sur la croissance et le fait d'une activité répétitive dans le temps. La récolte est l'activité la plus consommatrice de temps (20 jours en moyenne) et une quantité de main d'œuvre non négligeable (17 personnes en moyenne) probablement du fait qu'elle comporte 3 sous activités (coupe des tiges, découpe en boutures et comptage des boutures).

🔗 **Appui à la production de boutures commerciales de variétés améliorées de manioc**

Cette activité vise à assurer une fourniture de boutures de base saines de variétés de manioc améliorées, de petits matériels de travail et des intrants aux producteurs de manioc.

Des équipements de Protection Individuelle et des Kits de matériels ont été fournis aux pépiniéristes, de même que les intrants (40 tonnes de NPK, 20 tonnes d'Urée et 1 200 litres d'herbicides). Au 30 septembre 2022, tous les pépiniéristes ont reçu du CSRS, 3 476 900 boutures de base.

Sur les soixante-quinze (75) pépiniéristes qui ont été installés, onze (11) ne sont plus opérationnels.

Au 31 décembre 2022, 49 752 500 boutures commerciales de base issues de neuf (9) variétés ont été produites (Accra-bankye, Ampong, Bahiré, Bocou 2, Broni-bankye, Olékanga, Sika, Yacé et Yavo) par 61 pépiniéristes et fournies aux producteurs de manioc, ce qui porte à 4 950 ha la superficie emblavée, soit 90% des prévisions.



Parcelle d'un pépiniériste installé à Taabo-village, âgée de 3 mois



Parcelle d'un pépiniériste installé à Taabo-village, âgée de 3 mois



Parcelle d'un pépiniériste installé à Brakaguhé, Daloa, avec les boutures à maturité



Parcelle d'un pépiniériste installé à Tiékorodougou, Sinfra

➤ Assurer l'appui conseil et l'appui en organisation aux producteurs de manioc

Il s'agit d'assurer (i) l'appui conseil pour la production au profit de 5 000 producteurs dont 2 000 producteurs de manioc installés chacun sur 2 ha en culture pure du système intégré, soit 4 000 ha au total et 3 000 producteurs de manioc du système périphérique installé chacun sur 0,5 ha chacun, soit 1 500 ha et (ii) l'appui à l'organisation des producteurs par la sensibilisation des producteurs du système intégré à s'organiser conformément aux dispositions de l'OHADA, l'accompagnement à l'organisation et la formalisation des organisations de producteurs du système intégré ainsi que la formation des organisations de producteurs de manioc du système intégré à la gestion coopérative.

Le contrat d'appui conseil a été signé le 03 août 2020 avec l'ANADER et a été prolongé de 12 mois supplémentaire à travers un avenant signé le 27 mai 2022.

Au 31 décembre 2022, 4 950 ha ont été mis en place par 6 250 producteurs dans toutes les localités d'intervention, avec l'appui de l'ANADER qui assure le conseil aux producteurs dans 175 localités.

Les récoltes ont démarré et les niveaux de productivité enregistrés avec les nouvelles variétés diffusées qui sont très intéressantes, notamment le poids de racines par pied de manioc qui atteint 45 kg obtenu à Sangouiné avec la variété Broni-bankye et 35 kg avec la variété Yavo.



Pesée du pied de manioc de 45 kg, récolté sur la parcelle d'une productrice à Sangouiné



Pied de manioc de la variété IBA3, récolté sur la parcelle d'essai multilocal à Daloa



Pied de manioc de la variété Yavo, récolté sur la station du CSRS à Bringakro

➤ Appui à la mécanisation de la production de manioc

Afin d'apporter une réponse à la problématique de mécanisation agricole, le PRO2M a prévu de mettre en place 4 Centres de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM). A cet effet, 4 billonneuses, 8 tracteurs, 4 charrues, 4 sous-soleuses, 4 pulvérisateurs et 4 remorques ont été acquis.

Pour assurer la gestion de ces CPSAM, trois gestionnaires ont été sélectionnés à la suite d'un appel d'offres. Il s'agit de la COOP CA Kapatchiva, pour le CPSAM de Bouaflé, Ferm'Bio pour le CPSAM de Yamoussoukro et COOP-CA COFEMVIB pour le CPSAM de Bouaké et celui de Toumodi, la Société coopérative des vivriers de Kimoukro (SCVK).

Au 31 décembre 2022, la situation relative aux CPSAM est la suivante :

- Les infrastructures (quatre hangars) devant abriter les équipements agricoles ont été réalisées. La réception provisoire des travaux a eu lieu du 24 au 27 avril 2022. L'entreprise est en train de lever les réserves formulées ;
- Un Coach a été recruté pour un accompagnement technique et administratif des CPSAM. L'activité de coaching a été réalisée de juin 2021 à octobre 2022. Différents thèmes ont été abordés : le machinisme agricole, la comptabilité et les finances, la fiscalité.
- 2 732 hectares ont été travaillés par l'ensemble des CPSAM, au 31 décembre 2022, soit quatre fois les réalisations de la campagne précédente (687 ha), sur un total de 3 419 ha de terre travaillés. Ce qui a permis d'engranger des recettes d'un montant de 106 165 687 FCFA.



Pied de manioc de la variété Yavo, récolté sur la station du CSRS à Bringakro

Programme d'Urgence de soutien aux Filières Agricoles impactées par la COVID-19 (PURGA-2)

➤ Volet Banane Plantain

La composante principale porte sur l'Appui à la production continue de banane plantain sous irrigation. Cette composante renferme trois (03) principales activités : (i) Renforcer les capacités de production de vivopants d'un pépiniériste, (ii) Aménager et équiper les parcelles en système d'irrigation pour la production de la banane plantain en continue (contre saison) sur 120 ha et (iii) Aménager et équiper les parcelles en système d'irrigation pour la production de la banane plantain en continue (contre saison) sur 120 ha.

A fin Décembre 2022, le niveau de réalisation des activités est le suivant :

- **Renforcer les capacités de production de vivopants d'un pépiniériste** : les capacités de production de vivopants du pépiniériste Moussa Bado ont été renforcées pour produire 240 000 vivopants permettant d'emblaver les 120 ha ; 90 000 vivopants ayant été déjà produits.
- **Aménager et équiper les parcelles en système d'irrigation pour la production de la banane plantain en continue (contre saison) sur 120 ha** : Sélection de 6 sites d'une superficie totale de 120 ha ; réalisation des études pédologiques, topographiques et de dimensionnement des systèmes d'irrigation. Les travaux de défrichement ont été réalisés pour 5 sites sur 6, soit 100 ha défrichés. En attendant de réceptionner les équipements d'irrigation commandés en Europe, il a été procédé à l'installation, à titre transitoire, de systèmes d'irrigation sur 31 ha répartis sur 3 sites (3 ha à Mafamafou, 18 ha à Bonahouin et 10 ha à Aboisso-Comoé). Ce qui a permis de planter 23 ha. Pour la conduite des parcelles, des intrants et du matériel agricole ont été fournis

aux bénéficiaires, à savoir : 51 650 kg de NPK, 10 700 kg d'Urée, 10 700 kg de KCl, 1 800 kg d'Insecticides-Nématicides, 525 l de fongicide, 360 l d'herbicide, 60 u de masque, 20 u de gants, 12 combinaisons, 24 paires de lunettes de sécurité, 60 paires de bottes, 5 atomiseurs, 20 brouettes, 25 limes, 60 dabas, 60 pelles, 60 pioches, 5 pulvérisateurs à dos, 30 fourches à trois dents, 30 seaux et 60 machettes.

🔗 Volet Manioc

Deux grandes composantes définies pour ce volet : (i) Appui à la production de manioc pour ravitailler les unités de transformation et (ii) Appui à la transformation et à la mise à marché des produits dérivés.

Concernant l'appui à la production de manioc pour ravitailler les unités de transformation, trois activités ont été définies : (i) Installer des pépiniéristes dans la région de LA ME (10 pépiniéristes sur 20 ha), (ii) Appuyer la production de manioc en système intégré autour des unités de transformation (250 ha de manioc à emblaver), et (iii) Appuyer la mise en place d'un Centre de Prestation des Services de Mécanisation (CPSAM) pilote dans la région de La Mé.

On note la mise en place de 5 ha de parcelle de production de boutures, dont 2 en irrigué et 3 en pluvial, la mise en place de 125 ha de parcelle de production de masse, dont 50 ha dans la Zone d'Alépé, 75 ha à la Zone d'Adzopé et le défrichement ainsi que le labour mécanisé réalisés pour 60 ha sur 100 ha prévus.



Résultats du Programme de développement de la Filière Porcine

Le financement des projets conduits pour la Filière Porcine provient des cotisations de la filière et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer l'intégration et la compétitivité de la Filière Porcine nationale. Il est composé en 2022 d'un (1) projet de formation.

Formation des éleveurs de Porc du Centre en Biosécurité

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de 40 éleveurs de porcs de la zone du Centre en matière de bonnes pratiques de biosécurité.

La session de formation s'est tenue du 28 Août au 03 Septembre 2022 à Yamoussoukro. Elle a enregistré la participation de 39 éleveurs de porcs (issus des localités de Yamoussoukro, Tiébissou, Toumodi, Bouaké, Katiola et Bouaflé) sur 40 attendus.

Un mois après cette session de formation, un suivi de la mise en œuvre des principes de biosécurité dans les fermes a été réalisé par le consultant.



Session de formation des éleveurs de Porcs du Centre en Biosécurité

Après cette formation en salle, deux (02) missions de suivi post formation ont été conduites par le consultant dans les différentes localités où sont installés les éleveurs. Ce suivi qui a concerné 50% des éleveurs formés, a été réalisé du 1^{er} au 7 octobre 2022, pour le 1^{er} passage, et du 21 au 26 octobre 2022 pour le second passage. Ce suivi a permis de constater une amélioration de l'état sanitaire des exploitations à travers la mise en œuvre de deux (02) principes clés de la biosécurité, à savoir contrôler et assainir.



Suivi Post formation des éleveurs formés



Résultats du Programme de développement de la Filière Ruminants

Le financement des projets conduits pour la Filière des Ruminants provient des cotisations de la filière et de la Caisse de Solidarité. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer la productivité et la compétitivité des ruminants. Les activités de 2022, concernent 2 projets de conseil agricole et 1 projet de formation professionnelle.

Projets de Conseil Agricole

➤ Mise en place et opérationnalisation des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) des ruminants

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des élevages de ruminants, par la maîtrise des risques sanitaires en élevage, fondée sur une démarche préventive.

La Direction des Services Vétérinaires (DSV) du MIRAH a été retenue pour conduire ce projet dans les cinq (05) localités concernées à savoir Korhogo, Bouna, Tengrela, Bouaké et Daloa.

La sensibilisation des acteurs qui constitue la première phase a été réalisée du 24 au 30 juillet 2022 dans les zones concernées. La création des GDS est effective depuis le 20 septembre 2022 dans les localités de Bouaké et de Daloa.



Photos des participants à la sensibilisation des acteurs de Korhogo et mise en place GDS de Daloa



A la suite de cette sensibilisation, il a été procédé à la mise en place effective et à la formation des deux (02) premiers Groupements de Défense Sanitaire (GDS) dans les localités de Bouaké (du 20 au 21 septembre 2022) et de Daloa (du 23 au 24 septembre 2022).

L'opérationnalisation des GDS mis en place se fera par l'acquisition et la mise à leur disposition d'équipements roulants (motocyclettes) et matériels d'intervention (pulvérisateurs, botte, désinfectant, etc.). Aussi, au 31 décembre 2022, deux (02) marchés ont été signés, dont l'un avec EAGLE Côte d'Ivoire pour les motocyclettes et l'autre avec PHYTOTOP portant sur le matériel d'intervention.



Photos des participants à la formation des acteurs et mise en place effective des GDS de Daloa et Bouaké

➤ Multiplication de reproducteurs ovins performants

L'objectif du projet de production de reproducteurs Ovins performants est de contribuer à l'approvisionnement des éleveurs ovins en géniteurs de bonne qualité.

Au 31 décembre 2022, il a été diffusé auprès des éleveurs ovins, 233 reproducteurs performants, dont 35 issus de la station du Programme National de Sélection Ovine (PNSO) et 198 des 03 multiplicateurs installés et qui sont en activité. La station du PNSO a acquis 72 grands parentaux dans le cadre du projet. L'effectif total d'animaux de la station était de 145 animaux, dont 75 béliers de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Au niveau des multiplicateurs installés, on note un effectif total de 533 animaux dont 68 antenais de 6 à 12 mois.



Photos de béliers de la station du PNSO et troupeau d'un multiplicateur

Au vu des résultats obtenus et de la forte demande des acteurs en reproducteurs performants, l'extension de la phase 2 a été confiée au PNSO/ANADER à travers le contrat N°3518/FIRCA/PNSO-ANADER/RUMINANTS/CA/2022, signé le 25 octobre 2022. Cette extension prévoit (i) l'acquisition de 40 grands parentaux pour renforcer les capacités de la station, (ii) l'installation de 02 nouveaux multiplicateurs, (iii) le renforcement des capacités des 04 multiplicateurs existants avec 02 béliers/multiplicateurs et (iv) la production de 200 reproducteurs ovins performants.

Projets de formation professionnelle agricole

► Formation des responsables des sociétés coopératives des éleveurs de ruminants à la gestion coopérative

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de 30 responsables de sociétés coopératives des éleveurs de ruminants à la gestion coopérative.

La session de formation s'est tenue à Yamoussoukro et a été animée par M. KOUAME AHILE. 32 responsables de Sociétés coopératives des éleveurs de ruminants issus des régions du Poro, du Bounkani, du Tchologo, de la Bagoué, du Hambol, du Gbékè, du Worodougou, du Denguélé, du Haut Sassandra, du Bafing et du Bélier, ont été formés à la bonne

gouvernance, au développement de l'esprit associatif et sur les textes législatifs et réglementaires relatifs aux coopératives, en vue de leur consolidation structurelle, leur professionnalisation et la pérennisation des activités de leurs sociétés coopératives.



Vue des participants à la session de formation des responsables de sociétés coopératives des éleveurs de ruminants à la gestion coopérative



Résultats du Programme de développement de la Filière Avicole

Le financement des projets conduits pour la Filière Avicole provient des cotisations professionnelles

de la filière. Le programme de développement de la filière a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des performances des acteurs. Il est composé en 2022, de 1 projet de formation professionnelle agricole.

Formation des aviculteurs du Sud-Ouest à la biosécurité

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de 40 aviculteurs de la zone du Sud-Ouest en matière de Biosécurité. Le consultant, chargé de la formation a été sélectionné et son contrat signé le 08 juillet 2022.

La formation a été réalisée du 15 au 21 Août 2022 à San Pedro. Au cours de cette session, 40 aviculteurs issus des localités de San Pédro, Sassandra, Soubré,

Meagui, Gabiadji et Grand Bereby, ont été formés aux bonnes pratiques de la biosécurité.

Un mois après la formation en salle, deux (02) visites de suivi post formation ont été réalisées par le consultant du 3 au 8 octobre 2022 et 4 au 9 novembre 2022, sur les exploitations de 14 éleveurs formés. Ce suivi a permis de relever une amélioration de l'état sanitaire des fermes des éleveurs formés avec la mise en application des mesures des principes Contrôler et Assainir.



Photos des participants à la session de formation des aviculteurs du sud-ouest en Biosécurité



Résultats du Programme de développement de la Filière des Élevages Non Conventionnels

Le financement des projets conduits pour la Filière des Élevages Non Conventionnels provient de la Caisse de Solidarité. Il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité de la filière. Le programme est composé en 2022 de 2 projets de conseil agricole, 1 projet de formation, 2 projets d'appui aux OPA et 1 projet de recherche appliquée.

Projets de conseil agricole

🔄 Appui aux cuniculteurs multiplicateurs

L'objectif du projet est d'appuyer la mise en place d'élevages de production de reproducteurs dans les zones Cunicoles, pour l'approvisionnement des éleveurs sur toute l'étendue du territoire national.

Au 30 décembre 2022, les principales activités ont porté sur (i) la conduite de la ferme des Grands Parentaux (GP), avec l'importation de 04 nouveaux mâles portant l'effectif des reproducteurs GP à 47,

dont 40 femelles et 7 mâles (suite à la réforme de 02 femelles et 01 mâle), ainsi que la production de 1085 reproducteurs mis à la disposition des cuniculteurs et de 535 lapins de boucherie, (ii) l'installation de 04 élevages de production de reproducteurs avec 10 femelles et 02 mâles par élevage et (iii) l'appui conseil aux 10 fermes de multiplication.

Il faut noter qu'aucun cas de maladie hémorragique n'a été signalé. La vaccination se fait normalement et les nouveaux protocoles de prophylaxie et d'alimentation ont permis d'améliorer le niveau de productivité aussi bien sur la ferme de grand parentaux que dans les élevages de multiplication.



Vue de la ferme de production de reproducteurs

☛ Production de ruche en béton

Ce projet a pour objectif de mettre à la disposition des apiculteurs, des ruches modernes à développement horizontal en béton à moindre coût, et de contribuer ainsi, à l'amélioration de la qualité du miel.

Les principales réalisations au 30 décembre 2022 concernent (i) la formation de 70 apiculteurs issus de 9 sociétés coopératives à la production de ruches en béton, (ii) la confection de 410 ruches en béton et (iii) la mise à disposition de 18 moules à raison de 2 moules par société coopérative.



Confection de ruches en béton

Projets d'appui aux OPA

☛ Appui à la mise en place de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives d'Apiculteurs

Le projet a pour objectif général la mise en place de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives d'Apiculteurs, conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.

Au 31 décembre 2022, les Assemblées Générales Constitutives de douze (12) unions régionales, ont été tenues. Onze (11) Unions régionales ont été effectivement immatriculées. L'Assemblée Générale Constitutive de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives d'Apiculteurs est prévue se tenir en janvier 2023.

☛ Appui à la mise en place de l'union nationale des sociétés coopératives de cuniculteurs

Le projet a pour objectif général la mise en place de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Cuniculteurs, conformément à l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.

Au 31 décembre 2022, cinq (05) unions régionales ont été constituées. L'Assemblée Générale Constitutive de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Cuniculteurs est prévue se tenir en janvier 2023.

Projet de Recherche appliquée

☛ Amélioration biotechnologique de la productivité des aulacodes

L'objectif de la mission est d'améliorer par des procédés biotechnologiques, la productivité des aulacodes en captivité, traités avec des substances naturelles d'intérêts thérapeutiques.

La conduite du projet a été confiée au Laboratoire de Biologie et Santé de l'UFR Biosciences de l'Université Felix Houphouët Boigny, avec lequel un contrat a été signé à cet effet.



Résultats du Programme de développement de la Filière Pêche et Aquaculture

Le financement des projets de la Filière Pêche et Aquaculture provient des cotisations de la filière, de la Caisse de Solidarité et du projet AGEROUTE - UEMOA. Le programme de développement de la filière a pour objectif général d'améliorer les performances de la Filière Pêche et aquacole. Il est composé en 2022 de 1 projet d'appui aux OPA et 1 projet de conseil agricole.

Projet d'appui aux OPA

🗨 Appui au recensement des acteurs de la pêche artisanale

L'objectif du projet est de connaître le nombre d'acteurs directs de la filière, afin de disposer d'une base de données réelles des acteurs de la Filière Pêche artisanale.

Au 31 décembre 2022, les principales réalisations de la phase 1, relative à la pêche maritime, du projet ont porté sur (i) l'élaboration et la validation de la fiche d'identification et (ii) la réalisation du recensement dans 10 localités du littoral, qui a permis de dénombrer 1 562 acteurs (dont 90% sont affiliés à des sociétés coopératives) et 2001 embarcations.

La phase 2 du projet concerne les acteurs et embarcations des pêches lagunaires et continentales. Pour la conduite de cette seconde phase, une convention a été signée avec la FENASCOOP-CI le 12 décembre 2022 pour une durée de 06 mois.

Projet de conseil agricole

🗨 Mise en œuvre de la composante halieutique du projet d'aménagement de 1000 ha de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Côte d'Ivoire

Ce projet, financé par l'UEMOA, a pour objectif, la réhabilitation et la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau, ainsi que des travaux d'aménagement de 1 000 ha de périmètres à des fins agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Les activités de la composante halieutique comprennent la pisciculture, réalisée en aval des barrages, et la pêche pratiquée dans les lacs des barrages. Ces activités portent sur (i) la fourniture de matériel biologique (généiteurs et alevins) pour l'empoissonnement des lacs des barrages et des étangs piscicoles, (ii) l'acquisition de matériels d'exploitation, tant pour la pêche que pour la pisciculture et (iii) l'organisation et la formation des pêcheurs.

Au 31 décembre 2022, les principales réalisations du projet concernent : (i) l'empoissonnement avec 234 510 *Tilapia Oreochromis niloticus* (dont 22 110 généiteurs et 212 400 alevins) et 528 généiteurs d'*Heterotis niloticus*, des lacs des barrages de Dahiri/Gazolilié (Lakota), Mayo (Soubré), Tiémélékro (M'batto), Flakiédougou (Bondoukou), Kafiohaha (Korhogo) et Nanankaha/Peguekaha (Sinématiali), (ii) la formation de 123 pêcheurs des différentes localités, (iii) l'empoissonnement à Mayo de 15 étangs piscicoles avec 57 200 alevins hormonés de Tilapia, (iv) l'empoissonnement à Tiémélékro de 12 étangs piscicoles avec 62 400 alevins, (v) la construction de 2 magasins de stockage de matériels piscicoles à Mayo et Tiémélékro, (vi) la livraison de

32 710 kg d'aliments piscicoles (à raison de 15 735 kg pour Mayo et 16 975 kg pour Tiémélékro), (vii) la fourniture d'équipements/matériels aux pisciculteurs et aux pêcheurs et (viii) la commercialisation de 17 703,3 kg de poisson dont 5 444 kg issus de la pisciculture sur les sites de Mayo et Tiémélékro.

Dans l'optique de consolider les acquis du projet et d'accompagner les bénéficiaires dans la prise en main, il est prévu la réalisation d'activités résiduelles de renforcement sur les volets pêche et piscicole.

Ces activités portent sur (i) la prorogation de l'appui conseil aux pisciculteurs de Mayo et de Tiémélékro, (ii) l'appui à la mise à niveau des infrastructures de production piscicole et (iii) le renforcement des capacités des pêcheurs sur l'utilisation des filets éperviers.



Séance d'empoissonnement à Nanankaha



Empoisonnement des étangs à Mayo



Séance de canotage à Kafiokaha



Livraison de filets aux pêcheurs de Flakiédougou

3.6 GESTION DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX

Résultats du Programme de formation aux métiers agricoles

Le financement du programme de formation aux métiers agricoles provient des cotisations des filières agricoles, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Ce programme a pour objectif général de rendre les acteurs agricoles plus professionnels et performants dans l'exercice de leurs métiers. Il est constitué en 2022, de 1 projet de formation aux métiers agricoles.

Projet de formation aux métiers agricoles

➤ Mise en œuvre du Programme de formation des producteurs aux métiers agricoles

L'objectif des formations est de renforcer les capacités des producteurs en situation de travail, afin qu'ils s'approprient de nouvelles connaissances techniques, avec un regard nouveau du métier et améliorant leurs pratiques agricoles.

Au troisième trimestre de l'année, ce sont 120 producteurs qui ont été formés par l'INP-HB de Yamoussoukro dans sa ferme agro-pastorale, dont (i) 40 producteurs à la fabrication et à l'utilisation des biofertilisants en cultures maraîchères/vivrières, (ii) 40 producteurs aux techniques de production de champignons pleurotes, (iii) 20 producteurs aux techniques de fabrication du compost et (iv) 20 aviculteurs et porciculteurs à l'élaboration d'un plan de production porcine et à la budgétisation

➤ Elaboration un manuel de procédures de gestion des formations aux métiers agricoles

L'objectif est de définir une stratégie de mise en œuvre des activités de formation à réaliser au profit des producteurs agricoles, en vue de garantir une meilleure coordination des actions de formation et optimiser les ressources affectées à ce volet.

A cet effet, un atelier d'harmonisation de la gestion des activités de formation aux métiers agricoles a été réalisé du 23 au 25 mars 2022 à Bassam et a permis d'élaborer le manuel de procédures de gestion des formations.

➤ Exécution/coordination des activités de formation aux métiers agricoles

En vue de garantir une meilleure coordination des actions de formation et optimiser les ressources allouées à ce volet, un suivi des formations a été réalisé.

On note qu'au terme de l'année 2022, sur les 32 actions de formation inscrites au PAA et PTBA, 27 contrats de formation ont été signés avec les différents prestataires de service, soit 84,37%, pour un montant de plus de **500 000 000 FCFA**, parmi lesquels, 25 actions de formation entièrement exécutées, soit un taux de réalisation de 92,58%.

Notons que sur la prévision de 3 170 producteurs à former sur l'année, 1 871 producteurs ont été renforcés, dont 817 femmes, soit un taux de 59,02% sur l'ensemble et 32,97% de femmes de cet effectif.

Par ailleurs, parmi les actions de formation exécutées, 12 ont été financées sur la caisse de solidarité et ont concerné dans leur majorité, les filières maraîchères et légumières, l'élevage.

Pour ces actions, les thématiques abordées ont porté sur la gestion de l'environnement (la fabrication et utilisation des biopesticides dans les productions légumières et maraîchères, la fabrication et utilisation du compost en agriculture, la biosécurité dans les élevages), la comptabilité simplifiée et la gestion coopérative (5 actions de formation exécutées) et les bonnes pratiques agricoles.



Participants à la session de formation sur le compost



producteurs en atelier de préparation de biopesticide



Remise des attestations de fin de formation aux participants de la session sur le compost

Par ailleurs, 5 autres projets de formation sont en cours de signature ou ont entamé le processus suivant les procédures des bailleurs de fonds.

Le tableau 11 récapitule l'état d'avancement des projets de formation inscrits au PAA 2022.

Il ressort des évaluations réalisées par les prestataires, la bonne appréciation des thèmes de formation par

les participants qui ont émis le vœu de voir ces rencontres de partage d'expériences plus régulières. Quant aux nouvelles compétences acquises, les évaluations post-test ont permis de constater que dans la plupart des sessions, l'assimilation des contenus et des connaissances est jugée très bonne (+ 8.5/10 de moyenne), en comparaison du niveau d'entrée (pré-test) jugé insatisfaisant ; les uns considérant leurs pratiques courantes, pour la norme.

Tableau 11 : Récapitulatif de mise en œuvre des projets de formation

Nb de projets de formation au PAA 2022	Situation des projets			Effectifs à former	Nombre de personnes formées	Dont nombre de femmes formées
	Contrats signés	Contrats exécutés	Autres			
32	27	25	5	3170	1871	617
Pourcentage (%)	84	93	16		59	33

➤ **Evaluation pédagogique des formateurs à l'utilisation des documents techniques (référentiel de formation et guide pédagogique)**

L'objectif de ce projet est d'évaluer, l'effectivité de l'utilisation des documents techniques dans le processus pédagogique de la formation professionnelle agricole par les formateurs, selon les exigences des métiers. Les TDR de ce projet ont été élaborés et transférés à l'UPSES, pour la poursuite de la procédure.

➤ **Formation des acteurs des filières agricoles, Administrateurs et du Top management du FIRCA aux thématiques de politique de développement, de financement de l'agriculture et son adaptation aux nouveaux défis**

L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités des acteurs, Administrateurs et du Top Management du FIRCA dans les thématiques de management et de gestion de politique agricole. Il s'agira de conclure la convention de partenariat avec GIMI par la formation des 3 derniers producteurs et agents du FIRCA. En raison de l'allègement des mesures sanitaires, une réorganisation du calendrier et des conférences par l'Institut a été communiquée au FIRCA. Du 21 juillet au 1er août 2022, le Chargé du conseil de gestion a pris part en Israël, à la session de formation portant sur la « Gestion de projets et Suivi & Evaluation ». Cette session de formation ayant regroupé une dizaine de participants venus de l'Afrique, leur a permis d'approfondir leurs connaissances en matière de gestion des projets en faveur des communautés rurales, notamment la notion de développement durable des projets communautaires, le processus de gestion des macro

et micro-environnement (les parties prenantes au projet), la gestion financière, ainsi que les notions de surveillance et de maîtrise des contraintes de gestion de projet (suivi, évaluation, décision, ajustement et contrôle des risques).

La dernière vague des participants du protocole d'accord FIRCA-GIMI, a participé du 18 octobre au 1^{er} novembre 2022, à la session portant sur « **l'agriculture à l'ère du changement climatique** » en Israël. Notons que ces participants étaient composés du Chargé de Programme Palmier et Cocotier du FIRCA et de l'Administratrice de COOP-HEVEA.

➤ **Elaboration du Répertoire des Emplois Métiers (REM) et des référentiels emploi activité compétences du FIRCA**

L'objectif recherché à travers l'élaboration de cet outil de pilotage des ressources humaines est de formaliser les emplois/métiers du FIRCA, afin de disposer de documents de base indispensables à la réalisation de formations adaptées et conformes aux exigences et aux ambitions de haute performance de l'institution.

L'atelier de démarrage du projet qui s'est tenu au 3^{ème} trimestre de l'année 2020, a permis, de partager entre les acteurs, en particulier les parties prenantes, des informations sur le projet et les modalités de sa mise en œuvre et de s'accorder sur le chronogramme de travail.

Au terme des entretiens des titulaires des postes de travail, l'AGEFOP a transmis le Répertoire des Emplois Métiers. Ce document a fait l'objet de validation par l'ensemble des agents du FIRCA. On notera que le FIRCA est composé de 11 familles professionnelles

qui s'organisent de la manière suivante : (i) les emplois de Management Général (**Management**) (ii) les emplois d'aide au pilotage et à l'amélioration de la performance (**aide à la décision**), (iii) les emplois de missions opérationnelles spécifiques (**Marchés et conventions, Finances et Comptabilité, Contrôle et Audit, Communication et Etudes, Suivi et Evaluation**), (iv) les emplois de fonctions transversales (**management des ressources humaines et des moyens généraux, Affaires Administratives générales, Ingénierie de la formation, Systèmes d'information**). Le REM du FIRCA détaille pour chacun des 44 emplois existants, une fiche descriptive de l'emploi et des compétences présentes et nécessaires, pour occuper le poste de travail.

Les Référentiels Emplois Activités et Compétences (REAC) des emplois identifiés relevant du cœur métier de l'institution, notamment les emplois de Coordonnateur et Chargé de programmes, Spécialiste en Passation de Marchés, Auditeur Interne, Gestionnaire financier et de Spécialiste en Suivi Evaluation ont été élaborés. L'analyse de situation de travail de ces emplois majeurs du FIRCA ont permis de définir et de décrire, pour chaque emploi, les activités types, les compétences professionnelles et transversales qui leur sont associées. Les documents finalisés de ces emplois ont été transmis au FIRCA et serviront de soutien à la formation continue du personnel.

➤ **Elaboration du répertoire des emplois/métiers et des référentiels de formation de la Filière Palmier à Huile**

L'objectif de ce projet est de décrire les différents métiers, emplois et activités du secteur du palmier à huile et les compétences associées à chacun de ces emplois/métiers, afin de disposer de documents de base indispensables à la réalisation de formations adaptées et conformes aux exigences de la professionnalisation de la filière.

Le contrat signé avec l'AGEFOP a été suivi de l'organisation de la cérémonie de lancement du projet le 18 octobre 2021. Cette cérémonie a été l'occasion d'expliquer aux parties prenantes, le mode opératoire de l'exécution du projet et de prendre en compte leurs préoccupations. Au terme des enquêtes et des entretiens avec les acteurs, l'AGEFOP a transmis au FIRCA, en juin 2022, les rapports provisoires de l'Etude sectorielle et le Répertoire des Emplois Métiers (REM) de la filière.

Du 19 au 22 juillet 2022, un atelier de validation du REM et de l'Etude sectorielle a été organisé avec les acteurs de la Filière Palmier à Huile, au cours duquel,

après analyse des postes, des fonctions de travail et les compétences nécessaires à leur exercice. Onze (11) emplois/métiers spécifiques à la production de régimes de palme ont été validés. Il s'agit des emplois de (i) Récolteur, (ii) Pépiniériste, (iii) Agent phytosanitaire, (iv) Encadreur, (v) Régisseur de plantation, (vi) Chargé de développement durable, (vii) Chef d'exploitation, (viii) Collecteur ou chauffeur de collecte de régimes, (ix) Magasinier, (x) Technicien logistique et (xi) Agent pont bascule.

Parmi ces 11 métiers, 4 ont été jugés majeurs et à forte capacité d'employabilité et susceptibles de soutenir le développement de la filière. Ces 4 métiers font l'objet d'approfondissement, en vue de l'élaboration des documents de soutien à la formation. Ce sont les emplois de (i) Agent de traitement phytosanitaire, (ii) Récolteur, (iii) Pépiniériste et (iv) Encadreur. Ainsi, des ateliers d'Analyse de Situation de Travail (AST) sont en cours de réalisation, avec les titulaires de ces emplois/métiers, afin de cerner les contours des 4 métiers majeurs ; l'objectif recherché est de recueillir auprès d'eux et de manière consensuelle, des données de base sur leurs métiers, en vue d'élaborer les Référentiels Emploi-Activités et Compétences (REAC) et le Manuel du Formateur, de ces emplois. Au terme des séminaires d'AST, l'AGEFOP a transmis au FIRCA, les documents provisoires des REAC et RF de ces 4 emplois/métiers. Conformément à la méthodologie de travail adoptée pour l'étude, ces livrables seront soumis pour validation aux acteurs de la filière, en janvier 2023.

Résultats du Programme de renforcement des capacités en gestion des exploitants agricoles et des OPA

A la faveur du 2^{ème} Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) sur la période 2014-2020, le FIRCA exécute, dans les régions du Poro, Gbêkê et Haut-Sassandra, l'un des volets du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), relatif au renforcement du conseil de gestion auprès des producteurs et des organisations de producteurs des Filières Riz, Maïs, Légumes, Pisciculture et Porc.

Ce volet mis en œuvre par le FIRCA, dans les 3 régions du projet, a enregistré au terme de la phase pilote, d'importants résultats satisfaisants, notamment :

- L'existence d'un vivier de conseillers de gestion formés, compétents et disponibles, pour la poursuite du conseil de gestion dans les filières agricoles ;
- L'amélioration de la gestion des exploitations agricoles et de la gouvernance des OPA suivies ;

- ▶ Le financement de certaines exploitations agricoles par les institutions de microfinance, avec l'appui des conseillers de gestion ;
- ▶ La formalisation des Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER) en Association, pour prendre la relève, au terme de la phase pilote du projet.

Face à ces résultats très encourageants, le FIRCA s'est résolu à en faire un programme, afin de pérenniser cet outil de développement et de professionnalisation des filières agricoles.

Le financement du programme de renforcement des capacités en gestion des exploitants agricoles et des OPA repris par le FIRCA, provient des cotisations des filières agricoles et de la Caisse de solidarité. Ce programme a pour objectif général d'améliorer le revenu des acteurs et de faire des exploitations de véritables entreprises agricoles. Il est constitué en 2022 de 3 projets de conseil de conseil de gestion.

➤ **Appui à l'autonomisation de la gouvernance des Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER) de Daloa et Bouaké**

Le projet vise à opérationnaliser les **Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER)** de Haut-Sassandra et Gbêkê, mis en veille à la suite de la clôture du projet à fin juin 2021, avec pour objectif d'accompagner les bénéficiaires de l'ancien portefeuille du FADCI, constitué de **120 exploitants agricoles individuels** et **30 OPA**, et d'accompagner **également 30 pépiniéristes** de manioc et **4 Centres de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM)** du PRO2M, dans la gestion de leurs activités.

Ainsi, dans le cadre de l'opérationnalisation et de l'autonomisation des CeGER de Daloa et Bouaké, une mission préparatoire de mise en œuvre du conseil de gestion a été réalisée du 11 au 16 avril 2022. Il ressort de cette mission, la nécessité d'apporter ce type d'appui pour renforcer la durabilité des activités des exploitants agricoles et de leurs organisations, des Centres de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) de Bouaké, Bonon, Yamoussoukro et Toumodi, ainsi que des pépiniéristes déployés dans le cadre du PRO2M. A cet effet, un contrat d'objectifs a été signé le 28 juin 2022 entre le FIRCA et les CeGER du Haut-Sassandra et du Gbêkê.

Pour le démarrage effectif des activités desdits centres, une mission d'information et de sensibilisation des acteurs concernés a été organisée du 4 au 12 juillet

2022, dans les régions cibles du projet, en vue du lancement officiel des activités des conseillers de gestion affectés au suivi des producteurs.

Au cours de cette mission, des rencontres ont été organisées avec les pépiniéristes, les 4 CPSAM et les membres des Bureaux Exécutifs des CeGER. Il en ressort que le portefeuille d'adhérents à accompagner par chaque CeGER se compose comme suit:

- ▶ **Pour le CeGER de Gbêkê** : 15 OPA, 120 Exploitants Agricoles (EA) des filières Riz, Légumes, Porcs, Pêche, Maïs, Anacarde, Coton, le CPSAM de Bouaké et 16 pépiniéristes de manioc ;
- ▶ **Quant au CeGER du Haut-Sassandra**, il accompagnera 15 OPA, 120 EA, Riz, Légumes, Porcs, Pêche, Maïs, Anacarde, Coton, les CPSAM de Toumodi, Bonon et Yamoussoukro, ainsi que 13 pépiniéristes de manioc.

Ces rencontres avec les CPSAM et les pépiniéristes ont été l'occasion de les sensibiliser à l'importance du conseil de gestion comme outil de maîtrise des coûts induits par leurs activités et de leur permettre de raisonner leurs choix, en termes d'investissement.

Pour s'enquérir de l'état d'avancement des activités au sein de chaque CeGER et faire le bilan des réalisations, après la signature du contrat entre les CeGER et le FIRCA, une mission d'évaluation des activités des CeGER a été organisée du 12 au 16 décembre 2022, dans les Régions du Gbêkê et Haut-Sassandra, le district de Yamoussoukro et la région du Bélier.

Au niveau du CeGER de Bouaké, on note la réalisation des missions de sensibilisation et d'informations auprès de 15 pépiniéristes, du Centre de Prestation de Services Agricoles Mécanisés (CPSAM) de Bouaké, la formalisation de l'adhésion au CeGER de 05 OPA (dont 02 OP de maraîcher, 01 OP de riz, 01 OP de coton et 01 OP de pisciculture), 01 CPSAM, 07 pépiniéristes et 08 exploitants agricoles individuels, à travers des conventions d'adhésion.

En terme d'activités conduites par le CeGER, il est à noter des diagnostics généraux auprès du CPSAM de Bouaké, de 03 OPA, 5 pépiniéristes, 14 EAI (actualisation des diagnostics auprès de ces anciens bénéficiaires du conseil de gestion), des restitutions de diagnostics de 01 CPSAM (Bouaké), 03 OPA, 11 EAI et 04 pépiniéristes, la réalisation de diagnostic par activité auprès du CPSAM de Bouaké, de 03 OPA, 10 EAI, le dépôt de cahiers de gestion auprès

de 20 exploitants agricoles en suivi collectif, 03 pépiniéristes.

05 OPA et 01 EA se sont acquittés de leur droit d'adhésion qui est de 100 000 FCFA pour les OPA et 25 000 FCFA pour les EA.

Au niveau du CeGER de Daloa, l'on note la réalisation de missions de sensibilisation et d'information auprès de 21 OP, 183 Exploitants Agricoles Individuels (EAI), 2 CPSAM (Bonon et Toumodi), 13 pépiniéristes, la signature de contrat d'adhésion avec 08 OPA (des Filières Légume, Pisciculture, Riz, Coton, Anacarde, Café Cacao, Porc et Maïs), 10 EAI, 02 CPSAM et 13 pépiniéristes, la réalisation de diagnostics généraux auprès de 05 OPA, 08 EAI, 02 CPSAM, 08 pépiniéristes, la restitution des diagnostics généraux de 05 OPA, 06 EA, 01 pépiniériste et du CPSAM de Bonon et 01 pépiniériste, ainsi que la formation et remise de cahiers de gestion à 05 OPA, 06 EA et 01 pépiniériste.

A Daloa, les OPA bénéficiaires se sont acquittées de leur droit d'adhésion au CeGER qui est de 50 000 FCFA. Au total, 10 exploitants ont payé leur droit fixé à 10 000 FCFA par exploitant.

Quelques contraintes et difficultés relevées dans le tableau 12 ont été constatées lors de la mise en œuvre des activités des CeGER de Bouaké et Daloa au titre de l'année 2022.

➤ **Mise en place, à titre pilote, du conseil de gestion dans les filières Palmier à huile, Coton et Hévée**

L'objectif principal du projet est de mettre en place des dispositifs performants de conseil de gestion dans les Filières Hévée, Palmier à Huile et Coton, afin de renforcer la gouvernance et le mode de gestion des coopératives et, in fine, améliorer leurs

performances économiques et financières.

A la faveur de l'atelier de restitution du conseil de gestion aux planteurs d'hévée, organisé du 11 au 12 août 2022, le document de stratégie de déploiement du conseil de gestion dans la Filière Hévée a été présenté. Il ressort des similitudes entre les approches FBS et Conseil de gestion. Pour mixer les 2 approches, l'atelier a fait des recommandations, pour la mise en œuvre du nouvel outil de conseil dénommé « Conseil Economique et Entrepreneurial ».

Ces recommandations portent sur (i) l'élaboration d'un document de formation consensuel harmonisé, (ii) la formation de l'ensemble des acteurs à la nouvelle approche, pour assurer l'appui-accompagnement des producteurs, (iii) la création d'un poste de conseiller de Gestion, (iv) la sélection parmi les Contrôleurs et les Moniteurs, de Conseillers de Gestion, (v) l'acquisition d'un logiciel de gestion des exploitations et des OPA qui prend en compte l'ensemble des spéculations agricoles, (vi) un appui-accompagnement en conseil de gestion, selon l'approche globale, aux planteurs d'hévée (au moins 50 ha), selon le ratio 1 conseiller EA/10 planteurs d'hévée, (vii) l'organisation d'une mission de terrain, pour se convaincre de l'impact du FBS sur les activités des producteurs avant fin août et (viii) l'élaboration du cahier des charges du conseiller de gestion/contrôleur définissant les objectifs, le contenu de l'appui-accompagnement, les conditions de réalisation de l'activité.

A cet effet, une mission d'évaluation des premiers effets de la formation au FBS des chefs secteurs de la Filière Hévée a été organisée du 24 au 27 août 2022, en relation avec les acteurs de la filière, dans les secteurs hévéicoles de Soubré et Tiassalé. La mission a pu se rendre compte des effets de la phase pilote de l'approche FBS et souhaiter le mixage rapide des 2 approches. Pour ce faire, les TDR de

Tableau 12 : Contraintes et pistes de solutions

Contraintes / Difficultés	Pistes de solution
Manque de matériels informatiques pour l'enregistrement des données	Utilisation en commun d'un outil appartenant à un collègue conseiller
Manque de moyens de déplacement dédiés	Utilisation de véhicule de transport en commun pour les visites aux bénéficiaires
Certains sites inaccessibles aux véhicules	Déplacement de façon pédestre pour avoir accès à certains bénéficiaires
Non-Respect des engagements d'adhésion par certains bénéficiaires (OPA et EA)	Proroger le délai de paiement du droit

l'atelier d'harmonisation du manuel de formation du Conseiller Economique et Entrepreneurial a été élaboré. L'organisation de cet atelier devant regrouper les experts de l'ANADER, de la GIZ et des acteurs de la filière est prévue au dernier trimestre 2022.

Ainsi, du 30 novembre au 02 décembre 2022, s'est tenu à l'hôtel SUPREME de Grand- Bassam, l'atelier d'harmonisation des modules des 2 approches. Ont pris part à cet atelier, une vingtaine de participants composés des représentants de l'APROMAC, du FIRCA, de l'ANADER, de la GIZ, des conseillers de gestion des Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER) de Daloa et Bouaké, des opérateurs d'encadrement, notamment SAPH, SOGB, TRCI, CHC, IDH, EXAT, CCP. Au terme de cet atelier, les participants se sont accordés sur un référentiel de formation harmonisé de 10 modules, pour la formation des Conseillers en gestion et en entrepreneurial agricole.

En ce qui concerne la Filière Palmier à Huile, le document de stratégie a été élaboré et sera présenté aux acteurs de la filière au premier trimestre de l'année 2023, lors d'un atelier pour validation, avant son déploiement.

➤ **Appui du conseil de gestion au Programme résilience de l'agriculture Nord Côte d'Ivoire de la filière coton : Sous-composante conseil de gestion**

A l'issue de l'étude de vulnérabilité et faisabilité du programme Résilience de l'agriculture Nord Côte d'Ivoire, centré sur la filière coton réalisée par le cabinet BRL Ingénierie, il a été décidé de mobiliser 3 leviers de modernisation et de professionnalisation complémentaires de la filière coton, dont le développement du conseil de gestion au niveau des exploitations agricoles (sous-composante 2.2). Cette sous-composante est financée, à hauteur de 800 000 000 FCFA.



Vue de la table de séance à BOUNDIALI, de gauche à droite MM. SILUE Yenissongou (INTERCOTON), SILUE Yardjouma Jean (FPC-CI), KRA Kouakou Sylvain (DR MEMINADER BAGOUE) et YESSOH Yessoh (FIRCA)

L'appui concerne la mise en place de 5 CeGER au sein de 5 antennes relais dans les zones à forte densité de production cotonnière. La convention d'exécution est en cours d'élaboration. Un atelier de revue des indicateurs du projet RESCO a été organisé par le MEMINADER du 21 au 22 février 2022 à Yamoussoukro et a permis d'actualiser (i) les indicateurs et les données de références proposées par l'étude, (ii) le cadre logique, (iii) le cadre des résultats par composante et (iv) de valider les fiches de définition des indicateurs du cadre de résultats. Les TDR relatifs aux missions de sensibilisation et de lancement, aux recrutements des conseillers de gestion et aux consultants formateurs ont été transmis à INTERCOTON, pour les demandes d'Avis de Non Objection (ANO) de l'AFD.

Un voyage d'études a été organisé en France, sur la période du 18 au 28 septembre 2022, pour s'enquérir de l'expérience du CERFRANCE et de celle des coopératives du réseau.

Par ailleurs, une mission de sensibilisation et d'information des autorités, producteurs/trices, responsables d'OPA du bassin cotonnier sur l'offre de service du conseil de gestion a été réalisée du 20 au 27 novembre 2022 dans les 05 antennes de la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI), en prélude au lancement de la formation.

Ces ateliers ont servi de cadre pour sensibiliser les producteurs sur l'offre de conseil de gestion et encourager les acteurs de la filière, à la mise en place des différents Comités Locaux d'Orientation et de Suivi (CLOS). Les assemblées générales de constitution des comités de suivi auront lieu au premier trimestre 2023 sous la conduite du FIRCA et des Directions Régionales du MEMINADER. Par ailleurs, l'on a noté au cours de ces ateliers de sensibilisation, un engouement chez les producteurs impatientes de découvrir la nouvelle approche du conseil de gestion.



Etape de Mankono : Vue de l'ensemble des participants à la séance de sensibilisation

Résultats du Programme Innovation Transformation et Valorisation

Le projet **Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable** est une composante du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), financé dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Mis en œuvre par le FIRCA depuis 2016, il a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité agricole, animale, halieutique et forestière, en vue de stimuler, faciliter et renforcer l'utilisation des innovations, permettant d'améliorer et de renforcer ces productions. Plus spécifiquement, il a été financé, par appel à propositions, des projets de recherche appliquée porteurs d'innovations, visant à accélérer l'évolution des techniques et les transferts de technologies, impliquer et stimuler les recherches et les innovations de tous les acteurs, se donner les moyens de capter les travaux et les idées « non conventionnelles », renforcer la dynamique de développement et l'utilisation de nouvelles techniques et solutions, développer et renforcer les partenariats entre les acteurs professionnels des secteurs de la production et de la transformation, ainsi que les structures de recherche et de développement.

► Financement des projets pertinents sélectionnés dans les cinq thématiques

Il s'agit des activités en lien avec le financement des projets de recherche-développement, présentés par un ou plusieurs acteurs de la recherche ou du développement et un ou plusieurs acteurs de la production ou de la transformation des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières.

Son fonctionnement repose sur des Appels à Projets au niveau de cinq (5) thématiques génériques définis par le Projet. Les projets doivent répondre aux attentes des utilisateurs, tout particulièrement des filières et du secteur privé. À l'issue de la durée de mise en œuvre de 2 ans maximum, les résultats des projets devraient être facilement diffusables à grande échelle au niveau du secteur productif (producteurs et/acteurs de valorisation des productions).

Au terme des cinq premiers appels à projets, lancés depuis le démarrage des activités du FCIAD en 2017, 44 projets ont été sélectionnés. Ces 44 projets ont été mis en œuvre par 22 structures et concernent 23 filières, dont 18 filières de production végétale (anacarde, banane dessert, banane plantain, cacao, chou, cola, coton, hévéa, igname, karité, maïs, mangue, manioc, palmier à huile, papaye, pistache, riz, tomate), 4 filières de production animale (aulacode, lapin, silure et tilapia) et une (1) filière forestière (bois). Le coût total de ces 44

projets s'établit à 5,6 milliards de FCFA avec une contribution du FCIAD de 3,7 milliards de FCFA (66%).

Au 31 décembre 2022, 3,4 milliards FCFA ont été effectivement payés aux promoteurs des projets sur les 3,7 milliards de la contribution FCIAD, soit un taux de décaissement de 90%.

► Suivi et évaluation des projets financés

Dans le cadre des actions de consolidation des acquis des projets financés, le FIRCA a organisé deux missions pour s'assurer de l'installation de l'unité de production d'aliments extrudés par le projet AISA Silure, du 18 au 20 mai 2022 et 8 au 10 juin 2022. Ces missions ont permis de constater l'installation effective de l'unité de production. Cependant, une autre contrainte s'est présentée à savoir le coût élevé de la connexion électrique qui n'a pas été prévu par le projet. L'AFD a donné son accord pour que le FIRCA prenne en charge sur les fonds du projet la connexion triphasée. Cette activité sera réalisée en 2023.

Aussi, le 6 mai 2022, un violent orage a endommagé la plateforme de production d'attiéké installée à Daloa par le projet UJLoG VECDA. À cet effet, une mission a été organisée du 21 au 23 juin 2022 pour visiter la plateforme de production endommagée, constater les dégâts et explorer les pistes de solutions. L'AFD a donné son accord pour réhabiliter cette plateforme. Cette activité sera réalisée en 2023.

Une mission de suivi des activités du FCIAD a été organisée par l'UCP du 17 au 26 août 2022.

Le FIRCA a signé un contrat avec le Cabinet ACG pour l'évaluation de 23 premiers projets financés par le FCIAD. Les missions du Cabinet ont commencé sur le terrain le 17 janvier 2022. Ainsi, deux (2) missions de supervision de l'évaluation ont été organisées (du 17 au 21 janvier 2022 et du 22 au 25 mars 2022), afin de s'assurer de la bonne conduite des actions sur le terrain.

A fin décembre 2022, toutes les missions de terrain ont été réalisées pour les 23 projets concernés par l'évaluation. Après plusieurs séances de travail sur les rapports, le groupement ACG-SINDEV a transmis officiellement les rapports d'évaluation finale des 23 projets qui ont été validés par le FIRCA.

Concernant l'évaluation des 21 projets restants, l'AMI a permis de sélectionner 6 cabinets qui ont été invités à retirer la demande de proposition, à partir du 12 mai 2022. À la date limite de dépôts des offres, 5 cabinets sur 6 ont déposé une offre.

Les propositions techniques ont été ouvertes le 9 juin 2022. Suite à l'ANO de l'AFD sur le rapport d'ouverture des offres financières, le cabinet a été sélectionné. Les négociations se sont tenues le lundi 12 septembre 2022. Le contrat a été signé le 08 décembre 2022 et est en cours de numérotation au MEMINADER.

➤ **Pérennisation des acquis des projets financés**

Pour la pérennisation des acquis des projets financés, il est prévu la réalisation d'actions en vue de consolider les résultats du FCIAD.

À cet effet, la formation des bénéficiaires sur la gestion des équipements qui avait pour objectif principal de renforcer les capacités des bénéficiaires, sur la gestion des équipements acquis dans le cadre du FCIAD et la commercialisation de leurs produits, a été réalisée en deux sessions. La première session a eu lieu du **21 au 26 novembre 2022 à Yamoussoukro**. Elle a vu la participation de **27 personnes** issues de 9 structures bénéficiaires du FCIAD. Quant à la deuxième session, elle a réuni **24 participants** issus de 8 structures bénéficiaires du FCIAD, du **28 novembre au 03 décembre 2022 à Yamoussoukro**.

Au total, 51 participants sur 54 prévus, issus de 17 structures bénéficiaires du FCIAD, ont été formés.

Aussi, la formation des artisans à la fabrication de la sarcluse rotative sera réalisée par le CFMAG ANADER de Grand Lahou. L'objectif principal de la formation est de contribuer à augmenter l'offre de sarcluses rotatives dans les zones de production rizicole. Le contrat a été signé le 22 novembre 2022. Le rapport de démarrage de la formation a été transmis le 29 décembre 2022. La formation débutera le 23 janvier 2023.

La formation des artisans à la fabrication des étuveuses améliorées de riz par la technologie GEM (Grain quality enhancer, Energy efficient and durable Material) sera réalisée par AFRICARICE qui a transmis sa proposition technique et financière, en vue d'une entente directe le 03 octobre 2022. Le contrat est en cours d'élaboration pour la validation de l'AFD.

Dans le cadre d'acquisition d'équipements pour l'unité de production d'aliments extrudés de Sinfra, un marché a été passé en décembre 2022 et les équipements seront livrés le 9 janvier 2023.

Pour l'appui à la commercialisation de la production de pistache, un voyage des productrices à Korhogo

et à Bouaké pour la rencontre des commerçants, a été organisé du 21 au 24 novembre 2022.

Enfin, un consultant individuel pour la rédaction de plans d'affaires pour les lauréats du CIAD a été sélectionné en décembre 2022. L'objectif de la prestation est de contribuer au développement de 4 innovations soutenues dans le cadre du CIAD.

- ❖ Étude sur l'environnement de l'adoption et de la diffusion des innovations

Le consultant a été sélectionné. Les négociations avec le consultant ont eu lieu le 28 novembre 2022. Le contrat est en cours d'élaboration pour signature.

➤ **Formation des responsables chargés de la valorisation de la recherche sur la formulation des projets**

La formation a été organisée en deux étapes. La première étape s'est déroulée en atelier résidentiel à Yamoussoukro, du 8 au 11 novembre 2022, a réuni 31 personnes sur 36 prévus, issues de 16 institutions de recherche et d'innovation technologique. Cette formation a permis aux participants d'avoir une meilleure maîtrise des critères de conformité des projets de recherche et d'innovation et d'être capables d'analyser un appel à projets compétitifs et de préparer un argumentaire répondant aux objectifs recherchés.

La seconde étape a consisté à assurer le suivi post-formation qui a permis de rassembler les projets proposés par les institutions. La session de formation en ligne a regroupé (en mode virtuel) le formateur et l'équipe de l'institution concernée (2 à 8 personnes selon les institutions) du 29 novembre au 21 décembre 2022. Cette formation s'est déroulée avec les 10 institutions qui ont transmis leur proposition de projets à la suite de l'atelier résidentiel.

Au cours de la deuxième partie en ligne, le formateur et chaque équipe ont passé en revue les projets proposés par les institutions. Des conseils et propositions d'améliorations ont été apportés à chaque projet.

❖ **Atelier de présentation des résultats**

Les trois ateliers sont prévus en 2023 à Korhogo, Yamoussoukro et Abidjan.

➤ **Organisation de la 6ème édition du Concours de l'Innovation Agricole Durable**

Le Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD) vise à récompenser les meilleures innovations

produites ou imaginées, en vue de faire connaître ces réalisations qui n'auraient pas forcément été portées à la connaissance des acteurs et des potentiels utilisateurs ou du grand public.

Il s'agit ainsi de créer une dynamique de communication autour de l'innovation en agriculture et de promouvoir les inventeurs. Le CIAD permettra également de valoriser et gratifier des expériences réussies, ainsi que les bonnes pratiques développées par des institutions, des entreprises ou des personnes physiques engagées dans l'innovation.

De façon spécifique, le CIAD vise à : (i) récompenser et inciter les entreprises ou tout autre promoteur ayant développé un projet innovant, afin d'instaurer une culture de l'innovation, (ii) promouvoir et médiatiser les résultats des projets d'innovation développés par les opérateurs économiques et (iii) œuvrer au rapprochement entre concepteurs d'innovations et utilisateurs finaux.

Le 6^{ème} Appel à Candidatures a été lancé du 3 mai au 17 juin 2022. A la date de clôture, **31 candidatures ont été reçues** et déclarés recevables. Les 31 dossiers reçus et analysés par le CST ont permis de sélectionner **7 lauréats répartis, selon les thématiques, comme suit** : (i) **Thématique 1 - 3** lauréats, (ii) **Thématique 2 - 0** lauréat, (iii) **Thématique 3 - 1** lauréat, (iv) **Thématique 4 - 1** lauréat et (v) **Thématique 5 - 2** lauréats.

Ces lauréats ont reçu les chèques correspondant à leur prix et seront récompensés au cours d'une cérémonie officielle organisée par le FIRCA.

🔗 **Mise en œuvre d'une campagne de promotion et de visibilité du FCIAD**

Il s'agit de mettre en œuvre des actions nécessaires pour rendre plus visibles les résultats du FCIAD et la visibilité du C2D, du MEMINADER, de l'AFD, du FIRCA et du FCIAD.

Des gadgets ont été confectionnés pour la visibilité du FCIAD. Au cours du lancement de la 6^{ème} édition du CIAD, des spots publicitaires et des panneaux d'affichage ont été utilisés pour la promotion du projet.

🔗 **Organiser la troisième édition de la Journée pour promouvoir l'innovation agricole**

La troisième édition de la Journée de l'Innovation Agricole Durable (J'INNOV) s'est déroulée le 4 avril 2022 à l'Espace Latrille Event à Abidjan. Placée sous la présidence et la présence effective du Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, cette journée a vu la participation de nombreux invités au nombre desquels de fortes personnalités dont le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, l'Ambassadeur de France, le Conseiller Spécial du Premier Ministre en charge de l'agriculture, le Directeur de l'AFD, la Coordinatrice du C2D et le Coordonnateur de l'UCP FADCI.

La J'INNOV a réuni environ 300 personnes réparties entre bénéficiaires des projets financés, promoteurs des projets innovants, ministères, partenaires techniques et financiers, filières agricoles, centres de recherches, universités et grandes écoles, etc.

Composante transformation et valorisation des produits agricoles

Le financement du programme de transformation et de valorisation des produits agricoles provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Ce programme a pour objectif général d'accroître le niveau de la transformation et de la valorisation des produits agricoles ivoiriens. Il est constitué en 2022 de 4 projets de conseil agricole, couvrant au total 5 actions.

➤ **Projets de conseil agricole**

🔗 **Réalisation d'une étude sur la stratégie de transformation des produits agricoles**

L'objectif de cette étude est de faire l'état des lieux du secteur de la transformation des produits agricoles en Côte d'Ivoire et de proposer une stratégie opérationnelle pour son développement. Il s'agira de : (i) identifier les possibilités de transformation des produits agricoles, (ii) identifier les acteurs de la transformation, (iii) établir une typologie des acteurs de la transformation, (iv) déterminer le niveau d'équipement de chaque type d'unité de transformation, (v) identifier les besoins des acteurs de ce secteur et (vi) déterminer les contraintes liées à la transformation des produits agricoles. A cet effet, les termes de référence (TDR) ont été élaborés et validés, le consultant a été sélectionné en décembre 2022 et les activités prévues en 2023.

🕒 **Formation des formatrices à l'utilisation des broyeuses, essoreuses et autres équipements acquis**

Ce projet consiste à renforcer les capacités des formatrices à l'utilisation des équipements acquis dans le cadre du projet PRO2M.

Une première intervention d'installation, de réparations et de maintenance a été effectuée en juillet 2022. Une étude financière est en cours pour évaluer la réparation des pannes complexes. Une seconde mission de réparation et d'installation des équipements s'est réalisée en deux étapes dans les localités de Dabou, Sikensi, Bouaflé, Bonon, Daloo et Man.

Ainsi, 4 broyeurs mobiles, 2 broyeurs diesel fixes et 2 essoreuses mobiles ont été réparés. La première étape, du 16 au 24 novembre et la seconde étape du 05 au 12 décembre 2022 ont permis d'implémenter les recommandations issues de la mission de juillet 2022 qui sont énumérées ci-dessous :

- (i) modification du support des broyeurs mobiles jusqu'à la cage de pré broyage ;
- (ii) renforcement de la stabilité des supports ;
- (iii) remplacement des paliers actuels par des paliers robustes capables de supporter les vibrations ;
- (iv) éloignement du deuxième palier du broyeur pour éviter que l'eau de manioc ne détériore ce dernier.

🕒 **Formation et accompagnement en techniques commerciales et en recherche de marchés pour les unités semi-industrielles et les unités artisanales de transformation de manioc**

Ce projet vise à renforcer les capacités des unités semi-industrielles et des unités artisanales de transformation de manioc en techniques de recherche et de conquête de marchés.

Sa mise en œuvre devra permettre aux unités semi-industrielles de diversifier les débouchés de leurs produits et d'accroître leurs volumes de ventes. Un contrat a été signé avec la firme LSC CONSULTING. La formation et le coaching ont été réalisés. Le rapport final a été déposé.

🕒 **Renforcement des capacités des transformateurs**

Ce projet vise à doter l'organisation professionnelle agricole (OPA) des femmes formatrices de manioc AKOUNA-KLAMAN, d'équipements de transformation de manioc. Aucune action n'a été entamée au niveau de ce projet en 2022. Ce projet a été reversé au PAA 2023.

🕒 **Appui aux formatrices du RETPACI**

Ce projet, initié au cours de l'exercice 2017, vise à apporter un appui au RETPACI pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme annuel d'actions pertinent. La convention cadre entre le FIRCA et le RETPA-CI a été signée le 28 septembre 2022. Pour ces activités de 2022, le FIRCA a décaissé un montant de 4 800 000 FCFA pour la location de son siège et des activités de coordination.

🕒 **Appui aux formatrices de l'AFESCI Group**

Ce projet, initié au cours de l'exercice 2019, vise à apporter un appui à l'AFESCI, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme annuel d'actions pertinent. La convention cadre entre le FIRCA et l'AFESCI a été signée. Pour ces activités de 2022, le FIRCA a financé la participation de l'AFESCI au Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris du 24 février au 06 mars 2022, la caravane de promotion des produits de l'AFESCI Group et la coordination de leurs activités pour un montant de 3 464 000 FCFA.

Résultats du Programme Gestion durable et développement inclusif

Le financement du programme gestion durable et développement inclusif provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'Etat. Il a pour objectif de veiller, en étroite collaboration avec les départements du FIRCA et les filières agricoles, à la prise en compte effective des questions relatives au genre et à l'environnement, dans les activités opérationnelles du FIRCA et d'assurer le développement inclusif des activités. Ce programme est constitué en 2022 de 14 projets dont 09 projets de Conseil Agricole, 3 projets de formation et 2 projets de renforcement des capacités des OPA.

Projets de conseil agricole

➤ Mise en œuvre du projet de valorisation des déchets agroindustriels en énergie : Projet AGROVALOR

Le projet a pour objectif le suivi des équipements de valorisation énergétique adaptés au contexte local, diffusés pour valoriser les déchets agroindustriels, en assurant un transfert de compétence pour la réplique de ces technologies en Côte d'Ivoire, dans les Filières Anacarde, Manioc et Karité.

Au premier semestre 2022, une mission de suivi des équipements a été réalisée à Korhogo au sein de la coopérative Tcherignimin de Petit Paris.

Cette mission avait pour objectif d'apprécier le niveau de prise en charge des équipements au terme du projet. L'évaluation a porté sur :

- ▶ Le torrificateur amélioré ;
- ▶ Les foyers améliorés.

Sur les deux équipements visités, on note avec satisfaction une appropriation réelle du projet par l'entretien et même le financement d'équipement additionnel de dix (10) foyers améliorés par les productrices de beurre de karité.

➤ Contribution à la restauration du couvert végétal par le reboisement compensatoire dans le cadre des opérations d'éclaircie des anacardières et amélioration de la gestion des produits phytosanitaires

Le projet a pour objectif l'amélioration de la prise en compte des aspects environnementaux dans les sous-projets financés ou co-financés par le FIRCA. Dans le cadre de cette activité, un consultant a été recruté pour la mise en place des parcelles reboisées. Sur un prévisionnel de 72 hectares, 72,53 hectares ont été reboisés en 2022 et se répartissent comme suit :

- ▶ environ quarante-six (46) hectares de parcelles ont été reboisées à Brindoukro, Sianhodi, Koffissiohaha et Sirasso. Sur l'ensemble des parcelles reboisées, celle de Sirasso, d'environ vingt (20) hectares a été détruite par les bœufs du fait du sabotage de la grille de protection. Le rapport du sinistre a été transmis à l'Unité de Coordination du projet PPCA ainsi qu'au FIRCA ;

- ▶ Vingt-six (26) hectares de parcelles ont été reboisés dans les villages d'Assanou, Pierrekro et Badallah.

La mission de réception des travaux de reboisement compensatoire s'est déroulée du 08 au 14 novembre 2022 sur l'ensemble des sites.

❖ Contribution au cofinancement de projets avec le FEM

En ce qui concerne les projets de co-financement avec le FEM, deux rencontres ont eu lieu avec le responsable FEM du PNUD pour échanger sur les contours de la collaboration avec le FIRCA.

Au terme de ces rencontres, le FIRCA a accepté l'option de co-financement des projets avec le FEM dans le cadre des micro-projets. A cet effet, le FIRCA a été invité à désigner un représentant au Comité National de Sélection des Projets qui s'est tenu le 30 septembre 2022, dans les locaux du PNUD.

Sur cent dix (110) demandes de projet, seulement trente-neuf (39) ont été jugées conformes. Au terme des délibérations, auxquelles a participé le FIRCA, trente-huit (38) projets ont été validés et sont en cours de démarrage par l'équipe du FEM.

Par ailleurs, le FIRCA et l'équipe du Micro-FEM ont sélectionné, au cours d'une rencontre tenue en décembre 2022, quatre projets qui feront l'objet de co-financement (FIRCA-FEM) en 2023.

➤ Facilitation de la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux des projets financés par le FIRCA

Au niveau de la facilitation de la prise en compte des aspects environnementaux à travers les missions de screening, trois (03) missions de screening ont été réalisées respectivement pour le compte de la Filière Manioc, Anacarde et Palmier à Huile.

Ces missions avaient pour but de s'assurer de la conformité des sites devant abriter les sous projets, notamment pour la création de parcelles reboisées dans le cadre du projet PPCA, l'installation d'une unité de production de bio-charbon et de foyers améliorés dans les filières manioc et palmier à huile.

➤ **Amélioration de l'efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'introduction des foyers améliorés dans les unités artisanales de production d'attiéké et d'huile rouge**

Le projet a pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'introduction des foyers améliorés dans les unités artisanales de production d'attiéké et d'huile rouge.

Du 19 juillet au 17 août 2022, les femmes transformatrices d'huile artisanales ont été formées à Tableguikou et à Gazaville dans le département de Divo, sur les techniques de production de foyers trois pierres améliorés portant notamment sur : (i) L'assemblage des matériaux et (ii) Le mélange des matériaux ; (iii) l'ouverture de la porte de combustion et (iv) Le badigeonnage des foyers.

Les sites de formation ont été identifiés et validés en collaboration avec l'AIPH, la FENACOPAHCI et les sociétés coopératives des zones visitées (Aboisso et Divo) du 04 au 07 avril 2022.

Au terme de cette formation, les résultats suivants ont été obtenus :

- 25 transformatrices artisanales d'huile de palme ont été formées à la construction et à l'utilisation de foyers améliorés ;
- Vingt-six (26) foyers à grand diamètre et 16 foyers à petit diamètre ont été construits par les participantes et deux foyers à petit diamètre par deux non participantes.

Cette formation a été suivie du test de cuisine pour faciliter l'appropriation de la technologie par les apprenantes.

Elle a consisté en la comparaison de foyers améliorés construits par les femmes avec les foyers traditionnels utilisés.

Au terme de ce test, on note avec satisfaction une meilleure performance énergétique des foyers améliorés trois pierres par rapport à celui des foyers traditionnels.

En termes d'économie de bois de chauffe, le foyer amélioré permet d'optimiser la consommation avec une performance de 42% tandis que celui du foyer traditionnel est à 21% soit le double en termes de consommation de bois (le foyer amélioré permet d'économiser deux fois plus de bois que celui du foyer traditionnel).



Photos des femmes réalisant les opérations de construction de foyers



La construction des foyers



➤ Amélioration de la résilience des petits producteurs face aux effets des changements climatiques

Le projet a pour objectif l'amélioration de la résilience des petits producteurs face aux effets des changements climatiques à travers la formation sur l'outil « approche participative intégrée des services climatiques pour l'agriculture » APISCA.

Au premier semestre 2022, deux séances de travail (30 Mars 2022 et le 03 Mai 2022) se sont tenues avec la SODEXAM pour harmoniser l'approche de formation à l'attention des acteurs agricoles sur l'outil APISCA.

Cependant, pour des raisons de contraintes budgétaires survenues au moment de la réalisation de l'activité, la formation a été reportée en 2023.

➤ Facilitation de l'intégration du Genre dans le secteur agricole

Cette action porte sur (i) la formation des groupements du PRO2M sur l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation économique des femmes, (ii) la formation des filières agricoles et partenaires du FIRCA sur l'intégration systématique du genre et l'élaboration d'une budgétisation sensible au genre, (iii) la sensibilisation du personnel du FIRCA sur les stéréotypes de genre en entreprise et appui à l'institutionnalisation de la journée internationale des droits de la femme.



En 2022, les activités réalisées sont les suivantes :

➤ **Sensibiliser le personnel du FIRCA sur les stéréotypes de Genre en entreprise et appui à l'institutionnalisation de la journée internationale des Droits de la femme**

Le premier semestre 2022 a été marqué par l'organisation de la Journée Internationale des Droits de la Femme et la conférence sur le thème : « Genre et équité pour un développement durable du FIRCA ». Elle avait pour objectif de mettre à la disposition du personnel, en particulier les femmes du FIRCA, des outils nécessaires pour leur autonomisation professionnelle. Cette activité a été marquée par la participation de 45 personnes dont 5% d'hommes.

De façon générale, il ressort de cette journée que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont fondamentales, afin que les femmes du FIRCA puissent atteindre leur potentiel à tout niveau et participer activement au développement durable de l'institution.

Les recommandations de la célébration de cette journée sont :

- Diffusion de la politique Genre du FIRCA ;
- Diagnostic des avancées en matière des droits humains au FIRCA ;
- Création de cadres de discussions sur les droits des femmes en entreprise.

➤ **Actualiser la stratégie Genre du FIRCA**

Pour réaliser sa mission, la cellule Genre s'est dotée d'une stratégie pour la période 2017-2020.

Cette activité vise à renforcer la prise en compte de l'approche Genre au niveau institutionnel par le FIRCA et par les acteurs/trices du secteur agricole.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Faire le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie Genre 2017- 2020 du FIRCA ;
- Élaborer la stratégie genre pour la période 2022 – 2024 avec un plan de déploiement (intégrant un chronogramme, les responsabilités, les outils et un plan de suivi-évaluation).

Pour l'année 2022, les actions ont porté sur l'actualisation de la stratégie genre. A cet effet, le contrat a été signé et cette mission est en cours de mise en œuvre.

➤ **Réaliser l'analyse Genre de la Filière Palmier à Huile**

Face aux défis de Genre que rencontre la Filière Palmier à Huile, les acteurs entendent s'aligner sur les actions du Gouvernement ivoirien pour une agriculture ivoirienne durable et inclusive.

A cet effet, une consultante a été mandatée pour l'élaboration d'une analyse Genre de la Filière Palmier à Huile.

Cette mission fera une analyse des questions de Genre, qui affectent le développement de la Filière Palmier à Huile et de procéder à une description du profil Genre. Ainsi, cette filière sera outillée pour définir des axes d'intervention stratégiques pour l'intégration systématique du Genre.

Le contrat a été signé et cette mission est en cours de mise en œuvre.

➤ **Participation aux cadres d'échanges sur les thématiques de gestion durable des ressources naturelles et le Genre**

L'objectif du projet est de rendre visible toutes les actions du FIRCA dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique.

Au titre des actions de visibilité, le FIRCA a participé du 09 au 20 Mai 2022 à la COP 15 sur la Lutte contre la Désertification dont le thème est « terre, la vie, héritage : de la rareté à la prospérité ».

Au cours de cette conférence, l'ensemble de l'équipe dirigeante, avec à sa tête le Directeur exécutif, a participé activement aux activités de la COP.

Plusieurs interviews ont été accordées par le Directeur Exécutif à plusieurs organes de presse en vue d'expliquer les raisons de la participation du FIRCA à ce grand rendez-vous international. On peut citer entre autres :

- La RTI ;
- Fraternité matin ;
- Business 24 ;
- Le journal de la COP 15.

En marge de cette conférence, le Directeur Exécutif a accordé des entretiens au Représentant Pays de GGGI, Responsable Régional Afrique Francophone chargé de la programmation pays du Fonds Vert pour le Climat et l'Expert Senior sur le Changement climatique au Fonds d'Adaptation.

Au niveau des panels, le Directeur Exécutif Adjoint a participé au business forum, où il a présenté l'expérience du FIRCA en matière d'accréditation aux fonds climatiques et de financement de projets innovants.

De la participation aux panels, en passant par les interviews et l'animation des stands, ce sont au total Vingt (20) participants du FIRCA qui ont porté haut le message de l'institution sur les questions de désertification en lien avec le secteur agricole.

L'animation des stands a été assurée de façon permanente par quatorze (14) Chargés de Programmes et Chefs de Services en plus de l'équipe de communication durant toute la durée de la COP 15.

Au total, le stand du FIRCA a enregistré la visite de trois cent soixante-dix-sept (377) participants dont des personnalités de premier rang :

- Le Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire ;
- Le Président de la COP 15 ;
- Le Ministre Gouverneur du District Autonome d'Abidjan ;
- Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

Le FIRCA a participé du 04 au 19 novembre 2022, à la COP 27 sur les changements climatiques à Sharm El Sheich en Egypte, dont le thème était « établir des accords inter-étatiques concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la conservation et le partage des ressources en eau, ou la protection de la biodiversité ».

Au cours de cette COP 27, l'équipe du FIRCA conduite par le Directeur Exécutif, a participé activement aux activités, notamment la rencontre de certains Partenaires Clés (Fonds pour l'Adaptation (FA), le Fonds Mondial pour l'Adaptation (GCA)), la participation aux side-events pour s'imprégner des expériences des autres pays afin de consolider ses acquis en matière d'adaptation et d'atténuation.

➤ Appuyer la structuration de la Plateforme Genre Agricole (PGA)

Pour la structuration de la PGA, des outils d'Information, d'Education et de Communication (Kakemono, site internet, etc.) ont été élaborés afin de partager avec les acteurs et actrices du secteur agricole, en particulier les parties prenantes et le public, des informations sur la Plateforme Genre Agricole.

Le 3^{ème} trimestre 2022 a été marqué par l'organisation de l'atelier bilan des activités de la Plateforme Genre Agricole. L'objectif général est de partager avec les acteurs et actrices du secteur agricole, en particulier les parties prenantes et le public, des informations sur la Plateforme Genre Agricole.

La mise en œuvre de l'atelier, initialement prévue pour octobre 2022 a été reportée en 2023.

➤ Former les filières agricoles et partenaires du FIRCA sur l'intégration systématique du Genre et l'élaboration d'une budgétisation sensible au Genre

Le 06 juillet 2022, s'est tenu l'atelier de capitalisation et de partage d'expérience sur la mise en œuvre de l'approche Genre dans les programmes/projets des filières agricoles. Cet atelier avait pour objectif de recueillir les changements et les expériences générées par les différentes formations dispensées aux filières agricoles depuis 2018, afin de produire de la connaissance partageable.

Au total, 24 personnes dont neuf (9) hommes (38%) et quinze (15) femmes (62%) ont pris part à cet atelier.

Une des leçons tirées de ce partage d'expériences est que les filières sont sensibilisées sur l'approche Genre pour le développement durable et inclusif du secteur agricole. D'où l'importance de l'analyse Genre, la systématisation des évaluations des interventions sur les femmes et sur les hommes et la prise en compte des rôles sociaux déterminés par la culture. On retiendra des partages d'expériences la nécessité de faire l'Analyse Genre par filière agricole et de faire de l'approche Genre, un outil de planification et de développement durable.



Projets de formation

➤ Contribution à l'appropriation de la PES par l'ensemble du personnel du FIRCA

Cette action porte sur les deux activités principales : (i) Mettre en place et former le comité de gestion des plaintes du FIRCA, (ii) Former le personnel du FIRCA sur la Politique Environnementale et Sociale de l'institution.

L'objectif de la formation sur la PES est de faciliter l'appropriation de la politique environnementale et sociale du FIRCA par le personnel du FIRCA.

De façon spécifique, il s'agit de faciliter la compréhension des Chargés de Programmes et Chefs d'unités et de Services, sur la politique environnementale et sociale ; de sensibiliser sur l'importance du respect des normes environnementales et sociales dans la mise en œuvre des projets et, enfin, de conduire à une meilleure prise en compte des questions environnementales et sociales dans la conception des projets et programmes du FIRCA.

L'année 2022 a été consacrée à la formation des membres du comité de gestion des plaintes du FIRCA qui s'est tenue le 10 Août 2022. Douze (12) personnes issues des différents services et départements du FIRCA ont été formées. Une note pour la formalisation du comité est en cours d'élaboration.

➤ Renforcement des capacités des acteurs vulnérables pour une contribution accrue dans l'atteinte des objectifs des programmes de développement des filières agricoles

Cette action porte sur les activités suivantes : (i) appuyer la structuration de la Plateforme Genre Agricole (PGA), (ii) Sensibiliser les acteurs vulnérables sur les enjeux de genre et l'autonomisation des femmes pour le développement des filières agricoles en collaboration avec la PGA, (iii) Développer des outils IEC pour la promotion du genre au sein des filières agricoles.

Pour le premier semestre, des outils d'Information, d'Education et de Communication (Kakemono, site internet, etc.) ont été élaborés afin de partager avec les acteurs et actrices du secteur agricole, en particulier les parties prenantes et le public, des informations sur la Plateforme Genre Agricole.

➤ Renforcement de l'appui aux femmes et jeunes dans l'adoption des pratiques de production durable

Il s'agit de reconnaître et d'encourager un modèle de projet faisant ressortir l'approche genre, d'encourager les groupements de femmes à travailler à leur autonomisation en se considérant comme actrices de développement communautaire et de promouvoir les bonnes pratiques.

Pour l'année 2022, cette action porte sur le financement des meilleures initiatives pertinentes des groupements de femmes du répertoire de l'appel à projets, la réalisation des missions de suivi-évaluation des 4 projets issus du 1er appel à projets et la formation des paysans relais à la gestion des emballages vides (PRO2M).

Concernant le financement des meilleures initiatives pertinentes des groupements de femmes, au premier semestre 2022, deux (2) projets ont été retenus pour bénéficier de la subvention. Il s'agit du :

- **Projet « appui à la production de champignons pleurotes hors sol »** de l'Association pour le Développement et l'Autonomisation de la Femme (ADAF). A cet effet, l'association a bénéficié d'une moto tricycle et d'équipements d'apiculture ;
- **Projet de « transformation de légumes par séchage au four solaire au profit des femmes »** de l'Union Vivrier Etraikpa de Toumodi (UVETO). Cette Union a bénéficié d'une moto tricycle. Le séchoir solaire est en cours d'acquisition.

L'ensemble des équipements prévu a été remis aux bénéficiaires et réceptionné.

S'agissant de la réalisation des missions de suivi-évaluation des 4 projets, une mission d'exploration a été menée afin d'avoir une bonne connaissance des groupements bénéficiaires de subventions, de discuter des réalités qu'ils rencontrent et d'évaluer leur niveau de perception du projet. De façon générale, il ressort de cette mission, que l'autonomisation économique et sociale des femmes est un tremplin pour le développement de l'agriculture ivoirienne. En effet, cette subvention permettra aux quatre (4) groupements bénéficiaires de :

- ▶ Augmenter les productions agricoles (maïs, champignons, miel, cultures vivrières, etc.) ;
- ▶ Assurer la sécurité alimentaire ;
- ▶ Augmenter le revenu familial ;
- ▶ Réduire la vulnérabilité des femmes rurales face au changement climatique ;
- ▶ Créer de l'emploi et des activités annexes pour les bénéficiaires ;
- ▶ Contribuer à l'empowerment des femmes rurales.

Projets de renforcement des capacités des OPA

► Mise en œuvre de la READINESS

Les activités opérationnelles ont démarré par l'élaboration du PTBA 2022 en collaboration avec les assistants techniques adaptation, atténuation et le spécialiste en communication sous la conduite du Point Focal Fonds Vert pour le Climat.

De Février à Juin 2022, six (06) ateliers thématiques portant d'une part, sur la mise à jour du programme pays du Fonds Vert pour le Climat et d'autre part, sur la mise en place de la plateforme collaborative et d'engagement autour de la READINESS.

Au total, environ cent quatre-vingt (180) participants issus des ministères techniques, de la société civile, des médias, des ONG, de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESEC) ont participé aux réunions de consultations des parties prenantes.

Parallèlement à l'organisation des ateliers thématiques, le programme a procédé à l'élaboration, à la validation des termes de référence pour le recrutement du consultant national chargé de l'évaluation des besoins dans le cadre des programmes de préparation de la READINESS du Fonds Vert pour le Climat, et le consultant international chargé de l'évaluation du fonctionnement du mécanisme national de lutte contre les changements climatiques.

Les deux consultants ont été recrutés et l'étude sur l'évaluation des besoins dans le cadre des programmes de préparation de la READINESS du Fonds Vert pour le Climat a été réalisée.

De Juillet à Août 2022, deux (02) ateliers se sont déroulés respectivement le 17 Août 2022 et le 28 Septembre 2022 portant notamment sur :

- ▶ La validation de l'étude sur l'évaluation des besoins dans le cadre des programmes de préparation de la READINESS du Fonds Vert pour le Climat ;
- ▶ La quatrième réunion des parties prenantes nationales pour la mise en place de la plateforme collaborative et d'engagement autour de la READINESS.

Au total, environ soixante (60) personnes ont participé à ces deux ateliers.

D'octobre à décembre 2022, trois ateliers se sont déroulés respectivement le 17 novembre, les 13 et 14 décembre 2022, les réunions n°7 et 8, portant sur la rencontre des parties prenantes nationales pour la mise en place de la plateforme collaborative et d'engagement autour de la READINESS et du projet d'élaboration du READINESS MULTIYEARS. Ces ateliers ont réuni 90 personnes des ministères techniques, des organisations de la société civile, du secteur privé, des ONG.

Le consultant chargé de l'évaluation du fonctionnement du mécanisme national de lutte contre les changements climatiques et l'animation des ateliers de formation a démarré sa mission.

Deux séances de travail par visioconférence ont eu lieu pour discuter du cadre fonctionnel de sa mission après la transmission de son rapport de démarrage.

Activités transversales

Les activités transversales concernent les appuis apportés aux différentes filières agricoles et projets pour la mise en œuvre des activités en lien avec le volet environnement et genre.

► Au titre du programme coton

Dans le cadre des activités en 2022, le SERGEN a participé à l'atelier de planification de la filière coton du 09 au 11 Juin 2022 à Korhogo.

Le SERGEN a également contribué à l'élaboration des TDR pour la formation des producteurs de coton sur les thématiques agroforesterie et changements climatiques dans le cadre du projet RESCO.

En collaboration avec la FPC-CI, le service a participé à la duplication de la formation sur les techniques de construction des foyers améliorés durant le premier

trimestre 2022 (de janvier à Février 2022) dans les localités de Samorikaha, Toumoukoro, Marahoué et Ponondougou.

Sur cent participantes attendues, ce sont au total cent deux (102) femmes qui ont été formés, pour un total de cent vingt-quatre (124) foyers construits.

Il faut souligner que l'ensemble de la formation a été entièrement assurée par les dix (10) formatrices locales formées au cours de l'année 2021.

➤ **Au titre du programme café-cacao et plantes stimulantes**

Le SERGEN a participé à l'atelier de planification de la filière poivre du 01 au 03 Février 2022, ainsi qu'à la mission de réception de 15 stations agrométéorologiques installées dans les zones de production de cacao, du 06 au 19 mars 2022.

Le service a également participé à l'élaboration des termes de référence sur la capitalisation des techniques agroforestières en culture du cacao et du café en Côte d'Ivoire.

Au troisième trimestre 2022, le CSERGEN a participé à la préparation et à la tenue de l'atelier sur les techniques agroforestières dans la Filière Cacao.

Cette activité s'est déroulée en deux phases :

- La phase de terrain qui a consisté à identifier les bonnes pratiques agroforestières mises en place par les partenaires de l'industrie chocolatière et le Conseil du Café-Cacao, ainsi que les approches et stratégies de développement de l'agroforesterie en production du cacao ;
- La tenue de l'atelier du 1^{er} au 05 août 2022 à Yamoussoukro, qui a réuni l'ensemble des partenaires de l'industrie chocolatière (Cargill, Olam, Barry Callebaut, Tourton négoce, Cemoi, WCF, Mondelez, Bloomer, etc.), les acteurs de la recherche (CNRA, INPHB, etc.), les acteurs de la vulgarisation agricole (ANADER), du financement (FIRCA), les producteurs.

➤ **Au titre du projet PPCA**

Le premier semestre a été consacré à la planification et à la mise en œuvre des activités sur le reboisement compensatoire qui a officiellement démarré en Mai 2022 à l'issue de la mission du **24 au 30 avril 2022**, de validation des sites.

Le service a également participé à la mise en place de la convention entre le PPCA et la SODEXAM pour l'appui à la mise en œuvre des activités de résilience des producteurs d'anacarde dont le démarrage effectif a eu lieu en Février 2022 et aux deux missions de mise aux normes des onze nouvelles stations agrométéorologiques au cours du premier trimestre 2022.

➤ **Au titre du projet PRO2M**

Les activités se sont focalisées sur la planification de la formation des relais paysans sur la gestion des emballages vides. Elle a consisté à l'identification des bénéficiaires de la formation, ainsi que des différents sites pour la mise en œuvre de la formation.

Au titre de l'amélioration du niveau de prise en compte de l'approche Genre dans le PRO2M, une mission a été effectuée. Elle a permis d'identifier les défis de Genre dans la mise en œuvre du projet et de proposer un plan d'action pour favoriser un environnement plus équitable pour les bénéficiaires (hommes et femmes).

Résultats du Programme Financement de l'Agriculture

Le financement de ce programme provient des filières, de la Caisse de solidarité et de l'État. Ce programme a pour objectif général d'initier des actions pouvant contribuer durablement à l'amélioration du financement holistique du secteur agricole.

Il est constitué en 2022 de 2 axes d'actions relevant de l'appui aux OPA, et portant respectivement sur : (i) l'amélioration de l'accès des acteurs des chaînes de valeur agricoles au financement et (ii) le renforcement de la base de mobilisation des ressources pour le financement des services agricoles.

🔗 **Amélioration de l'accès des acteurs des chaînes de valeur agricoles au financement**

Pour l'exercice 2022, 2 principales actions / projets sont prévues

- **Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un incubateur pour le développement des chaînes de valeur agricoles**

Cette activité n'a pas été réalisée.

➤ **Définition d'une stratégie d'appui à coûts partagés aux acteurs des filières agricoles**

Cette activité n'a pas été réalisée.

➤ **Renforcer la base de mobilisation des ressources pour le financement des services agricoles**

Cet axe d'actions comporte trois actions / projets :

➤ **Rechercher des financements additionnels pour les projets des filières**

Cette action / projet a consisté, au cours de l'exercice 2022, en la finalisation de l'avant-projet pilote sur l'inclusion financière des exploitants agricoles et au montage de deux projets à soumettre au Fonds d'Adaptation.

En ce qui concerne l'activité « **Finaliser l'avant-Projet pilote sur l'inclusion financière des exploitants agricoles et soumettre pour financement aux différentes sources identifiées** », l'avant-projet a été finalisé et soumis à différents bailleurs de fonds.

En ce qui concerne l'activité « **Monter un projet et soumettre au Fonds d'Adaptation pour financement** », la note conceptuelle du projet intitulé « **renforcement de la résilience des petits exploitants agricoles face aux effets du changement climatique par l'adoption de technologies et de pratiques innovantes éprouvées** » porté par l'ANADER, a été finalisée et soumise au Fonds pour l'Adaptation le 5 janvier 2022. Cette note conceptuelle a été approuvée par le Fonds pour l'Adaptation en août 2022. Pour l'élaboration de ladite note conceptuelle, le FIRCA bénéficie de l'assistance technique de l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI).

Après l'approbation de la note conceptuelle, le FIRCA a entamé le processus d'élaboration du document complet de projet, en collaboration avec les différents partenaires (ANADER, GGGI), qui a été présenté à l'ensemble des parties prenantes nationales le 14 décembre 2022. La proposition complète de projet sera soumise au Fonds pour l'Adaptation à sa prochaine fenêtre de soumission prévue du 2 au 9 janvier 2023. Notons que pour conduire le processus d'élaboration de la proposition complète de projet, le FIRCA a demandé et obtenu une subvention de 50 000 USD du Fonds pour l'Adaptation.

Par ailleurs, au cours du 3^{ème} trimestre, le FIRCA

a également entamé l'élaboration du « **Projet d'appui à la résilience des éleveurs de bovins de la région du Bafing face aux effets du changement climatique** », proposé par le groupement Conseil Régional du Bafing – YEYA NECOCE, qui figurait dans le portefeuille de projets retenus à l'issue de l'appel à propositions lancé en 2021. Ce projet est prévu être finalisé au cours du premier semestre 2023, pour être soumis au guichet du FA dédié aux Collectivités (Guichet EDA).

➤ **Préparation de l'accréditation du FIRCA en tant qu'Institution de gestion fiduciaire auprès des organismes internationaux de financement du développement agricole et de lutte contre les changements climatiques**

Sur le processus d'accréditation au Fonds Vert pour le Climat, les paramètres de connexion au système OAS ont été transmis au FIRCA le 11 Mars 2022. L'ensemble des documents consolidés en 2021 a fait l'objet d'une actualisation, puis traduit en anglais selon les standards du Fonds Vert pour le Climat avec l'appui d'un prestataire.

Dans le cadre de ce processus, en marge de la COP 15 qui s'est tenue du 09 au 20 Mai 2022 au SOFITEL HOTEL IVOIRE d'Abidjan, une séance de travail s'est tenue au FIRCA le 17 Mai 2022 entre le Responsable Régional Afrique Francophone chargé de la programmation pays du Fonds Vert pour le Climat, le FIRCA et le Point Focal Fonds Vert pour le Climat.

L'objectif de cette rencontre était de mieux faire connaître l'institution auprès du Fonds Vert pour le Climat et aussi profiter de l'occasion pour mieux s'instruire auprès du représentant du Fonds Vert sur les mécanismes de facilitation d'accès à l'accréditation.

Depuis le 25 octobre 2022, le FIRCA a soumis officiellement sa demande d'accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat. A l'issue de cette soumission, une première revue a été réalisée et transmise au FIRCA pour prise en compte.

Après analyse des requêtes, le FIRCA a soumis à nouveau sa demande d'accréditation et est en attente des observations, depuis le 12 décembre 2022.

➤ **Elargir la base de mobilisation des ressources pour le financement des services agricoles**

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Mémoire d'Entente signé entre le FIRCA et

CLARMONDIAL, plusieurs séances de travail ont été organisées entre les deux parties au cours du premier semestre 2022 pour analyser les possibilités de collaboration.

En ce qui concerne l'activité « **Conduire le plaidoyer pour la mise en place d'un véhicule spécifique de financement des services agricoles** », une proposition a été portée à la connaissance du Conseil d'Administration lors de sa dernière session du 2 juin 2022. Le Conseil a donné son accord pour étudier cette proposition et a instruit la Commission des Ressources Financières de travailler avec la direction exécutive à cet effet. Les projets de textes (Statuts et Règlement Intérieur) dudit véhicule ont été élaborés et soumis à l'analyse de la Commission des Ressources Financières du Conseil d'Administration du FIRCA. Le Conseil d'Administration a instruit la Commission des arbitrages d'approfondir l'analyse des textes fondateurs, pour dégager un large consensus sur la composition de ses organes de gouvernance et de gestion.

Réseaux et Coopération

Réseaux

- **Contribution à la réflexion et aux initiatives en vue de la mise en place de financements adaptés aux différentes composantes du développement agricole**

Le FIRCA a participé à l'Atelier de validation des options stratégiques de la mise en place des outils d'éducation financière, organisé par l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière le 30 septembre 2022 à Abidjan. Le FIRCA a été retenu comme membre du Comité de Suivi de l'élaboration des outils d'éducation financière. A cet effet, le FIRCA a pris part à deux réunions du Comité de Suivi organisées respectivement en août et septembre 2022. Enfin, le FIRCA a pris part le 24 novembre 2022, à l'atelier de révision des modules de formation d'Education Financière et les 15 et 16 décembre 2022 à l'Hôtel Palm club de Cocody, à l'atelier de restitution finale des modules d'éducation financière.

Par ailleurs, le FIRCA a été retenu comme membre du jury de la 8^{ème} édition du prix Alassane OUATTARA du jeune entrepreneur Emergent organisé par le Centre d'Incubation du District Autonome d'Abidjan, et a participé aux délibérations qui se sont tenues du 21 au 24 juin 2022, ainsi qu'à la proclamation officielle des résultats le 13 décembre 2022. Cette 8^{ème} édition a récompensé 40 lauréats avec une forte

présence de jeunes entrepreneurs dans le secteur de la transformation des produits agricoles.

En outre, le FIRCA a participé, le 30 mai 2022, à une réunion organisée par la DPPF/MEMINADER, avec une mission de la BOAD dans le cadre de la formulation d'un projet sur l'assurance indicielle, faisant suite à une étude réalisée en 2021. Ce projet n'a pas encore abouti.

Il faut enfin noter, la participation du FIRCA, le 30 juin 2022, à l'Hôtel Belle Côte d'Abidjan Cocody Riviera Palmeraie, à l'atelier de sensibilisation et de communication entre le secteur financier et les TPE, PME et Coopératives innovantes du secteur agricole, organisé par la FIPME en partenariat avec la GIZ. L'objectif pour la Côte d'Ivoire PME est de maintenir le dialogue avec le secteur financier et les partenaires du secteur agricole.

Coopération

- **Renforcement de la promotion du FIRCA auprès des acteurs institutionnels régionaux et des partenaires techniques et financiers**

Le FIRCA a reçu du 5 au 8 juillet 2022, une mission du Fonds National de Développement Agricole (FNDA). Cette mission visait, pour le FNDA du Bénin, à s'imprégner de l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de financement agricole, notamment en ce qui concerne « l'accès aux services non financiers ». A cet effet, le FIRCA a organisé la visite des structures avec lesquelles il interagit dans le cadre de ses activités.



Planification, suivi-évaluation des programmes de développement des filières

La composante « **Planification et suivi-évaluation des Programmes de Développement des Filières et des Programmes Transversaux** » a pour but de placer les interventions du FIRCA dans un cadre cohérent et d'en mesurer les résultats.

Cette composante vise également à placer le suivi évaluation au niveau stratégique dans les orientations du FIRCA. Elle a pour objectifs spécifiques de :

- ▶ connaître les principaux acteurs des filières qui constituent la cible des interventions du FIRCA ;
- ▶ évaluer la contribution des actions du FIRCA sur la productivité des exploitations et les conditions de vie des producteurs.

Les actions majeures prévues au titre de la composante en 2022 peuvent être regroupées en dix (10) grandes actions et portent sur :

- ▶ la planification stratégique des programmes/projets des filières agricoles ;
- ▶ la planification opérationnelle des programmes/projets des filières agricoles ;
- ▶ la planification des activités du FIRCA ;
- ▶ la mise en œuvre du Suivi-Evaluation des Programmes et Projets des filières agricoles ;
- ▶ la mise en œuvre et suivi-évaluation des Projets Conventionnés ;
- ▶ la mise en œuvre du Suivi-évaluation des activités du FIRCA et la capitalisation des acquis et partage d'expérience ;
- ▶ le renforcement des capacités de l'équipe de l'UPSES ;
- ▶ le renforcement du système de base de données et de la gestion ;
- ▶ la production de statistiques ;
- ▶ le renforcement du système de gestion électronique du courrier.

L'état d'avancement de ces actions en 2022 est présenté ci-contre.

Résultats du Programme Planification stratégique des programmes/projets des filières agricoles

Sur la période, **10 activités de planification stratégique était prévues** pour les Filières Poivre, Cola, Coton, Banane Dessert, Papaye et Safou, Fleurs, Hévéa, Palmier à Huile, Forêt et la planification de développement locale, durable et inclusive d'une région pilote.

A fin Décembre 2022 :

- (i) **cinq (05) planifications** ont été réalisées et ont concerné les Filières Banane dessert, Fleur et plantes ornementales, Poivre, Safou et Coton ;
- (ii) **deux (02) planifications** ont été reportées à 2023. Il s'agit de l'élaboration d'un Programme National de Recherche de la Filière Hévéa (2022-2027), l'élaboration d'un Programme National de Recherche de la Filière Palmier à Huile (2022-2027) ;
- (iii) **trois (03) planifications ont été annulées** (réaliser la planification de développement locale, durable et inclusive d'une région pilote, actualiser le Plan Stratégique de Développement de la Filière Cola (2022-2027) et l'élaboration d'un Programme de Développement de la Filière Forêt (2022-2027)).

En plus des planifications planifiées et réalisées, l'UPSES a conduit avec le DCCAPS, la planification des projets de recherche de la Filière Café-Cacao pour la période 2023-2027.

La synthèse des cinq (05) activités de planification prévues et achevées est présentée ci-dessous.

➤ **Elaborer le programme de développement de la Filière Poivre**

L'UPSES a conduit à son terme le processus d'élaboration du programme de développement de la Filière Poivre (2022-2027). L'atelier de planification, qui s'est déroulé du 1^{er} au 03 février 2022, a permis entre autres, de présenter le bilan et les leçons apprises des interventions du FIRCA dans la Filière Poivre. Sur cette base et en tenant compte du diagnostic de la filière élaboré avec l'ensemble des acteurs, 14 projets s'inscrivant dans les domaines d'intervention du FIRCA ont été identifiés. Ces projets ont été répartis sur quatre axes de la chaîne

de valeur de la filière, à savoir quatre (04) projets portant sur la structuration de la filière, 06 projets de production, un (01) projet sur la transformation et trois (03) projets sur la commercialisation.

➤ **Elaborer des Programmes de Développement des Filières Safou**

L'atelier d'élaboration du programme de développement de la Filière Safou 2022-2027 s'est déroulé du 20 au 23 février 2022 et a permis de : (i) faire le bilan des interventions du FIRCA dans la Filière Safou sur la période 2019-2021 et (ii) définir, de façon consensuelle et participative un ensemble de 14 projets à mettre en œuvre sur la période 2022-2027 pour le compte de la Filière Safou, dont 02 projets d'Appui aux OPA, 07 projets de recherche, 01 projet de formation et 04 études.

➤ **Planification des projets de la Filière Coton**

L'atelier d'élaboration des projets de la Filière Coton à mettre en œuvre par le FIRCA sur la période 2022, s'est déroulé du 08 au 12 juin 2022. Cet atelier a permis de faire le bilan des interventions du FIRCA dans la Filière Coton sur la période 2008-2021 et de définir, de façon consensuelle et participative les projets à mettre en œuvre par le FIRCA pour le compte de la Filière Coton sur la période 2022-2027.

A l'issue des travaux, onze (11) projets ont été identifiés dont 5 projets de production, 1 projet de transformation, 1 projet de commercialisation, 3 projets d'organisation et 1 projet de protection de l'environnement. Le rapport de l'atelier est disponible.

➤ **Elaborer un programme de développement de la Filière Banane Dessert**

L'atelier d'élaboration des projets de la Filière Banane Dessert à mettre en œuvre par le FIRCA sur la période 2023-2027, s'est déroulé du 05 au 07 octobre 2022. Cet atelier a permis de faire le bilan des interventions du FIRCA dans la Filière Banane Dessert sur la période 2018-2022, de définir la logique d'intervention du portefeuille de projets et de définir, de façon consensuelle et participative les projets à mettre en œuvre par le FIRCA pour le compte de la Filière Banane Dessert sur la période 2023-2027.

A l'issue des travaux, six (06) projets ont été identifiés. Le rapport de l'atelier est disponible.

➤ **Elaborer un programme de développement de la Filière Fleur et plantes ornementales**

L'atelier d'élaboration des projets de la Filière Fleur et plantes ornementales à mettre en œuvre par le FIRCA sur la période 2023-2027, s'est déroulé du 13 au 14 décembre 2022. Cet atelier a permis de définir la logique d'intervention du portefeuille de projets et de définir, de façon consensuelle et participative les projets à mettre en œuvre par le FIRCA pour le compte de la Filière Fleur et plantes ornementales sur la période 2023-2027.

A l'issue des travaux, sept (07) projets ont été identifiés. Le rapport de l'atelier est disponible.

Planification opérationnelle des programmes/projets des filières agricoles

Deux (02) principales activités sont prévues pour cette action. Il s'agit de l'élaboration des plans opérationnels des projets des Filières du FIRCA et la rédaction du PSD des Filières Cocotier et Gingembre.

➤ **Elaborer les plans opérationnels des projets des filières du FIRCA**

Au cours de l'année 2022, l'UPSES a conduit le processus de planification opérationnelle au niveau de sept (07) filières, à savoir les Filières Anacarde, Cocotier, Coton, Gingembre, Hévée, Palmier à Huile et Poivre.

(i) **Filière Anacarde**, un atelier de planification opérationnelle des activités à poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre des sous-composantes 2.1 et 2.2 du PPCA sur la période 2023-2025 a été organisé du **25 au 30 juillet 2022. Au total, cinq (05) actions-projets de la sous-composante 2.1** « Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré » et **deux (02) actions-projets de la sous-composante 2.2** « Appui aux services de vulgarisation agricole et de transfert de technologies sur l'anacarde » ont fait l'objet de cette planification. Cette planification a permis, en collaboration avec toutes les parties prenantes, d'identifier des actions majeures à poursuivre et/ou à mener sur les sous-composantes 2.1 & 2.2 du PPCA, dans le cadre d'un financement complémentaire de la Banque Mondiale.

(ii) **Filière Cocotier**, deux (02) projets de recherche et un (01) projet d'appui aux OPA ont fait l'objet de planification opérationnelle au cours d'un atelier qui s'est tenu du 26 au 28 janvier 2022. Il s'agit, pour les projets de recherche, de : (i) Valorisation de la sève de l'inflorescence du cocotier en sucre et (ii) Diffusion de méthodes de lutte efficace contre la maladie du jaunissement mortel. Pour le projet d'appui aux OPA, il s'agit du projet « Appui à la structuration et à l'organisation de la Filière ».

(iii) **Filière Coton**, les 11 projets (06 projets de recherche, 03 projets de Conseil et formation, et 02 projets d'appui aux OPA), constituant le portefeuille de projets de la Filière Coton à mettre en œuvre par le FIRCA sur la période 2022-2027, ont fait l'objet d'une planification opérationnelle au cours d'un atelier organisé du 09 au 13 août 2022.

(iv) **Filière Gingembre**, pour cette filière, deux projets ont fait l'objet d'une planification opérationnelle, du 15 au 17 décembre 2022. Il s'agit des projets « **Identification de variétés à haut rendement et des techniques améliorées de gingembre** » et « **Appui à la création et au renforcement des capacités des coopératives de gingembre du Gontougo** ».

(v) **Filière Hévéa**, deux (02) ateliers de planification opérationnelle ont été organisés pour cette filière en 2022.

Le premier atelier de planification opérationnelle, qui s'est tenu du 09 au 13 mai 2022, a concerné quatre (04) projets de recherche : (i) Echange multilatéral de clones d'hévéa sous l'égide de l'IRRDB, (ii) Mise en place de champs de clones à grande échelle pour les clones IRCA des séries 1100 à 1400, (iii) Mise en place d'unités pilotes de valorisation des graines d'hévéa et (iv) Mise en place d'un dispositif de veille sanitaire du verger hévéicole ivoirien.

Le second atelier, organisé du 31 août au 02 septembre 2022, a porté sur la planification opérationnelle du projet « Mise en place d'un système informatique pour l'amélioration de l'assistance technique au profit des planteurs d'hévéa (SIG) ».

(vi) **Filière Palmier à Huile**, faisant suite à la mission d'évaluation à mi-parcours

des deux projets de recherche « **Mise au point de méthodes de lutte contre la pourriture basale du stipe du palmier à huile due au champignon du genre GANODERMA** » et « **identification de nouveaux hybrides tolérants à la FUSARIOSE** », un atelier de planification a été organisé du 03 au 05 octobre 2022 pour faire le bilan de la mise en œuvre de ces projets de recherche et procéder à l'actualisation de leurs plans opérationnels.

(vii) **S'agissant de la Filière Poivre**, quatre (04) projets de recherche ont fait l'objet de planification opérationnelle qui s'est tenue du 22 au 25 mars 2022. Il s'agit des projets (i) Amélioration variétale du poivrier, (ii) Gestion des maladies et ravageurs du poivrier, (iii) Amélioration de l'itinéraire technique du poivrier et (iv) Caractérisation du poivre de Côte d'Ivoire.

➤ **Rédiger le plan stratégique de développement de la Filière conformément aux indications du processus de reconnaissance des OIA des Filières Cocotier et Gingembre**

Au cours du premier semestre, les plans stratégiques des deux filières Cocotier et Gingembre ont été rédigés avec les acteurs de ces filières au cours des ateliers du 26 au 28 janvier 2022 (pour la Filière Cocotier) et du 25 au 27 avril 2022 (pour la Filière Gingembre).

Planification des activités du FIRCA

Cette action porte sur les activités relatives au bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PAA et budget 2022 et l'élaboration du PAA 2023. Pour 2022, ces deux activités ont été entièrement réalisées.

➤ **Bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PAA et budget 2022**, l'atelier s'est tenu le 18 août 2022 et a permis, pour chaque département, de dégager les taux d'exécution physique des activités et formuler des recommandations pour l'atteinte des objectifs.

➤ **Elaboration du PAA et budget 2023**, le processus s'est réalisé sur la période du 10 octobre au 19 décembre 2022 en quatre (04) phases (i) le bilan de l'exécution du PAA et du budget à fin septembre 2022, extrapolation à fin décembre 2022 et identification des

priorités pour 2023, (ii) l'élaboration du PAA 2023, (iii) l'atelier interne d'harmonisation et de consolidation du PAA 2023, et (iv) l'élaboration du Budget 2023. Le PAA et le budget 2023 ont été adoptés par le Conseil d'Administration en sa session du 21 décembre 2022.

Mise en œuvre du Suivi-Evaluation des Programmes et Projets des filières agricoles

Quatre (04) activités sont prévues pour cette action. Ces activités sont relatives à l'élaboration d'un outil de suivi-évaluation, à l'analyse des rapports de mise en œuvre des projets/programme, au suivi des évaluations d'impact et à l'élaboration de notes de mise en œuvre des programmes et projets des filières agricoles.

En 2022, deux (02) activités ont été entièrement réalisées. Il s'agit de :

- **L'élaboration d'un outil de suivi-évaluation.** Des outils de suivi-évaluation ont été élaborés dans le cadre de l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation du FIRCA. Par ailleurs, **une plateforme électronique de suivi-évaluation** a été conçue par l'UPSES et mise à la disposition des chargés de Programme pour exploitation. Afin de faciliter l'exploitation de la plateforme, une réunion d'information a été organisée avec les Chargés de Programme du FIRCA.

En collaboration, avec le Conseiller Technique, l'UPSES a conçu **une matrice de pondération du niveau d'exécution des activités du PAA et des projets du FIRCA**. Cette matrice, élaborée pour harmoniser le système d'évaluation du niveau de réalisation des activités menées dans le cadre du PAA et des projets, a été utilisée dans le cadre des bilans de la mise en œuvre du PAA à fin Juin et fin Septembre 2022.

- **L'élaboration de notes de mise en œuvre des programmes et projets des filières agricoles.** Pour 2022, deux notes présentant la synthèse du bilan de l'exécution physique du PAA et du budget 2022 ont été produites au premier et au second semestre 2022.

Evaluation des programmes et projets des filières agricoles

Trois évaluations sont prévues pour cette composante dans les Filières Coton, Mangue, Café-Cacao et l'évaluation finale des projets financés dans le cadre de l'appels à projets relatif à l'autonomisation économique des regroupements des femmes des Filières Agricoles.

En 2022, l'UPSES a organisé l'évaluation finale d'un projet de recherche au niveau de la Filière Coton et l'évaluation à mi-parcours de deux projets de recherche de la Filière Palmier à Huile. De plus, l'UPSES a contribué à l'évaluation finale des projets de recherche de la Filière Café-Cacao.

- **Evaluation finale du projet de production de semences de pré-base et de base de Coton (2018-2021).** L'équipe de l'UPSES a supervisé l'évaluation finale du projet, réalisée par le Cabinet EADEC. De ce fait, l'UPSES a pris part à la phase terrain de cette évaluation, réalisée, du 29 mai au 04 juin 2022 dans les localités de Bouaké, Korhogo, M'Bengué, Niofoin et Boundiali. Le rapport final de l'évaluation est disponible. Globalement, la mission d'évaluation a jugé le projet de production de semences de pré-base et de base de 2018-2021 satisfaisant. Par ailleurs, des recommandations ont été formulées à l'endroit de chacune des parties prenantes.
- **Evaluation à mi-parcours des deux (02) projets de recherche de la Filière Palmier à Huile « Mise au point de méthodes de lutte contre la pourriture basale du stipe du palmier à huile due au champignon du genre GANODERMA » et « identification de nouveaux hybrides tolérants à la FUSARIOSE ».** Cette évaluation a été conduite par le Cabinet EADEC sous la supervision de l'équipe de l'UPSES. A l'issue de la phase terrain de cette évaluation, qui s'est tenue du 12 au 19 septembre 2022, les experts ont fait plusieurs constats qui ont été matérialisés dans le rapport final de l'évaluation, qui est disponible. L'une des recommandations majeures formulée par les experts et approuvée par les parties prenantes (AIPH, FIRCA, CNRA) est l'actualisation des plans opérationnels de ces deux projets de recherche, afin de définir clairement les résultats attendus d'ici la fin de la date limite de mise en œuvre de ces projets.

- **Evaluation finale des projets de recherche de la Filière Café-Cacao**, l'UPSES a contribué, en liaison avec le DCCAPS, à cette évaluation dont la phase terrain s'est déroulée du 02 au 06 août 2022. Les résultats de cette évaluation ont servi de supports de travail pour l'élaboration du troisième cycle de projets de la Filière Café-Cacao.

Mise en œuvre du Suivi-évaluation des Projets Conventonnés

- **Au titre du Projet Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable**

L'équipe de l'UPSES a pris une part active à l'évaluation finale de 23 projets financés par le FCIAD. A cet effet, elle a participé à deux missions de supervisions de la phase terrain de cette évaluation. Ces missions se sont tenues respectivement du 18 au 21 janvier, pour l'évaluation des projets du lot 1 et du 22 au 25 mars 2022, pour l'évaluation du lot 2. Par ailleurs, l'UPSES a contribué à l'analyse et à l'enrichissement des différents rapports d'évaluation transmis par le Cabinet.

- **Au titre du Projet de Promotion de la Compétitivité de l'Anacarde (PPCA) - Sous-composante 2.1. « Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré »**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2.1. « **Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement de matériel végétal amélioré** » du PPCA, le FIRCA a signé avec les Institutions Nationales de Recherche Agricole (INRA), des contrats spécifiques pour la mise en œuvre des activités portant sur les différents axes de ce programme.

Au titre du premier semestre 2022, l'UPSES :

- a participé du 22 au 24 février 2022, à l'atelier de relecture du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) ;
- a organisé du 13 au 24 mai 2022, une mission de suivi-évaluation interne du PNRA auprès des 8 INRA. Cette mission a permis aux parties prenantes de faire le bilan de la mise en œuvre de chacun des projets et aux experts suivi-évaluation du FIRCA et du CCA, d'évaluer le niveau d'atteinte des résultats des

huit (8) projets. Le rapport de la mission est disponible ;

- a procédé, sur la base des résultats de la mission de suivi-évaluation interne du PNRA, à l'actualisation à fin septembre 2022 des matrices de cadre logique et de plans opérationnels des différents projets de recherche.

- **Au titre du Projet de Promotion de la Compétitivité de l'Anacarde (PPCA) - Sous composante 2.2. « Appui aux services de vulgarisation agricole et de transfert de technologies sur l'anacarde »**

Au cours de l'année 2022, le FIRCA a :

- participé du 17 au 22 janvier 2022, à l'atelier bilan des activités de production de l'anacarde, à savoir, les activités de réhabilitation des vergers d'anacardiens, de production et de commercialisation des plants greffés et les activités de conseil agricole ;
- contribué à la mise en place d'un groupe de travail suivi-évaluation afin d'assurer un suivi efficace des outils de suivi-évaluation (tableau de bord et cadre de mesure de rendement) ;
- contribué à l'élaboration des différents documents de contractualisation avec l'ANADER (cahier de charge du Conseil Agricole 2022, contrat FIRCA-ANADER et annexes au contrat) ;
- contribué à la rédaction des termes de référence de la mission de suivi-évaluation externe du Conseil Agricole 2022 ;
- organisé du 03 au 17 juillet 2022, la mission de suivi-évaluation interne du Conseil Agricole dédié aux producteurs d'anacarde. Cette mission a permis d'évaluer, à mi-parcours, la mise en œuvre du conseil agricole au titre de la campagne 2022 et de formuler des recommandations pour l'atteinte des objectifs fixés. Le rapport de la mission est disponible.

- **Au titre du PRO2M**

- **Au titre de l'installation et du suivi d'un panel d'observations**

En ce qui concerne la mise en place et le suivi d'un panel d'observations pour le suivi des indicateurs

du projet, le rapport provisoire de la collecte de données au titre de l'année 2021, (du 9 septembre au 7 octobre 2021) a été soumis au FIRCA, pour observations le 30 septembre 2022.

La liste actualisée des bénéficiaires a été transmise à l'ESA, pour la préparation des enquêtes au titre de l'année 2022.

L'enquête annuelle de suivi du panel d'observations s'est déroulée du 27 août au 29 septembre 2022 sur l'ensemble des bénéficiaires du projet et a permis de déployer environ 45 agents enquêteurs. Les données issues de cette collecte serviront d'outils de pilotage pour l'atteinte des objectifs du projet.

➤ **Au titre du suivi-évaluation interne**

Au cours de l'année 2022, des missions ont été organisées pour améliorer la mise en œuvre des actions du PRO2M. En ce qui concerne le volet maraîcher, une mission d'évaluation de l'appui conseil aux bénéficiaires des sites réhabilités a été réalisée du 10 au 20 avril 2022 dans sept (7) départements de mise en œuvre du PRO2M à savoir **Bondoukou, Koun-Fao, Nassian, Sakassou, Yamoussoukro, Ferkessedougou** et **Korhogo**. Au cours de cette mission, **soixante-deux (62) producteurs** ont été interviewés et six (6) techniciens agricoles supervisés. Cette mission a permis d'effectuer le bilan de l'appui conseil de la première campagne de production sur les sites réhabilités et de formuler des recommandations pour l'amélioration des actions futures.

Au niveau du volet nutrition, une mission de suivi des activités d'appui aux cantines scolaires a été réalisées dans les départements **d'Agboville, Toumodi, Bouaké, Sakassou, Béoumi** et **Odienné**, du 27 juin au 02 juillet 2022. Cette mission a permis de faire le bilan des récoltes et des dotations de légumineuses aux cantines scolaires. Il ressort que sur une prévision de 9 106,3 kg de légumineuses à orienter vers les cantines scolaires par les 15 groupements, 10 groupements ont pu livrer 832 kg ; avec des quantités variant entre 25 et 200 kg.

Les raisons du faible niveau des dotations des groupements aux cantines sont de plusieurs ordres dont les principales sont : (i) le manque de pluies, (ii) les dégâts des animaux sauvages et domestiques, (iii) l'assèchement des plantules au moment de la floraison et (iv) les attaques des insectes (criquets).

Les 832 kg de légumineuses livrées aux cantines scolaires ont permis la conception de mets au profit des cantines scolaires. Ces légumineuses ont été la

plupart du temps associées au riz, à l'igname et à l'attiéké. Selon les normes des différentes cantines visitées, pour les cantines du primaires, **15 g** de légumineuses sont utilisés pour la confection d'un repas, et **300 g** en ce qui concerne les cantines scolaires du secondaire. Sur cette base, ce sont au total **49 450 repas** qui ont été confectionnés au profit de **1 917 élèves rationnaires** de **14 cantines bénéficiaires**. Ces repas ont contribué à assurer **649 jours** de fonctionnement aux cantines bénéficiaires du projet.

En ce qui concerne le volet coordination, trois (3) missions conjointes de suivi de la mise en œuvre du projet ont été organisées avec la DUE, la CCC CI-UE, le MEMINADER et l'Assistance Technique, afin de ressortir la situation sur chaque volet du projet. Ces trois (3) missions se sont déroulées respectivement du 16 au 22 mai, du 13 au 19 juin et du 20 au 29 juillet 2022 dans les localités de mise en œuvre du PRO2M. Ces missions ont enregistré la participation de douze (12) participants du **FIRCA**, CCC CI-UE, AT **et du MEMINADER** et ont permis de visiter **soixante-dix-huit (78) sites de bénéficiaires à raison de :**

- 3 serres de productions de légumes ;
- 6 sites aménagés ;
- 18 sites réhabilités ;
- 1 site de production de bouture de base du CSRS ;
- 11 sites de pépiniéristes ;
- 13 unités artisanales ;
- 4 CPSAM ;
- 20 sites de production de manioc.

À l'issue de ces missions, des recommandations opérationnelles ont été formulées à l'ensemble des parties prenantes, pour améliorer la situation de chacun des volets du projet.

➤ **Au titre du suivi des contrats**

Une matrice a été implémentée par l'Assistant Suivi-évaluation et sa mise à jour est assurée par le service marché. Elle permet de donner des alertes sur l'exécution des différents marchés.

➤ **Au titre des fiches de suivi de la mise en œuvre (SMO)**

Trois (3) rapports SMO ont été produits et régulièrement transmis à la CCC CI-UE, afin de leur permettre de suivre le niveau de mise en œuvre du projet.

➤ **Au titre du PURGRA 2 volets Manioc et Banane Plantain**

Au titre de l'année 2022, du 29 août au 2 septembre, une mission conjointe de suivi des activités du PURGRA 2 Manioc et Banane Plantain dans la région de la Mé a été organisée entre le FIRCA et l'ANADER.

Cette mission avait pour objectif de faire le bilan de la mise en œuvre du projet et de formuler des recommandations pour l'atteinte des objectifs du projet dans la région de la Mé. A l'issue de cette mission :

- les activités confiées au FIRCA ont été présentées aux Zones ANADER de la région de La Mé ;
- les obligations de l'ANADER et du FIRCA ont été expliquées aux Zones ;
- l'équipe d'appui conseil de l'ANADER a été présentée au FIRCA ;
- les acteurs ont été sensibilisés et leur besoin en renforcement (production, transformation et Commercialisation) ont été identifiés ;
- le niveau d'exécution des activités est connu ;
- des recommandations ont été formulées en vue d'améliorer le niveau d'exécution et lever les blocages éventuels.

Mise en œuvre du Suivi-évaluation des activités du FIRCA et capitalisation des acquis et partage d'expérience

Au titre de cette composante, il s'agit de renseigner régulièrement les matrices institutionnelles, réaliser l'évaluation annuelle du PO 2021-2023 du FIRCA, organiser des panels de restitution des résultats de planification, évaluation et de partage d'expérience de la mise en œuvre des projets.

En 2022, seule l'activité relative au renseignement des matrices institutionnelles a été réalisée entièrement. Celle relative à l'évaluation annuelle du PO 2021-2023 est en cours de réalisation.

➤ **Renseigner régulièrement les matrices institutionnelles**

Des outils de collecte de données ont été mis en place et sont en phase de test. Par ailleurs, l'UPSES a renseigné les matrices du COMOREX et du bilan à mi-parcours du MEMINADER. L'UPSES a également consolidé les informations relatives au point des activités du FIRCA dans les régions du Bafing, Guemon, Tonkpi et Worodougou, pour une transmission à la PRIMATURE. Enfin, le rapport annuel d'activités 2021 a été rédigé et transmis au MEMINADER selon le canevas transmis par le Ministère._

➤ **Evaluation annuelle du PO 2021-2023**

Des matrices sont en cours d'élaboration pour la collecte de données. La collecte de données débutera en 2023.

Renforcement des capacités de l'équipe de l'UPSES

Cette composante porte sur le renforcement des capacités de l'UPSES sur (i) les nouveaux outils et techniques de planification et de suivi-évaluation, (ii) l'utilisation des versions récentes des logiciels et (iii) les techniques d'archivage.

Ces activités de renforcement de capacités ont été réalisées en 2022.

- **Renforcement de capacité de l'UPSES sur les nouveaux outils et techniques de planification et de suivi-évaluation.** Le Chef d'Unité Planification, Suivi-Evaluation et Statistique (CUPSES) a pris part à un séminaire international en planification, analyse et Suivi des projets.

- **Renforcement des capacités sur l'utilisation des versions récentes des logiciels :** pour faciliter l'utilisation des versions récentes des logiciels, l'UPSES a organisé, du 25 au 29 septembre 2022, la formation des gestionnaires de projets du FIRCA à la collecte électronique des données. Au cours de cette formation, 10 agents du FIRCA ont été formés à la conception de masques de saisie des données sous SUSO, à la gestion et au suivi d'une opération de collecte sous Survey solutions et à l'introduction aux statistiques descriptives sous STATA.

- **Renforcement des capacités sur les techniques d'archivage** : l'archiviste a reçu une formation, du 05 au 06 août 2022, sur le thème « ALFRESCO : Utiliser et administrer une solution GED ».

Renforcement du système de base de données et de la gestion

Cette composante porte sur la mise à jour des bases de données et applications existantes, l'opérationnalisation de la plateforme électronique de suivi-évaluation, la formation du personnel et l'assistance technique pour l'utilisation des applications existantes.

En ce qui concerne la mise à jour des bases de données, elle a été régulièrement faite au cours de l'année 2022.

S'agissant de l'opérationnalisation de la plateforme électronique de suivi-évaluation, le lien d'accès ainsi que le manuel d'utilisation ont été partagés à l'ensemble des chargés de programme. Une séance d'explication s'en est suivie pour le déploiement effectif de la plateforme.

Production de statistiques

Cette action consiste en l'équipement de l'UPSES en logiciels spécialisés, la collecte de données statistiques et la création d'une base de données des bénéficiaires de formation des acteurs des filières agricoles.

Au cours de l'année 2022, six (06) tablettes ont été acquises pour le compte de l'UPSES pour la collecte électronique de données.

Également, un support de collecte de données sur les bénéficiaires des formations a été élaboré et partagé aux chargés de Programmes pour renseignement en vue de la mise à jour régulière de la base de données des bénéficiaires de formation.

Renforcement du système de gestion électronique du courrier, de la documentation et des archives

Concernant le système de gestion de la documentation, le projet de mise en place de la bibliothèque est effectif. L'équipement de la salle, en ouvrages et manuels, est effectif. L'ouverture officielle de la bibliothèque est prévue pour le premier semestre de l'année 2023.

Par ailleurs, concernant la gestion de la documentation, l'archiviste procède de façon quotidienne à la numérisation des différents contrats signés avec les prestataires et à leurs mises à disposition au besoin.

S'agissant de la gestion électronique des archives, des actions ont été initiées pour le redémarrage des activités avec le prestataire VEONE pour la mise à jour du système d'archivage à travers le logiciel Alfresco.

Pour le volet de la numérisation et archivage des documents, quatre stagiaires ont été recrutés. A leur prise de fonction, ces quatre stagiaires ont été formés par l'Archiviste sur l'utilisation d'un scanner, sur la numérisation et la recherche de documents. Cela a permis de démarrer le processus de numérisation de tous les documents conservés dans la salle des Archives. Également, l'UPSES a acquis du matériel d'archivage. Il s'agit de trois (03) scanners et un (01) ordinateur ajouté aux deux (02) ordinateurs existants.





Résultats du Programme Communication institutionnelle du FIRCA et promotion des filières

Le financement du programme de communication institutionnelle du FIRCA et de promotion des filières agricoles, constitué de 3 composantes, provient des filières et de l'Etat. Il a pour objectif global d'assurer la visibilité optimisée des actions conduites pour le compte du FIRCA et des filières agricoles et d'œuvrer au rayonnement de l'institution et des filières auprès de l'Etat, des Institutions Nationales et Internationales, des Communautés Economiques Régionales et des Partenaires Techniques et Financiers.

Communication institutionnelle du FIRCA

La communication institutionnelle vise à assurer la bonne visibilité des actions réalisées par le FIRCA auprès de ses diverses cibles, afin de garantir sa notoriété et son positionnement en tant qu'institution majeure au sein du système national agricole, chargée de la mobilisation des ressources financières et du financement durable des services agricoles.

Elle a été marquée, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 par :

🔗 La couverture audiovisuelle, numérique et médiatique d'évènements et activités

- ▶ Organisation par le FIRCA de la Journée de l'Innovation agricole-J'INNOV 2022 ;

- ▶ Célébration de la Journée Internationale des droits de la femme (JIF) ;

- ▶ Participation au Salon International de l'Agriculture de Paris-SIA 2022 (exposant), **à la Conférence des parties-COP-15** (sponsor et exposant), à la semaine de l'AGRITECH tunisienne en Côte d'Ivoire (partenaire), avec le PRO2M aux Journées de l'Administration Agricole Délocalisée-JAAD 2022 (10^{ème} édition) à Bongouanou (exposant), à la Cérémonie de lancement du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières-PDC2V ;

- ▶ Organisation des Ateliers (i) de Formation des Journalistes, Députés et Conseillers économiques sur le changement climatique (FVC), Atelier de Sensibilisation sur le projet de développement des chaînes de valeur vivrières (PDC2V), (ii) de Capitalisation et partage Genre au FIRCA, (iii) de Consultation des parties prenantes du FIRCA et (iv) de la Signature de convention entre le FCIAD et l'AISA ;

- ▶ Visites de délégations au siège du FIRCA du Ministère de l'Agriculture de Guinée, du Fond National de Développement Agricole du Bénin, des responsables de AGRIAL-France, des responsables du Mexique, et du Burkina ;

- ▶ Assemblée Générale du FIRCA ;

- ▶ Assemblée Générale constitutive et Cérémonie de présentation du bureau de l'Association des Ingénieurs Agronomes de Côte d'Ivoire (AIA-CI).

(Diffusion de capsules sur Facebook ; de reportages par les chaînes télé RT11, Business 24 et NCI ; d'interviews et articles sur Fraternité Matin, l'Inter, Soir Info ; et sur AIP.ci, l'Infodrome, Abidjan.net et Commodafrica).

🔗 Les missions de collecte d'informations photos, audios et vidéos

Notamment, pour la réalisation du film bilan sur le FCIAD et le CIAD.

🔗 Le monitoring et la maintenance corrective, préventive et évolutive des sites web, la supervision des serveurs web du FIRCA, ainsi que diverses publications sur le site web du FIRCA

Finalisation et mise en production de la version 4.1 du site web du FIRCA, réécriture du système de téléchargement des publications et des offres et mise en place d'un formulaire unique à renseigner avant téléchargement des offres publiées sur le site, mise en conformité juridique du site web du FIRCA avec la politique de confidentialité, la gestion des cookies et les mentions légales, contribution à la restauration de la plateforme «clinique hévéa» de Côte d'Ivoire.

🔗 **Déploiement de la stratégie de communication numérique (calendrier éditorial web) ainsi que la mise en exploitation du serveur d'images**

- ▶ Publication de 52 appels d'offres, 2 résultats d'appels d'offres et 1 avis général de passation de marché, 15 articles sur les activités du FIRCA et des filières agricoles, 5 documents stratégiques (Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, etc.) 3 documents institutionnels (Plan Stratégique 2021-2026, Plan Opérationnel 2021-2023 et Rapport Annuel 2021) et sur le projet FCIAD (campagne numérique pour la J'INNOV 2022, appel à candidature du concours CIAD 2022...);
- ▶ Animation des réseaux sociaux du FIRCA, via la diffusion sur Youtube de 21 émissions télé « Terre et Progrès » et 9 capsules sur les lauréats du CIAD 2021, et la publication de posts sur le quatuor Facebook-Twitter-Linkedin-Instagram, singulièrement à travers la couverture digitale de la participation du FIRCA aux événements (SIA, J'INNOV, COP-15, SEPIC, JNCC, SICTHA et à la journée de l'encadreur d'Hévéa).

🔗 **Production et (re)diffusion de 13 émissions télé « Terre et Progrès » sur la chaîne RTI1**

- ▶ Emissions sur la participation du FIRCA au SIA 2022, l'organisation de la J'INNOV 2022, la participation du FIRCA à la COP-15 (2 parties), l'atelier de sensibilisation sur le changement climatique (FVC), la visite du Ministre de l'Agriculture guinéen et la célébration de la JIF 2022, etc. ;
- ▶ Production de 2 spots télé avec 12 diffusions sur RTI1 et 2 spots radio avec 80 diffusions sur Radio CI et Fréquence 2, respectivement dans le cadre de la J'INNOV et du CIAD 2022, ainsi que le résumé du film bilan FCIAD, de 7 capsules vidéo sur les lauréats CIAD.

🔗 **Conception et édition ou la production de supports de visibilité**

- ▶ 1 plaquette en 100 exemplaires, 1 branding du stand, 16 polos, 12 écharpes et 600 cartes de visite pour la participation du FIRCA au SIA ;
- ▶ 1 plaquette FCIAD en 500 exemplaires, 4 kakemonos, 1 fond de scène, 2 banderoles, 9 diplômes, 9 chèques factices pour la J'INNOV ;
- ▶ 1 banderole murale et 5 affiches 12m² dans le cadre de la campagne du Concours de l'Innovation Agricole Durable-CIAD 2022 ;
- ▶ 1 visuel pour le branding du stand de 12m², 1 plaquette en 1000 exemplaire sur les actions du FIRCA pour la lutte contre la désertification, 30 chemises VIP et 200 tee-shirts pour la participation du FIRCA à la COP-15 ;
- ▶ 1 kakemono, 1 fond de scène et 1 brochure éditée en 100 exemplaires, pour l'atelier de lancement de la PGA ;
- ▶ 7 plaques murales pour l'identification de laboratoires de recherche sur le cacao et leurs équipements (Filière Café-Cacao) ;
- ▶ Les éditions de fin d'année du FIRCA (700 cartes de vœux, 300 cartes de remerciements, 500 agendas grand format, 500 agendas de poche et 500 notebooks, 1000 calendriers bancaire, 500 calendriers chevalets et 500 mini calendriers) ;
- ▶ Gadgets (100 portes cartes VIP, 150 portes cartes de visite, 150 services à café et 200 mugs, 300 polos, 1000 tee-shirts, 250 casquettes, 1000 sacs Kaba) ;
- ▶ Conception, édition et distribution du rapport annuel 2021 en 1000 exemplaires ;
- ▶ Production de cartes de visites (1300) pour le Comité de Direction ;
- ▶ Confection de 7 diplômes et 7 chèques factices pour la cérémonie de récompense du CIAD.

Communication pour la promotion des filières agricoles

La promotion des filières agricoles a pour but de veiller à la bonne médiatisation des activités des filières et des actions conduites pour leur compte par le FIRCA ; singulièrement la valorisation du métier d'exploitant agricole, à travers la diffusion des acquis des programmes de développement et des programmes conventionnés.

Cette promotion a consisté, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, en :

► La couverture audiovisuelle et médiatique d'activités et évènements

- **Assemblée Générale de création de l'OIA Gingembre à Yamoussoukro**, Lancement du projet PCCET à Aboisso (chaînes de valeur Hévéa, Palmier à Huile, Mangue, Ananas et Plastique), 2^{ème} conférence internationale de la mangue.
- Atelier de la Filière Riz, de restitution dans les zones de production et atelier bilan de la campagne 2021-2022 pour la Filière Coton, de planification des opérations culturales de la banane plantain dans la région de la ME (PURGA 2), de sensibilisation et de présentation du PDC2V aux acteurs et aux autorités à Abengourou et San Pedro, de restitution hévéa (Bocanda, Bongouanou, Arrah).
- 2^{ème} édition du Salon international des Epices et Condiments (SEPIC), 8^{ème} édition des Journées Nationales du Cacao et du Chocolat (JNCC 2022), 3^{ème} conférence internationale de la mangue à Korhogo, édition des journées de l'encadreur Hévéa à Abengourou. 1^{ère} édition du Salon International du Coton du Textile et de l'habillement d'Abidjan-SICTHA.

(Diffusion de reportages et articles sur RT11, Business 24 et NCI, Fraternité Matin et l'Inter, AIP.ci et, Abidjan.net).

► Des missions de collecte d'informations photos, audios et vidéos pour la réalisation de films, l'édition de journaux, et pour l'alimentation des supports en ligne (sites web et réseaux sociaux),

Missions concernant la récolte de légumes sur les périmètres réhabilités, les activités des CPSAM de Toumodi et de Bonon et les activités de pépiniéristes de manioc dans le cadre du PRO2M et pour le

compte de diverses filières (Filières Coton, Karité, Gingembre, Mangue, Pêche et Aquaculture), 2 missions de collecte pour la réalisation de 2 films bilan (sur les activités du FCIAD et sur les lauréats CIAD) et la production de 6 capsules sur les lauréats CIAD 2022.

► 26 (re)diffusions de l'émission télé hebdomadaire « Terre et Progrès » sur RT11,

Diffusions portant sur des films et reportages dans les chaînes de valeur des Filières Coton (3 reportages), Mangue (4 films et 2 reportages), Environnement-COP 15 (1 film bilan en 2 parties), Gingembre (4 films), Poivre (1 film en 2 parties), Karité (1 film), Aquacole (1 film), Hévéa (1 film et 1 reportage) ainsi que sur les activités des organisations agricoles AIPH et INTERCOTON au SIA 2022 (1 reportage), le lancement du projet PCCET à Aboisso (1 reportage), et la participation du FIRCA au salon des épices et des condiments-SEPIC (1 reportage).

► La conception, l'édition et la distribution du journal « La Filière du Progrès » :

- Distribution interne et externe du n°26 portant à sa Une les innovations agricoles (2 000 exemplaires), N°27 portant sur la Filière Gingembre (2 000 exemplaires), N°28 portant sur la Filière Mangue (2 000 exemplaires), le N°29 portant sur la Filière Karité (2 000 exemplaires) et conception du journal N°30 portant sur la Filière Pêche et Aquaculture ;
- Conception et édition de 2 banderoles pour la Filière Coton dans le cadre des ateliers bilan et de restitution de la campagne 2021, 1 banderole pour la cérémonie de remise de pièges à mouches de fruits (Filière Mangue) ainsi que 1 plaquette en 500 exemplaires et 1 branding pour le stand FIRCA aux JNCC (12m²) ;
- Production de supports de communication pour les journées de l'encadreur hévéa 2022 (1 banderole, 102 diplômes, 11 trophées, 25 polos, 175 tee-shirts, 1 chemise et 2 tuniques) ;
- Production des éditions de fin d'année PRO2M (500 Calendriers bancaires, 200 calendriers à feuillets, 200 agendas) textiles (250 tee-shirts, 100 gilets...) et gadgets (100 porte-clés, 5000 stylos,) et 100 parapluies dans le cadre de la mise en œuvre du projet PRO2M.

➤ Appui à la FLORACI, organisation professionnelle de la Filière Fleurs

Création de la page web de présentation de l'OPA.

Communication pour le développement des filières agricoles

La communication pour le développement des filières agricoles porte sur les actions du FIRCA, en vue de changement qualitatif de comportement des différents acteurs, le long de la chaîne des valeurs agricoles, notamment à travers la vulgarisation des innovations technologiques et des bonnes pratiques agricoles développées.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, il a été produit :

- **11 (re)diffusions de l'émission télé « Terre et Progrès » sur RTI1**, portant sur des sensibilisations des acteurs des filières agricoles, singulièrement sur la récolte, la production, la recherche, la transformation (Filière Gingembre) et la récolte, la production (Filière Mangue), les techniques de conditionnement et d'exportation de la mangue, les Centres de prestation de services agricoles mécanisés (CPSAM) dans le PRO2M, la récolte et la commercialisation de légumes (PRO2M) ;
- **Participation à la restauration de la plateforme en ligne « clinique hévéa »** de Côte d'Ivoire ;
- **Edition à 1 000 exemplaires d'un classeur pour le rangement de 15 fiches techniques** pour le compte de la Filière Hévéa, Conception du guide fiscal simplifié pour les sociétés coopératives de la Filière Hévéa et Réédition en 2000 exemplaires du répertoire des acquis de la recherche de la Filière Hévéa.

Résultats du Programme Gestion du Plan de Passation de Marchés

Le Plan de Passation de Marchés (PPM) du FIRCA est composé des PPM : (i) des différentes filières et (ii) des projets conventionnés (FADCI, FONDS VERTS, PURGA II, PCCET, PDC2V).

Pour 2022, le nombre total de marchés, soumis à la passation et à la gestion de l'Unité et des Marchés et Conventions (UMC) du FIRCA, s'élève à **784 marchés**, estimés à **94 197 660 214 FCFA** répartis par catégorie comme suit : **509** marchés de prestations intellectuelles d'un montant estimé à **45 293 122 746 FCFA**, **224** marchés de fournitures et services assimilés d'un montant estimé à **67 711 714 304 FCFA** et **31** marchés de travaux d'un montant estimé à **18 712 146 719 FCFA** :

Au terme de cette année 2022, sur les **784** marchés prévus, d'un montant estimatif global de **94 197 660 214 FCFA**, **271** marchés ont été signés pour un montant de **25 160 433 716 FCFA** soit, **un taux de réalisation de 34, 56% et 513 restent à passer**. Le détail est présenté ci-dessous :

- Sur les **509** marchés de prestations intellectuelles prévus, **175 ont été signés** pour un montant global de **17 372 374 219 FCFA**, soit, **un taux de réalisation de 34,38% et 334** restent à passer.
- Sur les **224** marchés de fournitures et services assimilés, **92 ont été signés** pour un montant global de **7 533 394 605 FCFA**, soit, **un taux de réalisation de 41,07% et 132** marchés restent à passer.
- Sur les **31** marchés de travaux, **5 ont été signés** pour un montant global de **155 640 689 FCFA**, soit, **un taux de réalisation de 16,12% et 26** restent à passer.

Résultats du Programme Conformité et Gestion des Risques

Le Programme Conformité et Gestion des Risques est conduit par le Service des Affaires Juridiques¹ (SAJ), en liaison avec l'Unité Audit Interne. Ce programme vise à assurer la sécurisation des relations et à maîtriser les risques à travers (i) la mise en conformité des outils juridiques de gestion des programmes avec les orientations du FIRCA, (ii) la maîtrise des risques opérationnels liés au financement et à la mise en œuvre des programmes des filières et (iii) le renforcement du dispositif de contrôle interne inhérent à la gestion des programmes.

Parallèlement à la mise en œuvre de ce programme, le SAJ apporte un appui juridique à l'ensemble des services du FIRCA.

Mise en conformité des outils juridiques de gestion des programmes avec les orientations du FIRCA

Cette composante comprend (i) l'appui à la mise en conformité des textes et (ii) l'appui à la mise en place d'outils juridiques de gestion.

Les travaux, en 2022, ont porté sur l'appui à la mise en conformité des textes. Au titre de cet appui, il est prévu l'assistance à l'analyse de l'environnement juridique du FIRCA et l'harmonisation des documents juridiques de base du FIRCA. Les termes de référence de ces deux (2) études ont été rédigés.

L'assistance à l'analyse de l'environnement juridique du FIRCA a pour objectif de formaliser les recommandations issues de l'étude juridique relative au statut à conférer au FIRCA, en vue de lui permettre une plus grande flexibilité, en matière de mobilisation de ressources.

Il s'agira, au regard des recommandations formulées à l'issue de l'étude précédente et du droit positif ivoirien, de proposer un avant-projet de décret modificatif du décret n°2002-520 du 11 décembre 2002 portant création et organisation du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (F.I.R.C.A.), modifié et complété par le décret n°2015-194 du 24 mars 2015 et son rapport de présentation. Docteur François KOMOIN a été recruté, à cet effet.

Cependant, compte tenu des contraintes financières, cette activité a été reportée à l'exercice 2023.

Quant à l'harmonisation des documents juridiques de base du FIRCA, elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la mission

portant élaboration de la politique de propriété intellectuelle et de protection numérique des données du FIRCA. Elle vise essentiellement l'actualisation des contrats types en vigueur et la rédaction de contrats types de recherche. Docteur Ibrahim COULIBALY a été recruté pour conduire cette étude.

Appui à la mise en place d'outils juridiques de gestion

Cet appui consistait à élaborer les outils juridiques de gestion. Au titre de l'année 2022, ces outils portent sur des projets de décisions types que peut prendre le Directeur Exécutif, dans le cadre de sa gestion.

Ces documents élaborés par le Service des Affaires Juridiques ont été validés par la Direction Exécutive et diffusés le 3 novembre 2022.

Appui à la maîtrise des risques liés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme

Pour la maîtrise des risques opérationnels liés au financement des programmes des filières, il est prévu une assistance à l'opérationnalisation du dispositif de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT). Le Cabinet Chartered Consulting a été sélectionné pour exécuter la mission d'opérationnalisation du dispositif de LBC-FT. Le Contrat a été signé.

Il s'agira de procéder à la formation du personnel intervenant dans le processus de LBC-FT, à des séances de sensibilisation du personnel et à un accompagnement du Service des Affaires Juridiques, chargé de la mise en œuvre du dispositif de LBC-FT. Ce dispositif comprend un document de politique, déjà validé par le Conseil d'Administration et un manuel de procédures. Le préalable au lancement de cette étude était la validation du manuel de procédures.

Sur cette base, des séances de finalisation du manuel de procédures se sont tenues du 30 mai au 1^{er} juin 2022. A ce jour, le manuel de procédures, le guide pratique et les documents opérationnels de LBC-FT sont validés. Ces documents sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022, par décision n°36 324 / FIRCA/ DE /SAJ. 2022 et la note de service n°36 323 / FIRCA/ DE /SAJ. 2022 du 31 août 2022.

La formation du personnel intervenant dans le processus de LBC-FT se tiendra au cours de l'exercice 2023.

Renforcement du dispositif de contrôle interne inhérent à la gestion des programmes

Cette composante comprend (i) l'actualisation de la cartographie des risques, (ii) la diffusion de la cartographie des risques actualisée et (iii) l'opérationnalisation du dispositif d'Ethique et de Conduite.

(i) **Actualisation de la cartographie des risques** : Le contrat du Cabinet MK Conseil et Formation, sélectionné par appel à candidature pour l'actualisation de la cartographie des risques, a été signé le 29 juillet 2022. La mission du cabinet a démarré à partir de la réunion de démarrage tenue le 12 août 2022 pour un délai de trois (03) mois maximum. Cette activité est en cours d'exécution.

➤ **Le 1^{er} livrable (la Note méthodologique)** a été produit et validée au cours de la réunion de démarrage, tenue le 12 août 2022 avec le Comité de Pilotage de cette mission.

➤ **Le 2^{ème} livrable (le Rapport de formation des membres de l'équipe dédiée au pilotage des risques)** a été produit le 22 septembre 2022, suite à l'atelier de formation effectué du 07 au 09 septembre 2022 à Grand Bassam.

➤ **En ce qui concerne le 3^{ème} livrable (Inventaire des risques du FIRCA)**, les activités sont en cours d'exécution. Les processus devant servir de base à l'inventaire des risques, élaborés par le cabinet et transmis au FIRCA, le 28 septembre 2022, ont été validés. Les travaux d'inventaire des risques des différents processus sont en cours.

➤ Les activités sont prévues du 13 novembre 2022 au 28 février 2023.

(ii) **Diffusion de la cartographie des risques actualisée** : Cette activité n'a pas encore été exécutée car en relation avec l'élaboration de la cartographie des risques du FIRCA.

(iii) **Opérationnalisation du dispositif d'Ethique et de Conduite** : Le Cabinet KEN'Z Company a été sélectionné pour conduire cette mission et le contrat a été signé.

Il s'agit, pour le Cabinet de (i) réviser la Charte d'Ethique du FIRCA et élaborer ses outils d'application (ii) former les membres du Comité d'Ethique du FIRCA.

La charte d'Ethique du FIRCA révisée et ses outils d'application (indicateurs de mise en œuvre de la Charte et fiche d'alerte éthique) élaborés ont été diffusés par note de service N°37 225/FIRCA/DE/SAJ. 2022 du 13 décembre 2022. Les membres du Comité ont été formés au cours d'un atelier tenu les 21 et 22 octobre 2022 à Grand-Bassam.





*Investir pour le futur,
Anticiper, Innover*

*20 ans d'excellence,
au service de l'Etat
et des filières agricoles*

ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE 2023

Adopté par le Conseil d'Administration en sa 58^{ème} session, tenue le 21 décembre 2022, le Programme d'Actions 2023 du FIRCA est articulé autour de **35 programmes** dont **25 programmes** à destination des filières agricoles et **10 programmes** transversaux, pour un total de **171 actions-projets** dont **135** pour les 25 filières et **36** pour les programmes transversaux.

Ces 35 programmes et 171 actions-projets se répartissent comme suit :

- ▶ **66 actions-projets de Recherche** (38,6%) ;
- ▶ **43 actions-projets de Conseil Agricole** (25%) ;
- ▶ **39 actions-projets de Renforcement des Capacités/Appui aux OPA** (10,8%) ;
- ▶ **11 actions-projets de Formation Professionnelle Agricole** (6,4%) ;
- ▶ **12 actions-projets d'Etude d'Accompagnement** (7%).

Le coût des **35 programmes**, s'élève à un montant total de **33 900 362 000 FCFA**.

Il est financé par les cotisations des filières, pour **22 722 880 000 FCFA (67,03%)**, par les Guichets Spécifiques¹ des Filières, pour **1 252 200 000 FCFA (3,69%)**, par l'Etat (PURGA-COVID 19), pour **1 264 800 000 FCFA (3,73%)** et pour **8 660 482 000 FCFA (25,55%)** par les partenaires techniques et financiers. (FADCI-C2D, PPCA-BIRD, PRO2M-UE, FVC, RESCO-AFD et AGEROUTE-UEMOA).



ANNEXES



Annexe 1
SCHEMA ORGANISATIONNEL DU FIRCA POUR LA PERIODE
2021-2026

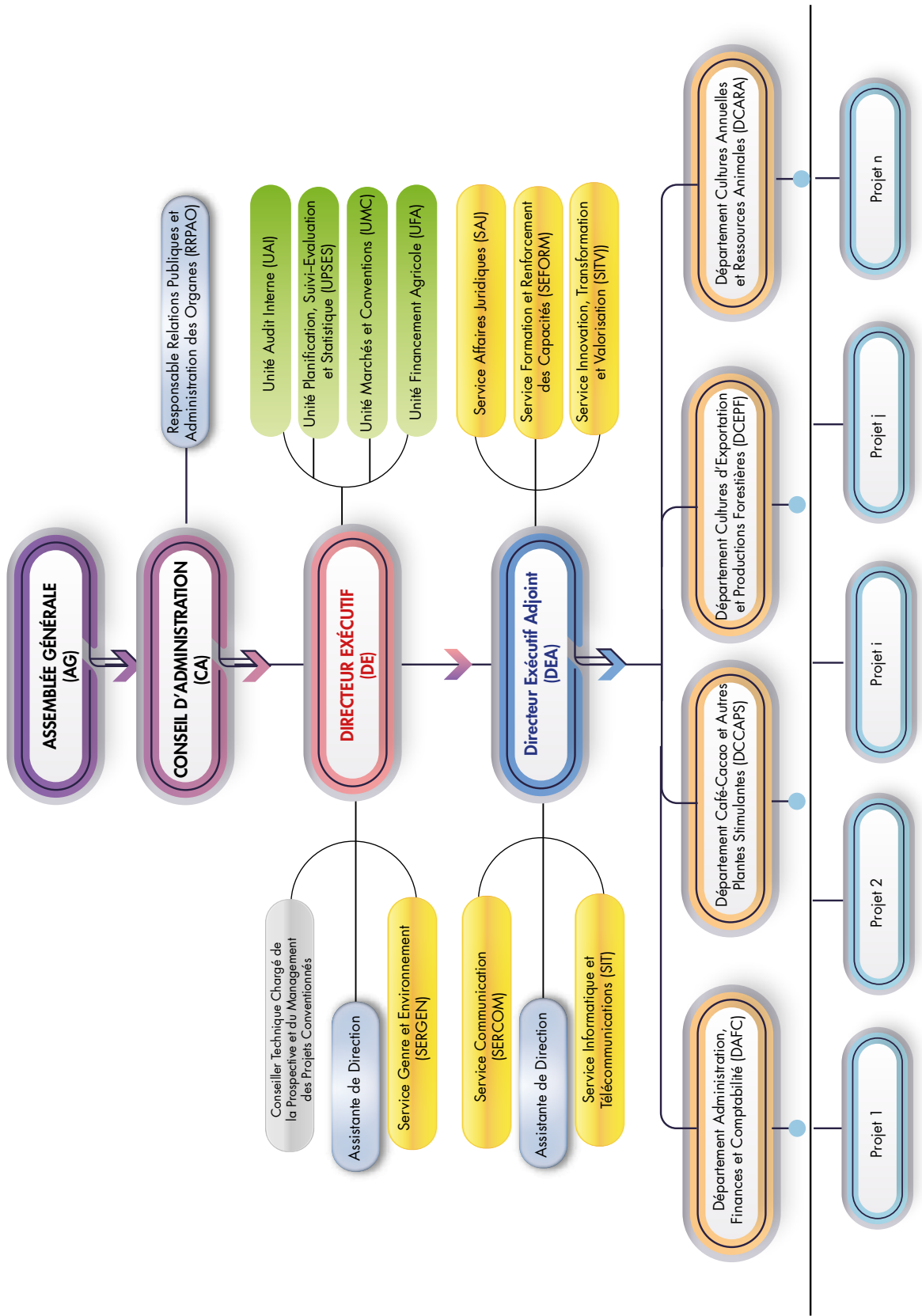
Annexe 2
ETAT DE SUIVI DES COTISATIONS ET DES ENGAGEMENTS
DES PROGRAMMES DES FILIERES AU 31 DECEMBRE 2022

Annexe 3
ETAT DE REALISATION DES PROJETS DU PROGRAMME ANNUEL
D'ACTIIONS 2021 RECADRE AU 31 DECEMBRE 2022

Annexe 4
ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET ORDINAIRE
AU 31 DECEMBRE 2022

Annexe 5
EVOLUTION DU TAUX DE REALISATION DES PDF DES FILIERES AGRICOLES
ET DES CLOTURES DE COMPTE DU FIRCA ET DES PROJETS AUDITES

Annexe 1 : SCHEMA ORGANISATIONNEL DU FIRCA POUR LA PERIODE 2021 -2026



Annexe 2 : ETAT DE SUIVI DES COTISATIONS ET DES ENGAGEMENTS DES PROGRAMMES DES FILIERES AU 31 DECEMBRE 2022

TABLEAU 1 : FILIERE HEVEA / RUBBER TREE SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes	
	Années 2004 -2016		Année 2021		Année 2022		Année 2020		Année 2021				Année 2022
	Années 2004 -2016	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021			Année 2022
Recherche	3 338 608 405	3 080 920 333	1 103 579 794	975 194 764	8 498 303 296	2 726 180 108	1 851 035 346	44 035 722	245 964 876	4 867 216 052	3 631 087 244		
Conseil	27 833 459 333	24 031 178 621	8 607 922 365	7 606 519 152	68 079 079 471	25 095 274 365	23 276 681 991	6 695 309 493	7 507 014 404	62 574 280 253	5 504 799 218		
Appui aux OPA	1 092 465 178	616 184 065	220 715 955	195 038 933	2 124 404 151	817 760 884	507 944 386	100 684 975	136 332 639	1 562 722 884	561 681 267		
Caisse solidarité	1 493 012 816	1 540 460 166	551 789 894	487 597 381	4 072 860 257	1 493 012 816	1 540 460 166	551 789 894	487 597 381	4 072 860 257	0		
Fonctionnement	1 720 534 462	1 540 460 179	551 789 900	487 597 381	4 300 381 922	1 720 534 462	1 540 460 179	551 789 900	487 597 381	4 300 381 922	0		
Total	35 478 080 194	30 809 203 364	11 035 797 908	9 751 947 631	87 075 029 097	31 852 762 635	28 716 582 068	7 943 609 984	8 864 506 681	77 377 461 368	9 697 567 729		

TABLEAU 2 : FILIERE ANANAS / PINEAPPLE SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2016		Année 2020		Année 2021		Année 2020		Année 2021			
	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2020	Année 2021	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2020	Année 2021	Année 2017/2020	Année 2021		
Recherche	66 642 427	11 033 872	4 087 916	3 340 314	85 104 529	92 321 795	16 500 000	0	0	108 821 795	-23 717 266	
Conseil	26 656 967	4 413 546	1 635 165	1 336 125	34 041 803	16 177 134	35 497 889	5 966 000	38 965 750	96 606 773	-62 564 970	
Appui aux OPA	23 991 271	3 972 190	1 471 648	1 202 512	30 637 621	32 425 621	0	14 099 712	0	46 525 333	-15 887 712	
Caisse solidarité	7 997 091	1 324 064	490 549	400 839	10 212 543	7 997 091	1 324 064	490 549	400 839	10 212 543	0	
Fonctionnement	7 997 104	1 324 071	490 554	400 835	10 212 564	7 997 104	1 324 071	490 554	400 835	10 212 564	0	
Total	133 284 860	22 067 743	8 175 832	6 680 625	170 209 060	156 918 745	54 646 024	21 046 815	39 767 424	272 379 008	-102 169 948	

TABLEAU 3 : FILIERE BANANE / BANANA SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations			Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2016		Année 2021		Année 2022		Année 2020		Année 2021			
	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2020	Année 2021	Année 2017/2020	Année 2021		
Recherche	437 210 084	255 750 280	75 867 540	76 225 411	845 053 315	625 780 951	119 157 310	57 913 338	61 645 059	864 496 658	-19 443 343	
Conseil	216 829 140	153 450 160	45 520 524	45 735 250	461 535 074	63 925 471	98 589 588	1 310 000	277 500	164 102 559	297 432 515	
Appui aux OPA	123 839 544	51 150 059	15 173 506	15 245 082	205 408 191	60 783 236	5 955 779	0	10 966 538	77 705 553	127 702 638	
Caisse solidarité	48 270 702	25 575 034	7 586 759	7 622 538	89 055 033	48 270 702	25 575 034	7 586 759	7 622 538	89 055 033	0	
Fonctionnement	48 270 687	25 575 021	7 586 747	7 622 542	89 054 997	48 270 687	25 575 021	7 586 747	7 622 542	89 054 997	0	
Total	874 420 157	511 500 554	151 735 076	152 450 823	1 690 106 610	847 031 047	274 852 732	74 396 844	88 134 177	1 284 414 800	405 691 810	

TABLEAU 4 : FILIERE MANGUE / MANGO SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes				
	Années 2004 -2016		Année 2021			Année 2022		Années 2004 -2016				Année 2021		Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022		Année 2017/2020	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022			Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	
Recherche	14 443 150	25 678 066	5 250 000	5 250 000	50 621 216	5 250 000	5 250 000	19 985 440	19 985 440	22 205 186	104 164 588	-53 543 372			
Conseil	14 443 150	25 678 066	5 250 000	5 250 000	50 621 216	5 250 000	5 250 000	14 995 000	14 995 000	1 356 000	29 848 932	20 772 284			
Appui aux OPA	7 427 908	13 205 863	2 700 000	2 700 000	26 033 771	2 700 000	2 700 000	8 478 838	8 478 838	3 382 500	42 356 531	-16 322 760			
Caisse solidarité	2 475 969	4 401 954	900 000	900 000	8 677 923	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	8 677 923	0			
Fonctionnement	2 475 969	4 401 955	900 000	900 000	8 677 924	900 000	900 000	4 401 955	4 401 955	900 000	8 677 924	0			
Total	41 266 146	73 365 904	15 000 000	15 000 000	144 632 050	15 000 000	15 000 000	29 083 417	29 083 417	28 743 686	193 725 898	-49 093 848			

TABLEAU 5 : FILIERE CAFE CACAO / COFFEE-COCOA SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes				
	Années 2004 -2016		Année 2021			Année 2022		Années 2004 -2016				Année 2021		Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022		Année 2017/2020	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022			Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	
Recherche	3 053 399 604	0	0	0	3 053 399 604	3 053 399 604	0	0	0	0	0	0			
Conseil	5 235 544 021	0	0	0	5 235 544 021	5 257 911 045	10 777 156	0	0	0	5 268 688 201	-33 144 180			
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Caisse solidarité	300 000 000	0	0	0	300 000 000	300 000 000	0	0	0	0	300 000 000	0			
Fonctionnement	7 366 926 925	3 227 299 839	816 002 242	782 074 474	12 192 303 480	7 366 926 925	3 227 299 839	816 002 242	816 002 242	782 074 474	12 192 303 480	0			
Total	15 955 870 550	3 227 299 839	816 002 242	782 074 474	20 781 247 105	15 978 237 574	3 238 076 995	816 002 242	816 002 242	782 074 474	20 814 391 285	-33 144 180			
* à ajouter 1 000 000 000 affecté au fonds d'établissement donc Total fonctionnement =											13 192 303 480				

TABLEAU 6 : FILIERE CAFE CACAO (CONTRAT PLAN) / COFFEE-COCOA (PLAN CONTRACT)

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes				
	Années 2004 -2016		Année 2021			Année 2022		Années 2004 -2016				Année 2021		Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022		Année 2017/2020	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022			Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	
Recherche	2 541 221 121	3 223 804 735	739 662 952	0	6 504 688 808	1 839 216 634	3 551 186 146	973 640 553	1 232 637 780	7 596 681 113	-1 091 992 305				
Conseil	7 231 380 712	3 815 601 047	0	0	11 046 981 759	6 757 824 862	4 289 156 897	0	0	11 046 981 759	0				
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Caisse solidarité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Total	9 772 601 833	7 039 405 782	739 662 952	0	17 551 670 567	8 597 041 496	7 840 343 043	973 640 553	1 232 637 780	18 643 662 872	-1 091 992 305				

TABLEAU 7 : FILIERE PALMIER A HUILE / PALM TREE SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles			Total des cotisations			Engagements annuels			Total des engagements annuels		Soldes
	Années 2004 -2016		Année 2022	Années 2004 -2016		Année 2022	Années 2004 -2016		Année 2021	Année 2022	Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022			
Recherche	4 393 485 444	2 706 375 672	836 562 437	8 803 639 550	2 116 535 002	2 203 697 144	202 331 676	1 951 148 799	6 473 712 621	2 329 926 930		
Conseil	11 789 890 585	5 546 435 937	1 833 863 346	21 088 883 395	12 122 434 742	6 064 891 145	1 553 652 570	1 490 749 637	21 231 728 095	-142 844 700		
Appui aux OPA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Caisse solidarité	524 422 709	269 113 415	87 079 103	971 460 108	524 422 709	269 113 415	87 079 103	90 844 881	971 460 108	0		
Fonctionnement	906 812 715	448 522 377	145 131 837	1 651 875 046	906 812 715	448 522 377	145 131 837	151 408 117	1 651 875 046	0		
Total	17 614 611 453	8 970 447 401	2 902 636 723	32 515 858 099	15 670 205 168	8 986 224 081	1 988 195 186	3 684 151 434	30 328 775 869	2 187 082 230		

TABLEAU 8 : FILIERE PORCINE / PIG SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles			Total des cotisations			Engagements annuels			Total des engagements annuels		Soldes
	Années 2004 -2016		Année 2022	Années 2004 -2016		Année 2022	Années 2004 -2016		Année 2021	Année 2022	Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022			
Recherche	14 066 580	5 971 808	437 040	20 994 308	3 082 354	1 500 000	0	0	4 582 354	16 411 954		
Conseil	16 411 010	6 967 109	509 880	24 493 359	7 041 081	9 258 720	8 328 000	14 580 368	39 208 169	-14 714 810		
Appui aux OPA	11 722 150	4 976 506	364 200	17 495 256	10 428 192	0	0	0	10 428 192	7 067 064		
Caisse solidarité	2 344 630	995 301	72 840	3 499 251	2 344 630	995 301	72 840	86 480	3 499 251	0		
Fonctionnement	2 344 630	995 301	72 840	3 499 251	2 344 630	995 301	72 840	86 480	3 499 251	0		
Total	46 889 000	19 906 025	1 456 800	69 981 425	25 240 887	12 749 322	8 473 680	14 753 328	61 217 217	8 764 208		

TABLEAU 9 : FILIERE COTON / COTTON SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles			Total des cotisations			Engagements annuels			Total des engagements annuels		Soldes
	Années 2004 -2016		Année 2022	Années 2004 -2016		Année 2022	Années 2004 -2016		Année 2021	Année 2022	Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022			
Recherche	2 278 762 031	1 451 190 761	622 277 433	4 894 744 905	951 022 688	2 179 705 449	815 245 092	559 283 831	4 505 257 060	389 487 845		
Conseil	6 836 286 324	4 353 572 290	1 866 832 307	14 684 234 950	4 372 542 055	5 299 330 571	874 553 155	2 718 487 726	13 264 913 507	1 419 321 443		
Appui aux OPA	1 139 381 066	725 595 377	311 138 718	2 447 372 497	699 578 911	765 615 492	254 702 450	781 527 630	2 501 424 483	-54 051 986		
Caisse solidarité	569 690 613	362 797 697	155 569 365	1 223 686 329	569 690 613	362 797 697	155 569 365	135 628 654	1 223 686 329	0		
Fonctionnement	569 690 527	362 797 697	155 569 355	1 223 686 262	569 690 527	362 797 697	155 569 355	135 628 683	1 223 686 262	0		
Total	11 393 810 561	7 255 953 822	3 111 387 178	24 473 724 943	7 162 524 794	8 970 246 907	2 255 639 417	4 330 556 524	22 718 967 641	1 754 757 302		

TABLEAU 10 : FILIERE ANACARDE / CASHEW SECTOR

Guichets	Cofisations annuelles			Total des cofisations	Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes	
	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2021		Année 2022	Années 2004 -2016	Année 2017/2020			Année 2021
Recherche	1 166 358 108	903 305 173	261 373 384	2 255 596 438	900 486 065	519 127 426	243 389 370	494 561 383	2 157 564 244	399 031 859
Conseil (1)	2 664 548 676	3 581 040 459	1 035 258 305	8 175 049 621	4 115 949 160	498 843 957	509 216 920	614 462 700	5 738 472 737	2 436 576 884
Appui aux OPA	738 735 006	645 298 597	186 585 673	1 731 753 279	315 819 885	332 259 436	0	3 075 000	651 154 321	1 080 598 958
Caisse solidarité	238 777 770	258 006 606	74 601 638	64 425 430	238 777 735	258 006 606	74 601 638	64 425 430	635 811 409	0
Fonctionnement	238 777 770	258 006 628	74 601 619	64 425 451	238 777 770	258 006 628	74 601 619	64 425 451	635 811 468	0
Total	5 047 197 295	5 645 657 463	1 632 420 619	1 409 746 503	5 809 810 615	1 866 244 053	901 809 547	1 240 949 964	9 818 814 179	3 916 207 701

(1) à ajouter au guichet conseil un montant de 229 880 000 FCFA représentant le financement complémentaire du Conseil Agricole de la filière Anacarde par l'INITIATIVE CAJOU AFRICAINE (ICA) et le PSAC

TABLEAU 12 : FILIERE RUMINANTS / RUMINANTS SECTOR

Guichets	Cofisations annuelles			Total des cofisations	Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes	
	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2021		Année 2022	Années 2004 -2016	Année 2017/2020			Année 2021
Recherche	22 644 420	0	0	22 644 420	0	21 240 000	140 000	0	21 380 000	1 264 420
Conseil	22 644 420	0	0	22 644 420	15 045 385	40 000	0	4 804 375	19 889 760	2 754 660
Appui aux OPA	22 644 420	0	0	22 644 420	36 132 729	0	0	2 520 000	38 652 729	-16 008 309
Caisse solidarité	3 774 070	0	0	3 774 070	3 774 070	0	0	0	3 774 070	0
Fonctionnement	3 774 070	0	0	3 774 070	3 774 070	0	0	0	3 774 070	0
Total	75 481 400	0	0	75 481 400	58 726 254	21 280 000	140 000	7 324 375	87 470 629	-11 989 229

TABLEAU 13 : FILIERE AVICOLE/ POULTRY SECTOR

Guichets	Cofisations annuelles			Total des cofisations	Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes	
	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2021		Année 2022	Années 2004 -2016	Année 2017/2020			Année 2021
Recherche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseil	67 373 388	49 975 751	11 725 255	143 335 152	33 790 376	89 685 804	29 924 215	14 759 500	168 159 895	-24 824 743
Appui aux OPA	67 373 397	49 975 751	11 725 256	143 335 169	29 501 645	40 325 314	10 000 000	0	79 826 959	63 508 210
Caisse solidarité	7 485 937	5 552 862	1 302 807	15 926 135	7 485 937	5 552 862	1 302 807	1 584 529	15 926 135	0
Fonctionnement	7 485 928	5 552 860	1 302 804	15 926 121	7 485 928	5 552 860	1 302 804	1 584 529	15 926 121	0
Total	149 718 650	111 057 224	26 056 122	318 522 577	78 263 886	141 116 840	42 529 826	17 928 558	279 839 110	38 683 467

TABLEAU 14: FILIERE PECHE / FISHING SECTOR

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes				
	Années 2004 -2016		Années 2021			Année 2022		Années 2004 -2016				Année 2021		Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2021		Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022			Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	
Recherche	3 275 475	3 260 325	538 650	900 000	7 974 450	0	600 000	0	0	0	600 000	7 374 450			
Conseil	4 367 300	4 347 100	718 200	1 200 000	10 632 600	96 063	0	0	0	0	96 063	10 536 537			
Appui aux OPA	2 183 650	2 173 550	359 100	600 000	5 316 300	1 550 000	0	0	0	10 000 000	11 550 000	-6 233 700			
Caisse solidarité	545 913	543 387	89 775	150 000	1 329 075	545 913	543 387	89 775	150 000	1 329 075	0	0			
Fonctionnement	545 912	543 388	89 775	150 000	1 329 075	545 912	543 388	89 775	150 000	1 329 075	0	0			
Total	10 918 250	10 867 750	1 795 500	3 000 000	26 581 500	2 737 888	1 686 775	179 550	10 300 000	14 904 213	11 677 287				

TABLEAU 15 : TOTAL DES COTISATIONS ET ENGAGEMENTS DES FILIERES/ TOTAL CONTRIBUTIONS AND OBLIGATIONS

Guichets	Cotisations annuelles				Total des cotisations	Engagements annuels				Total des engagements annuels	Soldes				
	Années 2004 -2016		Années 2021			Année 2022		Années 2004 -2016				Année 2021		Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2021		Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022			Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	
Recherche	17 330 116 849	11 667 291 025	3 649 637 146	2 696 719 484	35 343 764 504	12 316 824 724	10 516 923 260	2 356 681 191	4 567 446 914	29 757 876 089	5 585 888 415				
Conseil	61 959 835 026	41 572 660 086	13 409 235 347	12 115 346 382	129 057 076 841	57 866 633 502	39 677 629 888	9 693 255 353	12 405 457 960	119 642 976 703	9 414 100 138				
Appui aux OPA	3 229 763 590	2 112 531 958	750 234 056	661 871 051	6 754 400 655	2 010 691 296	1 675 885 407	387 965 975	947 804 307	5 022 346 985	1 732 053 670				
Caisse solidarité	3 198 798 185	2 468 770 486	879 482 730	789 240 732	7 336 292 133	3 198 798 185	2 468 770 486	879 482 730	789 240 732	7 336 292 133	0				
Fonctionnement	10 875 636 699	5 875 479 316	1 753 537 673	1 631 878 492	20 136 532 180	10 875 636 699	5 875 479 316	1 753 537 673	1 631 878 492	20 136 532 180	0				
Total	96 594 150 349	63 696 732 871	20 442 126 952	17 895 056 141	198 628 066 313	86 268 584 406	60 214 688 358	15 070 922 922	20 341 828 405	181 896 024 090	16 732 042 223				

TABLEAU 16 : CAISSE DE SOLIDARITE / SOLIDARITY FUND

Sources	Engagements annuels				Total produits	Total des engagements annuels	Soldes				
	Années 2004 -2016		Année 2022					Année 2021		Année 2022	
	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2021				Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022
Filières	3 198 798 185	2 468 770 486	879 482 730	789 240 732	7 336 292 133	0	0				
Subvention Etat	420 000 000	0	0	0	420 000 000	0	0				
TVA Exonérée	548 655 769	199 898 522	28 965 127	2 859 501	780 378 919	0	0				
Total	4 167 453 954	2 668 669 008	908 447 857	792 100 233	8 536 671 052	3 677 400 364	1 277 203 328				
						3 246 538 187	1 010 422 998				
						9 211 564 877	-674 893 824				

TABLEAU 17 : FONCTIONNEMENT / FUNCTIONING

Sources	Années 2004 -2016		Années 2021		Année 2022		Total produits		Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2022	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2021	Année 2022		
Filières	9 305 925 283	2 648 179 477	937 535 431	849 804 018	13 741 444 209								
Fonds CC	2 569 711 416	3 227 299 839	816 002 242	782 074 474	7 395 087 971								
Particip except	1 500 000 000	0	0	0	1 500 000 000								
Sub Etat	5 319 000 000	1 345 000 000	300 000 000	775 000 000	7 739 000 000								
Total	17 344 636 699	7 220 479 316	2 053 537 673	2 406 878 492	29 025 532 180					7 220 479 316	2 053 537 673	2 406 878 492	0

TABLEAU 18 : MONTANT GLOBAL SANS LA SUBVENTION DE L'ETAT / GLOBAL AMOUNT WITHOUT STATE SUBSIDY

Guichets	Années 2004 -2016		Années 2021		Année 2022		Total des cotisations		Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2022	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022				
Recherche	17 330 116 849	11 667 291 025	3 649 637 146	2 696 719 484	35 343 764 504								
Conseil	61 959 835 026	41 572 660 086	13 409 235 347	12 115 346 382	129 057 076 841								
Appui aux OPA	3 229 763 590	2 112 531 958	750 234 056	661 871 051	6 754 400 655								
Caisse solidarité	4 167 453 954	2 668 669 008	908 447 857	792 100 233	8 536 671 052								
Fonctionnement	12 025 636 699	5 875 479 316	1 753 537 673	1 631 878 492	21 286 532 180								
Total	98 712 806 118	63 896 631 393	20 471 092 079	17 897 915 642	200 978 445 232					60 992 456 059	15 468 643 520	20 563 010 671	16 057 148 398

TABLEAU 19 : MONTANT GLOBAL AVEC LA SUBVENTION DE L'ETAT / GLOBAL AMOUNT WITH STATE SUBSIDY

Guichets	Années 2004 -2016		Années 2021		Année 2022		Total des cotisations		Engagements annuels			Total des engagements annuels	Soldes
	Années 2004 -2016	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022	Année 2022	Année 2022	Année 2017/2020	Année 2021	Année 2022				
Recherche	17 330 116 849	11 667 291 025	3 649 637 146	2 696 719 484	35 343 764 504								
Conseil	61 959 835 026	41 572 660 086	13 409 235 347	12 115 346 382	129 057 076 841								
Appui aux OPA	3 229 763 590	2 112 531 958	750 234 056	661 871 051	6 754 400 655								
Caisse solidarité	4 167 453 954	2 668 669 008	908 447 857	792 100 233	8 536 671 052								
Fonctionnement	17 344 636 699	7 220 479 316	2 053 537 673	2 406 878 492	29 025 532 180								
Total	104 031 806 118	65 241 631 393	20 771 092 079	18 672 915 642	208 717 445 232					62 337 456 059	15 768 643 520	21 338 010 671	16 057 148 398

Annexe 3 : ETAT DE REALISATION DES PROJETS DU PROGRAMME ANNUEL D'ACTIIONS 2021 RECADRE AU 31 DECEMBRE 2022

N°	FILIERES	RECHERCHE		CONSEIL AGRICOLE		FORMATION		APPUI AUX OPA		ETUDE		TOTAL		Pourcentage
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
FILIERES COTISANTES														
FILIERES COTISANTES AUTONOMES														
1	CACAO	6	6									6	6	100%
2	CAFE	5	5									5	5	100%
3	HEVEA	6	6	6	6	1	1	1	1			14	14	100%
4	PALMIER	10	10	2	1					1	1	13	12	92%
5	COTON	2	2	2	2			2	2			6	6	100%
6	ANACARDE	13	11	5	4			1	1	1	1	20	17	85%
7	BANANE DESSERT	3	3	1	1			2	2			6	6	100%
8	AVICULTURE					1	1					1	1	100%
	PREVU FILIERES COTISANTES AUTONOMES	45		16		2		6		2		71		
	REALISE FILIERES COTISANTES AUTONOMES		43		14		2		6		2		67	
	POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		95,56		87,50		100,00		100,00		100,00		94,37	
FILIERES COTISANTES NON AUTONOMES														
9	ANANAS			1	1			1	1			2	2	100%
10	MANGUE	3	3					2	1			5	4	80%
11	PORCINE					1	1					1	1	100%
12	RUMINANTS			1	1	1	1	1	1			3	3	100%
13	PECHE ET AQUACULTURE							1	1			1	1	100%
	PREVU FILIERES COTISANTES NON AUTONOMES	3		2		2		5				12		
	REALISE FILIERES COTISANTES NON AUTONOMES		3		2		2		4		-		11	
	POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		100,00		100,00				80,00				91,67	
	PREVU FILIERES COTISANTES	48		18		4		11		2		83		
	REALISE FILIERES COTISANTES		46		16		4		10		2		78	
	POURCENTAGE (REALISE/PREVU)		95,83		88,89		100,00		90,91		100,00		93,98	
FILIERES NON COTISANTES														
14	COLA	3	3	1	0			1	0			5	3	60%
15	RIZ & MAIS					2	2					2	2	100%
16	MANIOC	1	1	5	5	1	0					7	6	86%
17	BANANE PLANTAIN													

N°	FILIERES	RECHERCHE		CONSEIL AGRICOLE		FORMATION		APUI AUX OPA		ETUDE		TOTAL		Pourcentage
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
18	LEGUMES			5	5	2	2	3	3			10	10	100%
19	OIGNON							2	2			2	2	100%
20	ENC		1					1	1			2	2	100%
21	COCOTIER		2					2	2			4	4	100%
22	KARITE		1					2	1			3	2	67%
23	FORÊT							1	0			1	-	0%
24	PLANTES AROMATIQUES (GINGEMBRE)		1					2	2			3	3	100%
25	POIVRE		3					1	1	1	1	5	5	100%
26	FRUITS & FLEURS (PAPAYE-SAFOU-FLEURS PLANTES ORNEMENTALES)		1					5	4			6	5	83%
	PREVU FILIERES NON COTISANTES	13		11		5		20		1		50		
	REALISE FILIERES NON COTISANTES		13		10	4		16		1		44		
	POURCENTAGE (REALISE/PREVU)	100,00		90,91				80,00		100,00		88,00		
	PREVU TOTAL FILIERE	61		29		9		31		3		133		
	REALISE TOTAL FILIERES		59		26	8		26		3		122		
	POURCENTAGE (REALISE/PREVU)	96,72		89,66		88,89		83,87		100,00		91,73		
PROGRAMMES TRANSVERSAUX														
27	FORMATION AUX METIERS					2	2	1	1			3	3	100%
28	CONSEIL DE GESTION			1	0			2	2			3	2	67%
29	GENRE ET ENVIRONNEMENT			6	5	1	1	2	1			9	7	78%
30	RESEAUX ET COOPERATION							2	2			2	2	100%
31	FINANCEMENT AGRICOLE							3	2			3	2	67%
32	INNOVATION, VALORISATION ET TRANSFORMATION							1	1	5	4	6	5	83%
33	PLANIF & GESTION SYSTEME SE							2	2			2	2	100%
34	PROGRAMME DE PROMOTION DES FILIERES							3	3			3	3	100%
35	APUI AU SYSTEME D'AGREMENTS ET MARCHES									1	1	1	1	100%
36	CONFORMITE ET GESTION DES RISQUES									4	4	4	4	100%
	PREVU PROGRAMMES TRANSVERSAUX	-		7		3		16		10		36		
	REALISE PROGRAMMES TRANSVERSAUX		-		5	3		14		9		31		
	POURCENTAGE (REALISE/PREVU)			71,43		100,00		87,50		90,00		86,11		
	TOTAL GENERAL PREVU	61		36		12		47		13		169		
	TOTAL GENERAL REALISE		59		31	11		40		12		153		
	POURCENTAGE (REALISE/PREVU)	96,72		86,11		91,67		85,11		92,31		90,53		

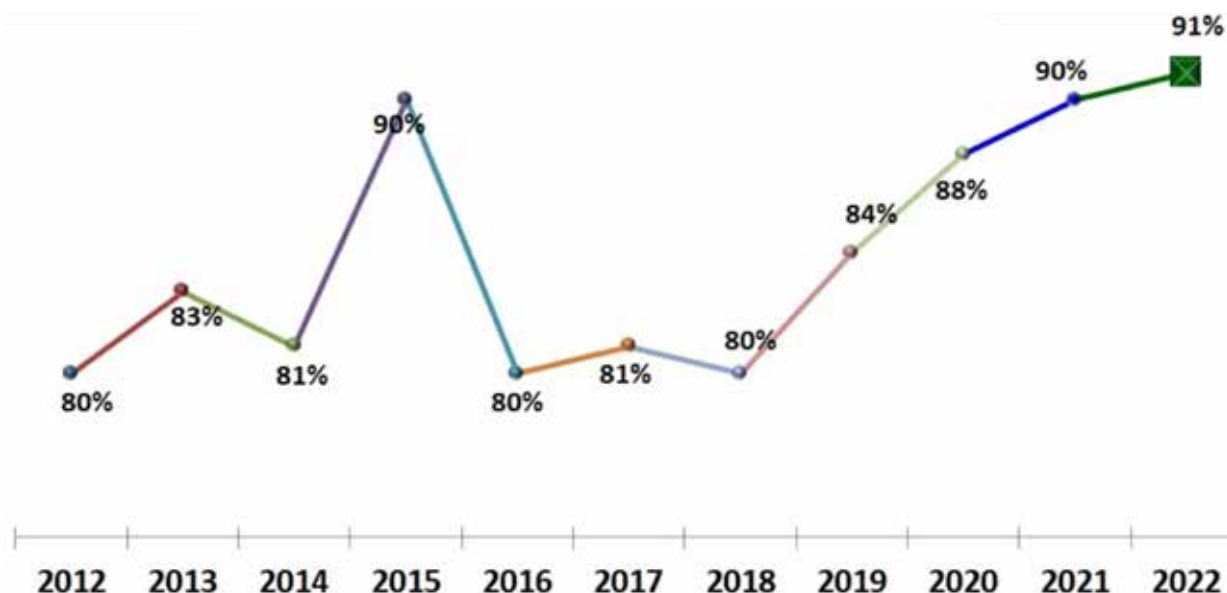
Annexe 4 : ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 2022

Libellé	Exécution budgétaire au 31/12/2022 - 3ieme trimestre				Exécution budgétaire annuel			
	Budget	Réalisations	Disponible	Exec (%)	Budget	Réalisations	Disponible	Exec (%)
INVESTISSEMENT	65 000 000	64 601 950	398 050	99,39%	65 000 000	64 601 950	398 050	99,4%
LOGICIELS & EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	12 000 000	9 551 950	2 448 050	79,6%	12 000 000	9 551 950	2 448 050	79,6%
MATERIEL DE BUREAU	3 000 000	250 000	2 750 000	8,3%	3 000 000	250 000	2 750 000	8,3%
VEHICULES	50 000 000	54 800 000	-4 800 000	109,6%	50 000 000	54 800 000	-4 800 000	109,6%
COÛTS RECURRENTS	3 416 231 001	3 307 369 680	108 861 321	96,81%	3 416 231 001	3 307 369 680	108 861 321	96,81%
ACHAT	194 757 130	176 745 029	18 012 101	90,8%	194 757 130	176 745 029	18 012 101	
EAU	1 000 000	831 772	168 228	83,2%	1 000 000	831 772	168 228	83,2%
ELECTRICITE	31 197 130	26 931 810	4 265 320	86,3%	31 197 130	26 931 810	4 265 320	86,3%
CARBURANT	110 060 000	102 798 520	7 261 480	93,4%	110 060 000	102 798 520	7 261 480	93,4%
FOURNITURES DE BUREAU	14 800 000	12 018 970	2 781 030	81,2%	14 800 000	12 018 970	2 781 030	81,2%
FOURNITURES INFORMATIQUES	32 600 000	30 168 357	2 431 643	92,5%	32 600 000	30 168 357	2 431 643	92,5%
PHOTOCOPIES ET RELIURES	600 000	554 500	45 500	92,4%	600 000	554 500	45 500	92,4%
FOURNITURES D'HYGIENE ET SANTE	4 500 000	3 441 100	1 058 900	76,5%	4 500 000	3 441 100	1 058 900	76,5%
TRANSPORTS	6 652 000	3 769 000	2 883 000	56,7%	6 652 000	3 769 000	2 883 000	1,44
TRANSPORT DE PLIS	5 452 000	2 613 500	2 838 500	47,9%	5 452 000	2 613 500	2 838 500	47,9%
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 200 000	1 155 500	44 500	96,3%	1 200 000	1 155 500	44 500	96,3%
LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES	49 980 000	40 381 124	9 598 876	80,8%	49 980 000	40 381 124	9 598 876	1,67
GARDIENNAGE	11 000 000	9 770 400	1 229 600	88,8%	11 000 000	9 770 400	1 229 600	88,8%
LOCATION DE BUREAU	0	0			0		0	
AUTRES LOCATIONS	38 980 000	30 610 724	8 369 276	78,5%	38 980 000	30 610 724	8 369 276	78,5%
ENTRETIEN MAINTENANCE & REPARATION	53 448 000	45 177 767	8 270 233	84,5%	53 448 000	45 177 767	8 270 233	1,41
NETTOYAGE BATIMENT	42 600 000	42 495 000	105 000	99,8%	42 600 000	42 495 000	105 000	99,8%
REPARATION EQUIPEMENTS	6 560 000	2 642 767	3 917 233	40,3%	6 560 000	2 642 767	3 917 233	40,3%
MAINTENANCE & REPARATION VEHICULES	4 288 000	40 000	4 248 000	0,9%	4 288 000	40 000	4 248 000	0,9%
REHABILITATION BATIMENT	0	0			0		0	
ASSURANCE	271 586 000	292 149 296	-20 563 296	107,6%	271 586 000	292 149 296	-20 563 296	3,44
ASSURANCE MALADIE	147 000 000	170 932 068	-23 932 068	116,3%	147 000 000	170 932 068	-23 932 068	116,3%
ASSURANCE MULTIRISQUES	4 530 000	4 217 772	312 228	93,1%	4 530 000	4 217 772	312 228	93,1%
ASSURANCE VEHICULES	4 689 000	1 630 839	3 058 161	34,8%	4 689 000	1 630 839	3 058 161	34,8%
AUTRES PRIMES D'ASSURANCE	115 367 000	115 368 617	-1 617	100,0%	115 367 000	115 368 617	-1 617	100,0%
ETUDE RECHERCHE & DOCUMENTATION	5 088 000	3 152 000	1 936 000	61,9%	5 088 000	3 152 000	1 936 000	0,62
ETUDES	0	0			0		0	
DOCUMENTATION GENERALE	5 088 000	3 152 000	1 936 000	61,9%	5 088 000	3 152 000	1 936 000	61,9%
PUBLICITE , PUBLICATIONS & RELATIONS PUBLIQUES	17 070 000	19 059 626	-1 989 626	111,7%	17 070 000	19 059 626	-1 989 626	2,22
COMMUNICATION	7 400 000	7 751 586	-351 586	104,8%	7 400 000	7 751 586	-351 586	104,8%
AUTRES CHARGES DE RELATIONS PUBLIQUES	0	0			0		0	
ATELIERS ET CONCERTATIONS	9 670 000	11 308 040	-1 638 040	116,9%	9 670 000	11 308 040	-1 638 040	116,9%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	75 692 000	74 899 593	792 407	99,0%	75 692 000	74 899 593	792 407	0,99
FRAIS DE TELEPHONE	75 692 000	74 899 593	792 407	99,0%	75 692 000	74 899 593	792 407	99,0%
FRAIS BANCAIRES	20 400 000	46 424 252	-26 024 252	227,6%	20 400 000	46 424 252	-26 024 252	2,28
FRAIS BANCAIRES	20 400 000	46 424 252	-26 024 252	227,6%	20 400 000	46 424 252	-26 024 252	227,6%
HONORAIRES	74 330 000	62 065 907	12 264 093	83,5%	74 330 000	62 065 907	12 264 093	1,40
HONORAIRES AUDIT EXTERNE	30 000 000	0	30 000 000	0,0%	30 000 000	0	30 000 000	0,0%
AUTRES HONORAIRES	44 330 000	62 065 907	-17 735 907	140,0%	44 330 000	62 065 907	-17 735 907	140,0%

FORMATION	56 626 000	21 059 500	35 566 500	37,2%	56 626 000	21 059 500	35 566 500	0,37
FORMATION DU PERSONNEL	56 626 000	21 059 500	35 566 500	37,2%	56 626 000	21 059 500	35 566 500	37,2%
MISSIONS	8 000 000	3 804 000	4 196 000	47,6%	8 000 000	3 804 000	4 196 000	1,19
MISSIONS A L'INTERIEUR DE LA CI	3 000 000	3 233 500	-233 500	107,8%	3 000 000	3 233 500	-233 500	107,8%
MISSIONS A L'EXTERIEUR	5 000 000	570 500	4 429 500	11,4%	5 000 000	570 500	4 429 500	11,4%
A.G. C.A. & APPUI INSTITUTIONNEL	323 321 000	274 160 412	49 160 588	84,8%	323 321 000	274 160 412	49 160 588	1,70
AG. C.A. AUTRES CHARGES C.A	173 321 000	146 310 412	27 010 588	84,4%	173 321 000	146 310 412	27 010 588	84,4%
APPUI INSTITUTIONNEL	150 000 000	127 850 000	22 150 000	85,2%	150 000 000	127 850 000	22 150 000	85,2%
SALAIRES PRIMES ET INDEMNITES	1 798 034 200	1 778 303 937	19 730 263	98,9%	1 798 034 200	1 778 303 937	19 730 263	1,99
SALAIRES	1 660 436 030	1 640 720 917	19 715 113	98,8%	1 660 436 030	1 640 720 917	19 715 113	98,8%
GRATIFICATIONS	137 598 170	137 583 020	15 150	100,0%	137 598 170	137 583 020	15 150	100,0%
IMPOTS, CNPS ET CGRAE	168 946 671	153 502 462	15 444 209	90,9%	168 946 671	153 502 462	15 444 209	1,74
IMPOTS SUR SALAIRES	46 187 671	35 889 285	10 298 386	77,7%	46 187 671	35 889 285	10 298 386	77,7%
COTISATIONS CNPS ET CGRAE	122 759 000	117 613 177	5 145 823	95,8%	122 759 000	117 613 177	5 145 823	95,8%
AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 500 000	0	3 500 000	0,0%	3 500 000	0	3 500 000	0,00
AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 500 000	0	3 500 000	0,0%	3 500 000	0	3 500 000	0,0%
AUTRES CHARGES SOCIALES	288 800 000	312 715 775	-23 915 775	108,3%	288 800 000	312 715 775	-23 915 775	2,75
PRIMES DE STAGES	8 800 000	5 785 700	3 014 300	65,7%	8 800 000	5 785 700	3 014 300	65,7%
AUTRES CHARGES SOCIALES	278 000 000	304 930 075	-26 930 075	109,7%	278 000 000	304 930 075	-26 930 075	109,7%
SUBVENTION MAFIRCA	2 000 000	2 000 000	0	100,0%	2 000 000	2 000 000	0	100,0%
Total	3 481 231 001	3 371 971 630	109 259 371	96,86%	3 481 231 001	3 371 971 630	109 259 371	196,20%

Annexe 5 : EVOLUTION DU TAUX DE REALISATION DES PDF DES FILIERES AGRICOLES ET DES CLOTURES DE COMPTE DU FIRCA ET DES PROJETS AUDITES

EVOLUTION DU TAUX DE RÉALISATION DES PROGRAMMES ANNUELS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES



EVOLUTION DES CLÔTURES DE COMPTES DU FIRCA ET DES PROJETS AUDITÉS



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACET	: Aulacoderie Centrale de Toumodi
AFD	: Agence Française de Développement
AGROVALOR	: Projet de Valorisation des Déchets Agro-industriels en Energie
AIPH	: Association Interprofessionnelle de la Filière Palmier à Huile
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANO	: Avis de Non Objection
APMAV	: Association des Professionnels de Matériel Végétal de Plantain
APROMAC	: Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
BVP	: Bureau de Vente des Producteurs
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAF	: Coût, Assurance et Fret
CAM	: Comité des Agréments et des Marchés
CCIC	: Comité Consultatif International du Coton
CCP	: Compagnie des Caoutchoucs du Pakidié
CeGER	: Centres de Gestion et d'Economie Rurale
CES	: Comité d'Etude et de Sélection
CHC	: Compagnie Hévéicole du Cavally
CIAD	: Concours de l'Innovation Agricole Durable
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
CPO	: Crude Palm Oil (Huile de Palme Brute)
CSRS	: Centre Suisse de Recherche Scientifique
CSSV	: Cocoa Swollen Shoot Virus
CST	: Comité Scientifique et Technique
DMP	: Direction des Marchés Publics
DOPAF	: Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au Financement du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
DVD	: Digital Versatile Disc
ESA	: Ecole Supérieure d'Agronomie
EXAT	: Exploitation Agricole Tehui
FADCI	: Filière Agricole Durable de Côte d'Ivoire
FADCI-SSA	: Projet d'Appui à la construction d'un Système National de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments
FBS	: Farmer Business School
FCIAD	: Projet de Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable
FED	: Fonds Européen de Développement
FIRCA	: Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FPC-CI	: Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire
GDS	: Groupements de Défense Sanitaire
GEPEX	: Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao de Côte d'Ivoire
GIZ	: Agence Allemande de Coopération Internationale
GPS	: Global Positioning System (Système Mondial de Positionnement)
GUMA	: Groupement d'Utilisation de Matériels Agricoles
ICCO	: International Cocoa Organization (Organisation Internationale du Cacao)
IDH	: Ivoirienne d'Hévéa
INERA	: Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles
INP-HB	: Institut National Polytechnique Felix Houphouët-Boigny
INTERCOTON	: Association Interprofessionnelle de la Filière Coton

IOCI	: Interprofession Oignon de Côte d'Ivoire
IPRAVI	: Interprofession Avicole Ivoirienne
IRRDB	: International Rubber Research and Development Board
ITA	: Institut de Technologie Alimentaire
JBG	: Jardin de bois de greffe
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MPOC	: Malaysian Palm Oil Council
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIA	: Organisation Interprofessionnelle Agricole
OIC	: Organisation Internationale du Café
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisation Professionnelle Agricole
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNPA	: Programme National de Promotion de l'Aulacodiculture
PPCA	: Projet de Promotion de la Compétitivité de la Chaîne des Valeurs de l'Anacarde
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PRO2M	: Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraichers en Côte d'Ivoire
PR-PICA	: Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique
RETPACI	: Réseau des Agro-Transformatrices de Côte d'Ivoire
RSPO	: Roundtable on Sustainable Palm Oil
RTI	: Radio Télévision Ivoirienne
SAPH	: Société Africaine des Plantations d'Hévéa
SCB	: Société d'Etude et de Développement de la Culture Bananière
SIA	: Salon International de l'Agriculture
SITRACOT	: Système d'Identification et de Traçabilité du Coton
SOGB	: Société Hévécicole de Grand Béréby
SSA	: Sécurité Sanitaire des Aliments
SYSCOA	: Système Comptable Ouest-Africain
TRCI	: Tropical Rubber Côte d'Ivoire
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le Développement International



NOUS TRAVAILLONS AVEC TOUTES LES FILIÈRES AGRICOLES



FILIERE **CAFE-CACAO**



FILIERE **HEVEA**



FILIERE **MANGUE**



FILIERE **PALMIER
A HUILE**



FILIERE **COTON**



FILIERE **ANACARDE**



FILIERE **BANANE
DESSERT**



FILIERE **ANANAS**



FILIERE **AVICOLE**



FILIERE **BANANE
PLANTAIN**



FILIERE **PORCINE**



FILIERE **PECHE
ET AQUACULTURE**



FILIERE **RUMINANTS**



FILIERE **MANIOC**



FILIERE **PLANTE
AROMATIQUE
(GINGEMBRE)**



FILIERE **OIGNON**



FILIERE **LEGUMES-MARAÎCHERS**



FILIERE **KARITE**



FILIERE **COLA**



FILIERE **RIZ ET MAÏS**



FILIERE **PAPAYE
ET SAFOU**



FILIERE **ELEVAGES
EN DEVELOPPEMENT**



FILIERE **COCOTIER**



FILIERE **POIVRE**

Investir pour le futur, Anticiper, Innover



Investir pour le futur, Anticiper, Innover

Cocody 2 plateaux - 7^{ème} tranche

01 BP 3726 Abidjan 01

Tél. : +225 27 22 52 81 81

E-mail : firca@firca.ci

Site web : www.firca.ci

